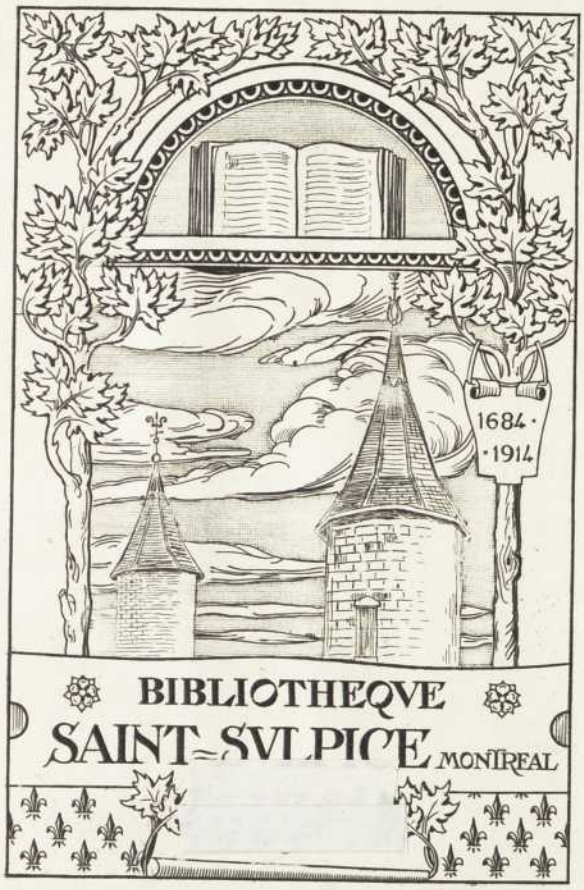

1684 · · 1914
BIBLIOTHEQVE
SAINT-SVLPICE MONTREAL

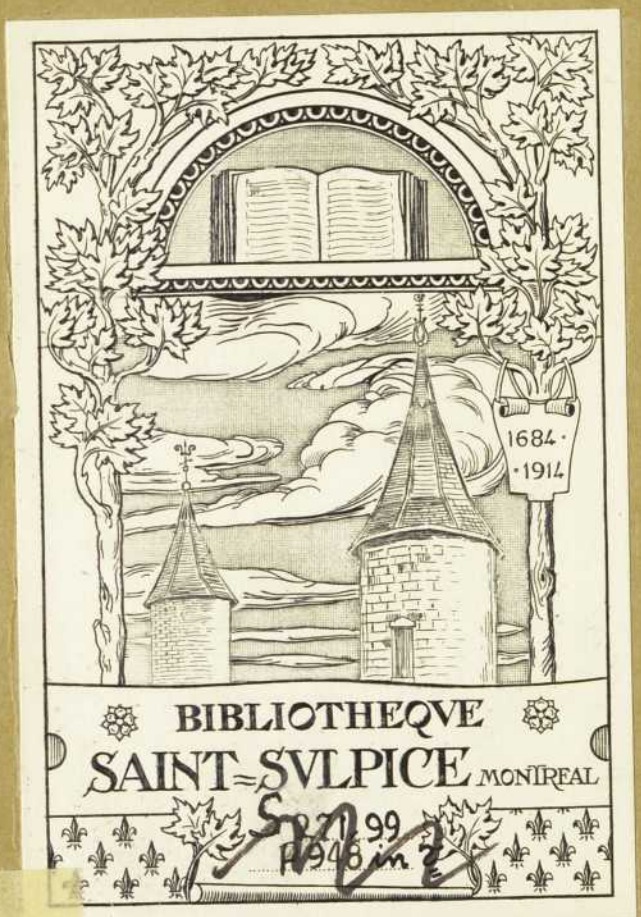
L'INSTITUT
DE LA PROVIDENCE

Histoire des Filles de la Charité Servantes des Pauvres dites Sœurs de la Providence

VI

LES AMIS DE LA PROVIDENCE ET ŒUVRES OCCASIONNELLES

MONTRÉAL
PROVIDENCE (MAISON MÈRE)
Rue Sainte-Catherine, est
1940



S 971.99
H948in

L'INSTITUT
DE LA PROVIDENCE

Droits réservés, Canada 1940, par la Communauté des Sœurs de la Charité de la Providence de Montréal.

L'INSTITUT
DE LA PROVIDENCE

Histoire des Filles de la Charité Servantes des Pauvres dites Sœurs de la Providence

VI

LES AMIS DE LA PROVIDENCE ET ŒUVRES OCCASIONNELLES



BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

MONTRÉAL
PROVIDENCE (MAISON MÈRE)
Rue Sainte-Catherine, est
1940

Nihil obstat:

Marianopoli, die 6° Maii 1938

Canonic. ÆMILIUS Chartier,
Censor librorum.

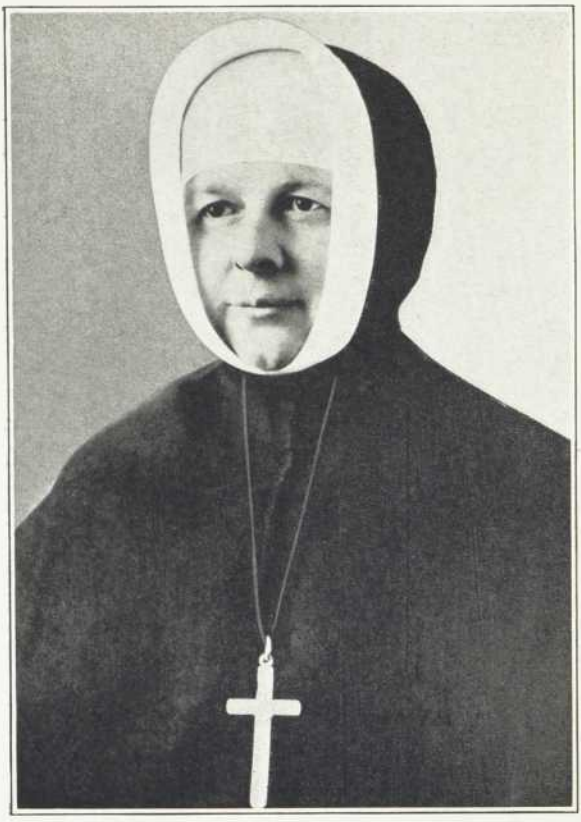
Imprimatur:

† EM.-A. DESCHAMPS, V. G.
Ev. de Thennesis, aux. de Montréal

Montréal, 6 mai 1938.

29127

BX
4457
M37
1925
v.6



MÈRE MARIE-ANTOINETTE
F. C. S. P.

Mere Marie-Antoinette
Ex-Supérieure Générale.
Décorée Officier d'Académie
le 5 décembre 1929.



L'INSTITUT DE LA PROVIDENCE:

Tome I — *Préliminaires et fondation*, 1840-1844.
Tome II — *Temps héroïques*, 1845-1852.
Tome III — *Les Sœurs de la Providence au Chili*, 1853-1863.
Tome IV — *Œuvres de Mère Gamelin et autres faits remarquables.*
Tome V — *Les Sœurs de la Providence en Orégon*, 1856.
Tome VI — *Les amis de la Providence et œuvres occasionnelles.*

Université de Montréal
1er mai 1940

Très Révérende Mère Praxède de la Providence
Supérieure générale des Sœurs de la Providence

Ma très révérende Mère,

RAMASSEZ LES RESTES, DE CRAINTE QU'ILS SOIENT PERDUS! *Cet ordre qu'après la multiplication des pains le Maître donnait à ses disciples, votre vénérée Mère Marie-Antoinette l'avait interprété à sa façon; elle l'étendait au banquet que, pendant vingt ans, elle avait servi au public par son* HISTOIRE DES SŒURS DE LA PROVIDENCE.

Dans la masse des documents d'où elle avait tiré ses cinq volumes, beaucoup de pièces, si elle les y avait insérées, eussent débordé son cadre. Elle les avait donc mises en réserve pour un volume à part, espèce d'appendice à son monument.

Ces feuillets d'or, qu'elle avait eu le temps de classer et d'annoter, Dieu n'a pas voulu qu'elle les vît imprimés. C'est la main pieuse de son héritière qui vous remet, au nom de la testatrice, les MIETTES *tombées de la table vide.*

Quelles miettes, ma très révérende Mère! A travers ces pages luit le coup d'œil prophétique du

109464

saint évêque Bourget. On y sent frissonner le zèle apostolique du surnaturel Mgr Prince. L'âme si humble de Mgr Moreau, qu'enveloppait une charpente non moins modeste, y répand les effusions de sa piété. Des mains pleines des Berthelet et de tant d'autres bienfaiteurs anonymes, on y entend tomber les pièces d'or dans celles des pauvres et de leurs discrètes Servantes. Ce qu'on y voit surtout, ce sont encore et toujours vos Mères et vos Sœurs professes, vocales et coadjutrices, volant comme des abeilles à travers notre Amérique du Nord, de l'est à l'ouest et du nord au sud, pour butiner à droite l'or des riches et en sustenter à gauche le dénuement du pauvre. En faisant, par le truchement de sa légataire, repasser ces pages si pleines sous les yeux de vos compagnes et du public, c'est donc son œuvre d'apostolat que continue, par delà la tombe, votre vénérée Mère Marie-Antoinette.

MORTE, ELLE PRÊCHE ENCORE! *Car, ce que décrit en somme ce dernier volume, c'est une fois de plus l'admirable exemple donné en Canada par la virginité chrétienne: la mise au service du continent américain tout entier, sans distinguer entre croyances ou langues, sexes ou âges, classes ou familles, de son savoir-faire ingénieux, de son incessante activité, de son abnégation sans égale, de sa souriante et efficace spiritualité. En notre temps de matérialisme absorbant, c'est un spectacle aussi salutaire qu'opportun. Celle qui nous l'offre en*

l'empruntant à vos riches archives, achève ainsi en beauté l'œuvre entreprise par elle sous votre égide.

Cette œuvre pieuse attirera sur vous-même, ma très révérende Mère, sur votre communauté tout entière et sur ses œuvres, la bénédiction promise par l'Écriture: CEUX QUI AURONT ÉCLAIRÉ LES AUTRES LUIRONT COMME DES ÉTOILES ET PENDANT TOUTE L'ÉTERNITÉ.

Cette récompense unique, la seule qu'ambitionnât l'auteur de ces six volumes de votre HISTOIRE, *personne ne vous la souhaite avec plus de raison que son collaborateur de vingt années,*

Le vice-recteur de l'Université de Montréal,

MGR LE CHANOINE ÉMILE CHARTIER, P. D.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE VII

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I

Une fondation de Mgr Ignace Bourget 3

CHAPITRE II

Lettre de Mgr Ignace Bourget à Mère Philomène, supérieure générale 11

CHAPITRE III

Directives de Mgr Ignace Bourget aux communautés de son diocèse 31

CHAPITRE IV

Directives de Mgr Bourget à la Communauté de la Providence 47

CHAPITRE V

Décret de Mgr l'Évêque de Montréal érigeant, à la Longue-Pointe, l'Hospice Saint-Jean de Dieu 111

CHAPITRE VI

Conférences données par Mgr Bourget au cours de la retraite qu'il prêcha en février 1863 127

CHAPITRE VII

Allocution de Mgr l'Évêque de Montréal aux Dames de la Charité, le 18 février 1867 155

CHAPITRE VIII

Allocution prononcée par Mgr Bourget à l'occasion du vingt cinquième anniversaire de l'établissement de la Communauté, le 25 mars 1868 175

CHAPITRE IX

Huitième et dernier voyage à Rome de Mgr Ignace Bourget, le 12 août 1881 195

CHAPITRE X

Mgr Jean-Charles Prince — Divers extraits de sa correspondance 209

CHAPITRE XI

Lettres de M. Ls-Zéphirin Moreau, secrétaire de Sa Grandeur Mgr J.-C. Prince 237

CHAPITRE XII

Famille Berthelet 265

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE I

PROVIDENCE DE KINGSTON :

1861. Préliminaires.— Obstacles.— Préparatifs de fondation.— Entente.— Conseils de Mgr Bourget.— Dévouement et sacrifices 319

CHAPITRE II

Nomination des fondatrices.— Conditions proposées à Mgr Horan.— Correspondance 325

CHAPITRE III

Préparatifs immédiats.— Départ.— Arrivée à Kingston.— Messe de fondation.— Dépôt pour les pauvres.— Ouverture du Noviciat 329

CHAPITRE IV

Recrutement.— Statistique.— Nomination d'une Supérieure.— Adieux.— Retour à la maison mère.— Reconnaissance et sympathie 335

CHAPITRE V

SALLE D'ASILE SAINT-VINCENT DE PAUL : — *Préliminaires :*

Origine.— Les « Conférences ».— Bénédiction d'une chapelle provisoire.— La « Société de Saint-

Vincent de Paul ».— Entente.— Construction.— Classe aux garçonnets.— Visites à domicile.— Dames patronnesses.— Hospitalisation.— Garderie. 347

CHAPITRE VI

SALLE D'ASILE SAINT-VINCENT DE PAUL, — *fondée par Mgr Bourget le 9 janvier 1860:*

Organisation.— « Patronage des enfants ».— NOTES: Classes.— Dépôt.— Incendie.— Épreuves.— Bienfaiteurs.— Charité édifiante.— Confirmation par Mgr Fabre.— Dernière visite de Mgr Bourget.— Orphelinat.—Dames de Charité.—Dons généreux.— Fête de charité.— Première visite de Mgr Bruchési. —Étrennes aux pauvres.— Banquet de charité.— Visites encourageantes.— Supérieures depuis la fondation 357

CHAPITRE VII

CATASTROPHE DE BELŒIL:

Désastre.— Secours aux blessés.— Règlement spécial.— Faits notés.— Lettres.— Brefs historiques. 383

CHAPITRE VIII

PROVIDENCE SAINT-JACQUES (1845-1874):

Service de sacristie.— Site de la nouvelle cathédrale.— Sacrifice 401

CHAPITRE IX

MISSIONS TEMPORAIRES:

Hospice Saint-Cajétan (Sault au Récollet), 1853-1854 409

Providence Notre-Dame de la Montagne, Ml, 1854-1857 410

Providence de New London (Haut-Canada), 1856-1858 414

Providence Saint-Jean Dorchester, 1858-1860. 416

CONCLUSION 420

SUPPLÉMENT:

Lettre de Mère Praxède de la Providence, supérieure générale, annonçant à la Communauté la mort de Mère Marie-Antoinette.— Sympathies. 425

NÉCROLOGIE DE MÈRE MARIE-ANTOINETTE 435

ACCUSÉS DE RÉCEPTION 483

TABLE DES GRAVURES

Antoinette, Mère Marie-, ... IV
Autel (chapelle de l'Asile de la Providence).... 282
Berthelet, M. Olivier..... 272
Berthelet, Mlle Thérèse..... 272
Fabre, Mgr Édouard-Charles 406
Fondateur et fondatrices de l'Institut..... 174
Horan, Mgr Ed. J..... 337
Janvier, Résidence Saint-, (Sault au Récollet) 194
Maison Mère, rue Fullum, inaugurée en 1888 422
Marie du S.-Sacrement, Sœur..... 337
Mary Edward, Mère..... 337
LaRocque, Mgr Joseph..... 260
Mongeau, chan. Louis-Joseph..... 261
Moreau, chan. Hippolyte..... 261
Moreau, Mgr Louis-Zéphirin..... 260
Philomène, Mère..... 318
Praxède de la Providence, Mère, supre génle.... 424
Prince, Mgr Jean-Charles..... 260
Thomas, Sœur..... 356
Truteau, chan. Alexis-Frédéric..... 261
Salle d'Asile S.-V. de Paul, rue Visitation..... 356

PREMIÈRE PARTIE

LES AMIS DE LA PROVIDENCE

CHAPITRE I

UNE FONDATION DE MGR IGNACE BOURGET

La Banque d'Épargne de Montréal, mai 1846. — Lors de la Confédération, la Banque avait déjà vingt et un ans.

> L'homme agit comme il aime et il aime comme il pense. Les pensées forment le cœur et le cœur forme la conduite.
>
> *Le Père Girard.*

C'est cette belle pensée du Père Girard qui nous vient à la mémoire quand on évoque le souvenir du regretté et vénéré évêque de Montréal, Mgr Ignace Bourget, car si jamais un homme a agi comme il aimait, c'est bien lui, et les œuvres nombreuses dont il a doté notre métropole en rendent témoignage.

Ce vénérable apôtre aimait le peuple. Il compatissait à ses souffrances et souffrait de ses misères. Il voyait comme le sort de l'ouvrier et du travailleur était peu brillant et son souci constant a été de l'améliorer dans la mesure de ses forces.

C'est ainsi qu'il conçut l'idée, en 1846, de fonder la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal. Le soin de l'épargne populaire est chose relativement nouvelle et, à l'époque dont nous parlons, il y a *quatre vingt douze ans*, per-

sonne ne s'en préoccupait, les grandes banques d'alors considéraient la question trop insignifiante pour qu'elles s'y arrêtassent. Aussi ce ne fut pas l'attrait du gain personnel qui influença le vénérable évêque, ni l'idée de lancer une grosse entreprise commerciale. Le premier à comprendre que le salut et le bien-être du peuple dépendaient dans une large mesure de ces saines habitudes de travail, d'ordre et d'économie, il cherchait un moyen d'adoucir l'âpreté de son travail en lui donnant par l'ordre et l'économie l'espoir d'un meilleur lendemain. Il voulait fonder une œuvre qui fût le soutien du travailleur et lui assurât une place pour ses économies à l'abri de tout risque et de toute perte.

C'est le 26 mai 1846 qu'avec la collaboration des citoyens marquants de la métropole, il lança son œuvre qui était destinée à être si féconde en résultats bienfaisants pour le peuple. C'était à son origine et dès ses débuts une banque réellement canadienne et bilingue. L'entente cordiale, le grand principe qui devait un quart de siècle plus tard présider à la Confédération, était déjà à l'ordre du jour dans la métropole. C'est ainsi que l'on voyait figurer sur le bureau d'administration, à côté de Mgr Ignace Bourget, patron de la banque, M. William Workman, l'un des premiers magistrats de la cité, président; M. Alfred LaRocque, vice-président et ensuite président; l'honorable Joseph Bourret

qui fut premier magistrat de la cité de Montréal; l'honorable Sir Francis Hincks, ministre d'État, et qui furent successivement administrateurs et présidents de la banque; l'honorable Louis-Joseph Papineau, le célèbre tribun; l'honorable Luther-Hamilton Holton, plusieurs fois président du *Board of Trade*; l'honorable Sir Louis-Hippolyte Lafontaine, homme d'État et chef du cabinet Lafontaine-Baldwin; l'honorable Samuel Cornwallis Monk; l'honorable juge Joseph-A. Berthelot; l'honorable lieutenant-colonel James Leslie, l'un des premiers membres du Conseil législatif et qui en devint le président; M. T. Bouthillier, l'un des fondateurs du *Board of Trade*; l'honorable Jno. Young, membre du Conseil législatif et pendant plusieurs années président de la Commission du Havre de Montréal; M. Ed.-Raymond Fabre qui fut premier magistrat de la ville; M. Nelson Davis, le docteur Pierre Beaubien, l'honorable David-M. Armstrong, le docteur Wolfred Nelson, aussi premier magistrat de la ville; M. F. Franchère; l'honorable Sir Georges-Étienne Cartier, l'un des pères de la Confédération et son principal artisan; l'honorable Auguste-Norbert Morin; l'honorable Louis Lacoste; l'honorable Chs Wilson; l'honorable Lewis-T. Drummond; l'honorable Henry Starnes; M. John Easton Mills qui succéda à l'honorable M. Bourret, comme premier magistrat de la cité; l'honorable Edward Murphy; M. Pierre Lamothe; M. Edwin Atwater; l'hono-

rable Thos. Ryan; M. Benjamin-H. Lemoine; M. Henry Mulholland; M. Louis Boyer; M. Thos. O'Brien et plusieurs autres citoyens influents de cette époque.

La Banque d'Épargne était à son début une institution mutuelle et philanthropique. Son but était de recevoir les épargnes du peuple, quelque menues qu'elles fussent, et de les placer de la façon la plus prudente. Le souci des administrateurs a toujours été la sauvegarde absolue des épargnes populaires; le rendement, tout en étant important, était de considération secondaire. Aussi, quand on avait versé l'intérêt sur leur avoir aux déposants et mis de côté une réserve pour les contingences, les hôpitaux, les refuges et autres œuvres de bienfaisance se partageaient le résidu. Les affaires de la banque ont progressé même mieux que ne l'espérait son pieux et dévoué fondateur. Elle est allée grandissant d'année en année, et, en 1871, elle avait pris tant d'expansion que le gouvernement du jour, pour la plus grande protection des déposants, crut devoir la constituer en compagnie à fonds social. Cependant, malgré ce changement de forme, le fond est resté le même et ce sont les mêmes règles de prudence qui régissent les opérations de la banque. De même la banque continue son rôle philanthropique et chaque année elle verse une somme importante aux hôpitaux, refuges et autres œuvres philanthropiques et charitables. Le

montant versé en 1926 a dépassé $18,000. et, de 1871 à 1927, la somme globale distribuée de ce chef excède $700,000.

Il est un autre fait très intéressant concernant la Banque d'Épargne et qui démontre la confiance qu'elle a toujours su inspirer à nos législateurs, c'est que depuis 1871, et pour plus d'un demi-siècle, elle remplit à Montréal les fonctions du Receveur Général du Dominion. A ce titre, elle est chargée par le gouvernement de l'émission, de l'échange et du rachat des billets de la Puissance.

La banque a toujours su intéresser à son existence l'élite de la population et son bureau d'administration a toujours été dirigé par des hommes marquants. Parmi ces derniers, ce sont les suivants qui ont présidé aux destinées de la banque depuis sa fondation: M. William Workman 1846-52; Alfred LaRocque, 1852-55 et 1861-64; l'honorable Joseph Bourret, 1856-58; M. Edwin Atwater, 1859-60; M. A.-M. DeLisle, 1867-68; l'honorable Henry Starnes, 1869-70; l'honorable L.-H. Holton, 1871-72; M. Henry Judah, 1873-77; l'honorable Ed. Murphy, 1877-95; l'honorable Sir William H. Hingston, 1896-1908; l'honorable J.-Ald. Ouimet, 1908-16. De plus, la banque a eu l'honneur de compter parmi ses administrateurs, outre les personnages déjà mentionnés, plusieurs lieutenants-gouverneurs de la Province: l'honorable J.-Adolphe Chapleau, l'honorable Évariste LeBlanc et l'honorable Ls-Phi-

lippe Brodeur; des hommes d'État: l'honorable Sir Francis Hincks, l'honorable Sir Ls-Hippolyte Lafontaine, l'honorable Jas. O'Brien, l'honorable Robert Mackay et plusieurs autres.

Le bureau d'administration de 1927 renfermait l'honorable Raoul Dandurand, ministre d'État et sénateur, occupant le fauteuil présidentiel depuis plusieurs années. Le vice-président était le très honorable Charles-J. Doherty, ancien ministre de la Justice et juge en retraite de la Cour du banc du Roi, et les administrateurs: l'honorable Sir Lomer Gouin, ancien premier ministre de la province de Québec; le docteur Donald-A. Hingston; MM. F.-W. Molson, Zéphirin Hébert, Henry-H. Judah, Henry-J. Trihey et l'honorable Rodolphe Lemieux, président de la Chambre des Communes à cette époque.

En 1938, on retrouve encore l'honorable Raoul Dandurand à la présidence du Conseil d'administration; le docteur Donald-A. Hingston, vice-président et plusieurs des mêmes administrateurs qu'en 1927.

Pour se faire une idée de ce qu'était la ville de Montréal lors de la fondation de la Banque d'Épargne en 1846, il est bon de se rappeler que sa population n'était alors que d'environ 48,000; que les chemins de fer étaient à leur début; que les trains couraient encore entre Laprairie et Saint-

Jean sur des lisses de bois et que la diligence partait chaque matin de la porte de l'est, au *carré* Dalhousie, pour Québec. La banque a devancé la communication télégraphique entre Montréal et Québec, qui ne s'est faite qu'en 1847; l'inauguration de la navigation commerciale transatlantique de Montréal en 1853; le système des chars urbains à Montréal en 1861; la construction du pont Victoria en 1854 et les réseaux ferroviaires entre Montréal et Portland et entre Montréal et Toronto en 1854 et 1856 respectivement. Aujourd'hui Montréal est la métropole du Canada, l'une des grandes villes du monde et la banque, qui a grandi proportionnellement, est l'une des institutions les plus solides du continent. D'après son rapport de 1927, elle accuse des dépôts dépassant les cinquante millions lesquels sont garantis par des valeurs liquides de $1.07 pour chaque dollar de dépôt. La banque rend un service inappréciable aux citoyens de tous les rangs de la grande métropole et l'œuvre éducationnelle qu'elle s'est donné mission de poursuivre a eu pour effet, non seulement d'encourager l'épargne parmi le peuple, mais de lui inculquer ces habitudes de travail et d'ordre qui font sa prospérité et son bonheur.

CHAPITRE II

LETTRES DE MONSEIGNEUR BOURGET
A MÈRE PHILOMÈNE, SUPÉRIEURE GÉNÉRALE

Montréal, le 29 janvier 1859

Ma fille,

Une indisposition qui me fait garder la chambre me donne le temps d'accomplir une résolution prise depuis longtemps; savoir, de partager entre les communautés de ce diocèse les riches trésors de biens spirituels cachés dans la dévotion à la Passion de Notre-Seigneur, et à tous les objets sacrés que l'Église propose à notre vénération, pour nous entretenir dans une dévotion si salutaire.

Pour mieux faire connaître ma pensée, je dois vous faire observer que ça été l'intention de la sainte Église, lorsqu'elle a institué les fêtes de la *Prière et de l'Agonie de Notre-Seigneur au Jardin des Olives, de la Passion, de la Couronne d'épines, de la lance et des clous, du saint Suaire, des cinq plaies et du Précieux-Sang.* Aussi toutes les communautés sont-elles portées d'elles-mêmes à honorer d'un culte particulier ces jours saints, qui leur rappellent d'une manière si touchante les souffrances du divin Époux.

Mais, comme il me semble qu'il serait plus agréable à Notre-Seigneur et plus profitable à ces

communautés, si chacune célébrait une de ces fêtes avec une dévotion plus spéciale, je me détermine à vous assigner celle de la *mémoire de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, qui se célèbre le mardi de la Sexagésime. En conséquence, on se fera un bonheur dans votre communauté de travailler avec une ardeur toujours nouvelle à acquérir cette dévotion à la Passion du Sauveur...

L'office de cette fête est si touchant que votre communauté y trouvera une source intarissable de piété, qui lui fera goûter tous les fruits délicieux que produit l'arbre de la croix; lesquels sont, d'après saint Ignace, la douleur, l'affliction, la confusion, la tristesse, les gémissements, le brisement de cœur, les larmes et la peine intérieure.

Vous prierez donc votre directeur de vouloir bien vous traduire en français ce bel office, dans lequel l'Église, cette épouse de Jésus-Christ, nous fait entendre sa juste douleur sur les souffrances de son divin Époux et lui témoigne tout ce que son cœur lui inspire de sentiments les plus tendres et les plus affectueux. Vous y trouverez des sujets de pieuses méditations et des cantiques bien propres à nourrir une dévotion qui, plus que jamais, sera celle de votre communauté, dans les siècles des siècles.

Je vous bénis, ainsi que vos bonnes Sœurs, et je demeure de vous toutes, le très dévoué serviteur,

† Ig., évêque de Montréal.

* * *

Montréal, le 27 avril 1863

Ma fille,

C'est demain que nous installons, dans ce diocèse, *Notre-Dame du Bon Conseil* [1]. Cette fête rappelle l'apparition de la bienheureuse Vierge à la princesse Petruccia, pendant qu'elle priait devant une image connue sous le nom de *Notre-Dame du Bon Conseil.* L'auguste Mère de Dieu dit à cette humble servante *que, lorsqu'elle aurait fait bâtir une église en ce lieu, elle viendrait y fixer sa demeure.* Fidèle à cet avis du ciel, Petruccia se mit en devoir d'exécuter les ordres de la sainte Vierge et pour cela elle parcourait les rues de la ville et des faubourgs et allait elle-même à la campagne. Elle recueillit autant d'injures que d'aumônes parce qu'on la regardait comme une visionnaire, mais le ciel vint à son secours. Le 25 avril 1467, une grande lumière apparut tout à coup aux yeux de tous les habitants de Genazzano et, au milieu de cette lumière, on vit paraître une image de la sainte Vierge qui, au milieu des chants dont les anges faisaient retentir les airs, descendit et s'arrêta sur une muraille de la nouvelle église, sans toutefois la toucher, ce qui fit crier: *au miracle.* Ce prodige rendit bientôt ce lieu célèbre; on y ac-

[1] Cette fête se célèbre aujourd'hui le 26 avril.

courut de toutes parts pour se recommander à *Notre-Dame du Bon Conseil.* La sainte image, que les anges avaient apportée avec tant de chants joyeux, était si belle et si réjouissante qu'on l'appela assez longtemps *Notre-Dame du Paradis.* D'innombrables pèlerins accoururent pour la visiter et il se fit une grande quantité de miracles. On en a compté cent cinquante-neuf, opérés dans l'espace de trois mois.

L'on pourra chanter (demain) à la messe comme aux grandes solennités et il y aura dans l'après-midi salut et bénédiction du Saint-Sacrement.

Recommandez-moi à *Notre-Dame du Bon Conseil*, dont l'assistance m'est si nécessaire et croyez-moi bien véritablement, ma fille,

votre très humble et très obéissant serviteur,

† Ig., évêque de Montréal.

* * *

Rome, le 12 juin 1869

Ma fille,

J'ai reçu votre bonne lettre du 7 avril dernier, mais le temps ne m'a pas permis d'y répondre avant ce jour...

Je vous donne à toutes la bénédiction que vous sollicitez de nouveau, quoique vous ayez été bé-

nies par le Saint-Père lui-même, dans ce beau jour de Pâques qui vous a fait surabonder de joie et a retrempé votre courage. Chaque fois que j'ai le bonheur d'être aux genoux de notre Père commun, je ne manque pas de lui présenter la famille dont il m'a chargé, et comme de raison la « Providence » y a sa place...

Notre-Seigneur vous a enlevé votre Sœur M.-Aurélie, pour augmenter sans doute la troupe des Sœurs de la Providence qui, dans le ciel, font l'office d'avocates de leurs Sœurs qu'elles ont laissées dans cette vallée de misères... J'espère que Dieu voudra bien se contenter de ce sacrifice et qu'il daignera, dans son infinie bonté, guérir vos Sœurs malades, afin qu'elles puissent toutes ensemble porter le poids de la chaleur et du jour.

C'est à Saint-Marcel ou à Sainte-Marie *in Via Lata* que je vais m'associer aux Religieux Servites pour célébrer les fêtes de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Dimanche dernier encore, je célébrais la messe dans cette dernière église où l'on faisait la solennité du très saint et immaculé Cœur de Marie. Ces fêtes me transportent tout naturellement au milieu de vous et me fournissent le précieux avantage d'entendre répéter, sur tous les tons, le *Stabat Mater*. Ici, c'est quelque chose de bien impressionnant que d'entendre le peuple répondre à cette hymne des douleurs de notre Mère. La rénovation de vos vœux vous a, me dites-vous, affer-

mies toutes et chacune de vous dans la grâce de la visite pastorale. J'en ai la confiance, parce que je sais que la foi qui vous anime vous a fait voir, dans celui qui vous a visitées, la personne de Notre-Seigneur lui-même. Avec un tel principe, la direction qui vous est donnée, n'importe par qui, vous sera toujours souverainement profitable. Oh! tenez-y du fond du cœur, ne voyez que Notre-Seigneur; lui seul vous suffit et avec lui vous avez tout.

Je vois par les journaux que la communauté s'est associée aux démonstrations publiques de joie, au cinquantième anniversaire de prêtrise de Notre Saint-Père le Pape [1]. C'était pour elle un devoir bien légitime; et j'espère qu'en s'en acquittant de tout cœur comme elle l'a fait, elle se sera de plus en plus pénétrée de cette foi vive, de cette profonde vénération, de cette affection filiale pour le Père commun, qui caractérise partout le vrai esprit religieux. Car, peut-on être dévot à Jésus, sans l'être au Pape? Aussi, aurez-vous, dans ce jour à jamais mémorable, prouvé votre dévouement au Saint-Père, beaucoup plus par vos sentiments intérieurs de piété que par votre brillante illumination. Les hommes n'ont pu voir que le signe extérieur de cette piété filiale, mais les anges en au-

[1] Pie IX.

ront vu le sentiment réel qui seul mérite les regards du Père céleste.

Que saint Joseph soit à jamais béni de ses nouvelles faveurs, qui ne manqueront pas de redoubler, en vous toutes, la foi, la confiance et l'amour que vous entretenez pour ce bon Père. Le développement que la divine Providence donne à vos œuvres, et surtout à vos salles d'asile, mérite une éternelle reconnaissance. Merci pour toutes les nouvelles dont vous voulez bien me faire part, car elles m'intéressent vivement. Vos Sœurs Raphaël et Jean ne sont pas oubliées, car elles se trouvent placées aux pieds de Notre Saint-Père le Pape, avec beaucoup d'autres.

Arrivé ici le 13 février, et assiégé, en arrivant, d'affaires et d'embarras, il m'a été impossible de présenter à temps la supplique qui vous aurait obtenu, sans aucun doute, l'indulgence jubilaire qui arriva trop tard, l'an passé, pour couronner la fête de votre vingt-cinquième anniversaire de fondation. Espérons que, lorsque arrivera pour votre communauté le cinquantième anniversaire, ceux et celles qui auront à le célébrer s'y prendront mieux que nous.

Priez et faites prier pour moi, qui suis, de vous, de vos Sœurs et de vos pauvres,

le tout dévoué,

† Ig., évêque de Montréal.

* * *

Rome, le 3 juillet 1869.

Ma fille,

... Je vous remercie de votre attention à me tenir au courant de ce qui peut se passer de plus important dans votre communauté. Je vois que la divine Providence continue à en prendre soin et daigne la diriger dans les voies de la prospérité la plus surprenante. Je ne manque pas de l'en bénir avec vous toutes.

Je me suis fait un vrai bonheur de m'unir à vos jouissances spirituelles dans votre fête de Notre-Dame de la Providence, qui m'a servi de protectrice du mois de juin, parce qu'elle a bien voulu m'échoir pour sentence. Saint Vincent de Paul lui a succédé et a rempli à mon égard ce bon office durant ce mois. J'irai célébrer sa fête avec ses Filles de la Charité, qui dirigent l'hôpital militaire du Saint-Esprit où je vais de temps en temps visiter nos zouaves canadiens quand ils vont s'y faire soigner. Ces bonnes Sœurs ont une attention particulière pour ces chers enfants dont elles paraissent tout à fait édifiées et contentes. Elles me disent que, lorsque le Pape va visiter ce grand hôpital, il s'informe toujours s'il y a des zouaves canadiens. Je suis allé dire la messe dans leur chapelle privée, une fois, et j'y retournerai à la Saint-Vincent. Il

m'a fallu aussi aller leur chanter le salut à un autel qui est érigé dans une des salles de ce vaste hôpital, et ce sont les zouaves canadiens qui, à leur invitation, ont fait les frais du chant. Les petites douceurs ne leur manquent pas quand il leur faut aller à l'hôpital, ce qui cependant ne leur plaît guère, car ils aiment mieux la caserne que l'hôpital, et l'exercice militaire que le régime des invalides.

C'est avec raison que vous appelez la fête de Notre-Dame de la Providence une fête pleine de grâces; car elle l'est de nom comme d'effet. Marie, en se faisant honorer par votre jeune et petite communauté sous ce titre si consolant, en devient comme la *Reine* et fait circuler en elle l'esprit de vie qui l'anime dans tous les actes de piété, de simplicité, d'humilité et de charité. Elle veut bien être pour chacune de vous, en quelque sorte, ce que Notre-Seigneur est pour elle, c'est-à-dire pleine de grâces. Elle est donc avec vous pour vous assister dans les choses temporelles comme dans les choses spirituelles; avec vous, pour vous faire participer à son bon esprit; avec vous, pour vous diriger dans vos conseils et entreprises; avec vous, pour vous secourir dans tous vos besoins; avec vous, la nuit comme le jour; avec vous, à la mort comme pendant la vie; avec vous, dans le temps et dans l'éternité...

Je ferai tout en mon pouvoir pour vous mettre à même de reconnaître les importants services que

vous rendent vos bienfaiteurs et bienfaitrices, et, en particulier, madame Montmarquette dont vous me faites connaître la noble générosité qui l'a portée à fonder l'Asile de Saint-Vincent... [1].

Monsieur Moreau remettra à votre Sœur Marie-Raphaël un petit crucifix qu'a indulgencié Notre Saint-Père le Pape...

Je n'oublie pas vos Sœurs Charles [2] et Émérentienne [3], pour qui je demande quelques années de plus dans cette vallée de larmes...

Je souhaite un heureux voyage avec un plein succès dans leur mission à vos Sœurs du Saint-Sacrement, Pierre d'Alcantara, Dorothée et Pacifique [4], que l'obéissance envoie partager les travaux et les succès de vos Sœurs de l'Orégon.

Bonheur et succès au bazar de la haute ville pour la diminution de vos dettes; et mille bons souhaits aux dames et autres généreuses personnes qui en font les frais! Même succès à votre bâtisse du Faubourg Québec, dont le besoin est si vivement senti depuis longtemps.

---

[1] C'est-à-dire l'Asile du Sacré-Cœur, dans la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, de Montréal. A l'endroit même où se trouve aujourd'hui notre maison mère actuelle.

[2] Th. Bricault, décédée le 7 novembre 1869.

[3] G. Touzin, décédée le 20 juin 1869.

[4] M.-R. Legris, décédée le 9 avril 1900.

Au milieu des splendeurs de la ville sainte, je n'oublie pas votre communauté et je la mets aux genoux du Saint-Père chaque fois que je me prosterne devant lui, pour lui exposer mes besoins et ceux des âmes confiées à ma garde. Quelque préoccupé qu'il soit, et malgré les inquiétudes que lui occasionnent tant d'affaires dont il est assiégé, il est toujours serein et plein d'aménité.

En priant pour ce bon Père, priez et faites aussi prier pour moi, qui suis de vous et de toutes vos Filles

le très humble et dévoué serviteur,

† Ig., évêque de Montréal.

* * *

Rome, le 30 octobre 1869.

Ma fille,

J'ai reçu le gros, le beau et bon volume que m'a adressé la Communauté, et je l'ai reçu avec d'autant plus de plaisir qu'il est dû au travail de vos Sœurs. [1]

Les journaux m'avaient déjà appris que ce livre si ardemment désiré avait vu le jour. Je m'en étais réjoui, parce que, sans y avoir travaillé, je m'étais associé au désir commun d'avoir un tel

[1] *Traité* de *Matière Médicale,* édité en 1869.

livre, connaissant tout le bien qu'il était destiné à produire pour le succès de vos œuvres de charité et le soin des pauvres et des malades.

Maintenant que je l'ai en mains, ce précieux ouvrage..., je me trouve plus en état d'en apprécier les avantages et d'en calculer les résultats pour l'avenir.

Un de ces avantages, auquel j'attache la plus haute importance, est la facilité qu'il y aura désormais de former les Sœurs à la vie de *servantes des pauvres*, *hospitalières*, *gardes-malades*, qu'il leur faut mener dans votre nouvel Institut.

Car, pour peu qu'elles aient d'aptitude au service des malades, qui est le devoir propre de leur sainte vocation..., elles se rendront bientôt parfaites dans cet art que Notre-Seigneur a élevé si haut, en disant: *J'ai été malade et vous m'avez soigné.*

Un de mes désirs a toujours été et est encore que toutes les Sœurs ne soient occupées, du matin au soir et d'un bout de l'année à l'autre, que du soin des pauvres et des malades. Pour qu'il soit un jour accompli, je prie le *Père des pauvres* de se charger de payer vos dettes et de vous ménager, dans sa divine Providence, de petites ressources, pour que vous ayez les moyens de soutenir la communauté sans être obligées de gagner votre vie à la sueur de vos fronts. Toutes vos industries seront exercées, dans ce cas, pour bien former vos

élèves et vos orphelines aux genres de travaux manuels qui absorbent maintenant tous vos moments.

En attendant, vos jeunes Sœurs et vos novices vont apprendre le véritable métier de *servantes des pauvres*, en suivant ponctuellement le cours d'instructions médicales qui se fait à l'apothicairerie. Aussi, n'éprouveront-elles aucune difficulté quand il s'agira pour elles de préparer les remèdes ou d'exécuter avec intelligence les prescriptions des médecins. Mais en voilà assez sur ce sujet.

J'ai appris, par différentes voies, que vous aviez perdu quelques-unes de vos chères Sœurs que la mort vous a enlevées; que quelques-unes de vos missionnaires étaient revenues à la maison; que de nouvelles œuvres avaient été heureusement commencées et marchaient bien. Mais je n'ai pas besoin que l'on vienne m'informer que vous marchez toujours dans les voies laborieuses et pénibles qui mènent au calvaire. Car, grâce à Dieu, ce calice d'amertume continue à déborder, pour que chacune de vous soit navrée de douleurs au pied de la croix où se tenait votre Mère... Ayez confiance et prenez courage, puisque, pour vous toutes, il n'est pas d'autre voie pour arriver à la perfection de la vie religieuse et au succès complet de vos saintes et charitables entreprises.

Je vais à l'ordinaire célébrer vos fêtes avec les bons Pères Servites, qui me regardent comme un

des leurs; et déjà je me suis engagé à aller chanter la grand'messe, à la fête de la Compassion de la sainte Vierge, chez les religieuses de Sainte-Julienne de Falconieri, qui vous considèrent comme leurs Sœurs. Partout on me donne de pieuses images représentant la Mère des Douleurs... Priez pour moi, car me voici aujourd'hui même chargé du pesant fardeau de l'âge septuagénaire, n'ayant pour contrepoids qu'un bassin (plateau) d'œuvres qui ne pèsent guère.

Je vous bénis avec toutes vos œuvres.

† Ig., évêque de Montréal.

* * *

Rome, le 1er juin 1870

Ma fille,

Ayant à répondre à vos deux dernières lettres, je suis heureux de pouvoir le faire en ce jour qui vous est spécialement cher, puisque c'est pour vous toutes un jour de grande fête, la fête de Notre-Dame de la Providence...

Quoique vos constitutions n'aient pas encore été approuvées, elles ont cependant été louées; et avec cela, votre Institut a eu le précieux avantage d'avoir été approuvé par le Saint-Siège. Maintenant, vous êtes, pour ainsi dire, à l'essai, en ce que vous devez, en observant ces constitutions, vous

assurer si chacune d'elles fait et pourra toujours faire votre règle de conduite, pour votre perfection et le succès de vos œuvres.

Vous n'avez pas à craindre que ces constitutions soient approuvées maintenant. Car, outre que je n'ai nulle intention de solliciter à l'heure qu'il est cette approbation, j'ai l'intime conviction que présentement toute démarche de ma part pour vous obtenir cette faveur n'aboutirait à rien. On veut que l'expérience vous fasse juger par vous-mêmes quelles sont les règles qui vous conviennent et celles qui ne vous conviennent pas. Or, ce n'est pas l'affaire d'un jour; combien de choses qui d'abord révoltent sont cependant dans l'esprit de Dieu, tandis que, d'un autre côté, bien des choses plaisent de prime abord et ne sont pas cependant avantageuses au bon gouvernement d'une communauté! Tout doit donc être mûrement examiné à la lueur du bon esprit qui, partout et surtout chez vous, doit être un esprit de simplicité, d'humilité et de charité.

Quoi qu'il en soit, il faut, de concert avec Mgr de Nesqually, vous adresser au Saint-Siège, pour en obtenir la permission d'ouvrir un noviciat à Fort Vancouver. Exposez-lui les bonnes raisons que vous pouvez avoir pour cela, et vous pouvez compter sur le succès...

† Ig., évêque de Montréal.

* * *

25 mars 1871.— Le vénéré Fondateur, dans un entretien paternellement familier, résume, pour ainsi dire, les instructions que, depuis vingt-huit ans, il donne à la Communauté et dont voici les principaux points:

Mes filles,

Je dois, en ce jour qui vous rappelle tant de souvenirs, vous dire, dans le secret de la famille, quelles ont été mes vues et mes prévisions en travaillant à l'œuvre de votre fondation. C'est comme mon dernier testament, n'ayant rien autre chose à vous léguer.

Fondées au pied de la Croix pour être les Filles de la Mère des Douleurs, j'ai toujours cru que vous passeriez par de grandes souffrances, et que ces souffrances dureraient autant de temps que vous seriez fidèles à votre vocation. Il faut espérer que ce sera toujours.

Je n'ai cessé de croire que les dures épreuves, qui vous attendent dans votre carrière religieuse, ne feraient que vous affermir dans votre vocation et qu'à force de sacrifices, vous en viendrez à aimer la croix, comme d'autres aiment les douceurs.

J'ai toujours eu un grand bonheur de vous voir entrer dans la famille de saint Vincent de Paul, par l'adoption de ses saintes constitutions,

qui, dès le commencement, vous ont été procurées par un bienfait tout particulier de la divine Providence.

J'en ai conclu que cet admirable saint, en devenant votre patron, vous ferait une large part de son esprit d'humilité, de simplicité et de charité, qui brille d'un vif éclat dans sa belle vie.

J'ai toujours été sous l'heureuse impression qu'il vous communiquerait en même temps quelque chose de son génie pour l'administration des œuvres de charité, si vous étiez toujours animées de ce triple esprit qui l'a singulièrement caractérisé. Ce génie des bonnes œuvres vous est d'une absolue nécessité. Aussi, est-il souverainement désirable.

Un de mes désirs les plus ardents a toujours été de voir briller, en vous toutes, cette *humilité* qui fait que l'on se méprise soi-même et que l'on est bien aise d'être méprisée par les autres; cette *simplicité* qui fait que l'on voit tout de l'œil éclairé de la foi; et cette *charité* qui fait que l'on se sacrifie généreusement pour le soulagement de toutes les misères.

Je n'ai jamais cessé d'espérer que l'esprit de simplicité vous ferait voir dans votre évêque, quel qu'il soit, Jésus-Christ; dans les prêtres, les apôtres; dans vos supérieures et officières, la sainte Vierge et les saintes femmes de l'Évangile; dans vos Sœurs, les épouses de Jésus-Christ; de là, pour tous, vénéra-

tion, estime et affection. De là aussi, force, union et succès.

En vous réunissant en communauté, toute mon ambition a été de vous donner la dernière place parmi les autres communautés et de vous confier, en votre qualité de servantes des pauvres, les œuvres que ne pourraient faire les autres institutions religieuses.

Je me suis toujours bercé de cette espérance que vous seriez un jour si mortes à vous-mêmes que, loin de porter envie aux autres, vous vous réjouiriez cordialement de tout le bien qui peut se faire ailleurs que chez vous...

En attendant, elles feront tout en leur pouvoir, pour se procurer le bonheur de visiter les pauvres et de soigner les malades, en consacrant à ces œuvres de miséricorde leurs temps libres, par exemple leurs jours de congé, les vacances, etc.

Elles intéresseront les riches en faveur de leurs pauvres, par des quêtes à domicile et par tous les autres moyens qu'inventera leur charité. La divine Providence, si elles ont le véritable esprit des œuvres, leur ouvrira, au besoin, toutes les bourses.

J'ai le ferme espoir qu'en répandant partout la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs, vous obtiendrez de cette bonne Mère un cœur compatissant pour toute espèce de misères et qu'elle vous multipliera, afin de multiplier par vous toutes les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle.

Vous serez puissantes dans l'accomplissement de vos devoirs religieux si vous tenez fermement à l'obéissance et au respect que vous devez à l'autorité qui vous gouverne. Plus cette autorité, en effet, sera forte, plus vous serez en sûreté. Par une conséquence toute contraire, plus l'autorité qui gouverne l'Institut sera faible, plus vous serez en danger de vous relâcher...

† Ig., évêque de Montréal.

CHAPITRE III

DIRECTIVES DE MONSEIGNEUR IGNACE BOURGET AUX COMMUNAUTÉS DE SON DIOCÈSE

ORDONNANCES CONCERNANT LE CÉRÉMONIAL, 5 JUIN 1857.— Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Montréal, etc., etc.

Aux Communautés religieuses de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Intimement pénétré comme nous l'avons toujours été, nos très chères filles, que l'esprit de Dieu s'est reposé dans le cœur de vos fondateurs et fondatrices de pieuse mémoire, nous nous sommes toujours fait un devoir de vous exhorter à vous maintenir dans l'esprit primitif de vos instituts respectifs, qui forment cette belle variété qui relève si haut l'éclatante beauté de votre reine, l'Immaculée Vierge, la fille aînée et la Mère de l'Église.

Dans cette vue, nous nous sommes toujours appliqué à vous exhorter d'accomplir les plus petits points de vos saintes règles, dans la pensée que vous y trouveriez toujours une souveraine perfection. Cependant, nous connaissons que ces règles n'obligent pas sous peine de péché, à moins que vos vœux religieux n'y soient concernés.

Nous devons donc, nos très chères filles, nous

faire un devoir plus strict de vous faire suivre toutes les règles liturgiques qui nous sont imposées à tous par l'Église *en vertu de la sainte obéissance.* Or, voilà ce que nous avons à statuer dans la présente ordonnance, comme vous l'allez voir. Avec des cœurs disposés comme le sont tous les cœurs religieux que la foi et la piété animent, il n'est nullement nécessaire d'entrer dans le détail des raisons qui doivent vous porter à accepter avec grand bonheur les réformes que vous avez à faire dans les cérémonies qui se font dans vos églises et vos communautés. La considération que ce sont des cérémonies de la sainte Église romaine, notre mère et notre maîtresse, qu'il faudra suivre dans toute sa pureté, vous suffira sans doute...

Il nous reste à vous bien recommander, nos très chères Sœurs, de beaucoup prier pour que partout les divins offices soient célébrés avec cette ponctualité, cette ferveur et cette piété qui, en rendant à la divine Majesté les honneurs qui lui sont dûs, édifient merveilleusement les bons chrétiens et convertissent les pauvres pécheurs.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos vénérables frères les chanoines de notre cathédrale, nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit:

1. Le cérémonial de la sainte Église romaine sera observé dans toutes les chapelles et les communautés de notre diocèse.

2. Nous supprimons tous les usages et coutumes qui pourraient y être contraires.

3. L'on se conformera au *Précis* qui accompagne la présente ordonnance, lequel a été fait plus spécialement pour l'usage de ces communautés.

4. En conséquence, on n'y dira ni ne chantera plus de messes en présence du Saint-Sacrement exposé, si ce n'est le premier et le dernier jour des Quarante-Heures qui s'y célèbrent comme il sera marqué dans l'*Ordo* de l'année.

5. A la place, chaque communauté pourra prendre à son choix un des jours de l'octave de la Fête-Dieu, excepté le dimanche durant cette octave qui est consacré à la procession de toute la ville, pour y faire, dans l'intérieur de l'enclos ou de la communauté, sa procession particulière avec permission de faire un reposoir.

6. On s'y fera un bonheur de faire l'anniversaire de la création et du couronnement du Souverain Pontife, comme suit: il y aura communion générale chacun de ces deux jours. Au premier de ces anniversaires, l'on chantera à la messe de communauté; et au second, il y aura salut et bénédiction du Saint-Sacrement à l'heure la plus commode, et de plus, grand congé pour la communauté.

Sera la présente ordonnance lue en chapitre le premier jour après sa réception.

Donné à l'évêché de Montréal, au Mont Saint-

Joseph, le cinquième jour du mois de juin, de l'an mil huit cent cinquante-sept, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre secrétaire.

† Ig., évêque de Montréal

Par Monseigneur,

J.-O. Paré, chan. secrétaire.

* * *

CIRCULAIRE AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE MONTRÉAL, 9 MARS 1862.— Mes chères Filles. Je ne puis partir pour la Ville Sainte sans interrompre un peu le fil de beaucoup d'affaires incessantes, pour vous donner, en particulier, quelques moments sur le temps qui me reste pour faire mes préparatifs de voyage. Pourrais-je en effet, les mieux employer, ces moments trop courts, qu'à l'avantage et au bien spirituel de cette portion choisie du troupeau du Seigneur, qui fait la gloire de l'Agneau sans tache et un des beaux ornements de la sainte Église?

Je serais trop heureux de pouvoir par là réparer toutes mes négligences passées, pour ne vous avoir pas donné tous les soins que vous avez droit d'attendre de moi.

Je tâche d'y suppléer par quelques pratiques, que j'ai ajoutées à la main aux circulaires ci-jointes, qui regardent le bien général du diocèse; parce que je compte beaucoup sur votre coopération pour le

développement des œuvres qui sont spécialement recommandées à votre charité, et surtout pour le plein succès du *denier de Saint-Pierre*, destiné, dans les adorables desseins de la Providence, à produire un si grand bien dans le diocèse et à vous mettre vous-mêmes en pleine possession du plus grand de tous les biens, le *bon esprit*, l'esprit de Notre-Seigneur lui-même. En allant vous faire, dans quelques jours, mes derniers adieux, je recueillerai votre *denier de Saint-Pierre* et celui de vos élèves et autres personnes confiées à vos soins, et qui sont censées ne faire qu'un avec vous, avec les petites adresses qu'il vous plaira de faire déposer, par mes mains, aux pieds sacrés du Saint-Père. Il sera bien assez bon pour tout recevoir, pour tout bénir ce qu'il recevra de ses filles, qui, du bout du monde, lui adressent leurs vœux les plus ardents.

Rien n'empêche que ces suppliques respectueuses ne soient signées de vous toutes. J'espère qu'avant Pâques, moyennant le souffle de vos ferventes prières qui nous conduiront bien vite au port, j'aurai accompli vos vœux et obtenu les premières bénédictions que je vais chercher pour vous.

Je ne vous prescris aucune prière particulière, parce que je sais très bien que, chaque fois que vous vous mettrez en la sainte présence de Dieu, vous solliciterez pour moi quelque nouveau secours de son infinie bonté. Il me semble que je suis fermement disposé, de mon côté, à en faire autant pour vous.

Je n'oublie pas, ce que vous avez oublié, que je vous ai parfois traitées bien durement; et que je vous ai par là grandement affligées. Je ne m'explique pas cette espèce de mystère, mais il me semble que c'est contre mon cœur. Quoi qu'il en soit, je ne vous en bénis que plus affectueusement, en formant des vœux ardents pour qu'il plaise à Notre-Seigneur, à son immaculée Mère et à son fidèle nourricier, sous la protection si consolante des anges et des saints, de vous faire arriver toutes au terme de vos pieux désirs, savoir une haute perfection ici-bas et la jouissance de votre divin Époux dans la bienheureuse éternité.

† Ig., évêque de Montréal.

* * *

Circulaire aux communautés religieuses de Montréal, (étrennes spirituelles), 6 janvier 1864.— Mes chères Filles. J'ai dû laisser passer le courant des visites et des affaires... pour me recueillir un peu avant de répondre aux lettres si pieuses que vous m'avez, comme de coutume, adressées, pour m'offrir vos souhaits de bonne année...

Pour étrennes de la nouvelle année, je vous adresse ci-joint le mandement [1] que je viens d'é-

[1] Mandement instituant l'Association de l'Apostolat de la Prière. Monseigneur Bourget l'adressait à tous les fidèles de son diocèse, le 25 décembre 1863.

crire, aux pieds du divin Enfant-Jésus et à la lueur du flambeau céleste qui illumine la sainte étable de Bethléem, dans laquelle se rencontrent, entre Marie et Joseph, avec les anges, les bergers et les mages qui nous ont laissé en héritage leur or, leur encens et leur myrrhe.

Car ce mandement, en vous appelant à l'*Apostolat de la Prière*, vous ouvre le Sacré-Cœur de Jésus et l'Immaculé Cœur de Marie, sources inépuisables de grâces, de vertus et de consolations. Aucunes étrennes, par conséquent, qui puissent vous être plus agréables. Aussi, allez-vous en faire vos délices, vous et les personnes confiées à vos soins, en exerçant un *Apostolat* si doux, si facile et si important en même temps.

En vous appelant à cet *Apostolat*, je réclame le secours de vos ferventes prières et de vos saintes œuvres, pour obtenir la victoire sur toutes les erreurs qui empoisonnent aujourd'hui le monde entier, et surtout celles qui sont détaillées dans le mandement qui les signale à ce diocèse...

Ce ne sera pas sans verser beaucoup de larmes que vous lirez la triste histoire des erreurs qui empoisonnent les sociétés humaines. Car vos cœurs sincèrement dévoués au service du divin Époux sentiront vivement les outrages que lui font les impies, en cherchant à faire croire que Dieu n'a rien à faire dans le gouvernement des hommes; que son saint Évangile est un obstacle au progrès des so-

ciétés humaines; que sa divine loi ne doit entrer pour rien dans les lois qui gouvernent les empires de la terre; que la raison humaine n'a nul besoin de la foi divine, ayant tout ce qu'il faut pour se conduire elle-même...

Vous serez aussi profondément affligées en voyant que ces hommes, ennemis de tout ce qui est saint, attaquent les communautés religieuses, veulent anéantir les vœux sacrés qui les unissent au Seigneur, cherchant à faire croire qu'ils sont des fardeaux insupportables à la fragilité humaine; rejettent ces admirables institutions comme inutiles et suspectes; combattent leurs obligations religieuses comme n'étant pas fondées sur l'Évangile; s'arrogent le droit de s'emparer de leurs biens, qui sont cependant le patrimoine des pauvres; leur refusent le droit de prendre soin des malheureux; prétendent qu'il faut les empêcher de donner l'éducation et s'ils tolèrent les communautés consacrées aux œuvres extérieures de charité, ce n'est que pour se faire de bonnes servantes, qui les soignent dans leurs maladies et surtout, lorsque, dans leurs camps, ils sont blessés et abandonnés de tout le monde.

En voyant ces déplorables erreurs, vous allez vous attacher au service de Dieu avec plus d'ardeur que jamais, précisément parce que vous le verrez plus abandonné et plus méprisé par ces hommes irréligieux. Vous aimerez plus tendrement votre saint état, précisément parce qu'on travaille

à vous en détacher. Vous porterez le joug de la vie religieuse avec d'autant plus de bonheur que l'on cherche à faire croire qu'il est insupportable. Vous remplirez les obligations de vos vœux religieux avec des délices d'autant plus grandes que l'on voudrait faire croire que Notre-Seigneur, qui vous a promis ici-bas le *centuple* et qui vous le donne avec une profusion toute divine, serait en défaut et vous aurait trompées en vous promettant un bonheur imaginaire.

Mais, tout en savourant le bonheur de votre saint état et en coulant des jours si heureux dans vos délicieuses retraites, portez vos regards compatissants sur vos Sœurs d'Italie, que les impies, dont je viens de vous signaler les erreurs, maltraitent avec une barbarie qui fait horreur. Aussi, méritent-elles, ces héroïnes religieuses, que le Souverain Pontife, dans son Encyclique du 10 août dernier, ait laissé tomber du haut de la Chaire Apostolique ces belles paroles:

« Nous louons comme elles le méritent tant de « religieuses qui, arrachées violemment de leurs « monastères, dépouillées de leurs biens et réduites « à la mendicité, loin de manquer à la foi qu'elles « ont jurée à l'Époux, endurent patiemment leur « lamentable sort, sans cesser de lever les mains « au ciel dans leurs prières du jour et de la nuit, « d'invoquer Dieu pour le salut de tous, même de

« leurs persécuteurs, et d'attendre avec résignation « la miséricorde du Seigneur ».

Vous prierez donc avec elles et pour elles, dans ce grand combat que livre l'enfer à la virginité, comme à tous les autres bons principes, afin que la sainte Église remporte une éclatante victoire sur toutes les erreurs qui séduisent les nations.

Vous avez embrassé avec ardeur l'œuvre de la réparation à laquelle vous invitait votre divin Époux, par ma lettre du 3 décembre dernier...

Vous serez toutefois puissamment encouragées à poursuivre cette œuvre de réparation, avec toutes les personnes que vous pourrez gagner à s'unir à vous, en apprenant que, dans la ville éternelle et dans toute la catholicité, la divinité de Notre-Seigneur est célébrée par des exercices solennels et que les protestations les plus publiques se font partout contre l'homme impie qui a osé nier cette divinité qu'adorent le ciel et la terre.

Vous aimerez sans doute à lire les paroles suivantes qu'adressait aux Romains, le 30 août dernier, le cardinal Patrizi, Vicaire de Notre Saint-Père le Pape, en ordonnant de porter en procession la vénérable image du Fils de Dieu fait homme, qui se garde à Rome dans une chapelle appelée le *Saint des Saints:*

« Notre intention, leur dit-il, en faisant cette « procession, est d'expier non seulement nos péchés,

« mais encore ceux dont la terre est plus que ja-
« mais inondée à une époque où l'on foule aux pieds
« tout droit divin et humain, et où l'homme porte
« l'impiété jusqu'au point de blasphémer impudem-
« ment la majesté de Dieu, de nier les dogmes très
« saints de notre foi, et entre autres la divinité
« même du Christ. L'honneur que nous devons
« rendre à l'image sacrée de l'Homme-Dieu sera
« donc une réparation de l'outrage récent fait à sa
« personne divine par les productions impies d'une
« plume sacrilège. »

Tant et si grands exemples vont donc, mes chères Filles, vous animer d'une nouvelle ardeur dans la voie des pénibles sacrifices qu'il vous faut faire, pour être des hosties vivantes et de dignes réparatrices des outrages que reçoit le Dieu d'amour, de la part de ceux qu'il comble de ses plus grands bienfaits. Vous allez, en conséquence, souffrir généreusement les désolations intérieures, les tentations fâcheuses, les rudes épreuves, les humiliations profondes et tous ces dégoûts, ennuis, répugnances, révoltes de la nature, qui sont les ronces, les épines, dont est jonchée la route de la perfection religieuse...

Puissent votre vie sainte et vos sacrifices de tous les jours faire monter au ciel un encens pur et répandre dans tout le diocèse le parfum de la virginité, afin que les ennemis de votre divin Époux

soient réduits au silence, ou plutôt qu'ils soient attirés à l'amour de l'Homme-Dieu.

Je suis bien véritablement, mes chères Filles,

votre dévoué serviteur,

† Ig., évêque de Montréal.

* * *

CIRCULAIRE AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE MONTRÉAL, 26 NOVEMBRE 1864.— (Mgr Bourget écrit de Liverpool). Mes chères Filles... La courte et excellente traversée que nous avons faite m'est une preuve sans réplique que vous avez beaucoup et bien prié. Il ne me reste donc plus qu'à solliciter la continuation de ces vœux ardents, qui m'ont si efficacement accompagné de ce côté-ci de l'Atlantique et qui peuvent m'être si avantageux, en quelque lieu qu'il me faille aller, pour le bien de la religion en général et pour celui de vos communautés en particulier.

Car je suis à me demander dans l'intérieur de mon âme: *Où vais-je? que vais-je faire? que va-t-il m'arriver?*

Je n'en sais rien et n'ai nul désir de le savoir avant qu'il en soit temps. Tout ce que je sais, c'est que Dieu, dans son infinie bonté, a tout prévu, tout réglé, tout ordonné pour le mieux, et que rien n'arrivera que ce qu'il voudra. Ma crainte main-

tenant, c'est de déranger par ma faute quelque chose des plans conçus dans ses adorables desseins. Or, c'est pour prévenir ce malheur que je réclame l'assistance de vos plus ferventes prières.

Dans le désir de les rendre de plus en plus efficaces, je crois devoir vous exhorter à un redoublement de ferveur dans l'accomplissement de tous vos devoirs religieux.

Oui, mes chères filles, votre simplicité, votre humilité, votre charité, votre obéissance et toutes vos autres vertus me seront d'un puissant secours dans le maniement des sérieuses affaires dont j'ai à m'occuper, pour qu'elles tournent toutes à la conservation du sacré dépôt de la foi et au maintien de la discipline chrétienne et religieuse.

Je ne vous demande toutefois aucune prière particulière en sus de celles que vous prescrivent vos saintes règles. Mais il vous suffira, pour vous conformer à mes désirs, de faire toutes choses à mon intention: oraison, messe, communion, travail, sacrifices, etc., etc. Les *Litanies de la sainte Vierge*, que je vous ai déjà recommandé de dire et même de chanter, le samedi, à l'honneur de son Immaculée Conception, devant quelqu'une de ses images, pourront être offertes à cette même intention.

Je profite de l'occasion pour vous donner une compensation aux diverses litanies qu'il m'a fallu supprimer, pour vous mettre d'accord avec les

saintes règles de l'Église, qui a défendu, sous des peines sévères, ces litanies privées. Dans cette vue, je vous recommande de remplacer toutes ces litanies de dévotion par les belles et dévotes *Litanies des Saints*, qui renferment tout ce qu'un cœur religieux peut désirer et demander. Elles pourront tenir lieu des *Litanies du Saint Nom de Jésus*, qui terminaient ci-devant l'oraison du matin. Il est tout naturel que les saints de l'Église militante se mettent chaque jour en rapport avec ceux de l'Église triomphante; et il va sans dire que les saints, à quelque Église qu'ils appartiennent, s'aiment et se rendent mutuellement les honneurs dûs à la sainteté.

Telles sont les étrennes spirituelles que je puis vous offrir, avec les vœux et souhaits de la nouvelle année, en attendant les bénédictions que je solliciterai, pour vous toutes, quand je serai aux pieds du Père commun des fidèles.

Je suis bien véritablement, mes chères filles, votre tout dévoué serviteur et Père en N.-S. J.-C.

† Ig., évêque de Montréal.

* * *

Mandement de visite pastorale aux communautés religieuses de Montréal, 13 décembre 1868.— Nous ne reproduisons qu'en partie ce document: ...Comme vous l'avez déjà appris,

nous allons entreprendre notre septième pèlerinage au tombeau des saints Apôtres. Il s'agira pour nous, dans ce dernier voyage, de remplir un devoir important: celui de rendre compte de notre administration au Vicaire de Jésus-Christ. Or, vous ne l'ignorez pas, nos très chères Filles, dans ce compte rendu général du diocèse, doit être compris celui de chaque communauté en particulier. Car il faut que le Père commun connaisse fort en détail le but et la fin, l'esprit et les œuvres, la régularité au moral et les ressources au temporel, de chacune des institutions religieuses qu'il a déjà louées et bénies, en récompense de leur dévouement, et auxquelles il désire ardemment apposer le sceau de son approbation pontificale, pour qu'elles soient inébranlables dans leurs saintes constitutions. Il faut donc que nous soyons parfaitement renseigné sur l'état présent dans lequel se trouve votre communauté...

De plus, il nous faudra, dans ce nouveau voyage dans la capitale du monde chrétien, assister au *concile œcuménique* que le chef suprême de l'Église convoquait le vingt-neuf de juin dernier, jour consacré à honorer le glorieux martyre des bienheureux apôtres Pierre et Paul... Or, vous n'ignorez pas non plus, nos très chères Filles, que dans cette majestueuse assemblée où se traiteront tant et de si grandes affaires, les congrégations religieuses seront, ainsi que leurs pauvres et leurs élèves, l'objet spécial de la sollicitude de tous les

évêques du monde qui s'y rendront peut-être au nombre de sept à huit cents...

Comme vous le voyez, nos très chères Filles, cette visite n'a pas pour but unique de vous faire participer aux trésors de grâces qui découlent ordinairement de toute visite pastorale; mais elle a encore pour fin de vous disposer à recevoir les grâces du futur concile, et cela, en coopérant, par de ferventes prières et des œuvres de zèle et de charité, à ses opérations...

Donné à Montréal le treize décembre mil huit cent soixante-huit.

† Ig., évêque de Montréal.

CHAPITRE IV

DIRECTIVES DE MONSEIGNEUR IGNACE BOURGET A LA COMMUNAUTÉ DE LA PROVIDENCE

MANDEMENT DE VISITE A LA PROVIDENCE, 9 NOVEMBRE 1857.— Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Montréal, etc.

A nos très chères Filles les Sœurs de la Charité, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

C'est avec une sensible consolation, nos très chères Filles, que nous vous annonçons la visite pastorale que nous allons faire de votre communauté; car il y a déjà longtemps que nous n'avons pu entrer dans le détail de vos besoins spirituels, comme nous le faisions ci-devant, et surtout à l'époque de votre fondation.

Toutefois, nous n'avons pas cessé, croyez-le, nos très chères Filles, d'étendre sur vous toutes notre vigilance pastorale, par les supérieurs et directeurs que nous vous avons donnés: lesquels, comme nous en avons été les témoins journaliers, vous ont prodigué tous les soins de leur ardente charité. Nous aurions donc pu nous reposer sur eux de tout ce qui intéresse votre humble et petite famille. Mais, comme il y a des grâces exclusive-

ment attachées à la visite que font les pasteurs de leur troupeau, nous n'avons pas voulu que vous en fussiez privées plus longtemps.

Nous irons donc à vous, nos très chères Filles, avec ces grâces abondantes qui accompagnent notre saint ministère, en quelque lieu que nous l'exercions; parce que c'est toujours le souverain pasteur des âmes qui agit par ceux qui le représentent sur la terre.

Aussi, n'est-ce pas la visite de l'homme, mais celle de Dieu que vous allez recevoir. Car, comme vous en êtes toutes vivement pénétrées, celui qui nous reçoit et nous écoute, reçoit et écoute Jésus-Christ lui-même. D'où vous concluez facilement que ce bon Maître va faire pour vous aujourd'hui, par son représentant, quelle que soit son indignité, ce qu'il fit par lui-même, quand il était sur la terre.

Oh! oui, nos très chères Filles, toutes les grâces dont il comblait en particulier les saintes femmes, qui avaient tout quitté pour le suivre, il va vous les accorder. Car, en renonçant au monde, vous vous êtes mises comme elles à la suite de cet incomparable Maître, pour le nourrir dans la personne de ses pauvres, dont vous vous êtes faites les très humbles servantes.

Ces grâces, nos très chères Filles, seront de nouvelles lumières, pour mieux sentir le bonheur de votre sainte vocation, et une plus grande fer-

veur, pour en accomplir les devoirs sacrés avec encore plus de fidélité. Ce seront des consolations dans vos peines, des forces dans vos tentations, des remèdes enfin à tous les maux spirituels, sur lesquels vous avez eu à gémir.

Or, ces grâces précieuses et abondantes, elles vont vous être spécialement accordées, nos très chères Filles, pour que vous vous renouveliez dans l'esprit propre de votre saint état, qui est celui que saint Vincent de Paul, votre fondateur, a laissé en héritage à ses Filles de la Charité. Car, cet esprit est évidemment répandu dans les règles que vous suivez, lesquelles ont été, on n'en saurait douter, inspirées à ce grand saint par le Saint-Esprit. Aussi, allons-nous, nos très chères Filles, examiner soigneusement, pendant notre visite, si vous avez gardé religieusement ce dépôt sacré et si, en conséquence, la simplicité, l'humilité et la charité font le caractère propre de votre communauté. Car, avec ces trois admirables vertus, vous avez toutes les vertus; et, par conséquent, vous avez toute la perfection de la règle sainte qui vous dirige.

Nous ne bornerons pas là toutefois notre examen; car, nous nous proposons, nos très chères Filles, de mettre la dernière main à votre coutumier; et cela, afin de fixer tous les usages qui ont été adoptés, en conformité à l'esprit comme à la lettre des *règles communes*, que vous tenez de votre saint fondateur.

Comme vous le voyez, nos très chères Filles, par ce simple aperçu, il y va, dans cette visite, de vos plus grands intérêts. Car, il s'agit d'établir des coutumes qui devront transmettre, d'âge en âge, l'esprit propre de votre saint état. Il s'agit par conséquent d'asseoir, sur des bases solides et bien connues, votre communauté encore dans l'enfance, il s'agit de lui donner une ferveur toute religieuse, en fixant la discipline régulière qui devra la maintenir à jamais dans la ferveur. Car, ne l'oubliez pas, nos très chères Filles, vous battez la marche à toutes celles qui vous suivront; et elles seront telles que vous les aurez formées par vos exemples, encore plus que toutes les règles, qui, après tout, ne sont que des lettres mortes, quand elles ne sont pas mises en vigueur par la pratique.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé, statué, ordonné; réglons, statuons, ordonnons ce qui suit:

1. Nous nous rendrons à l'Asile de la Providence, le dix-huit décembre prochain, à trois heures de l'après-midi; et, pour l'entrée solennelle comme pour toutes les autres cérémonies de la visite pastorale, nous nous conformerons au cérémonial et au pontifical de la sainte Église romaine.

2. Toutes les prières et bonnes œuvres de la communauté devront être faites à l'intention d'obtenir le secours du ciel pour le plein succès de cette

nouvelle visite, qui pourrait bien être pour nous la dernière que nous ferons dans cet asile de la charité. On fera aussi prier les pauvres à cette même intention.

3. Toutes les Sœurs se prépareront aux grâces de la visite par de sérieux retours sur elles-mêmes, avec l'intention surtout de bien connaître si elles sont parfaitement régulières, afin d'être prêtes à nous révéler, dans les audiences que nous leur donnerons, leurs irrégularités ou infractions habituelles à leurs saintes règles.

4. Dans cette vue, l'on fera, d'ici la visite, une étude particulière de la règle et du coutumier, afin que toutes les Sœurs, étant remplies de l'esprit de leur sainte vocation, puissent, comme les vierges sages de l'Évangile, se présenter à leur céleste époux avec des lampes ardentes, c'est-à-dire avec des cœurs embrasés d'amour et de charité.

5. Il sera fait, par la supérieure en conseil, un relevé de tous les points de règle qui seraient tombés en désuétude, afin que nous puissions aviser aux meilleurs moyens de les remettre en vigueur si cela était jugé possible et nécessaire pour le maintien de la régularité.

6. Toutes les Sœurs qui sont dans les offices devront noter tous les usages qui s'y observent et qui leur paraissent propres à bien diriger les offi-

cières et leurs compagnes; de manière que ces offices puissent être toujours bien administrés.

7. Il sera préparé une liste de toutes les Sœurs professes, novices et postulantes, indiquant, à la suite de leurs noms, leur âge, le temps de leur profession, vêture ou entrée au noviciat et l'office que chacune a à remplir.

8. On tiendra prêts à nous être présentés les livres de comptes, les inventaires de l'église et de la communauté, les catalogues des dames pensionnaires, ainsi que ceux des pauvres, orphelines et autres dont la communauté prend soin.

9. Les Sœurs qui sont en mission enverront leurs mémoires sur l'état des maisons dont elles ont l'administration, pour que nous puissions juger si la règle s'y observe exactement et quelles sont les œuvres qui s'y font, pour la gloire de la divine Majesté. Pour cela, elles feront, dans leurs missions respectives, ce qu'auront à faire les Sœurs qui se trouvent dans la maison mère, comme il est marqué plus haut.

10. Nous ferons la visite de l'église, des ornements, des vases sacrés et autres objets destinés au culte divin; et nous examinerons tout spécialement si notre ordonnance du vingt-trois janvier dernier, réglant que le service divin se fera, dans toutes les églises de notre diocèse, selon le pur rite romain, a été exécuté.

11. Nous visiterons aussi, en faisant les prières prescrites pour les Sœurs défuntes et pour les pauvres, le lieu destiné à la sépulture des personnes appartenant à la communauté.

Tels sont, nos très chères Filles, les principaux points sur lesquels nous croyons devoir fixer votre attention, pour que vous puissiez vous préparer avec plus de soin à la visite du Seigneur, qui doit être pour vous toutes un jour de salut et de grandes bénédictions.

Nous ne manquerons pas, de notre côté, d'en recommander le succès à l'auguste Vierge, dont vous honorez tout spécialement les douleurs, à saint Vincent, dont vous suivez les admirables règles, et à tous les anges et les saints, sous la protection et à la garde desquels vous a placées la divine Providence.

Donné à Montréal, le neuf novembre mil huit cent cinquante sept, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre secrétaire.

† Ig. évêque de Montréal.

Par Monseigneur,
J.-O. Paré, chan. secrétaire.

* * *

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL, APPROUVANT LES RÈGLES DE L'INSTI-

TUT, 2 FÉVRIER 1858. — *Ignace Bourget* par la miséricorde de Dieu et la grâce du Siège Apostolique, Évêque de Montréal, etc....

A Nos Très Chères Filles, les Sœurs de la Charité, Servantes des Pauvres, à l'Asile de Montréal, pour les Femmes Agées et Infirmes, Salut et Bénédiction en N.-S. J.-C.

L'objet principal de notre dernière Visite Pastorale était, N. T. C. F., de vous confirmer de plus en plus dans l'esprit de votre sainte vocation, en fixant définitivement vos *Règles Communes et Particulières*. Car, dans toute communauté régulière, le *bon esprit* et la *bonne règle* vont ensemble. Et en effet, c'est le bon esprit qui rend la règle vivante, en la faisant observer exactement; et c'est la règle qui entretient le bon esprit, quand elle y est en vigueur; ou, si vous le voulez, la règle est la lampe de la communauté, et le bon esprit est l'huile qui y brûle pour l'éclairer. Or, vous savez toutes comme le divin Époux presse les Vierges de l'Évangile de faire une abondante provision de cette huile sacrée, sans laquelle il ne leur serait pas permis d'entrer dans la salle du festin.

Pour faire ce grand travail, Nous avons, comme vous le savez, N. T. C. F., fait diversion avec les affaires générales du diocèse, pour pouvoir procéder, avec plus de maturité, dans une chose si sérieuse pour vous, puisqu'il s'agit de rien moins que de

l'avenir de votre Communauté. Pour la même raison, Nous avons passé environ quarante jours dans votre Hospice de St-Joseph, qui nous offrait tous les avantages et les charmes de la solitude et qui était à nos yeux la sainte Maison de Nazareth, ce vrai séjour de la *vie intérieure*. Pendant ces jours de repos, vous vous souvenez sans doute comme Nous nous transportions, tantôt dans votre modeste mais pieux Oratoire, tantôt dans les salles de vos bonnes vieilles, et tantôt dans la dévote chapelle de vos innocentes orphelines. C'était pour joindre nos humbles supplications à vos ferventes prières, qui, tout en répandant leur céleste parfum dans ce lieu salutaire, Nous méritaient ces lumières, dont nous avions un si pressant besoin. Car, si vous y faites attention, ce fut toujours dans quelque désert que Dieu conduisit ceux dont il daignait se servir pour promulguer ses lois aux diverses communautés, dont il a bien voulu doter son Église. Oh! c'est que, dans la solitude, *le ciel est plus ouvert, l'air plus pur, Dieu plus familier.*

C'est à la suite de cette longue retraite, et après tant de prières, que Nous croyons devoir mettre le sceau de notre approbation à vos *Saintes Règles*, et à vos *louables coutumes*, qui en sont comme le développement et l'application. Mais auparavant, Nous avons un mot à vous dire du véritable esprit de votre petite et humble compagnie. Car il vous importe souverainement de bien con-

naître et de ne jamais oublier *pourquoi vous existez, et sur quel pied vous vous trouverez, parmi les autres communautés.*

Vous avez été, N. T. C. F., engendrées à la religion pour faire toutes les œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle et soulager par là toutes les misères humaines, en tous lieux, en tout temps et envers toutes espèces de personnes, excepté les filles de mauvaise vie, dont vous n'êtes pas chargées par la Divine Providence. Vous avez été enregistrées parmi les *femmes consacrées au Seigneur* et vous êtes connues, dans l'Église de Dieu, sous le titre de *Filles de la Charité*, parce que le caractère distinctif de votre communauté est la *charité;* tellement que, sans elle, elle ne serait *qu'un airain sonnant et une cymbale retentissante*, eût-elle d'ailleurs tout ce qu'il faut pour briller aux yeux de Dieu.

Vous êtes donc consacrées à Dieu, N. T. C. F., non pour donner l'éducation aux enfants des riches, mais pour nourrir les pauvres et soigner les malades; comme aussi pour avoir soin des enfants pauvres et les élever saintement, en vous faisant leurs mères. C'est à domicile, et dans les tristes lieux où elles se cachent, que vous allez chercher les misères que vous avez à soulager. C'est dans les maisons des malades, et au chevet du lit des moribonds, que vous devez vous immoler à la charité en sacrifiant, pour les membres souffrants de

J.-C., tout ce que vous avez de forces; et cela jusqu'au dernier soupir. Aussi, quand même vous n'auriez à desservir ni salles, ni hospices, ni hôpitaux, vous vous trouveriez toujours en plein exercice des œuvres propres à votre Institut, dans les maisons des indigents et des moribonds, dans les abris des cholériques et autres pestiférés, partout enfin, où il y a des malheureux à secourir.

En prenant naissance à la vie religieuse, vous avez reçu, avec le nom de Filles de la Charité, celui de Servantes des Pauvres, parce que Dieu, qui est la *charité* même, ayant voulu que les pauvres fussent *d'autres lui-même*, il vous faut nécessairement être les très humbles *Servantes du Dieu Pauvre*, pour être les dignes *Filles de la Charité*. Ce titre de *Servantes des Pauvres*, dont vous êtes sans doute par-dessus tout jalouses, vous ramène sans cesse à la fin principale de votre vocation, qui est d'accomplir cette parole de Notre-Seigneur: *Lorsque vous serez invitées aux noces, tenez-vous à la dernière place.* Et en effet, vous avez été instituées pour être la dernière de toutes les communautés, pour faire toutes les œuvres les plus humiliantes; pour remplir les offices les plus bas; pour soigner les pauvres les plus rebutants; pour faire les travaux les plus pénibles; pour vous charger enfin de tous les ministères de charité, qui se trouveraient incompatibles avec les devoirs qu'ont à remplir les autres communautés, ramassant ainsi

en quelque sorte, comme de bonnes Cananéennes, les miettes qui tombent de leur table.

C'est dans un Asile de la Providence, comme dans un berceau, que vous avez été reçues, N. T. C. F., lorsque vous êtes entrées en Religion, par la profession de vos vœux. Aussi, est-ce sous le nom de *Sœurs de la Providence*, que vous êtes vulgairement connues. Là se révèle encore l'esprit propre de votre saint état, qui doit être un esprit de parfait abandon aux dispositions de l'adorable Providence. Car, dénuées de toutes ressources humaines et obligées cependant de secourir toutes les misères, vous avez à exploiter, par votre confiance filiale, les inépuisables trésors de cette aimable Providence, qui ne vous a jamais fait défaut et qui ne vous manquera jamais, si vous savez recourir à elle pour vos propres besoins et ceux de vos pauvres. Avec cet esprit de confiance en la Providence que vous vous plaisez à *invoquer*, comme votre *bonne et tendre Nourrice à toutes*, vous serez semblables à votre Père, St Vincent de Paul, qui fut *toujours sensible à compatir, toujours prompt à subvenir à toutes les nécessités des pauvres.* Oh! oui vraiment, avec ce bon esprit, vous serez capables de secourir toutes les misères et de soulager toutes les douleurs qui affligent la pauvre nature humaine.

Filles de la Charité, les traits de votre physionomie religieuse doivent donc être ceux de la Reine des vertus. Car enfin, des filles bien nées doivent

ressembler à leur mère. En conséquence, votre portrait spirituel doit être celui que l'Apôtre St Paul fait de la *charité* en nous enseignant que cette divine charité est patiente et douce; qu'elle n'est pas envieuse; qu'elle n'agit pas légèrement; qu'elle ne s'enfle pas d'orgueil; qu'elle n'est pas ambitieuse; qu'elle ne cherche pas ses propres intérêts; qu'elle ne se met pas en colère; qu'elle ne soupçonne point le mal; qu'elle ne se réjouit pas de l'iniquité; mais qu'elle met ses complaisances dans la vérité; qu'elle souffre tout; qu'elle croit tout; qu'elle espère tout; qu'elle soutient tout.

Comme vous le voyez, N. T. C. F., la charité a un magnifique cortège de vertus, auquel il est facile de la reconnaître. Ce sera à ce même entourage que l'on vous reconnaîtra partout pour ses filles; et c'est ce que vous demandez, en récitant la petite prière que Nous vous mîmes en bouche, le premier *Jour de l'An*, et que vous reçûtes comme étrennes, avec une joie qui seule prouvait votre foi. Et en effet, ce *bon esprit* est le plus précieux don que puisse vous faire le Père des lumières, de qui vient tout don parfait. Car il renferme tous les biens que peut désirer un cœur chrétien et religieux; et Notre-Seigneur nous assure que son divin Père l'accorde toujours à ceux qui le demandent avec instance.

Tel est, N. T. C. F., l'esprit propre de votre petite compagnie. Tel est pour vous le feu sacré que Notre-Seigneur a apporté du ciel, et dont il veut

éclairer et embraser toute votre communauté. C'est à la lueur de ce flambeau sacré que vous devez marcher dans les sentiers de la justice; comme c'est aussi à la clarté de cette céleste flamme que Nous tâchons de procéder, dans l'examen et l'approbation de vos Règles, dont il Nous reste à vous entretenir.

Pour que vous entriez mieux, N. T. C. F., dans l'esprit de ces Règles, Nous allons vous dire d'abord bien bonnement ce qui s'est passé à ce sujet.

Pendant qu'en mil huit cent quarante et un, notre gouvernement incorporait l'*Asile de la Providence*, établi à Montréal, pour les femmes âgées et infirmes, Nous nous occupions, en Europe, du soin de donner à ces bonnes vieilles, de charitables hospitalières. C'est qu'alors Nous étions loin de penser que Dieu avait ici, déjà toutes prêtes, des pierres d'attente pour le nouvel édifice, qu'il voulait élever dans cette ville, pour y faire honorer sa Bienheureuse Mère, sous le titre de *Notre-Dame des sept douleurs*.

Nous avions pris nos mesures, pour que la France nous donnât une petite colonie des admirables filles de St Vincent de Paul; et, selon toutes les apparences humaines, Nous pouvions compter sur les engagements pris à cet égard. Mais Dieu, dont les desseins sont toujours impénétrables, en avait disposé autrement. Nous dûmes nous soumettre humblement à sa divine volonté et accepter,

avec résignation, un contre-temps qui devait paraître une vraie disgrâce.

Ayant perdu l'espérance d'avoir ici les Filles de St Vincent, Nous voulûmes avoir du moins ses Règles. Or voilà que, par une disposition singulière de la divine Providence, un exemplaire authentique de ces saintes Règles Nous est communiqué. C'était celui qu'avait autrefois obtenu feu Mgr Flaget, alors évêque de Bardstown, de sainte mémoire, dans un cas semblable à celui dans lequel Nous nous trouvions. Car sur le point de s'embarquer avec les *Filles de la Charité*, qu'on lui avait promises, il eut la douleur de voir s'évanouir toutes ses espérances; et pour le consoler, on lui donna, en dérogeant à l'usage invariable où l'on était de ne communiquer ces règles à personne, l'exemplaire en question; et ce fut sur ce manuscrit précieux que furent formées les filles de la charité aux États-Unis.

Voilà comment vous êtes devenues les *Filles de St Vincent de Paul*, dont la Règle est la pierre fondamentale, qui porte tout l'édifice de votre communauté. Cette Règle est si pleine de l'esprit de Dieu qu'elle a suffi pour diriger dans les bonnes voies, depuis deux siècles, ces héroïnes de la charité. Et à l'heure qu'il est, elle fait mouvoir onze à douze mille Sœurs, par des ressorts secrets, mais si puissants que le monde entier en est émerveillé.

Il y a là sans doute plus qu'il ne faut, pour

vous porter, N. T. C. F., à recevoir ces règles vénérables comme un dépôt sacré et à les pratiquer avec amour. Elles vont former la *Première partie* de vos constitutions que Nous allons sanctionner, au nom de Notre-Seigneur, pour que vous ne soyez plus flottantes dans l'accomplissement de vos devoirs religieux. Nous vous donnons ces Règles, avec toute leur simplicité. Car, Nous aurions craint d'en diminuer la délicieuse onction en les revêtant d'un style nouveau, qui d'ailleurs leur aurait fait perdre ce vénérable prestige qui s'attache aux choses antiques.

Quant aux *Règles Coutumières*, qui forment la *Seconde partie* de vos constitutions, elles sont aussi bien dignes de votre vénération. Car, outre qu'elles sont en usage, depuis environ deux cents ans, dans plusieurs ferventes communautés, dévouées comme vous à l'exercice des œuvres de charité, elles vous ont déjà rendu à vous-mêmes l'immense service de vous avoir initiées aux saintes pratiques de la vie religieuse.

Les *Règles Coutumières* renferment aussi vos propres constitutions; car ayant à embrasser toutes sortes de bonnes œuvres, il devenait nécessaire d'adopter des règles pratiques qui vous convinssent spécialement. Mais ces Règles-là même sont de votre choix, car vous avez dû remarquer que Nous nous sommes sérieusement appliqué à rechercher toutes vos *louables coutumes*, et qu'avant de les faire

passer en Règles, Nous avons eu soin de Nous assurer, par le témoignage des sept conseillères, chargées de représenter toute la communauté, qu'on les jugeait salutaires et qu'on les avait pour agréables.

La raison en est, N. T. C. F., que Notre-Seigneur est spécialement honoré dans les communautés, parce que c'est par amour que l'on se charge du joug de la règle. Cette règle n'est de fait que le résumé des conseils évangéliques dont il n'a voulu faire aucun précepte. Comme aussi cette considération du pur amour, dans l'accomplissement de vos saintes règles, va vous animer à n'y jamais manquer! Vous serez aussi puissamment encouragées à pratiquer les plus petits points de la règle, par la pensée que, si chaque Sœur est régulière, la communauté toute entière le sera; et qu'en récompense Dieu la fera prospérer dans toutes ses œuvres de charité.

Or, pour que vous ayez toujours sous les yeux, le bonheur qui vous attend, même sur la terre, si vous faites les saintes œuvres dont vous charge la Divine Providence, avec toutes les dispositions requises, Nous reproduisons ici le beau passage du Prophète Isaïe, qui, dans son langage sublime, nous découvre les abondantes bénédictions que Dieu se plaît à répandre dans les maisons charitables. Ecoutez, N. T. C. F., avec une attention sérieuse, les touchantes paroles que vous adresse le Seigneur par la bouche de ce grand Prophète:

« Faites part de votre pain à celui qui a faim, « et faites entrer dans votre maison les pauvres et « ceux qui ne savent où se retirer. Lorsque vous ver- « rez un homme nu, revêtez-le; et ne méprisez pas « votre chair. Alors votre lumière éclatera comme « l'aurore; vous recouvrerez bientôt votre santé; « votre justice marchera devant vous; et la gloire « du Seigneur vous protégera... Si vous assistez les « pauvres avec effusion de cœur et si vous remplis- « sez de consolation l'âme affligée, votre lumière se « lèvera dans les ténèbres et vos ténèbres devien- « dront comme le midi. Le Seigneur vous tiendra « toujours dans le repos; il remplira votre âme de ses « splendeurs et il engraissera vos os: vous deviendrez « comme un jardin toujours arrosé et comme une « fontaine dont les eaux ne tarissent jamais. Les « lieux qui avaient été déserts depuis plusieurs siècles « seront, dans vous, remplis d'édifices; vous relèverez « les fondements abandonnés pendant une longue « suite d'années; et on dira de vous que vous répa- « rez les haies détruites; et que vous faites une de- « meure paisible des chemins passants. » (Isaïe, ch. 58.)

Nous ne nous arrêterons pas ici à faire l'application de ces divines paroles aux différentes œuvres de charité que vous avez à faire, parce que Nous savons bien que vous en acquerrez, avec le temps, une connaissance intime, qui sera chez vous le fruit, non de l'étude, mais de la pratique.

Il nous reste, N. T. C. F., à vous faire quelques recommandations, pour que vous sachiez encore mieux comment observer vos saintes règles. Car vous comprenez qu'elles ne seraient pour vous qu'une lettre morte, si vous n'en faisiez pas une étude suivie et si vous n'en gardiez pas religieusement les plus petits points.

1° Bientôt on remettra à chacune de vous un exemplaire imprimé de toutes vos règles et coutumes. Acceptez-le avec respect, comme si N.-S. J.-C. vous le donnait lui-même, et regardez-le comme un riche trésor. Prenez-le pour votre guide durant le voyage de cette vie: Ah! si vous vous laissez conduire par ce guide fidèle, vous arriverez sûrement dans la terre des vivants, cette vraie terre promise, qui coule le lait et le miel.

2° Chaque fois que vous ouvrirez ce livre, croyez que Notre-Seigneur ouvre sa divine bouche pour vous instruire de tous les devoirs de la vie religieuse, qui ne sont autres que les conseils évangéliques réduits en pratique.

3° Baisez avec affection ce livre avant de le lire et après l'avoir lu, comme vous auriez certainement baisé les pieds du divin Maître si, partageant le bonheur des saintes femmes, vous aviez été admises à ses instructions.

4° Demandez sans cesse le *bon esprit*, qui vous fera comprendre votre règle, et la *bonne vo-*

lonté, qui vous la fera observer. En la comprenant, vous l'aimerez; en l'aimant, vous la garderez; et en la gardant, vous deviendrez parfaitement régulières. Or, si vous êtes toutes animées de cet esprit de régularité, la communauté, qui se compose de vous toutes, sera, par une conséquence nécessaire, une bonne et fervente communauté. Chacune de vous peut donc se dire continuellement à elle-même pour s'encourager à bien observer sa règle: *si je suis régulière, je contribue à la régularité de la communauté toute entière; et si je suis irrégulière, j'empêche ma communauté d'être aussi régulière qu'elle le doit être.* Quelle terrible responsabilité!

5° Lisez peu à la fois, mais réfléchissez beaucoup, pour pouvoir sentir et goûter tout ce qu'il y a de délicieux dans la règle. A cette fin, suivez, en lisant vos saintes règles, les trois excellentes méthodes de prier de saint Ignace. D'abord, lisez-les, en examinant si vous les suivez fidèlement, pour vous humilier de les observer si mal. Notez tous les points sur lesquels vous seriez irrégulières, afin de vous en faire comme un *mémoire*, que vous ayez toujours sous les yeux, pour vous ramener à l'ordre. Lisez-les ensuite, en les méditant, pour exercer votre mémoire, en la remplissant de bonnes pensées; pour éclairer votre entendement, en faisant de sérieuses réflexions, et pour échauffer votre volonté en l'excitant à de saintes et pieuses affections. Enfin, lisez-les comme on lit, ou plutôt comme on chante un

cantique harmonieux dont l'air mélodieux charme l'oreille et réjouit le cœur; c'est-à-dire, arrêtez-vous sur chaque mot le temps d'une respiration, pour en faire jaillir la lumière qui éclaire votre esprit et le feu qui embrase votre âme.

6° Pensez, en lisant vos règles, qu'elles sont des lettres que vous envoie du ciel votre divin époux, par le ministère de vos Anges Gardiens, pour vous avertir de vos plus petits défauts, parce qu'il est souverainement jaloux de la pureté de vos cœurs, et pour entretenir avec vous, qu'il aime comme ses épouses, un saint commerce d'amour. Oh! qu'elle est délicieuse cette correspondance!

7° Regardez comme adressées à vous-mêmes ces recommandations que le Seigneur faisait à son peuple en lui donnant sa loi:

« Ces commandements que je vous donne au-
« jourd'hui seront gravés dans votre cœur. Vous en
« instruirez vos enfants; vous les méditerez assis
« dans votre maison, en marchant dans le chemin,
« la nuit dans les intervalles du sommeil, le ma-
« tin à votre réveil. Vous les attacherez dans votre
« main comme un signal; vous les porterez *sur le*
« *front* entre vos yeux. Vous les écrirez sur le seuil
« et sur les poteaux de la porte de votre maison. »
(Deutéronome, ch. VI.)

8° Pour être constamment fidèles à ces divines recommandations, que votre pratique invariable soit

de vous rappeler, à chaque action, les méthodes qui vous sont enseignées par la règle, pour la bien faire. Avant de la commencer, recueillez-vous, élevez votre cœur à Dieu et dites-vous à vous-mêmes: *Que dit la Règle?* Oh! si, jour et nuit, vous écoutiez cette voix puissante: *Que dit la Règle?* vous feriez bien toutes choses.

9° Enfin, par amour pour la Règle, faites-vous un bonheur d'en apprendre quelque chose par cœur. Allez chercher, chaque jour, dans ce jardin tout émaillé de fleurs odoriférantes, de quoi faire votre bouquet spirituel. Cherchez-y, dans les temps mauvais, et aux jours de vos combats, des armes offensives et défensives, qui vous fassent remporter d'éclatantes victoires contre tous vos ennemis. Enfin, qu'une de vos résolutions, en terminant vos oraisons, vos actions de grâces après la sainte communion et vos autres pieux exercices, soit de bien observer votre Règle et, entre autres, le point qui vous répugnerait le plus, ou que vous auriez transgressé plus librement.

Telles sont, N. T. C. F., les principales pratiques que Nous vous recommandons, comme des moyens assurés pour parvenir à la perfection de votre saint état, en accomplissant ponctuellement les Règles que Nous allons vous imposer, au nom de Notre-Seigneur, qui vous dit à toutes, par notre bouche: *Prenez vous-mêmes et recevez, avec une joie toute sainte, le joug du Seigneur; car ce joug*

est doux et ce fardeau est léger. Oh! qu'il y a de suavité dans ces paroles du divin Époux! comme aussi elles vont être efficaces, pour vous faire étudier, aimer et pratiquer vos saintes constitutions jusqu'au dernier soupir!

A ces causes, le saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons réglé, statué, ordonné; réglons, statuons, ordonnons ce qui suit:

1° Les *Règles Communes et Particulières* de St Vincent de Paul, pour les *Filles de la Charité*, Servantes des Pauvres, sont, par les présentes, approuvées et sanctionnées, pour servir de Règles constitutives aux *Filles de la Charité*, établies dans cette ville, par notre Mandement du vingt-neuf mars, mil huit cent quarante-quatre; et elles devront en conséquence être par elles fidèlement et constamment suivies.

2° Les *Règles Coutumières* sont aussi, par les présentes, admises comme des *usages louables*, et comme devant servir efficacement à entretenir, entre toutes les Sœurs, une parfaite uniformité.

3° Les unes et les autres seront imprimées au plus tôt en un seul volume, qui devra être d'un format commode et portatif; et on en mettra un exemplaire à l'usage de chaque Sœur.

4° En vertu d'une commission spéciale, à Nous donnée, le neuf juillet mil huit cent cinquante cinq, par le général des religieux serviteurs de la

Bienheureuse Vierge Marie, Nous établissons le Tiers-Ordre des Servites dans chaque église ou chapelle des dites *Filles de la Charité*, avec tous les privilèges y attachés par les souverains pontifes. Les prêtres chargés de desservir ces églises ou chapelles, seront les chapelains du dit Tiers-Ordre et jouiront du pouvoir d'y agréger les fidèles de l'un et de l'autre sexe, en se conformant aux règles prescrites, pourvu qu'il n'y ait pas sur les lieux, de communauté des dits religieux Servites.

5° Nous confirmons, autant que cela pourrait être nécessaire, la Confrérie de *Notre-Dame des sept douleurs*; et Nous autorisons, par les présentes, les prêtres chargés de desservir les églises ou chapelles des dites *Filles de la Charité*, à recevoir, avec tous les pouvoirs ordinaires, dans cette pieuse association, les fidèles de l'un et de l'autre sexe.

6° En vertu d'un Indult du Souverain Pontife, en date du premier juillet, mil huit cent cinquante cinq, Nous déclarons privilégié à perpétuité le maître-autel des églises ou chapelles dédiées à Notre-Dame des sept douleurs. Ce privilège est pour chaque jour de l'année.

7° En vertu du même Indult, Nous permettons que, dans toutes les églises ou chapelles dédiées à Notre-Dame des sept douleurs, l'on puisse faire l'Office et dire la messe de tous les Saints et Bienheureux que les dits religieux Servites peuvent

célébrer dans leurs églises, par privilèges et concessions apostoliques. [1]

8° Les diplômes du dit général des Servites, Nous autorisant à établir le Tiers-Ordre et la confrérie du saint scapulaire de Notre-Dame des sept douleurs, demeureront exposés dans la sacristie, ainsi que le calendrier des saints et bienheureux, approuvé par le Saint-Siège, pour les dits religieux.

Toutes ces faveurs ont pour but, N. T. C. F., de nourrir en vous de plus en plus la dévotion à Notre-Dame des sept douleurs. C'est pour vous aider à propager en tous lieux, et jusqu'aux extrémités de la terre, cette dévotion si attendrissante, que de nouveaux saints vous sont donnés pour protecteurs. Vous verrez, en lisant leurs vies, par quels moyens admirables ils furent appelés à cette céleste vocation; avec quelle générosité ils répondirent aux desseins de Dieu; avec quel succès ils répandirent la dévotion à la Mère des douleurs, à quelles sublimes vertus ils s'élevèrent; quelles grâces extraordinaires ils obtinrent par Marie désolée; quelle mort sainte et heureuse ils firent. Puissent leurs beaux exemples vous exciter sans cesse à bien remplir votre mission!

---

[1] Par décret du Saint-Siège, l'Institut ne fait plus partie du Tiers-Ordre des Servites de Marie depuis le 12 septembre 1900, date de l'approbation définitive de nos Constitutions.

Maintenant, ô Mère des douleurs, bénissez ces règles écrites sous votre dictée, pour la gloire de votre divin Fils et la vôtre. Bénissez les filles de votre charité, les servantes de vos pauvres pour qui ces règles sont faites. Donnez-leur votre *bon esprit*, pour que toujours, et jusqu'à la fin des siècles, elles observent ces règles avec fidélité. Bénissez leur humble et petite communauté pour qu'elle devienne, sous votre puissante protection, comme une *montagne de myrrhe et d'encens*, répandant partout la bonne odeur de votre cœur immaculé, mais percé de mille et mille glaives de douleurs. Multipliez-les, en leur envoyant des sujets selon votre cœur et dévoués au service des pauvres. Oh! soyez toujours leur bonne et tendre Mère et qu'elles soient toujours, en retour, vos filles dévouées.

Sera le présent Mandement lu en chapitre, aussitôt qu'il aura été reçu, et ensuite imprimé à la tête des Règles.

Donné à Montréal, le deux février, mil huit cent cinquante huit, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre secrétaire.

† Ig., Évêque de Montréal.

Par Monseigneur,

Jos. Oct. Paré,
Chanoine Secrétaire.

* * *

17 MARS 1858. LIVRE DE RÈGLE. — Le 17 mars, Mgr Joseph LaRocque, supérieur ecclésiastique de la communauté, ayant béni 88 volumes de nos saintes règles imprimées, il les distribua à chacune des Sœurs qui allèrent recevoir un exemplaire à genoux, qu'elles baisèrent en le prenant de la main de Sa Grandeur. Comme c'était le temps où la retraite annuelle devait commencer, il se trouva des Sœurs de toutes nos missions, excepté de celle de Sorel. Une Sœur de chaque mission reçut les volumes des Sœurs absentes de sa maison.

RETRAITE. — Ce même soir, vers les cinq heures, Sa Grandeur Mgr Joseph LaRocque commença les exercices de la retraite, qu'il continua jusqu'au 26, fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Soixante-quatre Sœurs renouvelèrent leurs vœux dans la chapelle de la Providence et trois novices firent profession: les Sœurs Pierre Claver, Marie-Thérèse et Marie-Victor.

* * *

NOTES: 21 mars 1862.— Mgr Bourget, à la veille de son départ pour Rome, vient faire ses adieux à la communauté. Il est accompagné du chanoine E.-C. Fabre. Les Sœurs se réunissent à la chapelle et chantent sept strophes du *Stabat Mater*, puis Sa Grandeur leur adresse une touchante allocution et termine ainsi:

« Ne manquez pas de prier à mes intentions, afin que je remplisse la grande mission qui pèse sur moi. Car, vous aussi, mes Sœurs, aurez à concourir au succès de cette importante action, et vous y coopérerez puissamment en faisant généreusement les sacrifices que le Seigneur attend de vous. Oui, exercez-vous à cet esprit de sacrifice et vous serez heureuses, toujours en paix avec vous-mêmes et agréables à Dieu. »

22 mars. — Départ de Mgr Bourget pour Rome. Sa Grandeur se charge d'y travailler à l'approbation des constitutions de notre Institut. Elle est aussi priée de remettre au Souverain Pontife une supplique signée par toutes les Sœurs professes, sollicitant la faveur précitée et exprimant à notre Père commun nos sentiments de vénération pour sa personne et notre profonde douleur au sujet des persécutions dont il est l'objet.

6 novembre.— Mgr Bourget vient recevoir, à la Providence, l'agrégation de mademoiselle Thérèse Berthelet au Tiers-Ordre des Servites de Marie. Elle prend le nom de Sœur Marie-Amable-Thérèse.

7 décembre.— Par l'entremise de la révérende Mère Jérôme, supérieure des Sœurs de la Charité de New York, nous recevons les livres des *Méditations de retraite* en usage chez les Filles de Saint-Vincent de Paul.

* * *

LETTRE AUX SŒURS DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE. (ROME), 31 MAI 1862.— Mes chères Filles. Votre bonne lettre du 21 avril m'est arrivée le 15 courant; et, comme vous le voyez, j'ai pris quinze jours pour y répondre. Encore est-ce la bienheureuse Angèle de Mérici, dont nous célébrons pour la première fois la fête dans le diocèse, qui, je pense, me fait trouver le temps de vous écrire. Il me semble que vous, comme les autres communautés du pays, aurez rivalisé de zèle pour honorer cette épouse de Jésus-Christ et surtout pour imiter ce beau modèle de toutes les vertus religieuses.

Je commence par vous remercier de vos bonnes prières et de vos ardents souhaits de bon voyage. J'y suis d'autant plus sensible que j'en sens davantage le besoin pressant. M. le grand vicaire n'aura pas manqué, je pense, de vous dire comment j'avais célébré ici, avec vos Pères et les miens, les Religieux Servites, votre grande fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs. J'ai trouvé, en voyant tout ce qu'ils font pour honorer cette Mère affligée, que nous faisons bien peu et bien mal ce que nous faisons pour elle.

Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez des différentes missions. Déjà Mgr de Kingston [1] m'avait appris la maladie grave de la Sœur

[1] Mgr John Horan.

Marie du Carmel [1] qui, pour avoir été administrée, ne sera pas pour cela, je l'espère, condamnée à mourir si vite et si jeune. Car elle a à bien remplir sa mission au lieu où je l'ai placée, au nom de Notre-Seigneur.

Vos notes sur vos saintes règles me seront fort utiles dans le travail qu'il faut encore faire pour les rendre dignes de la sanction pontificale. C'est un point qui doit vous préoccuper toutes fort sérieusement, dans vos prières et bonnes œuvres, que vous devez faire toutes avec l'intention d'obtenir une si grande faveur.

Notre-Seigneur m'a fait la grâce de découvrir ici, à Rome, des *Sœurs de la Providence*, qui vivent dans une prison des femmes. Cette prison est appelée *Termini*, parce qu'elle se trouve sur l'emplacement des *Thermes de Dioclétien*. Ces religieuses de la Providence furent fondées, il y a une trentaine d'années, par Mgr l'Évêque de Namur, en Belgique, que j'ai eu l'avantage de voir à Rome, en 1854. Leur maison mère est à Champion, près Namur, et la fin de leur Institut est d'avoir soin des pauvres dans les hospices, les hôpitaux et surtout dans les prisons. Elles eurent pour premier directeur Monsieur J.-B. Kinet, curé de Saint-Jean-

---

[1] L'une des Sœurs « prêtées » pour la fondation d'une communauté à Kingston. (Voir l'historique, DEUXIÈME PARTIE du présent volume.)

Baptiste, qui, lorsque leur Communauté se fut multipliée, renonça à sa cure, pour pouvoir leur donner tout son temps et tous ses soins. Le Pape, qui entendit parler de ce saint et sage directeur, en fit un de ses camériers, et l'évêque de Namur le nomma chanoine de sa cathédrale. Il est mort il y a deux ou trois ans, emportant avec lui toute la vénération de ses Sœurs pour lesquelles il avait tout sacrifié. En lisant une petite chronique de ce bon serviteur de Dieu, qu'elles m'ont montrée, j'ai remarqué qu'il ne cessait de recommander à ses Filles ce que saint Vincent a si fort recommandé aux siennes, savoir la simplicité. Leurs saintes règles ont été louées par la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, et elles espèrent que bientôt elles seront formellement approuvées. Le Pape a daigné leur accorder une singulière distinction, en voulant qu'elles fussent appelées *Sœurs de la Providence de l'Immaculée-Conception.*

Elles s'établirent à Rome, en mars 1854, où elles sont maintenant 19 Sœurs, partagées en trois maisons, dont la grande et la petite prison, qui est celle des *Thermes;* elles ont habituellement à conduire deux cents femmes ou filles qui ont mérité d'être incarcérées pour vagabondage, vol, meurtre, etc. Elles n'en ont qu'une trentaine aux *Thermes.* Ces prisons de femmes sont entièrement séparées de celles des hommes; et les Sœurs sont exclusivement chargées du soin des prisonnières.

On n'y voit donc, à l'intérieur, ni geôlier, ni tourne-clefs, ni qui que ce soit à part les Sœurs. Mais il y a, à la porte extérieure, dans la rue même, un soldat qui fait sentinelle. C'est à peu près la seule marque extérieure qui fasse connaître que ce soit une prison.

Il brille dans la figure de ces Sœurs un air de contentement qui fait assez voir qu'elles reçoivent dans cette prison le centuple que Notre-Seigneur promet à quiconque renonce à toutes les commodités de la vie pour son amour. Leur ayant demandé si elles trouvaient dur de vivre ainsi en prison, elles me répondirent, avec beaucoup de simplicité, qu'en effet cela leur avait d'abord paru pénible, mais qu'elles s'y trouvaient très heureuses, parce qu'elles peuvent faire un peu de bien à ces pauvres brebis égarées.

Le bien qu'elles font à ces pauvres pénitentes est incalculable; car, par leur sage direction, cette prison paraît être plutôt un hospice ou un orphelinat qu'une maison de correction. On y suit un petit règlement, comme à peu près dans vos salles de vieilles, ou chez vos orphelines. Tous les exercices de piété s'y font régulièrement et sans contrainte. Un chapelain vient leur dire la messe tous les jours, et il les confesse à jours fixes. On les exerce au chant, et elles font de très beaux concerts, dans leurs jours de fête, neuvaines, mois de saint Joseph et de Marie. On les fait travailler sans

relâche, sans pourtant les surcharger trop, et on les occupe tantôt au lavage et tantôt à la couture, au ménage. On leur fait même faire de très belles dentelles que les princesses romaines achètent fort cher et qu'elles apprécient beaucoup.

Avec cela elles sont contentes, et il s'en trouve qui ne veulent pas sortir quand elles ont fini leur temps de condamnation. Elles s'habituent à cet esprit d'ordre, de silence et de prière, qui finit par leur plaire. Ce merveilleux changement est d'autant plus surprenant qu'elles arrivent là avec de mauvaises habitudes, et souvent après avoir commis des crimes horribles. On met quelquefois bien du temps, et il faut se donner une peine infinie pour les réduire à leur devoir. Mais ordinairement ce sont ces sujets indomptables qui donnent ensuite le plus de consolation...

Je vous bénis.

† Ig., évêque de Montréal.

* * *

LETTRE AUX SŒURS DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE, 9 MARS 1863.— Mes Filles. La présente est pour vous annoncer que je commencerai, le 18 courant, la visite pastorale de votre communauté, tout en dirigeant votre retraite annuelle, qui a coutume de vous préparer à votre grande et belle fête,

la Compassion de votre douloureuse Mère, et à la rénovation de vos vœux.

Comme vous êtes toutes bien vivement pénétrées du besoin que vous avez des grâces attachées à ces deux pieux exercices et que vous avez fort à cœur d'y participer le plus abondamment possible, je me bornerai à vous indiquer ici quelques pratiques, qui vous aideront à bien vous préparer à ces jours de grâces et de grandes bénédictions.

1. Offrez, pour le succès de ces exercices religieux, le carême, le mois de saint Joseph et la neuvaine de saint François-Xavier, qui sont pour tous et principalement pour vous des temps vraiment favorables.

2. Faites toutes vos prières et vos œuvres de charité avec une ferveur toute nouvelle, dans l'intention de vous purifier de plus en plus, pour que vous soyez admises avec les vierges sages dans la salle du festin des noces, que veut encore célébrer avec vous le céleste Époux de vos âmes.

3. Mettez en prières vos infirmes, vos pauvres, vos malades, vos orphelines, vos sourdes-muettes, enfin tous ceux et celles parmi les membres souffrants de Jésus-Christ à qui vous rendez quelques services, pour qu'ils vous obtiennent, par l'intercession de la bienheureuse Vierge Immaculée, votre Mère, de vos saints patrons et patronnes, de tous les anges et les saints du paradis, la grâce de ne

pas recevoir inutilement l'abondance des biens du ciel.

4. Lisez les mandements et les recommandations des visites précédentes, pour mieux vous rappeler ce qui se passe dans cette grande solennité de la visite du Seigneur.

5. Considérez-vous dans la sainte règle, comme les personnes du monde se considèrent dans un miroir fidèle, pour mieux découvrir vos défauts et vos irrégularités. Prenez-en note, dans quelque écrit secret, pour être prêtes à en rendre compte à Notre-Seigneur, qui va vous visiter dans son infinie bonté.

6. Repassez vos méthodes d'oraison, examen et autres, afin de pouvoir suivre plus facilement les exercices de la retraite. Car j'aurai tant d'autres choses à vous dire que je ne pourrai que passer fort légèrement sur ces pieuses pratiques, qui vous ont été si constamment recommandées et si souvent expliquées, pour vous apprendre à être filles d'oraison et à être ainsi, malgré vos nombreuses occupations, jour et nuit unies à Notre-Seigneur par le sentiment continuel de sa divine présence.

7. Prenez d'avance, pour patron de vos exercices, saint Ignace; en priant ce grand saint de rappeler à vos souvenirs tout ce que vous ont dit, de sa part, ses enfants en Jésus-Christ, de qui vous avez si souvent reçu le bienfait de la retraite spirituelle. Cette grande grâce et tant d'autres, dont vous avez été comme inondées depuis que vous êtes

en religion, pèsent de tout leur poids sur vos cœurs; car, il ne faut pas en douter, vous en rendrez un compte bien rigoureux au juste Juge.

Je m'arrête à ces sept pratiques, en priant Notre-Dame des Sept-Douleurs de les graver dans vos cœurs avec les sept glaives qui percent le sien.

Pour l'amour que vous porte cette Mère affligée et pour l'affection filiale que vous lui portez, en retour de tant et de si grandes grâces qu'elle vous a obtenues de son adorable Fils, expirant sous ses yeux et sous ceux des saintes femmes dont vous travaillez à suivre les beaux exemples, appliquez-vous à demander pour toutes et chacune de vous le *bon esprit* qui vous mettra en possession de toutes les vertus religieuses, que vous appréciez sans doute comme vos seuls et uniques trésors sur la terre.

Enfin, priez pour moi, afin que Notre-Seigneur, sans avoir égard à toute mon indignité, m'accorde les lumières et les forces dont j'ai besoin pour bien accomplir les devoirs qu'il m'impose, en me chargeant de vous visiter de sa part. Dans la pensée que ce sera peut-être la dernière visite pastorale que je vous ferai, je me sens pressé du désir de ne rien omettre de ce qui pourrait contribuer à vous affermir dans la grâce de votre sainte vocation. C'est, en attendant, ce que je vais demander moi-même pour vous toutes, dont je suis le dévoué serviteur.

† Ig., évêque de Montréal.

* * *

VISITE PASTORALE DE 1863.— Monseigneur Bourget fait plusieurs instructions dont il donne le sommaire dans le texte qui suit:

Nous résumons ici, en forme de recommandations, les instructions que nous vous avons données, nos très chères Filles, pendant la retraite et la visite, qui ont été pour nous un grand sujet de consolation et qui seront pour vous toutes, nous l'espérons de la divine bonté, d'un grand profit pour votre avancement dans les voies de la perfection religieuse. La bonne volonté qui vous anime nous fait croire que vous accepterez ces simples recommandations avec la même soumission que si c'était une ordonnance épiscopale. C'est dans la Passion de Notre-Seigneur que nous les puisons, ces recommandations, pour qu'elles soient comme le linge sacré de la Véronique, qui conserve tous les traits de la face adorable et ensanglantée qu'y imprima le Sauveur en se rendant au Calvaire, ou comme le saint Suaire sur lequel demeurent représentées au naturel les cicatrices des plaies sacrées dont était couvert son divin corps déposé dans le tombeau.

1. Faites donc des mystères de la Passion de Notre-Seigneur le continuel sujet de vos méditations; car c'est dans ce livre des élus que vous trouverez la science des saints et la voie de la perfection religieuse.

2. Demeurez jour et nuit sur le Calvaire avec la Mère des douleurs, qui vous a engendrées à la vie religieuse au pied de la croix pour que vous lui soyez tendrement unies par les plus pieuses affections de vos cœurs et la pratique des vertus, qui ne croissent que sur la sainte montagne qu'elle a arrosée de ses larmes, et qui est devenue pour vous une montagne de myrrhe et d'encens.

3. Soyez obéissantes à vos supérieures, que vous devez honorer et respecter comme les représentantes de Jésus-Christ.

4. Travaillez à être de vraies filles de la charité, en vous consumant de travaux au service du prochain, pour mieux imiter Notre-Seigneur qui a passé toute sa vie dans de durs travaux.

5. A chaque heure du jour, regardez l'horloge de la passion, et vous y trouverez un puissant motif d'être fidèles à chacun des exercices qui composent vos journées, dont la régularité est si intimement liée avec votre perfection. Ainsi, en vous éveillant, à cinq heures, pensez aux ennemis de Notre-Seigneur qui se réunissent à cette même heure pour le condamner à mort, et vous vous sentirez encouragées à vous lever promptement, pour assister à l'oraison et bien faire tous les exercices de la journée, pour l'honorer, l'aimer et le servir autant que vous en serez capables. De même, toutes les fatigues de vos veilles chez les malades ne vous pa-

raîtront plus rien, si vous pensez à la cruelle nuit qui précéda le jour de la Passion.

6. Regardez votre chapelle comme un calvaire et l'autel comme la vraie croix sur laquelle Notre-Seigneur, en qualité de bon Pasteur, donne sa vie pour vous qui êtes ses brebis chéries. Faites vos délices des saints mystères et mettez surtout votre bonheur dans la sainte communion, cette nourriture céleste que vous donne le bon Pasteur. A ce propos, Nous vous exhortons à vous préparer à cette divine action avec un soin toujours nouveau, afin de ne pas vous exposer à tomber dans la routine ou le dégoût de cet aliment délicieux. Vivez donc tous les jours comme si tous les jours vous deviez approcher de la table du Seigneur. Faites-vous une sainte habitude de la communion spirituelle, qui, pour vous, sera toujours la principale préparation à la communion sacramentelle et suppléera efficacement aux communions qu'il vous sera impossible de faire.

7. Dans vos peines intérieures, unissez-vous aux sentiments intérieurs de Notre-Seigneur, durant son agonie au Jardin des Oliviers. Vous y trouverez toujours votre force et votre consolation dans les jours de désolation que vous ménage ce bon Maître pour votre sanctification.

8. Notre-Seigneur, allant réveiller ses disciples au fort de ses peines, pour trouver en eux de la consolation, vous apprend ce que vous devez faire

dans vos embarras et vos difficultés. Souvenez-vous que vous êtes toujours libres d'épancher vos cœurs dans celui de votre supérieure, que Dieu vous a donnée pour mère à la place de celle que vous avez quittée dans le monde, pour son amour. Vous devez remarquer ici que le Saint-Siège ne défend, dans les communautés, que la direction qui serait de nature à mettre la supérieure à la place du confesseur et du directeur. [1]

9. *Veillez et priez*: tel est le charitable avis que nous donne notre divin Maître, au milieu des angoisses de son agonie. N'oubliez jamais que, si les apôtres avaient été fidèles à cet avis important, Judas n'aurait pas trahi son bon Maître; que saint Pierre ne l'aurait pas d'abord défendu si mal qu'il le fit, en s'armant seul contre une foule d'ennemis et en le reniant ensuite avec d'horribles imprécations; enfin, que les autres apôtres ne l'auraient pas abandonné lâchement. Souvenez-vous toujours qu'il en doit être de même d'une communauté, qui, faute de prière et de vigilance, ne saurait manquer de périr, parce que nécessairement il se forme alors dans son sein des traîtres qui la trahissent, des indiscrets qui la défendent mal et des lâches qui l'abandonnent. Croyez qu'au contraire, avec l'esprit de vigilance et de prière, vous vous préserverez de ces plaies mortelles, savoir: la trahison, l'indiscrétion, la

[1] Décret Quemadmodum.

faiblesse, qui sont des principes de ruine pour une communauté. Avec l'esprit de prière et de vigilance, vous aurez le bon esprit, l'esprit véritablement religieux, l'esprit même de Notre-Seigneur. Avec ce bon esprit, vous surmonterez les affections désordonnées et la mobilité de la nature, selon ces paroles de Notre-Seigneur: *l'esprit est prompt et la chair est faible.* Avec ce bon esprit, vous sacrifierez tout pour le bien de votre communauté et vous aurez la prudence du serpent, qui se laisse mettre en pièces pour garder sa tête.

10. Imitez Notre-Seigneur qui gardait le silence pendant qu'on l'accusait faussement et qu'on l'accablait d'injures; comme lui, ne faites aucun cas des faux jugements qu'on pourrait former contre vous et contre votre communauté. Avec cette bonne pratique, vous conserverez toujours vos âmes dans la paix et la patience, et vous ne commettrez aucune de ces indiscrétions qui ne manquent pas de compromettre toute une communauté. Par le silence de paroles et d'action, vous marcherez sans peine dans les voies de la vie intérieure et du recueillement.

11. Embrassez toutes les pratiques pénibles de la religion avec le courage et la joie que montra Notre-Seigneur, lorsqu'il se chargea du pesant fardeau de sa croix. Car c'est de même que vous devez accepter le joug de votre sainte règle, qui vous paraîtra toujours doux, si vous ne perdez jamais de vue Jésus portant sa croix au Calvaire.

12. Ainsi, Notre-Seigneur déchiré de coups vous fera supporter généreusement les fatigues et les travaux de votre état, en assistant les pauvres et soignant les malades.

13. Notre-Seigneur nu sur la croix vous apprendra à observer la pauvreté dans toute sa rigueur et vous fera éviter, dans vos habits et ameublements, toute recherche, toute superfluité, toute délicatesse et mondanité. Par esprit de pauvreté, vous tiendrez aux pratiques introduites dans la communauté, pour mieux garder cette vertu. Ainsi, vous n'userez pas de linge fin, d'étoffes luisantes ni d'habits faits avec cette recherche qui ferait soupçonner en vous l'esprit du monde. Par ce même esprit de pauvreté, vous aimerez à porter du linge et habits rapiécés, et vous vous donnerez bien garde de les défaire pour les refaire à votre goût, du moins sans permission de la supérieure. Vous ferez volontiers usage de draps et essuie-mains qui n'auraient pas été repassés, comme aussi vous tiendrez fortement à garder, dans tout ce qui est à votre usage, la forme et la couleur prescrites par la règle ou la coutume; et vous vous ferez un mérite de faire durer vos habits et autres choses à votre usage, en les raccommodant.

14. Notre-Seigneur, triste jusqu'à la mort dans le Jardin des Oliviers, vous fera penser à ne pas vous laisser aller, durant vos récréations, à des expansions de joie trop bruyantes et qui finiraient par

vous jeter dans la dissipation. Vous profiterez de ces heures de délassement, ainsi que de vos jours de congé et de vacance, pour vous donner mutuellement des témoignages d'une amitié toute sainte et pour vous entretenir dans l'esprit de votre vocation. Dans cette vue, vous aurez soin de vous réunir dans le lieu destiné à prendre ce repos, regardant la récréation comme un exercice nécessaire et aussi méritoire que tous les autres de la journée. Mais pour cela vous éviterez les conversations futiles, les jeux de mains qui ne conviennent à personne et surtout à des religieuses, comme aussi le jeu de cartes, qui vous est tout à fait interdit. [1] Vous éviterez de même ces airs de froideur, ces manières brusques et ces paroles piquantes, qui font peine aux autres. Vous serez vraiment respectueuses les unes envers les autres et pleines d'une juste déférence pour vos anciennes.

Vous aurez également à cœur de bien garder les règles de la modestie religieuse, dans le marcher, le toucher et dans toutes vos manières, qui doivent être toujours pleines de gravité et en même temps de simplicité. Vous porterez en tous lieux, et surtout au parloir, cette belle simplicité et cette modestie religieuse, afin que les personnes qui vous

[1] Le jeu de cartes en usage dans le monde, et non nos jeux de cartes dits « de perfection » et « de monastère » autorisés dans l'Institut.

visiteront se retirent édifiées et embrasées du désir de pratiquer la vertu, que vous aurez su leur rendre aimable par vos bonnes manières. Mais souvenez-vous que, si vous êtes plus longtemps qu'il ne faut avec les personnes du monde ou si vous demeurez au parloir plus de temps que ne veut la règle, vous perdrez cette grâce qui doit vous accompagner partout pour répandre en tous lieux la bonne odeur de Jésus-Christ. Ayez toujours soin d'être accompagnées, comme le veut la règle, au parloir commun et à celui de l'infirmerie, en vous rappelant que c'est au parloir que beaucoup de religieuses ont perdu l'esprit de leur saint état. Aucune personne séculière ne sera admise dans l'infirmerie, sous quelque prétexte que ce soit.

15. Notre-Seigneur se fait, en souffrant tant de tourments pour l'amour des hommes, une règle de la volonté de son adorable Père. A son exemple, faites toutes vos œuvres pour l'amour de Dieu et l'avantage du prochain. Montrez-vous constamment zélées pour le service des pauvres, la veille des malades, la visite des prisonniers, le soin des orphelines, des vieilles et des sourdes-muettes, la distribution des aumônes et le soutien de toutes les œuvres dont vous charge la divine Providence. Veillez et priez pour qu'aucune de ces saintes œuvres ne soit en souffrance. Pour cela, travaillez à vous rendre habiles dans les offices que vous assigne l'obéissance; et, si vous êtes officières, appliquez-

vous à bien former vos compagnes, pour que la communauté soit fortement organisée dans toutes ses parties. Prenez un soin particulier de vos bonnes vieilles, les regardant comme la pierre fondamentale de votre Institut. Tenez-vous en bons termes avec vos dames de charité et avec vos dames pensionnaires, pour le succès de vos œuvres; mais que vos rapports avec elles soient accompagnés de cette sage discrétion qui vous mette à l'abri de l'esprit du monde. Car vous ne devez jamais oublier que, par état, vous êtes répandues dans le monde pour y entretenir le feu sacré de l'amour divin. Soyez surtout prudentes et discrètes dans vos visites à domicile, et n'y faites pas usage de liqueurs enivrantes, préférant toujours prendre quelqu'autre chose, quand il devient nécessaire de restaurer vos forces. N'oubliez pas que la principale fin de votre Institut est l'exercice de la charité. Aussi devez-vous vous y porter avec zèle, autant de fois que les autres offices dont vous êtes chargées vous permettent d'y vaquer.

16. Pénétrez-vous bien de cette vérité que c'est au pied de la croix, et dans le cœur de Notre-Dame des Sept-Douleurs, que vous êtes nées à la vie religieuse, et que c'est le sang précieux de Jésus et les larmes de sa mère qui vous ont donné l'étonnant accroissement que vous avez pris en si peu de temps...

17. N'oubliez pas que Notre-Seigneur, en mou-

rant sur la croix, vous a légué son divin esprit, qu'il remit entre les mains de son adorable Père. S'il en est ainsi, comme vous n'en sauriez douter, vous devez vous laisser conduire par le bon esprit qui vous fera chercher uniquement la gloire de Dieu dans toutes vos actions; qui vous éclairera dans toutes vos entreprises; qui présidera à tous vos conseils, pour que toutes vos décisions tendent au plus grand bien de votre communauté; qui vous fera aimer cette communauté plus que vos mères qui vous ont mises au monde, parce qu'elle vous a engendrées à la vie religieuse, mille fois plus précieuse que la vie naturelle; qui vous portera à vous sacrifier de bon cœur, pour l'amour de cette mère chérie et à tout faire pour vous mettre en état de faire tout le bien possible; qui vous fera respecter toutes les décisions du conseil, comme ayant été inspirées par ce bon esprit; qui vous portera à vous prévenir sans cesse par des témoignages d'une sincère et cordiale amitié; qui vous fera pratiquer la coulpe et la correction fraternelle avec de si bonnes dispositions, que vous en retirerez chaque fois un grand profit spirituel; qui vous fera trouver dans vos Sœurs de charitables admonitrices qui vous avertiront de vos petits défauts; qui vous préservera de cet esprit de rivalité, cause de tant de maux; qui vous fera travailler, avec un zèle toujours nouveau, au soulagement des pauvres et des malades, dans l'intérieur de la maison comme au dehors; qui vous

fera observer la pauvreté dans les plus petites choses, même jusqu'à vous porter à ménager les plus petits moments de votre temps, pour qu'il n'y en ait aucun de perdu; qui vous fera retirer chaque jour un profit toujours nouveau du quart d'heure que vous employez à la préparation de la méditation, du temps que vous consacrez à la conférence spirituelle et à vous faire mutuellement le catéchisme; qui vous fera enfin garder toutes les règles de la bienséance et de la modestie, surtout dans vos rapports avec les séculiers.

Que la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit pour vous une force toute divine qui vous protège et vous défende. Que ses plaies sacrées soient l'aliment délicieux et le breuvage mystérieux qui vous nourrissent, vous enivrent et vous rassasient. Que l'aspersion de son sang adorable vous lave et purifie de tous vos péchés. Que sa mort vous procure une gloire éternelle et vous fasse vivre, en attendant, dans la pratique fidèle de toutes les vertus religieuses.

Que sa divine croix, qui est plus brillante que toutes les étoiles, et que toutes les âmes religieuses aiment si tendrement, parce qu'elle a été digne de porter celui qui est le salut du monde entier, sauve cette communauté aujourd'hui établie pour célébrer les mystères du calvaire et consoler la Mère des douleurs, en soulageant toutes les misères qui affligent notre pauvre humanité!

En terminant ces recommandations, nous réglons ce qui suit:

La retraite du mois se fera conformément au règlement particulier dressé à cet effet.

Il sera nommé une Sœur pour diriger les études, dans les classes internes et externes, tant dans la ville qu'à la campagne.

Celles des servantes qui en seront jugées dignes pourront se consacrer au service des pauvres, dans l'Asile de la Providence. Elles auront un costume particulier et suivront le règlement qui a été dressé pour elles. Elles auront une Sœur pour les diriger dans la pratique de la vie intérieure et leur faire observer leur règlement.

Pour qu'il y ait tout l'ordre désirable dans les salles et les parloirs ainsi qu'à la procure, on devra fixer les heures d'affaires ou de réception; et on en avertira le public par des avis affichés aux portes ou escaliers qui y conduisent.

Tous les comptes des divers offices de l'Asile doivent se régler à la procure; c'est-à-dire que la dépositaire devra payer ceux qui sont dus par la communauté et exiger le paiement de ceux qui lui seront dus.

Au lieu de trop embrasser à la fois, l'on s'appliquera à faire avec toute la perfection possible chacune des œuvres entreprises. Ainsi l'on n'admettra pas plus de vieilles, d'orphelines et de filles

qui cherchent à s'engager en service, que l'on ne pourra en loger, nourrir et entretenir convenablement.

Pour procurer plus facilement aux pauvres les soins des médecins avec les remèdes qui leur sont nécessaires dans leurs maladies, l'on établira dans cet asile un *dispensaire*, et l'on y suivra toutes les règles prescrites.

L'on se souviendra, en soulageant les pauvres, qu'il faut travailler sans relâche à les rendre bons, travaillants et industrieux.

La cave de l'église, qui renferme les restes des Sœurs défuntes, pourra être, dans les beaux jours d'été, un lieu de pèlerinage, surtout dans les jours de retraite. Elle devra à cette fin être entretenue convenablement, pour que l'on puisse y marcher et y demeurer quelque temps, sans être incommodé par l'humidité. L'on y entretiendra, dans ces temps de visite, un autel tout dressé avec les sièges nécessaires et tous les petits objets qui peuvent entretenir la dévotion aux saintes âmes du purgatoire. L'on pourra obtenir la permission d'y avoir le chemin de la croix, afin de faire couler le sang précieux de Notre-Seigneur sur les tombes des personnes qui ont consacré leur vie au service de ses membres souffrants.

L'on fera aux appartements destinés aux postulantes toutes les réparations nécessaires, pour que les exercices préparatoires au noviciat puissent s'y

faire convenablement et sans danger pour la santé de ces jeunes personnes.

L'on veillera à ce que les servantes ne soient pas exposées, surtout le soir, à la rencontre des personnes d'un sexe différent; et l'on prendra de justes mesures pour que cette surveillance puisse s'exercer facilement.

Le premier jour de juin sera chaque année consacré à honorer d'un culte particulier Notre-Dame de Grâce, qui sera connue ici sous le titre de Notre-Dame de la Providence; parce qu'elle a été pleine de grâces, pour les répandre en tous lieux et exercer le ministère de charité dont l'a chargée le Père des miséricordes, en déposant dans son cœur maternel la sollicitude qui lui fait prendre soin du genre humain tout entier; ce qui la rend la dépositaire des trésors cachés dans le sein de la divine Providence. Ce sera donc spécialement dans ce jour que la communauté témoignera à Dieu, par son auguste Mère qu'il a remplie de ses dons les plus précieux, sa plus vive reconnaissance.

Pour entretenir et propager de plus en plus la dévotion à Notre-Dame des Sept-Douleurs, chacun des autels de cette église sera dédié à cette Mère des douleurs, sous le titre spécial qui rappelle chacun des sept glaives qui percèrent son âme et en firent la Reine des martyrs. Avec cette dévotion à Notre-Dame de Pitié, se nourrira dans cette communauté la dévotion à la passion du Sauveur.

Tous les ans, pendant que les Sœurs se trouveront réunies pour les vacances, on fera chanter un service pour le repos des âmes des Sœurs défuntes.

A la mort de chacune des dames qui ont appartenu à la Corporation, elles feront dire une messe et feront une communion, pour leur obtenir la possession de Dieu sans retardement.

Pendant la retraite des dames de charité, elles feront dire une messe pour tous leurs bienfaiteurs et bienfaitrices décédés; et elles communieront pour le repos de leurs âmes...

En terminant la visite pastorale, Mgr Bourget donne aux Sœurs une conférence dans laquelle il dit ces paroles remarquables:

« C'est de vous, mes chères Filles, que dépend l'avenir de l'Institut; ce qu'il est aujourd'hui, il le sera dans cinquante, cent, deux cents ans, si Dieu daigne le conserver, dans son infinie miséricorde. En effet, les novices, prenant votre esprit et devant former plus tard la communauté, le propageront à leurs suivantes. De sorte que vous êtes, comme vous le voyez, responsables du maintien de cette Compagnie toute entière »

* * *

MANDEMENT DE VISITE A LA PROVIDENCE, 12 MARS 1866.— *Ignace Bourget*, par la miséricorde

de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, évêque de Montréal, etc.

A nos très chères Filles en Jésus-Christ, les Sœurs de la Providence, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nous éprouvons, nos très chères Filles, un pressant désir de vous visiter, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ: et ce désir est en même temps pour nous un besoin comme un devoir impérieux. Car déjà trois années se sont écoulées depuis notre dernière visite pastorale dans votre communauté, qui a été le continuel objet de notre sollicitude.

Nous allons en conséquence, nous arracher au torrent d'affaires qui nous absorbent, pour vous prodiguer tous les soins de la charité que nous vous portons à toutes, dans l'intime conviction que, par votre fidélité à y correspondre, vous vous rendrez de plus en plus agréables aux yeux de votre divin Époux et par là même plus capables de vous dévouer au service des pauvres, qui sont ses membres souffrants.

En faisant ainsi, autant que possible, diversion à nos autres occupations, pour nous occuper presque exclusivement de vos plus chers intérêts, savoir, la sanctification de vos âmes, la perfection de votre nouvelle communauté et le succès de vos œuvres, nous voulons, autant qu'il est en nous, réparer les pertes spirituelles qu'ont dû occasionner

nos longues absences, depuis qu'il a plu à la divine Providence de se servir de Nous pour vous constituer en une nouvelle famille religieuse.

Car nous touchons à des époques bien mémorables pour vous et nous arrivons à des anniversaires pleins de souvenirs touchants pour vos âmes. Nous en profitons pour nous recueillir nous-même dans le calme de notre chère solitude, afin de pouvoir vous aider plus efficacement à vous retremper dans l'esprit propre de votre saint Institut.

Nous le faisons avec d'autant plus de confiance que, pendant notre dernier séjour dans la Ville Sainte, nous avons pu nous procurer des renseignements précieux, qui nous mettent à même de donner à vos saintes constitutions les formes canoniques qui sont les seules bases solides qui peuvent en assurer la stabilité. Aussi, allons-nous, pendant cette visite, donner à ce point important l'attention la plus sérieuse. Car notre plus grand désir est de pouvoir nous rendre, avant de mourir, le témoignage que nous laissons votre communauté dans un véritable état de régularité religieuse, pour que, toujours et jusqu'à la fin des siècles, elle puisse répandre en tous lieux la bonne odeur de la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il y a à vous dire là-dessus tant de choses que le papier ne saurait les contenir, et encore moins les exprimer comme elles doivent l'être, pour faire sur vos cœurs les impressions qui doivent s'y gra-

ver en caractères ineffaçables. Aussi, remettons-nous au temps de la visite pastorale et de la retraite annuelle le soin de vous en faire part. Car ce sera dans ces jours de grandes bénédictions que Notre-Seigneur nous donnera à tous son divin Esprit, pour graver dans nos cœurs l'amour de sa sainte loi.

Et, en effet, ces deux exercices religieux, la visite et la retraite, en s'unissant ainsi pour vous combler de plus de grâces, vont vous ouvrir, nos très chères Filles, les plus riches trésors de la miséricorde de notre Dieu. Vous y serez comme les saintes femmes de l'Évangile, à la suite du Dieu fait homme, qui vous fera entendre, comme à ces femmes dévouées, les paroles qui sont esprit et vie. Oh! oui: « La splendeur du Seigneur notre Dieu brillera sur nous et nous dirigera dans toutes nos voies, pour assurer le succès des œuvres de nos mains. »

Nous devons l'espérer d'autant plus fermement que nous allons être tous ensemble transportés au calvaire, pour nous y tenir tendrement unis à Notre-Dame des Sept-Douleurs qui, il y a vingt-deux ans, vous engendra à la vie religieuse, au pied de la croix. Aussi, nous considérerons-nous, durant ce temps favorable et pendant ces jours de récollection, comme cachés sur cette montagne solitaire qui produit en abondance la gomme odorante de la myrrhe dont le parfum, figure de la bonne prière, s'élève

nuit et jour vers le ciel. Nous plaçant pendant cette retraite auprès de cette Mère désolée, dont les gémissements attendriront sans doute nos cœurs, nous nous laisserons facilement aller à ces vives impressions qui rendent les cœurs dociles à tous les mouvements de la grâce.

On pourra donc dire de nous, pendant cette retraite, ce que la sainte Église dit de sa Mère des Douleurs, dans ses chants lugubres, à l'honneur des plaies sacrées du divin Sauveur: « Pendant que le Fils unique de Dieu demeurait suspendu à la croix et qu'il était pour tous un objet d'opprobre, sa Mère, la Vierge Marie, vénérait ce cher Fils, vrai Dieu et vrai homme, en s'abîmant dans un océan de douleurs. Oh! qu'elle était triste et affligée, cette Mère bénie du Fils unique de Dieu, qui était le sien! »

C'est avec ces sentiments que nous désirons entreprendre et faire cette nouvelle visite pastorale. Et comme, de votre côté, vous allez y apporter la meilleure volonté, il est à espérer qu'elle produira d'heureux fruits pour la sanctification de vos âmes et la prospérité de votre communauté.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé, statué et ordonné: réglons, statuons et ordonnons ce qui suit:

1. Nous commencerons la visite pastorale chez les Sœurs de la Providence, mercredi de cette semaine, quatorzième jour du présent mois de mars;

et nous ferons notre entrée solennelle à quatre heures de l'après-midi, en nous conformant à l'Ordo romain.

2. Nous continuerons les jours suivants les exercices publics et privés de la visite et de la retraite, qui se feront en même temps, selon qu'il est prescrit au coutumier de la dite communauté.

3. Nous ferons, aux jours jugés les plus commodes, la visite de l'église, des reliques, des vases sacrés, des ornements et linges de la sacristie, ainsi que les prières pour les saintes âmes du purgatoire et l'examen des comptes.

4. Nous ferons également la visite de la communauté et celle des salles destinées aux infirmes de l'Hospice Saint-Joseph, de l'orphelinat, des sourdes-muettes, de l'Asile de Saint-Vincent et des écoles dirigées par les dites Sœurs de la Providence. Nous donnerons une attention particulière au noviciat, ainsi qu'à tout ce qui concerne les postulantes et les filles consacrées à la charité.

5. Nous consacrerons toutes les heures libres à donner audience aux Sœurs professes, novices et postulantes, afin que toutes puissent profiter de notre visite pour s'affermir de plus en plus dans la pratique de leurs devoirs religieux. Car c'est surtout dans cet heureux temps de la visite pastorale que Notre-Seigneur adresse aux âmes religieuses ces consolantes paroles: *Venez à moi, vous toutes qui êtes dans la peine, et je vous soulagerai.*

6. Toutes les prières, communions et bonnes œuvres des Sœurs et de leurs pauvres seront offertes à Dieu, pour obtenir sa bénédiction sur la visite et la retraite, qui vont se porter un mutuel secours.

7. En vertu d'un indult du Souverain Pontife, en date du vingtième jour du mois de juin mil huit cent soixante-deux, Nous accordons une indulgence plénière, que pourront gagner tous ceux et celles qui, étant contrits, s'étant confessés et ayant communié, prieront avec piété dans l'église de la Providence, pour la propagation de la foi et selon l'intention de Notre Saint-Père le Pape.

8. Nous règlerons sur les lieux les autres exercices de la visite ainsi que le temps et la manière d'en faire la clôture.

Sera le présent mandement lu en chapitre, le plus tôt possible après sa réception, et déposé ensuite aux archives de la communauté.

Donné en notre palais épiscopal, le douzième jour du mois de mars de l'année mil huit cent soixante-six, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre secrétaire.

† Ig., évêque de Montréal.

Par Monseigneur,

J.-O. Paré, chan., secrétaire.

* * *

Avis de l'Évêque de Montréal, en visite pastorale, du 13 décembre 1868 au 11 janvier 1869.— C'est dans le cœur si bon et si compatissant de la Mère des Douleurs que nous puisons ces avis que nous vous laissons, nos très chères Filles, en partant pour la ville sainte, comme un souvenir de visite et un dernier gage de l'affection paternelle et du vif intérêt que nous vous portons à toutes en général et à chacune de vous en particulier...

Aimez singulièrement et observez religieusement le silence de paroles et d'action, qui est le caractère distinctif d'une communauté vraiment intérieure; car il ne faut pas oublier que le silence est le grand maître de l'oraison et qu'il y a beaucoup de vertus là où il y a beaucoup de silence.

Ménagez soigneusement votre temps et n'en perdez pas un moment, dans la pensée que ce temps a coûté tout le sang de Notre-Seigneur et qu'il ne vous est donné que pour gagner le ciel.

Pratiquez avec zèle la sainte pauvreté, qui est le plus précieux trésor d'une communauté. N'ayez jamais rien en propre, et même faites-vous un devoir de ne vous rien attribuer pour votre usage, sans permission de la supérieure. Ainsi, ne prenez jamais rien dans un office quelconque sans cette permission et même sans en prévenir l'officière,

qui doit savoir où sont les objets appartenant à son office et dont elle doit répondre. De même, ne démarquez point les effets qui sont à l'usage des particulières, lesquels seraient alors mis de côté, sans qu'on sache à qui ils appartiennent.

Regardez toujours la charité comme votre caractère distinctif, et que cette grande vertu soit l'âme de votre vie. En conséquence, évitez tout ce qui pourrait la blesser tant soit peu. Ainsi, qu'il n'y ait jamais parmi vous de critiques, de murmures, de préjugés, de médisances, de calomnies, de faux rapports, de communications indiscrètes, capables de susciter des divisions, des susceptibilités, des cancans et cet esprit de parti qui produit toujours des fruits si funestes dans une communauté.

Que la divine charité, en régnant à l'intérieur de votre communauté, répande en tous lieux son parfum, par votre tendre amour pour les pauvres, votre assiduité auprès des malades pour les soigner, les veiller, les assister au terrible passage du temps à l'éternité, les ensevelir et les introduire dans le ciel; par votre zèle à enseigner aux enfants des pauvres tout ce qu'il faut pour bien gagner leur vie et sauver leur âme; enfin, par votre ardeur à bien faire toutes les œuvres de votre saint état.

Souvenez-vous bien que plus vous vous livrerez à l'exercice des bonnes œuvres de votre sublime

vocation, plus vous serez bénies de Dieu et des hommes...

C'est surtout pendant les vacances que les Sœurs venues ici de toutes les missions doivent, en prenant un repos légitime et nécessaire, vaquer aux différentes œuvres de charité afin de se conserver dans le goût et l'habitude des devoirs qu'impose la charité aux Sœurs de cet Institut.

Soyez ponctuelles à observer toutes vos saintes constitutions, à vous lever au premier signal qu'en donne la cloche, pour vaquer chaque jour à l'oraison et entendre la messe...

Que les congés se passent à vous récréer et délasser agréablement et à vous épancher cordialement, car ils vous sont donnés pour cela.

Évitez, autant que vous le pourrez, les nouvelles du monde, qui ne pourraient que vous distraire et vous faire perdre le doux sentiment de la présence de Dieu. Mais aimez à vous communiquer les nouvelles qui intéressent la religion et le bien de votre Institut et de vos pauvres.

Tout en bien travaillant au succès de vos œuvres, ménagez votre santé, en prenant toute la nourriture qui vous est nécessaire, laquelle doit être frugale mais saine, afin que vous puissiez remplir plus longtemps les devoirs de la charité.

Soyez sur vos gardes dans l'usage de certains remèdes et boissons qui, sans qu'on s'en aperçoive,

peuvent facilement créer des besoins qu'il est difficile ou dangereux de satisfaire.

De même, prenez, après les veilles, tout le sommeil nécessaire; et pour cela, que l'on tienne en réserve un dortoir qui ne soit occupé que par les veilleuses et que l'on ne se permette jamais de les déranger dans un repos qui leur est nécessaire.

Que l'on prenne au plus tôt de bons moyens d'entretenir une bonne ventilation dans les salles, les dortoirs, les classes et autres lieux exposés à devenir infects par l'agglomération des personnes qui s'y réunissent.

Que l'on prenne un soin particulier des bonnes vieilles, qui sont la pierre fondamentale de tout l'Institut, pour que, étant contentes de tout ce que vous ferez pour les rendre heureuses, elles vous bénissent de tout leur cœur et vous obtiennent ainsi les bénédictions célestes. Qu'il en soit ainsi pour les pauvres et les malades du dehors.

Formez-vous dans l'art si nécessaire de bien soigner les malades, et profitez pour cela du livre qui s'imprime pour vous apprendre à être de bonnes pharmaciennes [1]. Que ce livre vous suive en tous lieux, dans les campagnes comme dans les villes, afin de pouvoir vous rendre plus utiles à vos pauvres.

---

[1] Il s'agissait du *Traité de Matière Médicale* édité en 1869 par les Sœurs de la Providence.

Qu'il y ait dans vos maisons une maîtresse de santé, surtout dans la maison mère; et qu'il y ait de bonnes règles tracées pour la bien diriger.

Donnez à vos filles consacrées tous les soins que de bonnes mères doivent à des filles affectionnées et religieuses.

Ne vous pardonnez pas à vous-mêmes les fautes que vous pouvez commettre; et, si elles sont publiques, soyez les premières à en demander pénitence, afin de les réparer avant de vous présenter à la sainte table. Autrement, on serait scandalisé de vous y voir paraître avec des cœurs émus et aigris.

Soyez heureuses de recevoir de vos supérieures, générale et locale, [1] des avis et recommandations; et acceptez-les toujours avec tant de simplicité et de docilité que ces mères que vous donne la religion se sentent encouragées à bien remplir un devoir qui coûte beaucoup à la nature.

Ne vous découragez pas des difficultés qui se rencontrent dans vos divers emplois, la quête, par exemple; car le succès de vos œuvres répondra toujours à la grandeur des sacrifices que vous aurez à faire pour cela. Usez dans vos quêtes de toutes

---

[1] À cette époque il n'y avait pas de supérieure provinciale. L'érection des provinces religieuses, dans l'Institut, date du 29 mars 1891. (V. *Notes Historiques*, page 151.)

les précautions requises. Ainsi, tâchez de ne pas les faire seules avec des personnes d'un sexe différent. De même, abstenez-vous autant que possible de vous occuper des petits garçons. [1]

Tels sont, nos très chères Filles, les avis que Nous vous laissons, afin que vous les graviez dans votre cœur pour en faire la règle de votre conduite. Nous ne manquerons pas de les déposer au tombeau des saints apôtres et à celui de votre bienheureux Père, saint Vincent de Paul, que nous aurons bientôt le bonheur de visiter, afin de vous obtenir tous les secours qui vous sont nécessaires pour y être fidèles.

Encore une fois, Nous vous bénissons toutes, au nom de Notre-Seigneur et de son immaculée Mère. Ne cessez de prier pour nous qui, en retour, ne cesserons de prier pour vous.

A l'Asile de la Providence, le onze janvier mil huit cent soixante neuf.

† Ig., évêque de Montréal.

---

[1] Les Sœurs ne peuvent s'occuper du soin de ces enfants qu'après avoir obtenu de Rome un Indult à cet effet.

CHAPITRE V

DECRET DE MGR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL ÉRIGEANT, A LA LONGUE-POINTE, L'HOSPICE DE SAINT-JEAN-DE-DIEU

Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque de Montréal, etc., etc.

A tous ceux que les présentes concernent, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Nous nous sommes toujours fait, nos très chers frères, un devoir de vous mettre au courant de tout ce qu'opère la divine Providence, dans ce diocèse, pour le bien de la religion et le soulagement des misères humaines. Dans cette vue, Nous nous sommes attaché, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, à vous faire connaître les œuvres qui y prenaient naissance et à vous inviter à y contribuer par tous les moyens en votre pouvoir.

Notre intention, en signalant ainsi à votre charité ces diverses œuvres, était de leur obtenir vos généreuses sympathies, afin que vous puissiez participer par là aux mérites qui y sont attachés. C'est par ce moyen qu'ont pu s'établir et se répandre, tant dans la ville que dans les campagnes, les institutions dont le but est de soulager les souffrances qui hélas! sont semées sur toute la route de la vie.

C'est encore ce que nous allons faire aujourd'hui en vous parlant de la maison des aliénés qui vient de s'élever sous vos yeux, comme par enchantement, et dont nous croyons devoir vous entretenir en vous disant en toute simplicité et confiance: 1. pourquoi elle a été bâtie; 2. pourquoi elle doit être bénite; et 3. pourquoi elle va être érigée en hospice dédié à saint Jean de Dieu.

Nous croyons devoir vous déclarer, avant tout, qu'en permettant aux Sœurs de la Providence de prendre des arrangements avec le gouvernement pour se charger du soin des aliénés, nous avons été pénétré de cette pensée qu'il fallait donner à ces êtres infortunés des mères pour les traiter avec une bonté vraiment maternelle. Car, hélas! arrachés comme ils le sont, par des circonstances impérieuses, du sein de leurs familles, ils ne peuvent plus jouir des douceurs de la tendresse de leurs mères naturelles. Il devenait donc nécessaire de leur donner des mères que la religion a préparées pour remplacer celles que leur a données la nature.

I

POURQUOI A ÉTÉ BATIE UNE NOUVELLE MAISON D'ALIÉNÉS.

C'est parce que l'asile des aliénés érigé à Beauport était devenu insuffisant au grand nombre d'infortunés que l'on était forcé d'y envoyer: c'est là,

on n'en saurait douter, la principale raison. Car cet asile s'est acquis une réputation bien méritée par l'habileté des médecins qui y donnent leurs soins, par la charité avec laquelle il est administré, par les fréquentes guérisons qui y ont été obtenues et par tous les soins qui y sont prodigués aux patients.

Cette raison a été d'ailleurs vivement sentie par le gouvernement, qui, voyant le trop plein de l'Asile de Beauport, a cru devoir favoriser celui qui, sous ses auspices, a été ouvert, dans une des vieilles casernes militaires, sur la paroisse de Saint-Jean Dorchester. Là encore a été exercé, pendant plusieurs années, avec toute la sollicitude possible, le zèle pour les personnes dérangées dans leur esprit et dont le sort est si digne de compassion.

Cette nouvelle fondation s'est faite aussi pour répondre aux ardents désirs de beaucoup de bonnes familles qui, souffrant avec une extrême peine l'éloignement des personnes infortunées dont il leur fallait se séparer, se plaignaient de ne pouvoir que très difficilement les visiter, les encourager, les consoler dans leur malheur, ou même d'être réduites à ne pouvoir que rarement en avoir des nouvelles satisfaisantes pour leur tendresse.

C'est ce qu'ont parfaitement compris les Sœurs de la Providence à qui le public est redevable de ce précieux établissement. Car, dépositaires des amères douleurs de ces respectables familles au

sein desquelles leur charité leur donnait une entrée libre et un accès facile, elles avaient été souvent témoins du spectacle déchirant qui s'y renouvelait sous leurs yeux, chaque fois qu'il fallait se séparer d'un bon père, d'une mère chérie, d'un enfant bien-aimé, que l'on était forcé d'arracher à leur tendresse pour les confier au loin à des soins étrangers...

Ça été en grande partie pour consoler ces familles que les dites Sœurs de la Providence ont cru devoir se mettre généreusement à contribution, en acceptant les propositions du gouvernement et en s'engageant à ériger cette nouvelle maison, dans un magnifique local situé à la porte de notre ville et au centre des communications, afin que tout le monde puisse y avoir un accès facile.

D'ailleurs, ces Sœurs, ainsi que leur charitable fondatrice, la respectable Mère Gamelin, s'étaient, dès le principe, senties pressées d'un ardent désir de se vouer aux soins des aliénés. Elles s'étaient dans tous les temps ménagé, dans leurs différents asiles, tant à la ville qu'à la campagne, des moyens de faire une œuvre si chère à leur cœur.

Rien donc de surprenant si elles se sont prêtées de si bonne grâce aux propositions du gouvernement, en se chargeant de faire un asile d'aliénés qui ferait honneur à la religion et au pays. Pour se convaincre de leur bonne volonté, il suffit de jeter un regard sur ce grand édifice, qui mesure 570 pieds, et de le parcourir rapidement pour ad-

mirer la solidité, l'élégance et les commodités qui s'y trouvent réunies [1].

Ce qui prouve encore leur bonne volonté, en entreprenant cette vaste maison, qui pourrait passer pour un magnifique palais, c'est le désintéressement avec lequel elles ont accepté les conditions qui leur ont été faites. Car elles se sont engagées à loger, vêtir, nourrir, chauffer, éclairer autant d'aliénés que leur en confiera le gouvernement (300 et plus) pour le prix de cent dollars chacun par année. Et cependant la bâtisse seule coûtera, quand elle sera achevée, 175,000 dollars. Or, pour se procurer cette somme énorme, il a fallu faire des emprunts considérables à des intérêts plus ou moins élevés. Aussi, les a-t-on accusées parfois d'imprudence et de témérité.

Mais, elles ont passé par-dessus toutes ces considérations, dans leur ardent et sincère désir de faire un établissement qui pourrait satisfaire leur tendre compassion pour les aliénés, leur zèle pour la gloire de notre religion et l'honneur de notre gouvernement. Elles ont compté sur la divine Providence qui s'est toujours plu à leur faire éprouver sa puissante protection.

Elles ont dû aussi compter sur la générosité du

---

[1] Édifice inauguré le 8 septembre 1875 et incendié le 6 mai 1890. (V. *L'Institut de la Providence*, tome IV, pp. 83 et 86.)

gouvernement qui, à la vue d'un établissement aussi splendide fait pour lui et en son nom, ne pourra qu'en être flatté, et en retour ne manquera pas de leur venir en aide, afin de les indemniser des généreux sacrifices qu'il leur a fallu faire pour répondre à ses vues bienveillantes.

Elles ont dû enfin compter sur tant de riches et respectables familles, si vivement intéressées à la prospérité d'un établissement qui va leur offrir tant et de si précieux avantages... Car, à la vue des sacrifices que vont s'imposer des vierges faibles et délicates, pour porter secours à leurs proches, parents, amis et concitoyens, ils apprécieront sans doute toute la grandeur de leurs sacrifices...

Mais quels moyens auraient à prendre le gouvernement et les citoyens pour connaître l'immense service rendu au pays par ces Sœurs qui n'ont, pour faire leurs œuvres, que leur entier et généreux dévouement? On nous permettra sans doute d'exprimer en toute liberté et sans prétention aucune la pensée qui nous préoccupe.

Ce ne sont pas des dons ou des souscriptions que nous réclamerons pour elles, mais des prêts gratuits pour un certain nombre d'années. Car chacun comprend qu'en déchargeant cette nouvelle institution de l'obligation de payer les intérêts..., le capital sera en peu d'années remboursé. Dans ce cas, la communauté, qui vient d'accomplir une si

belle œuvre, serait en état d'augmenter les édifices dont on commence déjà à sentir l'insuffisance.

Puisse cette simple suggestion arriver au cœur de nos honorables ministres et législateurs, qui sont si heureusement épris de zèle pour le bien public!...

Puisse-t-elle en même temps être chaleureusement acceptée par ceux de nos respectables citoyens qui, pouvant disposer librement de riches capitaux, dont les a comblés la divine Providence, feraient, dans cette circonstance importante, un bien incalculable dont la religion, la patrie, l'humanité souffrante leur seraient éternellement reconnaissantes!

C'est ce que, d'ailleurs, nous allons, nos très chers frères, demander tous ensemble au Père céleste, de qui vient tout don parfait.

II

POURQUOI CETTE MAISON D'ALIÉNÉS DOIT ÊTRE BÉNITE.

C'est la pratique invariable de l'Église, comme vous le savez tous, nos très chers frères, de bénir tout ce qui sert à son usage et à celui de ses enfants; parce que le péché, en entrant dans le monde, ayant répandu sa funeste contagion sur toutes créatures dont nous sommes obligés de nous servir pour le besoin de la vie, leur contact nous serait nuisible.

Aussi, voyons-nous tous les bons chrétiens recourir à cette bonne Mère pour la prier de bénir les maisons qu'ils font construire...

Rien de plus touchant que les prières que fait l'Église, en bénissant les maisons que doivent occuper ses enfants dans ce lieu d'exil, en attendant le bonheur de la céleste patrie!

Bénissez, Seigneur, Dieu tout-puissant, ce lieu, afin que la santé, la chasteté, la victoire (sur toutes les passions), la vertu, l'humilité, la bonté, la mansuétude, le parfait accomplissement de la loi et l'action de grâces à Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, y soient en pleine vigueur et que cette bénédiction s'attache pour toujours à ce lieu et à tous ceux qui l'habitent, maintenant et dans tous les siècles.

Ainsi, que de riches trésors de grâces coulent du cœur de Dieu dans le sein des familles chrétiennes, par les prières de l'Église! Car, il ne faut pas en douter, ces prières, étant celles de l'Église, sont toujours agréables à Dieu...

Mais, si les simples laïques sentent le besoin de faire descendre les bénédictions célestes sur leurs maisons, peut-on douter que les communautés ne témoignent encore plus d'empressement à faire bénir, sanctifier et consacrer les hospices dédiés spécialement à la charité et à la piété?...

Voilà en peu de mots ce qui vous explique

pourquoi la maison des aliénés, que viennent de bâtir les bonnes Sœurs de la Charité, doit être bénite avec une solennité spéciale...

Il ne faut donc pas s'étonner si l'Église fait, en cette circonstance, violence au ciel, par ses prières accompagnées des plus touchantes cérémonies. L'on invoque à genoux l'Esprit-Saint, l'auteur de tous les dons célestes, pour le supplier humblement de prendre possession de la nouvelle maison, de la gouverner, la défendre et la protéger.

L'on bénit le terrain sur lequel est bâtie la maison des aliénés pour que les esprits de malice n'osent pas en approcher...

La maison elle-même est ensuite bénite par une prière spéciale, afin que Dieu, qui est trois fois saint, y habite toujours avec ses anges et ses saints.

Il se fait une procession solennelle, au chant harmonieux d'hymnes et de cantiques sacrés, pendant laquelle le pontife du Seigneur, qui préside à cette touchante cérémonie, asperge d'eau sainte toutes les parties de la maison, afin que les démons en soient chassés et ne puissent nuire par leurs secrets artifices à aucun de ceux qui habiteront cette demeure...

Mais, on n'en saurait douter, pendant que ces rites sacrés s'accomplissent, le ciel est attentif, les anges et les saints en descendent en foule, le Seigneur fait sentir sa présence par l'onction de sa

grâce, les assistants se sentent touchés et émus de ce religieux spectacle, les esprits sont éclairés d'une lumière céleste, les cœurs sont embrasés d'une ardeur nouvelle. Enfin, tout indique que Dieu se rend propice et favorable et qu'il veut prendre le nouvel établissement sous sa puissante protection. Ah! il est si bon pour ceux qui l'aiment et qui sacrifient tout pour lui plaire!

Or, parmi les différentes prières qui se font pendant cette belle cérémonie, il en est une qui doit spécialement fixer votre attention. Entre autres grâces, l'Église demande que les anges, qui sont des esprits de lumière, viennent établir leur demeure dans l'enceinte des murs de cette maison, pour la garder, la défendre et protéger ceux qui l'habitent.

Nous devons faire observer là-dessus que, si la pensée que les anges sont avec nous en tous lieux nous inspire une vive confiance, elle doit surtout nous remplir de force, de douceur et de consolation, lorsqu'il y a des dangers à courir, des sacrifices à faire, des douleurs à endurer. Car tout naturellement on se recommande alors au bon ange, comme fit le jeune Tobie quand il se vit sur le point d'être dévoré par un poisson monstrueux qui s'élançait sur lui...

Il est donc urgent qu'un tel établissement soit confié à la garde des bons anges, qui veillent jour et nuit sur lui et sur ceux qui y demeurent. Comme

cette pensée est propre à tranquilliser ceux et celles qui en sont comme les anges visibles!...

III

Pourquoi cette maison d'aliénés est érigée en un hospice dédié a saint Jean de Dieu.

La nouvelle maison d'aliénés est bénite, pour qu'elle soit sous la protection des bienheureux de la cour céleste, une maison sainte, par les solides vertus qui doivent s'y pratiquer...

La raison pour laquelle cette maison de santé est mise par l'Église sous la protection de saint Jean de Dieu est que cet admirable saint a été, par un trait tout particulier de la divine Providence, traité comme un fou et, comme tel, renfermé dans un hôpital d'insensés. Or, voici quelle en fut la cause.

S'étant, pendant sa jeunesse, laissé aller quelque temps à certains dérèglements, il fut un jour, en entendant un sermon, pénétré d'une vive componction. Il s'écria tout à coup, en poussant de profonds soupirs et en versant des torrents de larmes: « Miséricorde, Seigneur, miséricorde à ce grand pécheur! » On le prit alors pour un fou et on le renferma dans l'hôpital des insensés. Et, comme il continuait toujours à s'abandonner à ces démonstrations extraordinaires de douleur et de repentir, on

crut pouvoir le ramener à son bon sens en le condamnant à une longue et cruelle flagellation... Il ne cessait de répéter, pendant cette horrible exécution: « Frappez cette chair rebelle, il est juste qu'elle porte la peine du mal qu'elle a fait. »

Mais cet homme que le monde méprisa comme un insensé était aux yeux de Dieu orné des dons de la sagesse la plus consommée, car il fut prévenu dès le sein de sa mère des plus précieuses bénédictions. Sa bienheureuse naissance fut annoncée par les cloches qui sonnèrent d'elles-mêmes. L'éclat de sa sainteté fut signalée par une vive lumière qui brilla au-dessus de la maison où il naquit. Quand il fut devenu maître de ses biens, il les vendit pour en distribuer le prix aux pauvres prisonniers. Il fonda ensuite des hôpitaux avec les aumônes qu'il reçut des personnes riches. Il institua les Frères Hospitaliers pour soigner les malades. Pendant un terrible incendie qui réduisit en cendres un de ces hôpitaux, on le vit affronter tous les dangers, afin de courir à travers des torrents de flammes, pendant toute une demi-heure pour sauver ses chers malades, en les portant sur ses épaules. Sur le point de mourir, muni de tous les sacrements, il se revêtit lui-même de ses habits, se mit à genoux et expira en embrassant son crucifix. Il resta immobile dans cette posture, pendant six heures, au grand étonnement de toute la ville qui en fut témoin.

A ces traits frappants, il vous est facile de

conclure, nos très chers frères, que Dieu s'est plu à combler d'honneur cet admirable saint qui a tant aimé les humiliations. Or, une des gloires dont il brille dans le ciel, c'est d'être honoré sur la terre comme le protecteur des hospices d'aliénés. Jugez, par là, s'il n'y a pas lieu d'espérer que le nouvel hospice prospérera sous sa puissante protection. Car, c'est, à notre connaissance, le premier qui ait, dans ce pays, été dédié à ce tendre ami des pauvres. Il sera donc stable et florissant malgré les énormes difficultés qui l'attendent. C'est avec une pleine confiance en la divine bonté et au puissant crédit dont jouit au ciel notre saint, que nous procédons à l'érection d'un hospice qui fera sa gloire et l'honneur de la religion dans notre patrie.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos vénérables frères, les chanoines de notre cathédrale, nous avons statué, réglé, ordonné; statuons, réglons, ordonnons ce qui suit:

1. Nous érigeons sous le titre d'Hospice de Saint-Jean de Dieu la maison des aliénés, bâtie à la Longue-Pointe, sous les auspices du gouvernement de la province de Québec, par nos très chères Filles, les Sœurs de la Providence.

2. Saint Jean de Dieu, tout en demeurant sous le rite de double mineur que lui assignent les rubriques, sera tout spécialement honoré dans cet hospice...

3. La fête de ce saint, qui est fixée, dans le calendrier romain, au huit mars, sera célébrée comme une fête de communauté. Il y aura communion générale et la messe, célébrée ou chantée, sera offerte pour la prospérité toujours croissante du nouvel hospice.

4. La chapelle sera, aussi bien que l'hospice, dédiée à saint Jean de Dieu, pour entretenir et propager sa dévotion, sans qu'il soit toutefois permis d'en faire mémoire à l'office et à la messe, en qualité de patron. Mais son invocation sera ajoutée à celles que font tous les jours les Sœurs, après leur messe de communauté.

5. Il sera permis de chanter dans cette chapelle, tous les dimanches et fêtes d'obligation, le salut et la bénédiction du Saint-Sacrement et d'y faire tous les exercices de piété et de religion en usage dans la communauté mère de Montréal.

6. L'on pourra conserver dans la dite chapelle le très saint Sacrement, pourvu que l'on y entretienne nuit et jour une lampe ardente et que l'on y observe les autres règles prescrites par l'Église pour les oratoires.

7. La communion pascale se fera, par les internes, dans la dite chapelle, quand ils en seront capables, vu les difficultés qu'il y aurait pour eux de se rendre à l'église paroissiale pour accomplir ce précepte.

8. Outre le journal et les registres qui se tiendront au dit hospice, autant que possible comme à la communauté, l'on tiendra exposé dans un lieu convenable un tableau des bienfaiteurs et bienfaitrices qui, comme il est mentionné dans le présent décret, se seront mis à contribution pour aider la communauté à acquitter la dette contractée pour bâtir le dit hospice ou pour l'agrandir plus tard.

9. Il se dira, pour ces bienfaiteurs et bienfaitrices vivants et trépassés, douze basses messes par année, ou bien une par mois; et ils seront spécialement compris dans les suffrages que la communauté fait chaque jour, pour la prospérité en ce monde et le repos éternel dans l'autre, de tous ceux et celles qui lui font du bien.

Que le divin Cœur de Jésus qui, pendant sa passion, a bien voulu passer, à la cour d'Hérode, pour un fou et un insensé, répande les torrents de grâces dont il est rempli, sur l'hospice qui lui est consacré, en réparation de cet horrible blasphème!

Que l'auguste Mère de Dieu, la Vierge pure et sans tache, écrase de son pied immaculé les monstres affreux qui voudraient nuire aux corps et aux âmes des infortunés aliénés qui passeront par cet hospice de charité.

Que tous les anges et les saints, et spécialement saint Jean de Dieu, assistent, protègent et dé-

fendent ce charitable asile ouvert aux déplorables misères causées par l'aliénation mentale.

Sera le présent décret lu au commencement de la cérémonie de la bénédiction du dit hospice de Saint-Jean de Dieu, [1] qui se fera demain (28 octobre courant) vers les deux heures de l'après-midi, et ensuite conservé dans les archives du dit hospice.

Donné à Montréal, le vingt septième jour du mois d'octobre, en l'année mil huit cent soixante quinze, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre secrétaire.

Ig., évêque de Montréal.

Par Monseigneur,

J.-O. Paré, chan. sec.

---

[1] Cérémonie présidée par Mgr E.-C. Fabre, coadjuteur de Mgr Bourget et son successeur en 1876.

CHAPITRE VI

CONFÉRENCES DONNÉES PAR MGR BOURGET AU COURS DE LA RETRAITE QU'IL PRÊCHA EN FÉVRIER 1863

Premier jour

L'entretien a pour but de rappeler l'attention à la présence de Dieu, (par l'exemple de saint Vincent de Paul et des autres saints), qui doit servir pour bien entrer dans la méditation des mystères de la Passion et du Sacrement d'amour.

Une des maximes de saint Vincent de Paul était de se tenir habituellement en la présence de Dieu, de le voir dans tous les objets extérieurs. Il avait aussi le secret de se conserver toujours dans une profonde contemplation des différents mystères. De même, lorsque nous nous trouvons en présence des saintes reliques, comme par exemple dans cette salle de Communauté (le calendrier des saintes reliques y était exposé), voyons le ciel entier, et Dieu dans ses saints. Cette impression se fait sentir bien vivement quand nous entrons dans cette salle, elle est embaumée de la bonne odeur de Jésus-Christ.

Il était remarquable de voir le changement qui s'opérait sur la figure de saint Vincent de Paul, quand il lisait à la sainte Messe les paroles de

N.-S. et les autres passages de l'Écriture Sainte. Son visage devenait lumineux et plein d'une onction céleste qui dénotait l'ardeur et la foi de son âme.

On voit de même que sainte Tharsile, qui avait toujours eu une vénération profonde pour les saintes reliques, en fut récompensée par l'apparition du pape saint Félix, qui lui dit: « Préparez-vous, ma fille, à venir bientôt avec moi au ciel. » Cette sainte vivait avec sainte Gorgone et sainte Émilienne, ses nièces. Elle faisait de sa maison une communauté domestique, et l'ascendant des vertus qu'elle pratiquait, conjointement avec ses nièces, lui donnait l'empire sur les cœurs des chrétiens, qu'elle gagnait souvent à Dieu. Faisons comme elle, mes filles, et pénétrons-nous d'une vive foi à la vue d'un crucifix, d'une relique, d'un objet quelconque qui nous invite à de pieux sentiments. Je me suis arrêté un peu sur ces matières pour vous engager à entrer plus profondément dans le sujet que vous méditez.

C'est une salutaire pensée de lire la Passion de Notre-Seigneur par les Évangélistes et les écrivains qui parlent des Douleurs de Marie. Ces deux sujets, qui réellement n'en font qu'un, peuvent occuper avantageusement l'esprit et le cœur pendant plusieurs retraites. En lisant l'Évangile selon saint Matthieu, on se représente ce grand Apôtre nous racontant ce qu'il a vu. Vous devez avoir l'Évan-

gile à votre usage pour y étudier la vie de votre Sauveur. Il faut que l'épouse soit toujours avec l'Époux; or, c'est par la lecture de ce livre sacré que vous allumerez et entretiendrez en vous l'amour si pur de cet Époux des vierges. Sainte Cécile portait habituellement le Nouveau Testament sur sa poitrine et saint Augustin nous dit de chercher Jésus sous la lettre de ce livre admirable.

Un moyen de produire en soi les fruits de la Passion, c'est d'en contempler les innombrables tourments et de dire: Que dois-je faire, moi? que fais-je en réalité?

Trois choses surtout expliquent la grandeur des souffrances de Jésus. 1° Le Père Éternel qui punit en son divin Fils le péché de l'homme. 2° Le grand amour de ce cher Fils pour l'homme coupable, qu'il veut sauver au prix de son sang. 3° L'acharnement de ses ennemis à se perdre eux-mêmes, en demandant qu'un sang divin retombe contre eux. On peut y ajouter la fureur du démon qui, voyant sa puissance s'affaiblir, agissait par les méchants, excitait leur haine et mettait tout en œuvre pour le perdre.

C'est encore ce qu'il fait dans les persécutions contre l'Église. Pour parler cependant plus en détail, nous devons dire qu'il dresse aussi ses batteries dans nos conversations, par nos actes irréguliers. Par nous donc, il se venge de Jésus. Quel

mystère de malice! Après ces considérations, que devez-vous faire? Vous comprenez l'amour de Jésus pour vous et la nécessité de l'aimer en proportion. Ceux qui le connaissent l'aiment et en sont aimés. Quand on l'aime, on imite ses vertus, on recherche sa gloire, on accepte les sacrifices. Découvrez vous-mêmes ces trésors dans vos méditations; c'est une perle qu'il faut trouver soi-même. Ne vous contentez pas d'être touchées, attendries; mettez à profit les leçons que ces réflexions vous enseignent. Si un particulier invité à un festin se contentait de prendre part à la conversation et de regarder tout simplement les mets que lui présente son ami, sa froide admiration ne lui servirait guère; ainsi, rendez-vous inutiles pour votre âme les souffrances de votre Dieu, si vous ne vous en appliquez les mérites. La Passion est un remède à toutes les maladies. Quand on est triste, allons puiser du courage au Jardin des Oliviers. Si l'on est humilié, suivons Jésus chez Anne et Hérode. Est-on souffrant, voyons-le chez Pilate. Enfin, dans quelque état que nous soyons, nous trouverons en lui un modèle parfait de résignation et d'amour.

Votre sainte patronne sainte Élisabeth comprenait bien ce qu'elle devait à Jésus souffrant, quand, en sa présence, elle se dépouillait de sa couronne royale. Pendant cette retraite, demandez à Jésus qu'Il soit toujours le roi de vos cœurs, qu'Il règne sur votre Communauté, qu'Il la gouverne

comme sa famille. Que pouvez-vous craindre de sa direction? Voilà vingt ans près que vous êtes en communauté, vous a-t-il manqué en quelque chose? Oh! prenez-le pour roi de vos cœurs, de vos âmes; soyez ses amantes, ses filles compatissantes. Ne voyez que par Lui, n'agissez que par ses conseils, vivez sous son empire. Pendant cette retraite, il veut, il demande plus particulièrement vos cœurs, soyez donc toutes à Lui, et vous marcherez par là dans la voie du véritable bonheur.

Une des pratiques invariables de saint Ignace de Loyola en commençant ses oraisons, c'était l'oraison préparatoire, qu'il ne faut jamais omettre parce qu'elle prépare notre cœur à recevoir les bonnes inspirations; voilà pourquoi cette oraison sera toujours la même. Dans vos temps libres, vous repasserez vos méthodes de méditation, vous examinerez vos consciences, revoyez aussi vos manuscrits particuliers. Par ce moyen, vous comparez votre état actuel avec celui du passé. Ces pages sont des miroirs qui vous disent si vous avez avancé ou reculé dans les voies de la perfection.

Conférence

But, direction, utilité des conférences et des conversations recommandées par saint Vincent de Paul.

La conférence est une conversation pieuse, où chacun dit ce que le bon Dieu lui inspire. Il y a

des avantages immenses dans cette communication de pensées et de sentiments. C'est pourquoi saint Vincent de Paul en faisait faire un si grand usage à ses filles. Dans une multitude de sentiments, on en perd un grand nombre; mais, quand les cœurs sont unis, il se fait un épanchement, une communication de ces biens qui sont le fruit de la cordiale entente. La parole a sa racine dans le cœur, celui-ci est le dépositaire des affections: or, c'est par la conférence que le cœur laisse échapper ces précieux trésors. La conférence fait pratiquer la simplicité, l'humilité, la charité. Cette belle simplicité qui fait qu'on ne craint pas de se dévoiler, c'est le charme des communautés, des familles religieuses.

Quand on sait qu'on aime et qu'on est aimé, on cherche à s'épancher, à avoir cette intime communication de sentiments, de biens spirituels. Or, si nous aimons Notre-Seigneur, nous devons désirer qu'il soit connu et aimé des autres; pour cela, usons de pieux entretiens et Notre-Seigneur se mêlera à nos conversations, comme il le fit à l'égard des disciples d'Emmaüs. Quand ces heureux disciples arrivèrent au bourg, ils ne voulurent plus se séparer de celui qu'ils regardaient comme un étranger. Ils le pressèrent de s'arrêter chez eux. Notre-Seigneur, satisfait, se fit connaître. La joie redouble; car, quand Notre-Seigneur parle, le cœur surabonde toujours de joie. Nous avons contemplé notre Sauveur à table avec ses disciples; vous, M. F.,

quand vous êtes à table, écoutez Notre-Seigneur qui vous parle par la lecture que vous entendez. Après sa résurrection, le divin Sauveur continua ses conférences avec ses disciples; vous, M. F., faites des conférences entre vous, avec vos pauvres, vos enfants et les malades que vous visitez. La grâce de Notre-Seigneur ne vous fera jamais manquer de paroles, si vous savez vous entretenir habituellement avec lui. C'est le fruit que vous devez retirer de cet entretien familier, il est vrai, mais aussi pratique et fécond en précieux avantages pour l'avenir. La grande mission de la Sœur de Charité auprès de ses malades, c'est de les entretenir dans de bons sentiments. Elle y réussira au moyen de bonnes paroles, qui ne lui manqueront pas, si elle connaît bien Notre-Seigneur.

Mais, me direz-vous peut-être, est-on toujours capable de bien parler de Notre-Seigneur? Oui, sans aucun doute, si votre cœur l'aime véritablement. Je vous recommande particulièrement pendant cette retraite de demander le don de la parole édifiante. Encore une fois, si vous aimez Notre-Seigneur, vous serez puissantes en paroles et en œuvres. Voyez votre jeune Communauté, à peine a-t-elle vingt ans d'existence et déjà elle est bien nombreuse: c'est l'œuvre de la grâce. Confiez-vous donc en Dieu, M. F., aimez votre Époux, qui fait pour vous tant de merveilles, parlez de lui à vos malades, aux mourants.

Il arrivera souvent que ceux qui vous entendent se convertiront d'eux-mêmes, fruit de la bonne conversation. Pour cela, il faut faire tourner au spirituel, les conversations profanes. Que votre cœur soit comme une fontaine qui coule toujours.

Il faut être simple, si vous voulez vous édifier les unes les autres. Vous racontez ce qui vous frappe, une autre de même. Quand cinquante Sœurs se passent mutuellement leurs souvenirs, voilà cinquante cœurs qui se réchauffent. Êtes-vous froides ensemble? tout disparaît par un doux épanchement. La tristesse des disciples d'Emmaüs se dissipa après qu'ils eurent conversé avec Notre-Seigneur.

Demandez à bien parler de Dieu, afin de lui plaire, en réparant vos conversations qui ont pu blesser la charité. Y a-t-il des divisions, des désolations parmi vous, tout s'amortit devant le feu des saintes conversations. Voilà pourquoi, dans vos visites, dans vos rapports d'action, faites en sorte que Jésus soit glorifié. Vous avez tant de raisons de dilater vos cœurs. Dans cette retraite, Notre-Seigneur va vous accorder le don des saintes conversations, si vous le lui demandez avec ferveur. Demandez des langues et des cœurs de feu, afin que vous ne fassiez toutes qu'un cœur et qu'une âme, embrasés du plus beau zèle pour la gloire de Dieu et l'édification du prochain. Alors les œuvres les plus difficiles se feront toutes comme par

enchantement. La charité est le ciment qui unit les cœurs. Avec la sainte charité, vous marcherez d'un pas ferme et constant vers le véritable bonheur.

CONFÉRENCE

Sur la nécessité pour une religieuse de tendre à la perfection, les motifs qui doivent l'y engager et les exemples qui peuvent l'encourager.

Saint Pacôme demandait un jour à ses religieux qui d'entre eux était le plus saint. Personne ne répondait; eh bien! mes Frères, leur dit-il, je vais vous le faire connaître; c'est celui-ci, en montrant un religieux nommé Sylvain. Racontant ensuite son histoire, il fit voir le progrès qu'avait fait ce religieux. Il avait été d'abord un comédien et il avait conservé un air d'enjouement qui dissipait, dans les commencements, ses compagnons. Déjà, il avait été averti plusieurs fois, mais il retombait toujours dans cette faute. Il fut enfin décidé qu'on le renverrait de la Communauté, parce qu'on craignait qu'il ne détruisît la règle du silence. Cette mesure fit sur lui une telle impression qu'il en témoigna un regret profond. Un religieux, touché de son repentir, demanda pour lui un délai, se chargeant d'essayer de le corriger. Par la grâce de Dieu, il réussit parfaitement. Ce religieux devint un modèle de toutes les vertus religieuses et son supérieur ne craignit pas de lui donner de l'orgueil en

le désignant comme le plus parfait. Ce mot! « J'ai mérité d'être chassé de ma communauté », fonda tellement son humilité qu'il s'en servit contre toutes les pensées de vanité qui le venaient troubler.

Les avantages des conférences sont immenses, je ne saurais assez vous le répéter. Aujourd'hui, nous parlerons des devoirs de la vie religieuse. Avant tout ne nous éloignons pas du sujet de la Passion, il est pour nous comme le pain dont on fait usage à tous les repas, sans nous en lasser. Cette religieuse-là est crucifiée qui agit, qui parle selon la règle, car il est entendu qu'elle s'oppose parfois à ses inclinations naturelles. Elle le fait pour l'amour de Notre-Seigneur, donc elle se crucifie; quel encouragement à la parfaite régularité! S'occuper des devoirs de la vie religieuse, c'est s'occuper de Notre-Seigneur; c'est lui qui vit dans les vierges crucifiées. Heureuses serez-vous, mes Filles, de pouvoir dire avec saint Paul: Je suis crucifiée au monde, il m'est insupportable et par conséquent je m'en éloigne. Il faut entendre, par le monde dont il est ici question, l'esprit mondain, l'esprit du siècle, en un mot tout ce qui est en dehors de l'esprit religieux. A quoi est obligée une religieuse en vertu de sa profession? Elle n'est pas obligée d'être parfaite, mais de travailler à le devenir; sans quoi, elle est en dehors de son devoir. Celui qui veut sincèrement une fin prend les moyens d'y parvenir. Ainsi du jardinier qui prépare sa

terre, l'ensemence, ôte plus tard les mauvaises herbes et recueille enfin le fruit de ses travaux, c'est-à-dire que, pour récolter, il ne s'est pas tenu les bras croisés, mais il a travaillé et enduré le poids du jour, avant d'être dédommagé de ses travaux.

Voyez encore votre modèle: Jésus tout petit enfant, couché dans son berceau, travaille à la gloire de son Père et au salut des âmes. Notre-Seigneur n'est-il pas le modèle du bon religieux?... En tout, Il a suivi la volonté de son Père qui était sa règle. Il joignait l'action à la prière, parce que celle-ci commande à Dieu. La prière est continuelle dans la religion, elle doit être le mobile de toutes vos actions. Par elle, vous pouvez tout sur le cœur de Dieu. Notre-Seigneur nous apprend à dire: « Donnez-nous notre pain quotidien, etc. ». La prière commande à Dieu, si on peut s'exprimer ainsi. L'Oraison Dominicale nous le prouve bien clairement; tout s'y exprime d'une manière impérative, parce que Notre-Seigneur, qui nous l'a enseignée, savait qu'elle peut tout sur le cœur de Dieu. Sans être tenue d'être parfaite, la religieuse doit travailler à le devenir. C'est une obligation pour elle sous peine de péché mortel, si elle est dans l'habitude de négliger les moyens essentiels.

Notre-Seigneur a dit: « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. » Or, nous n'atteindrons jamais la perfection de Dieu, mais nous pou-

vons en être moins éloignés; c'est donc ce travail que le bon Dieu veut de nous. Si nous le faisons, ayons bonne confiance; si nous le négligeons, tremblons, car nous perdrons l'esprit de notre vocation. La sainteté, pour une religieuse, consiste donc dans l'exacte observation de sa règle. Cette régularité s'acquiert par l'esprit de prière, la fuite du monde quand le devoir n'en fait pas un commandement.

Priez donc que votre règle soit bien gardée, à la maison mère d'abord, puis dans les maisons dépendantes. Celle-là est le tronc qui vivifie les branches. Si tout va bien dans la maison principale, les autres s'en ressentent et vivent de sa vie. Observez donc, mes chères filles, votre sainte règle et votre Communauté ne manquera pas de prospérer. Demandez-le bien dans cette retraite surtout et, tandis qu'on s'occupe à Rome de leur approbation, demandez une parfaite estime de votre sainte règle, de vos devoirs, pour obtenir de Dieu qu'elle ne soit jamais violée de propos délibéré.

Conférence

Sur la discrétion et sur la crainte d'un faux zèle, à propos du zèle indiscret de saint Pierre.

Ordinairement, chez les Pères du désert, il y avait conférence tous les soirs. Un jour saint Antoine proposa à ses solitaires de donner leurs opinions sur la plus excellente des vertus. Elles furent

bien partagées entre l'humilité, la charité, l'obéissance, etc... Saint Antoine qui se prononça le dernier remporta l'applaudissement de tous. Il exalta la vertu de discrétion, parce qu'elle règle le mouvement de toutes les autres. L'exemple de saint Pierre en est une preuve. En coupant l'oreille à Malchus, son zèle était indiscret; pareillement, en protestant de sa fidélité sans le besoin de la grâce. Si cet apôtre eut eu de la discrétion, il ne serait pas tombé dans ces égarements. Mettez-la dans une personne qui a trop de fermeté, elle devient dure; trop de douceur, elle tombe dans la mollesse; il en est de même de toutes les vertus. La prudence vient prendre place au milieu de ces extrêmes et les règle avec discrétion. Quelquefois, il faudrait parler pour défendre les intérêts du prochain et l'on se tait lâchement: c'est la discrétion, accompagnée de la prudence, qui, en de pareilles occasions, doit faire notre règle. Quand la charité vous appelle dans le monde, c'est là qu'il faut une grande prudence, il faut prendre garde de parler trop ou trop peu; l'un et l'autre peuvent également compromettre la Communauté. Cette prudence doit s'étendre aussi à l'étude que vous devez faire de vos obligations; étudions-les tout en continuant cette conférence.

Une religieuse pèche mortellement, lorsqu'elle néglige de prendre les moyens essentiels pour parvenir à la perfection, soit par mépris ou dans l'intention directe de ne pas vouloir s'y soumettre,

par obstination ou quand elle veut s'en tenir à cette mesure: « pourvu que je ne fasse point de péché mortel, cela me suffit; » quand elle n'étudie pas ses devoirs, faute d'estime suffisante, ou qu'elle considère les petites règles comme inutiles et embarrassantes. Cependant, j'en reviens à la discrétion, car sans elle, on ne peut rien faire de bien. Si je voulais, par exemple, me soustraire à ses règles, en prêchant cette retraite, je bouleverserais tout votre intérieur. Ainsi, en suivant ce principe, je puis travailler à votre sanctification sans faire d'applications particulières, ni blesser personne. En effet, n'est-il pas hors de propos de parler de péché mortel à des religieuses qui tendent à leur perfection? Mes Filles, quand on est averti qu'à tel endroit il se trouve un serpent dangereux, on prend tous les moyens de ne pas s'approcher de ce lieu funeste; si, par le même motif, l'on conçoit qu'une cause légère peut produire des suites désastreuses, on la prévient et on s'en écarte. Pourquoi parle-t-on si souvent de la chute de saint Pierre, des égarements de saint Paul, quoiqu'ils soient de grands saints? Pourquoi, dans les chroniques des religieux, mentionne-t-on leurs défauts, leurs imperfections, puisqu'on les vénère? C'est pour faire comprendre qu'il ne faut pas mépriser les petites choses, car, si l'on remarque, dans la vie de quelques saints, avant leur conversion, de grandes faiblesses et de grandes fautes, on remarque aussi qu'ils ne sont arrivés là

que parce qu'ils ont négligé de prendre les moyens pour n'y pas tomber. Ces moyens pouvaient peut-être leur paraître faibles dans le principe, mais cependant, ils étaient capables de les maintenir dans le devoir.

Votre prudence, mes Filles, doit s'étendre à vos paroles, comme à vos actions. Celles qui sont employées à visiter les pauvres ne doivent jamais aller à l'exercice de leur ministère, sans avoir préalablement demandé le bon esprit à Celui qui le dispense à la fervente prière. Écoutez, mes Filles, l'histoire d'une jeune protestante, convertie à la religion catholique; elle vous fera voir la nécessité d'être prudentes, quand il vous faudra avertir vos malades du danger de leur maladie. Un médecin fut appelé près de cette malade et s'enquit de son état. Après lui avoir dit ce qu'elle souffrait, &... elle lui demanda comment il la trouvait; celui-ci, sans préparation, lui conseilla de voir son Pasteur. Frappée de cet avertissement, la pauvre femme s'écria: « Mon Dieu, vais-je donc mourir? » Elle s'affaissa sur elle-même et mourut à l'instant. Voyez, mes Sœurs, avec quelle précaution vous devez avertir et préparer vos malades à la réception des sacrements. Prenez le temps de les avertir, en leur faisant comprendre leurs erreurs sur l'habitude d'appréhender les sacrements. Il ne faut pas représenter le sacrement uniquement comme un remède naturel à la maladie, mais dites-leur que

bien souvent un mieux physique a suivi la réception de l'Extrême-Onction. Soyez pareillement discrètes dans vos lettres, n'en écrivez pas plus que la règle ne le prescrit. Retenez bien cet article que la *Règle est sage* et qu'en réglant ce point comme tous les autres, elle a de grandes raisons d'en agir ainsi. N'écrivez et n'envoyez jamais de lettres sans permission, c'est une règle bien importante. Ah! mes Filles, priez Dieu que toutes vous soyez attachées à l'accomplissement de vos devoirs, demandez le don de Conseil, qui n'est autre chose que la prudence et la discrétion mises en pratique.

Conférence

L'entretien a pour but de rappeler les sacrifices que l'on accomplit dans la religion. Le Directeur compare le sacrifice que s'impose une religieuse, en accomplissant fidèlement sa règle, au crucifiement quotidien dont parle saint Paul. En soumettant sa volonté à chaque point de la règle, la religieuse fait une immolation d'elle-même et devient de plus en plus semblable à son Époux crucifié.

La règle fait pratiquer la mortification et conduit à la perfection. « Je suis crucifié », dit saint Paul (Galates, 2-19), et toute religieuse doit dire de même, parce que la vie religieuse est une vie de sacrifice. C'est pour la croix que vous avez quitté le monde; le vrai crucifiement, c'est la vie de règle. Si vous l'observez bien fidèlement, je crois que vous n'avez pas besoin d'autres mortifications pour atteindre la perfection. Ayez bien l'esprit de

votre règle et vous serez vraiment victimes et martyres. Mais n'oublions pas que nous sommes en conférence: Or, la bonne conversation est une conférence. Vous la pouvez donc faire chaque jour, en vous édifiant mutuellement; c'est ainsi que les martyrs du Japon se fortifiaient dans l'amour de Jésus souffrant, en parlant bien souvent de la Passion du Fils de Dieu. Aussi, ils y puisaient entre autres vertus l'humilité profonde, le mépris des honneurs et de la pompe mondaine. L'un d'eux, saint Jacques Kisaï, voyant qu'on voulait recueillir le sang qui jaillissait de la croix à laquelle il était attaché, dit avec vivacité: « Laissez donc, que faites-vous, mes frères? ne savez-vous pas que l'orgueil est descendu du ciel et n'y est jamais remonté? »

Puisque la règle doit faire de vous des martyres, voyons un peu ce qu'elle vous impose. A quoi est obligée une religieuse en vertu de sa règle? Elle est tenue à l'observer fidèlement: Or, en la négligeant habituellement, elle se rend coupable et offense Dieu gravement. Laisser tomber un point en désuétude, comme ne jamais garder le silence, ne point faire son oraison, ne point marcher avec modestie, est réputé faute grave, mais ceci demande explication. Par exemple: Une religieuse, par arrogance, laissera de côté sa règle, qui la gêne et contraint ses inclinations. Elle s'affranchit de ce joug, autorise, par son exemple, des compagnes faibles, qui bientôt l'imiteront dans sa déroute. On

raconte que saint Ambroise, voyant un prêtre qui n'avait pas la modestie requise, le chassa du clergé. Il eut raison; car, bientôt après, ce prêtre apostasia. Mes filles, en religion, la modestie extérieure est une vertu essentielle. Autant elle édifie les séculiers, autant son absence les scandalise. Une pratique bien simple et qui fera disparaître toutes difficultés, c'est de toujours consulter sa règle et de l'observer par amour. Si on la néglige avec advertance, bientôt on tombe dans l'indifférence, de là, dans la tiédeur, enfin dans le mépris. Puis, qui peut dire où l'on va s'arrêter!... Soyez donc fidèles jusque dans les petites choses. Quand on considère, mes Filles, ce que la Providence a fait pour vous, on voit clairement que le Seigneur a sur cette maison des desseins particuliers. Il veut d'abord que vous observiez bien la règle qu'Il vous impose et que vous avez embrassée bien volontiers. Et, soyez persuadées que si, en vingt ans, il s'est fait tant de choses, si vous vous êtes multipliées si prodigieusement et répandues en tant de lieux, il est certain que le fait est providentiel et que la bonté du Seigneur veut en faire bien davantage pour vous. Vous y reconnaîtrez le doigt de Dieu qui a voulu, par là, récompenser la fidélité dans le devoir et soyez bien persuadées qu'il en sera toujours ainsi, tant que la règle et les Constitutions seront strictement observées. Confiez-vous pleinement aux soins de la Providence. Dieu, qui aime ses pauvres, vous

viendra toujours en aide et souvent par des voies inconnues. En voici une preuve récente: Un monsieur se présenta dernièrement à l'Hôtel-Dieu et demanda à la Sœur dépositaire si elle voulait emprunter mille louis, à six par cent. La Sœur, un peu surprise, lui demanda ce qui l'engageait à faire une telle proposition. « C'est que, » dit-il, « (Mr Mc Kay), passant dernièrement par la rue Saint-Paul, vit vos *magasins* (maisons de commerce); on lui dit que pour les bâtir vous aviez emprunté de l'argent à huit par cent. La pensée lui vint donc de vous venir en aide, en vous offrant ces mille louis, que vous garderez du reste, autant que vous le voudrez. Je pense que d'ailleurs il finira par vous les donner. » Or, cet homme vient de mourir; il a partagé son bien en quatre parts et vous avez eu la vôtre. Je crois que ce monsieur ne vous connaît pas, qu'il n'a jamais mis le pied dans votre Communauté. Voyez, mes Filles, les largesses de la divine Providence qui vous vient en aide, par ceux mêmes qui ne vous connaissent pas personnellement; soyez donc confiantes et reconnaissantes envers elle.

Conférence

Entretien sur la sainte communion et la rénovation des vœux.

Je vais, dans cette conférence, vous parler de la sainte communion. La religieuse ne doit pas

oublier qu'elle s'approche de Jésus-Christ dans le but d'être sanctifiée. Sachez donc vous préparer à la sainte communion avec autant de soin que vous l'avez fait quand vous vous êtes approchées pour la première fois de ce sacrement.

L'action de grâces est un moment des plus importants, parce qu'alors Notre-Seigneur agit en nous. Plusieurs saints directeurs conseillent de ne pas lire après la communion, mais plutôt d'écouter Notre-Seigneur, qui parle au dedans de nous. Celles qui sont chargées de la conduite des enfants doivent fortement leur faire comprendre l'obligation qu'il y a de se bien préparer à cette grande action, surtout de ne rien négliger pour bien faire leur action de grâces. Faites souvent la communion spirituelle. *En passant près de la chapelle, que vos yeux se rencontrent avec ceux de Notre-Seigneur.* Je comprends que vos occupations vous laissent peu de moments libres; néanmoins, que les oraisons jaculatoires exercent toujours votre amour et votre fidélité. Vous trouverez dans leur pratique habituelle une excellente préparation à la sainte communion.

Travaillons donc à corriger les fautes qui nous éloignent du divin Jésus. Communiez bien, mes Filles; en communiant bien, vous vivrez bien. Notre-Seigneur agit à proportion de nos dispositions.

Nous allons continuer la conférence sur la rénovation des vœux. A la veille des grandes solennités, il faut, mes Filles, de grandes préparations.

La fête de demain (la Compassion) est pour vous la fête par excellence. Ce jour, Dieu l'a fait pour vous et Il vous y réserve de grandes grâces; mais Il exige de votre part des dispositions particulières.

Pour préparation éloignée, vous venez de faire la retraite et toute cette journée doit vous servir de préparation prochaine. Si les hommes dans le monde ont quelque avantage, ils oublient les perfections de Dieu et attribuent à leurs talents personnels le succès de leurs entreprises, tandis que l'homme de foi rapporte tout à Dieu et compte sur la Providence. Comment et de quoi vivez-vous, mes Filles? Ceux qui connaissent cette maison le savent. Oui, Dieu prend plaisir à ménager des événements qui font voir qu'Il est fidèle à ses promesses et qu'Il vous accorde dès aujourd'hui ce centuple qu'Il a promis.

Je visitais un jour les monastères de la Trappe, fondés par saint Bernard. Dans le parloir, je remarquai cette sentence qu'on dit avoir converti déjà bien des personnes: *Seigneur, il y a tant d'années que je vous sers; j'ai une faible santé, je suis accablé de travaux, de privations et de sacrifices; et plus je vais, plus je suis heureux de vous servir.* Vous en direz autant à Notre-Seigneur demain et ce bon Maître, voyant que vous le servez de bon cœur, versera sur vous des grâces en abondance. Mais ces faveurs précieuses, que vous allez mériter en renouvelant votre oblation, ne doivent pas des-

cendre sur vous seules en particulier; offrez aussi votre sacrifice pour les Fondateurs de la Communauté, pour votre Mère Supérieure qui souffre beaucoup pour vous; elle est victime, sans cesse s'offrant, s'immolant devant Dieu; offrez-le pour chacune de vos Sœurs, pour celles que vous auriez mal édifiées, ou négligé de porter au bien; pour les bienfaiteurs de la Communauté; pour les vôtres en particulier; pour vos parents vivants ou morts; pour les âmes confiées à la Communauté; pour vos pauvres; pour la conversion des pécheurs et en particulier pour les âmes qui sont sous vos soins. Quel grand jour! Oui, mes Filles, dilatez vos cœurs et donnez-vous à Dieu, corps et âme, *volonté, vie et mort.* Pesez bien ces mots et alors, en retour, ce Dieu de bonté se donnera lui-même tout à vous. C'est donc avec raison qu'en venant au pied des saints autels, vous ferez entendre ce cantique joyeux: *Qu'il fait bon d'habiter dans la maison de Dieu!* Et le Seigneur accueillera vos vœux par sa sainte Église, qui vous dira par la bouche de son ministre, représentant le Dieu éternel: *Que le Créateur du Ciel et de la terre vous bénisse, qu'il vous accorde la sainte virginité, qu'il vous rende fidèles à vos engagements, afin qu'il puisse récompenser dans les siècles futurs le mérite de votre persévérance.* Qu'elle est belle et touchante, cette prière que l'Église fait pour appeler sur vous et sur votre Communauté les bénédictions du ciel!

Mais qu'avez-vous à demander en ce jour solennel? Je vous le dis en peu de mots: *L'amour, le zèle et les vertus du Calvaire.* Placez-vous dans le cœur de votre Mère; il est ouvert à ses enfants! Oh! oui! qu'elle règne dans votre Communauté, cette Vierge des vierges, qu'elle vous bénisse et vous protège, et qu'en retour vous soyez ses enfants dévouées.

Plusieurs raisons font de cette fête un jour monumental, un jour de gloire pour votre divin Époux, un jour de bonheur pour vous! Et quand vos pas vous reporteront au sein de votre Communauté, avec quelle douce joie vous écrierez-vous: *Ecce quam bonum...* « Oh! qu'il est bon pour des Sœurs de vivre dans l'union et la charité! » Qu'il fait bon d'être réunies sous le joug bienfaisant de la religion! N'en soyez pas étonnées, mes Filles, c'est le centuple promis aux enfants de Dieu. Et quand vous arriverez à cette salle de communauté, embaumée de l'encens de tant de prières, vous vous livrerez à des transports ardents, en vous donnant ce baiser de paix, image de celui que Notre-Seigneur donnait si souvent à ses apôtres.

Oui, que l'amitié vous unisse puissamment. Aimez-vous en Notre-Seigneur. N'ayez qu'un regret, celui de ne pas aimer davantage. Demandez-lui le véritable amour qui sanctifie. Regrettez le passé par ces motifs, mais ayez confiance, tout est dans l'oubli et Dieu maintenant ne voit que votre

bonne volonté et le désir que vous avez de le servir plus fidèlement et plus amoureusement que jamais.

Réjouissez-vous donc et bénissez le Seigneur votre Dieu. Qu'à son tour, Il vous bénisse, que le Ciel fasse pleuvoir sur vous la rosée de ses grâces, qu'Il accroisse et multiplie le nombre des vierges qui composent la communauté, qu'Il la bénisse dans ses œuvres, dans ses pauvres, dans les orphelins que vous recueillez. Qu'elle se propage au delà des mers, pour la propagation de la foi, à la gloire de l'Immaculée Mère de Dieu, dont les intérêts doivent être les vôtres.

O mon Dieu! daignez bénir mille fois ces filles de votre charité, ces servantes de vos pauvres, ces épouses de votre Fils Jésus! Réjouissez-nous nous-même, afin que tous, Pasteur et troupeau, arrivent au port de l'immortalité!

CONFÉRENCE

Cette instruction a pour but de faire rechercher Notre-Seigneur en tout. Elle engage à bien apprendre les principes de la religion par l'étude du catéchisme et donne la direction pour le bien enseigner aux autres.

Au sortir de la retraite et tandis que vous êtes comblées des bénédictions que vous mérite le bienfait de la visite, Nous allons, mes Filles, avant votre séparation, faire ensemble quelques réflexions, afin

de vous fortifier dans les bonnes résolutions que vous avez prises. La foi qui vous anime, mes chères Filles, vous fait voir Notre-Seigneur lui-même dans celui qui vous visite; elle vous a fait aussi comprendre que vous attendiez sa protection, comme lui-même a droit d'espérer une manifestation sincère de ce qui vous fatigue, vous console ou vous afflige.

Pour arriver ainsi par la foi à cette intime conviction, nous avons fait pendant la retraite quelques considérations générales sur la Passion, parce que plus vous serez unies à Jésus, plus vous serez régulières. Appliquez-vous, mes Filles, à bien connaître, à bien étudier Notre-Seigneur. Avec cette science, vous aurez la sagesse qui confond toutes les sagesses. Le moyen de bien goûter Notre-Seigneur, c'est de le faire connaître aux autres, c'est aussi de vous attacher à l'étude et à la pratique du catéchisme. Etudiez-en la lettre, soyez pénétrées des sublimes leçons contenues dans cet abrégé de la sainte doctrine; enseignez-le à vos pauvres et vous y trouverez, par la pratique, l'onction qui y est attachée. Le monde aimera vos paroles sur cet important sujet, parce que vous aurez la conviction de ce que vous direz. Parlez souvent du mystère de l'adorable Trinité; plus on le médite, plus on y trouve de consolations. Il en sera de même du signe de la croix, que vous aimerez à rappeler aux ignorants.

Mes Filles, vous êtes appelées par état à partager le ministère apostolique. Pour moi, souvent pendant ma vie j'ai fait le catéchisme et je puis dire qu'en enseignant aux autres, j'en retirais, pour moi-même, un grand profit. Chaque mot de ce livre est une écorce qui renferme un froment, et, sous ce froment, on découvre Notre-Seigneur lui-même. Que ce soit donc une des pratiques spéciales que vous ayez à cœur toute votre vie.

Maintenant, voici l'heure où il faudra vous disperser et retourner dans vos offices et dans vos missions. Vous devez emporter avec vous la bonne odeur de Jésus-Christ. Le premier moyen de vous conserver en retraite, c'est d'être parfaitement régulières. Vous voulez toutes servir Notre-Seigneur, je le lis au fond de vos cœurs; et votre unique désir, je le vois, est de devenir de saintes religieuses. Or, du côté de Jésus-Christ, rien ne vous manque; donc chacune peut dire: Si je le veux, je serai parfaite religieuse, il n'en tient qu'à moi. Ce serait faire injure à Dieu, si l'on osait croire qu'Il peut ne pas écouter celui qui veut marcher et courir à sa suite. Mais celui qui veut parvenir à une fin doit en prendre les moyens. Le premier que je vous recommande, c'est l'observation de la règle. Si, dans toutes les missions, comme à la Maison Mère, vous y êtes fidèles, si vous notez vos manquements et corrigez vos défauts, il s'en suivra, par une conséquence nécessaire, que vous serez toutes régulières et parfaites.

Une année après la retraite, vous verrez les avantages qui auront découlé de cette fidélité: Dieu aura été glorifié en vous et en vos œuvres, alors les bénédictions du Ciel pleuvront sur votre Communauté. Par ce moyen, vous aiderez vos Supérieures qui n'auront plus à vous reprendre. Peut-être ont-elles fermé quelquefois les yeux sur un moindre mal, pour en prévenir un plus grand. Soyez inflexibles contre vos moindres manquements et tout ira bien; vous serez comme des pierres polies, prêtes à entrer dans la construction du bel édifice de la Religion. Aimez votre Communauté, mes Filles, et vous aimerez votre perfection; aimez votre Communauté, vous aimerez Notre-Seigneur et l'Immaculée Vierge, Mère de Dieu, qui est aussi votre Mère; la Communauté est la fille aînée de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Rappelez-vous qu'en effet, cette compagnie vous a enfantées et nourries au sein des plus grandes souffrances; car, depuis vingt ans, que n'a-t-elle pas enduré pour vous rendre parfaites, que de sacrifices, que de larmes elle a versées pour vous maintenir dans le devoir! Soyez-lui donc mille fois attachées, dévouées et reconnaissantes.

CHAPITRE VII

ALLOCUTION DE MGR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL AUX DAMES DE LA CHARITÉ

18 FÉVRIER 1867

Voici, mesdames, vingt-six ans que nous sommes en rapports de charité, pour l'établissement et le soutien de *l'Asile de la Providence.* Car, ce fut en 1841 que, pour la première fois, je fis appel à vos bons cœurs, en faveur de femmes vieilles et infirmes qu'avait adoptées une charitable veuve [1], dont le nom se répète dans toutes les bouches parce qu'il s'associe à beaucoup d'œuvres de bienfaisance que nous avons aujourd'hui sous les yeux.

Après un quart de siècle d'efforts communs réunis pour le succès de cette entreprise, il convient, dans cette assemblée spéciale, de nous arrêter à considérer cette bonne œuvre dans ses faibles commencements, dans ses merveilleux développements, dans ses moyens actuels d'existence et dans les immenses résultats qu'elle peut et doit avoir dans un avenir prochain. C'est sous ces quatre points de vue, mesdames, que l'Asile de la Providence se présente aujourd'hui à nos considérations.

---

[1] Mme J.-B. Gamelin.

L'Asile de la Providence a eu de faibles commencements, tout le monde le sait, et vous, mesdames, plus que tous les autres. Pour mieux le comprendre, il faut considérer cette œuvre dans son berceau et remonter pour cela jusqu'en 1827. En cette année, mourait un brave citoyen, M. Gamelin, qui, en léguant à sa jeune épouse sa petite fortune, laissa à ses soins un pauvre idiot qu'il gardait chez lui comme un trésor.

Les cœurs charitables se reconnaissent et s'unissent; on en eut une preuve convaincante dans le mariage de ces deux époux et dans les fruits de charité qu'il produisit. La jeune veuve reçut ce legs avec bonheur et se livra dès lors à toute l'ardeur de sa charité. Bientôt sa maison devint un dépôt des veuves les plus délaissées... Elle refusa sa main à de très bons partis qui se présentèrent, parce qu'elle voulait demeurer libre de la tenir toujours ouverte pour le soulagement des plus grandes misères.

Cette femme admirable avait le cœur trop grand pour que ses mains pussent suffire aux largesses qui en découlaient, comme la myrrhe, dans le sein des pauvres. Aussi avait-elle le singulier talent de s'associer à des cœurs généreux comme le sien; et ce fut par cet excellent moyen qu'avec peu de ressources personnelles, elle put entreprendre et faire de si grandes choses.

Dès le principe, une bonne fille s'attacha pour

toujours à son petit asile des femmes vieilles et infirmes et devint son inséparable compagne.[1] Mais il lui fallait des secours de toutes espèces. Elle sut exploiter, à l'avantage de ses pauvres vieilles, la confiance et l'affection que lui portaient les plus respectables familles de cette ville. Elle en profitait; et, avec cette affabilité qui la caractérisait, elle entrait sans gêne dans les vestiaires et y prenait le linge et les habits qui lui étaient nécessaires pour couvrir les membres souffrants de Jésus-Christ. Elle savait également faire ouvrir toutes les bourses de ses amis, pour nourrir, loger et chauffer ses chères vieilles et autres pauvres qu'elle entreprenait de soulager.

Ainsi, elle avait formé une association de personnes charitables dont chacune s'engageait à payer une petite pension pour quelque pauvre infirme. Par ce moyen, le nombre de ses bonnes vieilles augmenta insensiblement au point que sa maison était insuffisante pour les contenir. Ce fut alors qu'elle fit appel au cœur généreux d'un riche citoyen [2], qui lui donna de bon cœur une maison plus spacieuse laquelle, après avoir été une maison de désordre, est devenue un asile de charité et le berceau d'une nouvelle communauté.

---

[1] Mademoiselle Madeleine Durand.

[2] Monsieur Olivier Berthelet.

Au reste, elle faisait si bien valoir, au profit de ses pauvres, les ressources que l'on mettait à sa disposition que l'on se plaisait à dire: *Ça ne coûte pas de tout donner à madame Gamelin, car avec elle tout est mis à profit.* Ceux qui la voyaient entrer dans leurs vestiaires s'en amusaient, et quand, à ses pressantes instances, ils allaient visiter son asile, ils en étaient si touchés qu'ils n'en sortaient pas sans verser des larmes d'attendrissement et sans vider leurs bourses. On n'oubliait pas qu'on l'avait vue, en 1837 et 1838, parcourir les cachots de cette ville, dans lesquels se trouvaient entassés tant de nos premiers compatriotes. On avait admiré la charité et le dévouement de cette femme forte et l'on se trouvait heureux de pouvoir lui témoigner sa reconnaissance pour les consolations qui accompagnaient sa visite.

Merveilleux développements qu'a pris l'Asile de la Providence. Il faut, mesdames, pour s'en faire quelque idée, remonter à l'année 1841. Votre association, qui déjà fonctionnait activement, fut alors incorporée le 18 septembre.

L'Évêque lui donna pour auxiliaire une communauté nouvelle, connue sous le nom de *Sœurs de la Providence.* Les Dames de la Charité et les Sœurs de la Providence furent associées, dès lors, en Canada, comme l'avaient été en France, par saint Vincent de Paul, les Dames et les Filles de la Charité. Des liens très étroits furent formés

entre elles. Des assemblées fréquentes furent tenues; tous les lundis étaient des jours de réunion; on assistait ensemble à la messe qui se disait avec solennité; l'on entendait une instruction, l'on recevait la bénédiction du Saint-Sacrement; et l'on avisait ensuite aux meilleurs moyens de soulager les pauvres.

L'on se convainquit bientôt que la maison dont il a été fait mention plus haut, quoique assez vaste, ne pouvait plus suffire aux besoins des pauvres infirmes qui venaient réclamer la charité de madame Gamelin et de ses associées. L'on se mit à l'œuvre avec courage, et l'on jeta, le 10 mai 1842, les fondations de la chapelle et du corps de logis de l'Asile actuel de la Providence. Une collecte fut ouverte par les dames et produisit mille louis. Avec un si puissant encouragement, et moyennant quelques emprunts, les travaux se poursuivirent avec activité. Cependant, il fallait en venir à une nouvelle collecte et, cette fois, elle fut faite par l'Evêque [1], en janvier et février 1843, et, malgré la misère des temps, elle rapporta plus de mille louis. Le 29 mars 1844, tout était prêt dans la nouvelle chapelle pour la profession des sept premières Sœurs de la Providence.

Bientôt ce bâtiment ne suffisait plus pour con-

[1] Monseigneur Ignace Bourget.

tenir la nouvelle communauté et ses infirmes, et l'on se mit à l'œuvre pour construire la première aile qui a cent pieds de long sur vingt-huit de large. [1] On fit alors des emprunts considérables. Enfin, le généreux citoyen dont j'ai parlé plus haut, voyant que le personnel s'entassait dans cette maison, fit, en 1859, avec l'aide de sa bonne sœur [2], ne vivant, comme lui, que pour les pauvres, une seconde aile de cent pieds de long sur cinquante-cinq de large, laquelle coûta quatre mille louis. [3]

Ce développement du matériel de l'Asile de la Providence vous fait assez connaître celui du personnel dont j'ai, mesdames, quelque chose à vous dire maintenant.

Depuis le 29 mars 1844, date de la première profession, 218 Sœurs ont fait leurs vœux; 36 sont mortes et 182 restent vivantes. Sur ce nombre, 58 résident à la maison mère, et 124 dans les autres asiles. Cette nouvelle communauté a déjà pu fonder dans le diocèse de Montréal 16 établissements, et 13 à l'étranger. Quelques-uns de ces derniers ont dû être fermés par des circonstances particulières.

Ce développement extraordinaire du personnel explique celui des œuvres, qui se sont rapidement

---

[1] L'aile longeant la rue Sainte-Catherine.

[2] Mademoiselle Thérèse Berthelet.

[3] L'aile construite du côté du jardin de l'Asile.

succédé ici et ailleurs. Je vais, mesdames, vous en faire en peu de mots le tableau.

1 – *L'Hospice Saint-Joseph.* Il fut fondé pour offrir aux prêtres qui s'étaient usés dans l'exercice du saint ministère une retraite honorable, pour y méditer dans le calme et le repos les années éternelles. Dix-huit de ces vétérans du sanctuaire y sont décédés, dans la paix du Seigneur.

2 – *Chambres des dames pensionnaires.* Elles furent ouvertes aux dames et demoiselles pour qui le monde n'a aucun attrait et qui, en conséquence, s'en séparent de corps aussi bien que de cœur, pour jouir plus à leur aise des pures délices qu'offre la religion, dans ses églises et oratoires, par ses fêtes et cérémonies religieuses, ses chants sacrés et autres solennités. Le nombre de ces dames qui ont remis leurs âmes à leur Créateur, entre les bras des Sœurs, est de dix-neuf.

3 – *Orphelinat de la ville.* Il s'ouvrit en 1844 et fut le fruit du beau mois de mai. 1400 orphelines ont, depuis cette époque, passé par cet asile, pour y apprendre à remplir les devoirs de la religion et à gagner honnêtement leur vie.

4 – *École externe.* L'externat de Saint-Jacques fut ouvert en 1847 [1], et, depuis cette époque, 3658

[1] Cette école fut acceptée par Mère Gamelin en 1847.

enfants pauvres ont reçu une éducation qui convenait à leur état.

5 – *École des Sourdes-Muettes.* Elle date de 1851 et a, depuis cette époque, subi plusieurs translations. Elle se trouve maintenant fixée au Coteau Baron, par la générosité d'un de nos riches citoyens[1] qui a donné, en pur don, un magnifique terrain sur lequel s'élève le bâtiment destiné à cette excellente œuvre. On y instruit maintenant 84 enfants; et 130 ont passé par cette école, depuis sa fondation.

6 – *Distribution d'aumônes.* Le Séminaire emploie les Sœurs de la Providence au soin de distribuer ses aumônes aux pauvres du quartier *est* de la cité; 590 familles y viennent chercher des provisions de toutes espèces; on y fait en hiver de la soupe, que l'on distribue aux pauvres tous les jours de la semaine. De plus, l'Asile donne à manger, années communes, à 4800 pauvres passants.

7 – *Dispensaire.* Outre les provisions nécessaires au soutien de la vie, dont je viens de parler, il y a, à l'Asile de la Providence, un *Dispensaire*, contenant les remèdes dont les pauvres peuvent avoir besoin. Les médecins de la Faculté de Médecine et de Chirurgie en ont la direction. D'autres médecins sont chargés par eux de visiter les pau-

---

[1] M. Côme-Séraphin Cherrier.

vres quand ils sont malades; et leurs prescriptions, au nombre de 10,577, sont exécutées par les Sœurs préposées à la distribution des remèdes. Or, c'est d'ordinaire à 5,070 personnes qu'elles rendent annuellement ce service de charité.

8 – *Veilles et visites des pauvres à domicile.* Telle est la principale fin de l'Institut des Sœurs de la Providence [1]; et pour s'y conformer elles visitent assidûment les prisonniers, surtout quand il doit y avoir à la prison quelque exécution publique; comme aussi les malades de l'Hôpital-Général, principalement en temps d'épidémie, choléra et accidents tragiques. Il ne se passe guère d'années qu'elles ne fassent chez les particuliers, malades ou pauvres, 400 veilles et 15,865 visites. On tient fidèlement un journal de tout ce qui se fait dans cette communauté.

9 – *Salles des femmes vieilles et infirmes.* Le soin des veuves les plus délaissées a été, comme on l'a vu, l'œuvre la plus chère au cœur de la fondatrice. Ses filles ont été héritières de sa charité

---

[1] Le texte définitivement approuvé des constitutions détermine comme suit le but de notre communauté quant aux œuvres de miséricorde: « La fin secondaire et spécifique de l'Institut est de servir Notre-Seigneur Jésus-Christ en la personne des pauvres, des malades, des infirmes, et de donner, en cas de nécessité dont les Ordinaires seront les juges, l'éducation chrétienne à la jeunesse de leur sexe. »

pour ces pauvres vieilles; depuis 1843 jusqu'à ce jour, elles en ont reçu 315 dont 164 sont décédées. Il se fait jour et nuit beaucoup de prières par ces bonnes vieilles, qui sont, pour elles et pour les personnes qui les députent, de ferventes adoratrices du Saint-Sacrement.

10 – *Divers asiles.* Dans les divers asiles de la maison mère et dans les pays de mission, la communauté instruit, par année, 1605 enfants, prend soin de 111 pauvres et élève 303 orphelins et orphelines. Il est à remarquer qu'elle a trois établissements en Orégon et aux Montagnes Rocheuses.

11 – *Une salle d'Asile.* Cette maison fut fondée au faubourg Québec, le 19 janvier 1860, et le nombre des petits enfants de l'un et de l'autre sexe, qui y ont été instruits depuis, s'élève à 1480. [1]

12 – *Filles du Tiers-Ordre des Servites.* Ce sont de pieuses filles qui se consacrent aux œuvres de charité que pratiquent les Sœurs de la Providence et qui s'associent à leurs travaux, sans en rien recevoir autre chose qu'une nourriture frugale et un habit de deuil, en entrant dans le Tiers-Ordre des Servites. Elles sont d'un grand secours aux Sœurs.

13 – *Résumé de toutes les œuvres faites par les*

---

[1] La « Salle d'Asile Saint-Vincent de Paul » rue Visitation. (V. DEUXIÈME PARTIE du présent volume.)

Sœurs de la Providence, hors de Montréal, depuis leur établissement. Je vais me contenter, mesdames, de vous en faire ici le tableau, par une simple statistique: 331 vieillards, 775 vieilles, 1697 orphelins, 2986 orphelines, 76 aliénés, 3602 enfants pensionnaires, 10,469 externes, 86 pensionnaires séculiers, 469 malades, 5,992 visites à domicile, 46 pensionnaires ecclésiastiques en Orégon. Ces chiffres suffisent pour donner un aperçu des travaux de la communauté que vous avez, mesdames, adoptée pour vous aider à faire de l'Asile de la Providence une œuvre utile, pour répandre en tous lieux la bonne odeur de la charité.

Moyens actuels d'existence, à l'Asile de la Providence. Il est juste de vous dire maintenant, mesdames, quelque chose des ressources que peut avoir votre *asile*, pour faire tant d'œuvres. C'est une tâche, je dois vous l'avouer en toute simplicité, dont je me reconnais incapable. Car, que cette maison ait pu subsister jusqu'ici et faire tant d'œuvres surprenantes, c'est pour moi un mystère. Lors donc qu'il m'arrive de le regarder des yeux de la foi, je me sens intérieurement pressé de m'écrier: *Que ceux qui, dans ce monde, ne croient pas à la Providence, viennent voir comment subsiste cet asile; et ils s'en retourneront en admirant les soins touchants que prend, des pauvres et des personnes qui se consacrent à leur service, cette divine Providence.*

Nous voyons dans la sainte Écriture que le pain et l'huile, selon la promesse du prophète, ne manquèrent pas à la veuve de Sarepta, parce qu'ils se multipliaient d'une manière invisible mais ineffable, tant que dura la famine; et que, pour une autre, une huile mystérieuse coula tant qu'elle eut assez de vases pour la recevoir. Nous voyons aussi dans l'histoire de l'Église que, pendant soixante ans, cette admirable Providence envoya chaque jour un corbeau porter à saint Paul l'Ermite la moitié d'un pain, qui lui suffisait pour sa nourriture; mais qu'un pain entier fut apporté par cet oiseau providentiel, quand le solitaire reçut la visite d'un saint comme lui, le grand Antoine.

J'aime à contempler ces deux grands serviteurs de Dieu, humblement assis près d'une fontaine pour y prendre, avec joie et simplicité de cœur, ce frugal mais excellent repas que leur avait préparé le Père céleste dans sa bonté. J'aime aussi à entendre leur cantique d'actions de grâces, pour ce soin si touchant de la sainte Providence, qui multiplie les provisions nécessaires à la vie, quand les serviteurs de Dieu se multiplient en nombre.

Maintenant, mesdames, pour peu que nous entrions dans les secrets de l'adorable Providence, nous nous convaincrons sans peine qu'ils se révèlent à nos yeux d'une manière tout aussi surprenante. Car, tout en employant des instruments différents, elle n'en arrive pas moins à ses fins avec

autant de puissance que de bonté. Vous allez en juger vous-mêmes par les calculs qui suivent.

Les moyens ménagés à l'Asile par la divine Providence, pour tant d'œuvres dont je viens de vous faire un léger tableau, ont été, depuis 1841 jusqu'à ce jour, les deux collectes mentionnées ci-dessus s'élevant à 2000 louis; quatre premiers bazars dont le produit total a été de 740 louis; les bazars annuels qui se succèdent et qui varient, selon les temps, de 60 à 80 louis et de 100 à 150 louis; les allocations du gouvernement qui sont chaque année de 280 louis; celles de la Banque d'Épargne qui fournissent 96 louis – 17 chelins – 6 deniers; la charité publique; quelques legs particuliers; des pensions et le travail des Sœurs. Mais que peuvent être ces ressources, en présence de tant de besoins? Années communes, les recettes sont de 4560 louis et les dépenses, de 4760 louis, c'est-à-dire de 200 louis de plus que les recettes. Ainsi, à en juger humainement, ce déficit annuel doit faire craindre que l'Asile ne s'écroule quelque jour sous le poids de ses propres œuvres.

Immenses résultats que peut avoir l'asile des femmes vieilles et infirmes. Cependant, mesdames, cet Asile est destiné à produire d'heureux fruits de charité. L'on en demeure convaincu, quand on considère avec attention ce qui a été fait jusqu'ici, en si peu de temps et avec si peu de moyens. Car toutes les œuvres dont il a été question ne

sont pour ainsi dire qu'ébauchées; et il est facile de prévoir ce qu'elles pourront être dans un avenir peu éloigné, en se perfectionnant selon les besoins du temps. Or, ces besoins se présentent déjà sous un aspect effrayant, avec une population qui marche à pas de géant pour nous créer d'affreuses misères.

Il est donc strictement nécessaire que les établissements de charité se préparent à soulager toutes ces misères, si nous ne voulons pas en être débordés, sans quoi nous pouvons nous attendre à les voir se montrer sous les couleurs les plus hideuses. Or, c'est surtout en multipliant les visites à domicile dans les quartiers les plus pauvres que l'on empêche la démoralisation d'exercer son action dévastatrice dans les basses classes.

Et, en effet, donnez, mesdames, à des Sœurs de la Charité quelques ressources pour qu'elles puissent consacrer toute leur existence à ce ministère de charité, et vous atteignez infailliblement cet immense et heureux résultat. Car, ayant à leur disposition tout leur temps, vous les verrez sans cesse aller de maison en maison, le jour pour apprendre aux vivants à bien vivre et, la nuit, aux mourants à bien mourir. Elles exercent en effet dans ces continuelles visites à domicile toutes les œuvres de miséricorde. Elles nourrissent ceux qui ont faim, elles réchauffent ceux qui sont transis de froid, elles vêtissent ceux qui sont nus, elles soignent ceux qui sont malades, elles consolent ceux

qui sont affligés, elles reçoivent ceux qui sont étrangers, elles instruisent ceux qui sont ignorants, elles corrigent avec douceur ceux qui croupissent dans le péché, elles aident les malades à bien recevoir les derniers sacrements, elles recueillent les orphelins pour les soustraire au danger d'aller perdre leur foi dans des asiles où l'on n'enseigne que des erreurs, elles protègent des jeunes filles contre le mal, en leur enseignant à gagner honnêtement leur vie, elles procurent de l'ouvrage à des familles exposées à se démoraliser dans la fainéantise et l'oisiveté.

Or, vous comprenez, mesdames, que cette action de la charité, entre des mains religieuses, est toute-puissante sur les cœurs les plus intraitables. Il faut donc en profiter, puisque déjà nous avons dans notre ville plusieurs communautés toutes préparées à rendre à nos pauvres de si éminents services. Mais veuillez bien encore y faire attention, il faut à ces communautés des moyens suffisants pour qu'elles puissent toujours travailler pour les pauvres, sans avoir à s'occuper du soin de gagner leur propre vie...

Mais je m'arrête, mesdames, pour vous parler de l'œuvre qui est le principal but de cette assemblée.

Il est question de faire un troisième appel au public en général et plus particulièrement aux personnes qui sont dans l'aisance, afin d'en obtenir un secours bien nécessaire, comme vous allez le voir.

L'Asile de la Providence se trouve maintenant chargé d'une dette de 5000 louis dont il lui faut payer la rente. Il est facile de s'expliquer comment, avec tant de bâtisses nécessaires et tant d'œuvres urgentes à faire, cette dette a pu être contractée pendant ces 26 années d'existence.

Si l'on considère avec cela la modicité de ses revenus, on comprend sans peine qu'une rente de 300 louis doit occasionner une gêne extrême dans les finances d'une communauté pauvre.

J'ai cru devoir vous convoquer aujourd'hui, mesdames, pour aviser avec vous aux meilleurs moyens à prendre pour décharger de cette énorme dette cet Asile qui vous est cher.

Sauf meilleur avis, je crois devoir vous proposer le moyen suivant: Ce serait tout bonnement de dresser une liste des personnes que vous croiriez bien disposées à venir en aide à cette maison de charité et de faire là-dessus une répartition de la dette en parties égales. Chaque souscription par exemple serait de 5 louis, si l'on trouve 1000 souscripteurs; de 10 louis, s'il y en a 500; de 20 louis, si l'on en réunit 250; de 40 louis, si l'on n'en trouve que 125.

Il n'y a pas à douter que plusieurs de nos charitables citoyens ne se chargent, à vos instances, de plusieurs actions ou souscriptions, en se mettant de bon cœur à contribution, pour 10 ou 20

louis et davantage. Car tout le monde comprendra facilement que ce n'est pas une collecte ordinaire que l'on propose au public.

Les Sœurs se chargent à leur tour de cette troisième collecte dont la première fut faite par vous, mesdames, et la seconde par l'Évêque. Leur fondatrice ne leur a laissé, pour continuer et développer ses œuvres, que le moyen qu'elle employa avec tant de succès pour les commencer: savoir, la quête à domicile et de porte en porte. On recevra donc aujourd'hui les Filles, de bon cœur, comme autrefois l'on recevait la Mère.

Elle va donc, cette vénérable Mère, animer ses Filles de son esprit, pour qu'elles puissent répéter aux riches les leçons de leur Mère sur la nécessité de s'imposer des sacrifices et des privations, afin de faire d'abondantes aumônes. Comme il est à espérer, elle ne manquera pas de prier pour le succès de cette bonne œuvre; parce qu'elle doit contribuer puissamment à la prospérité de l'Asile qu'elle a fondé au prix de tant de sacrifices. Oh! oui, mesdames, on n'en saurait douter, la tombe qui renferme ses dépouilles mortelles répand, dans ce diocèse et surtout dans votre charitable association, l'odeur suave de la charité qu'elle a, de son vivant, pratiquée parmi vous. Vous courrez toutes à l'odeur de ce parfum, en travaillant à consolider de plus en plus un établissement qui doit rendre sa mémoire éternelle.

Cette nouvelle collecte aura, on n'en saurait douter, un plein succès; car le Père des miséricordes, qui est le Père des pauvres, bénit toujours ce qui se fait pour le soulagement des membres souffrants de son divin Fils.

Elle réussira, cette nouvelle collecte, parce qu'elle est faite sous la protection de la Mère des miséricordes qui est toute-puissante au ciel pour venir en aide à ceux et celles qui se dévouent comme vous, mesdames, au soulagement de toutes les misères. Elle aime les pauvres, parce qu'elle a vu son adorable Fils dans la plus grande pauvreté, parce qu'elle-même a vécu pauvre et est morte pauvre.

Elle portera ses fruits, cette troisième collecte, parce que des milliers de pauvres vont prier pour qu'elle obtienne les immenses résultats que l'on en attend. Rien de plus puissant sur le cœur de notre Dieu, qui est si bon, que le cri des malheureux enfants d'Adam et d'Ève quand il s'élève de ce lieu de gémissements et de larmes vers le séjour du bonheur!

Du reste, ces prières pour les bienfaiteurs et bienfaitrices se font tous les jours, mais plus spécialement le 19 novembre [1] de chaque année, qui

---

[1] Fête de sainte Élisabeth de Hongrie, patronne des œuvres de charité.

est le jour consacré à la reconnaissance. C'est une fête pour tous les asiles de la Providence. Il y a communion générale des Sœurs et de leurs pauvres, à la messe, qui se dit pour toutes les personnes qui leur font du bien; et ce beau jour se termine par le salut et la bénédiction du Saint-Sacrement.

Telles sont, mesdames, les paroles que j'avais à vous adresser aujourd'hui. J'ai dû les écrire, pour qu'elles puissent se répéter quand je ne serai plus au milieu de vous. Car il est tout naturel qu'en descendant dans la tombe, j'emporte avec moi l'espoir que les œuvres auxquelles j'ai eu le bonheur de contribuer continueront à être sous la protection de la charité publique. Le dernier vœu que j'ai à former ici-bas est que Dieu les bénisse, avec toutes les personnes qui s'y dévouent de si bon cœur.

† Ig., évêque de Montréal.



MGR BOURGET ET NOS MÈRES FONDATRICES

En haut : MÈRE VINCENT, MGR BOURGET, MÈRE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION.

Au centre : MÈRE CARON, MÈRE GAMELIN, MÈRE ZOTIQUE.

En bas : MÈRE LAROCQUE, MÈRE MARIE DES SEPT-DOULEURS.

Dans le cercle : Maison où eut lieu la première vêture; en-dessous, l'Asile de la Providence en 1844, lors de la première profession.

En bas : L'Asile en 1868 (agrandi depuis 1859).

CHAPITRE VIII

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR MGR BOURGET A L'OCCASION DU VINGT CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ.

25 MARS 1868

Mes chères Filles,

Il y a, comme vous le savez, des jours que le Seigneur, dans son infinie bonté, nous ménage tout spécialement pour nous combler de grâces. Ce sont des jours de recueillement où l'on médite plus sérieusement les années passées; des jours de miséricorde où l'on est plus touché de ses infidélités; des jours de componction où les larmes de la pénitence coulent plus abondantes; des jours de lumière où les saintes vérités brillent d'un nouvel éclat; des jours de joie où l'on oublie toutes les peines de la vie et où l'on se retrempe pour marcher d'un pas plus ferme dans les sentiers de la perfection.

Un de ces beaux jours vous arrive, nos très chères Filles, et déjà vous en êtes tout émues. Car c'est un anniversaire qui vous rappelle les plus attendrissants souvenirs; c'est un vingt-cinquième anniversaire qui déroule à vos yeux ce qui s'est passé au berceau de votre pieux Institut pendant

un quart de siècle; c'est à vos yeux un jubilé, qui concourt avec le grand jour où un Dieu s'est fait homme et où une Vierge est devenue mère, mais la Mère d'un Dieu. Le 25 mars est donc pour vous, sous tous les rapports, un jour privilégié, un jour de grandes bénédictions, un jour où tous les cœurs doivent se dilater par la joie la plus pure et la plus sainte.

Vous l'avez parfaitement compris, nos très chères Filles, car vous avez été les premières à solliciter comme une grande faveur la permission de faire de ce jour, qui est si solennel pour toute la famille chrétienne, un jour spécialement béni pour votre petite famille religieuse. Nous avons même imploré de votre part les largesses du Saint-Siège, afin qu'il daignât élever pour vous ce jour mémorable au rang des jours que la sainte Église consacre à Dieu comme jours de jubilé et dans lesquels elle ouvre tous ses trésors pour en enrichir ses enfants.

Le 25 mars vous rappelle donc le jour heureux où, il y a vingt-cinq ans, vos premières Sœurs, faisant leur adieu à tout ce qu'elles avaient de plus cher au monde, jetèrent les fondements de cette humble Compagnie, en quittant l'habit du siècle pour prendre celui de la religion. C'est à vous préparer à bien célébrer ce grand jour que vous allez consacrer les exercices de votre retraite annuelle qui commence aujourd'hui. Puisse cette

allocution, que Nous venons vous adresser, nos très chères Filles, avoir le son retentissant de la trompette sacrée qui annonçait au peuple saint l'année *jubilaire!* En vérité, nous bénissons la divine miséricorde d'avoir prolongé notre vie pour que nous fussions témoin de ce vingt-cinquième anniversaire. Nous en profitons pour mesurer avec vous les proportions qu'a prises votre Institut pendant ce quart de siècle et calculer celles qu'il pourra prendre, avec le temps, à l'ombre de l'aimable Providence; car il est à espérer qu'elle achèvera ce qu'elle a si heureusement commencé. Ainsi, nos très chères Filles, jetons ensemble un coup d'œil sur votre passé, puis nous considérerons l'avenir de votre Communauté naissante.

Tout porte, nos très chères Filles, dans votre institution, le sceau de la divine Providence. Tout, dans cette histoire, révèle l'action du Seigneur, qui créa tout de rien et qui choisit ce qu'il y a de plus faible et de plus méprisable selon le monde pour confondre les vues de la sagesse humaine. Et, en effet, pour accomplir les desseins de sa charité, il a choisi quelques filles sans fortune, sans instruction, sans influence ni importance, dans cette ville, pour en faire les pierres fondamentales de ce nouvel édifice spirituel, destiné à soulager toutes les misères de l'humanité.

Le Père des pauvres a donc, nos très chères Filles, du haut du ciel, porté les regards de sa

complaisance sur un tout petit asile qui cachait un riche trésor: quelques pauvres femmes vieilles et infirmes, abritées sous un humble toit, nourries par une veuve dévouée, dont la charité est en proverbe, et soignées par une humble servante qui, la première, a porté ce nom devenu pour vous symbolique. C'est dans ce petit champ qu'a été jeté le grain de sénevé; et il faut voir comment, en vingt-cinq ans, il est devenu un grand arbre qui aujourd'hui étend ses branches jusqu'au Chili et aux Montagnes Rocheuses. Il ne faut pas s'en étonner, puisque là gisait la plus grande décrépitude avec toutes ses misères et ses faiblesses. C'était au point que le petit nombre de vieilles, recueillies dans ce pauvre asile au commencement de 1840, réunissaient tout juste 1840 ans. Or, pour ces deux femmes [1] quel surcroît de travail, de fatigues, de veilles dans les soins prodigués à ces longues vieilles années!

Eh bien! nos très chères Filles, c'est l'ardeur de ces sacrifices du jour et de la nuit qui, en s'élevant au ciel, a réjoui le cœur de Dieu tout bon et miséricordieux. C'est ce parfum de la charité qui, en s'exhalant de ce petit coin, a embaumé notre cité et tant d'autres lieux lointains. C'est cette semence du dévouement qui, en s'alimentant, au sein de cette heureuse terre, de la sève

---

[1] Madame Gamelin et Mlle Madeleine Durand, plus tard Sœur Vincent.

vigoureuse du sacrifice, a produit déjà tant de fruits qui font les délices des grands et des petits. Car notre Dieu, il entend les soupirs et les vœux, les larmes et les gémissements de la charité.

Bientôt, le souffle du Seigneur éclaira d'autres esprits et toucha d'autres cœurs, afin de les réunir pour l'œuvre sainte qu'il voulait accomplir, pour prouver aux hommes, une fois de plus, que c'est lui qui a apporté le feu du ciel et qu'il ne désire rien plus ardemment que d'en embraser le monde entier. Ce souffle divin était doux et puissant, et celles qui le sentirent n'y résistèrent pas, malgré d'énormes difficultés. Elles se réunirent donc de divers lieux, sans trop se connaître; et, chose digne d'attention, ce fut le jour consacré par l'Église à honorer saint Longin, qui ouvrit de sa lance le Cœur de Jésus mort en croix sous les yeux de la Mère des Douleurs. C'est ainsi qu'en entrant dans cet obscur noviciat, elles faisaient un grand pas vers le Calvaire. Ce fut à cette fontaine de sang et d'eau, qui coulait du côté du Sauveur, qu'elles se purifièrent de l'esprit du monde auquel elles disaient leurs adieux; et ce fut dans ce sanctuaire, ouvert à toutes les âmes altérées, qu'elles firent leur retraite préparatoire à la cérémonie religieuse dont elles étaient l'objet.

Le 25 mars, elles étaient prêtes à s'immoler pour le service des pauvres; et, en conséquence, elles quittaient l'habit du monde pour prendre ce-

lui de la religion. Mais là encore apparaît une circonstance de temps qu'avait sans doute ménagée la divine Providence. C'était l'anniversaire du jour où le Fils de Dieu descendait du ciel, dans la splendeur des saints, pour s'anéantir en prenant la forme d'esclave, c'est-à-dire notre nature, dont il se couvrait pour cacher l'éclat de sa divinité. C'était aussi l'anniversaire du jour où, trente-quatre ans après son incarnation, il expirait d'amour sur le Calvaire, sous les yeux de sa Mère plongée dans un océan de douleurs. Elles furent donc initiées à la vie religieuse au jour anniversaire de celui où l'Époux des vierges entra dans un sein vierge, où la virginité a été plantée sur le Calvaire et arrosée du sang du Fils et des larmes de la Mère de Dieu.

Le berceau de votre Communauté se trouve donc sur le Calvaire, qui est une montagne de myrrhe par ses amertumes et une colline d'encens par ses agréables odeurs. Après cela, faut-il s'étonner si votre vie religieuse n'a été qu'une longue et lourde croix, par un enchaînement continuel de peines et de souffrances? Ah! c'est que, engendrées à la religion sur le Calvaire, vous ne pouviez être autre chose que des filles de douleurs, faisant entendre dans tous les lieux, comme les femmes de Jérusalem, des soupirs et des gémissements.

Mais il fallait à ces novices un nom distinctif, qui fît connaître au monde ce qu'elles étaient en religion et ce qu'elles avaient à faire pour at-

teindre la fin de leur institution. Or, le Seigneur a voulu que leurs noms fussent tout à fait significatifs, car on les appela tout d'abord, comme on vous appelle vous-mêmes: *Filles de la Charité; Servantes des Pauvres; Sœurs de la Providence.* Ces noms, nos très chères Filles, sont aux yeux de la foi bien nobles et bien grands. Aussi doivent-ils vous presser à chaque instant de travailler à faire de grandes choses. Car enfin, il faut porter dignement les noms dont on s'honore et qu'on a reçus en héritage de ceux qui ne les ont obtenus qu'au prix des plus grands sacrifices.

Il fallait, à celles qui entraient dans cette nouvelle carrière religieuse, des constitutions adaptées au genre de vie qu'elles prétendaient mener et propres à les diriger dans les voies de la perfection religieuse. L'aimable Providence, qui s'était chargée de les conduire par la main et de pourvoir à tous leurs besoins, leur ménagea le moyen de se procurer les *Règles communes* de saint Vincent de Paul, fruit précieux de la longue expérience qu'avait acquise ce grand saint en dirigeant les admirables Filles de la Charité, et vrai chef-d'œuvre de sa haute sagesse, qu'il puisait évidemment à l'école du Saint-Esprit. Cet homme aux bonnes œuvres devint par là même leur patron, leur Père, leur fondateur. Or, il est visible qu'il a été tout cela pour elles et pour vous toutes, nos très chères Filles. Aussi, son nom est-il grand et béni par vous,

qui possédez son esprit de simplicité, d'humilité et de charité, si visiblement répandu et dans ses règles et dans ses conférences tout imprégnées de l'esprit de Dieu.

Il fallait encore nécessairement à vos premières Sœurs une supérieure pour gouverner leur communauté naissante et une maîtresse des novices pour les former à la pratique des vertus religieuses. Il ne s'en trouvait pas sur la terre pour remplir ce double office. Mais la Reine du ciel daigna se charger de remplir ces deux emplois: et ce fut sous sa conduite que ces Sœurs apprirent à marcher dans la route du Calvaire, pour se préparer à faire leurs vœux et à vaquer ensuite à l'exercice des œuvres de charité. Qui pourra dire les soins dont elle entoura ces Sœurs, qui devaient puiser à une si bonne école le bon esprit, pour le transmettre à celles qui devaient d'âge en âge s'associer à leurs travaux?

Enfin, il fallait à ces nouvelles Sœurs un fonds assuré, qui pût suffire à leurs besoins et à ceux de leurs pauvres. La divine Providence vint leur offrir ses richesses, qui sont inépuisables; elle se chargea de subvenir à toutes leurs nécessités corporelles et spirituelles, et il est évident qu'elle s'en est acquittée avec une tendresse plus que maternelle. Aussi, nos très chères Filles, vos langues ne seront-elles jamais assez éloquentes pour reconnaître les miracles de providence dont vous avez toujours été l'objet.

Ça donc été sous ce triple nom de *Filles de la Charité, Servantes des Pauvres* et *Sœurs de la Providence*, en embrassant les règles de saint Vincent de Paul, et sous la conduite de Notre-Dame des Sept-Douleurs, que vos premières Sœurs jetèrent les fondements de votre petite société, il y a vingt-cinq ans. Tout devait, ce semble, contribuer à l'anéantir à son berceau; or, sous ce rapport, votre petit Institut porte le cachet d'une œuvre divine, car les épreuves ne lui ont pas manqué.

Et, en effet, dès le début, des épreuves de tous genres ont été ménagées à vos Sœurs fondatrices; et leurs premiers pas dans la carrière religieuse ont été faits à travers les ronces et les épines. Elles ont eu à lutter, dans l'intérieur de leur âme, contre la désolation, la crainte, le dégoût, l'ennui, le découragement, qui plongent l'âme dans un océan d'amertumes. A ces peines intérieures, déjà si accablantes, vinrent se joindre les épreuves extérieures. La seule pensée de faire une nouvelle communauté passait pour une extravagance. On n'en avait pas besoin, disait le monde; car il en existait assez d'autres pour faire les œuvres de charité. C'était une folie de songer à entreprendre une telle œuvre, sans moyens, sans ressources, sans garanties. Ça ne pouvait pas tenir longtemps. Et l'on s'attendait à les voir bientôt se débander, avec honte et ignominie. Les autres communautés ayant alors peine à se recruter, comment celle-ci pourrait-elle se mul-

tiplier? Où trouver des fonds pour faire les bâtisses nécessaires? Comment faire subsister ces nouvelles Sœurs avec leurs pauvres vieilles? Quelles œuvres pourraient-elles entreprendre dans un tel état de choses? C'est ainsi que le monde salua les nouvelles venues; et, à en juger par les règles de la prudence humaine, il avait raison. Mais la divine Providence avait ses vues; et son œuvre marcha à grands pas, comme tout exprès pour déjouer ces vains calculs que le monde se plaisait à faire pour la censurer et la réprouver.

Toutes ces épreuves vous sont connues; car vous y avez participé plus ou moins, selon qu'il a plu au Seigneur de vous faire boire à ce calice amer. Car toutes, sans aucune exception, vous avez porté à votre tour ce poids de la chaleur et du jour, pendant tout ce quart de siècle.

Mais ces énormes difficultés, elles se sont aplanies comme d'elles-mêmes. Ces craintes de voir bientôt s'écrouler et tomber en ruine cette nouvelle communauté, elles se sont évanouies comme une ombre fugitive. Ces embarras de toute espèce, qui se présentaient à chaque pas, ont disparu comme d'épais brouillards en présence du soleil.

C'est à travers ces difficultés, qui paraissaient insurmontables, que l'aimable Providence vous a fait marcher. Une nuée bienfaisante vous protégeait le jour contre les ardeurs du soleil, et une

colonne de feu vous conduisait la nuit, pour vous tracer la route au milieu des affreux déserts que vous avez parcourus.

Votre petit Institut qui, il y a vingt-cinq ans, n'était qu'un grain de sénevé, s'est rapidemeut développé et a déjà produit des fruits abondants. De nombreuses associations charitables se sont entées à cet arbre, jeune encore, mais étendant au loin ses branches. Les grands et les riches du siècle vous ont accordé leur protection et vous ouvrent leurs bourses; et Dieu les a récompensés de tout le bien qu'ils vous ont fait. Le gouvernement vous a accordé son appui, en vous donnant une existence civile. Vous avez pu secourir 367 vieillards, 919 femmes âgées et infirmes, 1815 orphelins, 3260 orphelines, et donner une éducation chrétienne à 15,909 élèves.

La divine Providence s'est surtout montrée admirable envers vous, en inspirant au Vicaire de Jésus-Christ[1] de bénir vos constitutions comme sanctifiantes et d'approuver votre Institut comme bon et utile à l'Église. De cette sainte bénédiction et haute approbation découlent des torrents de grâces, qui arrosent les champs de la charité que vous avez à cultiver dans les vingt-quatre établissements que vous avez fondés.

---

[1] Sa Sainteté Pie IX.

Pour que vous puissiez suffire à tant d'œuvres, les vocations se sont multipliées en grand nombre. 237 sujets sont venus s'y associer en faisant profession, afin d'embrasser votre genre de vie et se faire comme vous servantes des pauvres. Les 40 Sœurs qui vous ont quittées sont allées, espérons-le, recevoir la récompense promise à la charité et sont devenues vos avocates auprès du Dieu des pauvres. Vous demeurez 197 à l'ouvrage, dispersées dans vos établissements et donnant vos soins à 3 prêtres infirmes, 36 vieillards, 144 femmes infirmes, 118 orphelins, 274 orphelines, 1838 élèves, et à des milliers de pauvres que vous assistez dans vos dépôts, dispensaires, visites à domicile et veilles auprès des malades.

Vous avez donc, nos très chères Filles, passé, pendant ce quart de siècle, par de terribles épreuves, surmonté d'énormes difficultés, lutté contre d'horribles épidémies, – le choléra et le typhus, – essuyé des peines accablantes, rencontré de redoutables contradictions. Malgré tout, vous avez marché d'un pas ferme vers votre but, vous ne vous êtes pas lassées dans la voie que vous avez parcourue, vous avez fait des œuvres utiles et en grand nombre; enfin, vous avez obtenu des succès étonnants. Qu'en conclure? C'est que Dieu a été avec vous pour vous assister dans toutes vos entreprises, pour sa plus grande gloire et le plus grand bien de ses pauvres.

Au reste, ce simple coup d'œil sur ces vingt-cinq années de votre carrière religieuse vous fait entrer, nos très chères Filles, dans des sentiments de pénitence à la vue de vos infidélités; d'humilité, en considérant votre bassesse et votre indignité; de reconnaissance, au souvenir de tant de grâces; de confiance, à la seule pensée de tant de soins dont vous avez été l'objet constant de la part de Dieu; de courage, en vous rappelant par quels moyens merveilleux le Seigneur vous a fait triompher de tous les obstacles que vous avez rencontrés sur votre route; de dévouement, en vous excitant à tout faire pour un Dieu qui a tant fait pour vous. Car l'heureux fruit de cet anniversaire doit être un redoublement d'ardeur et de générosité à bien faire l'œuvre du Seigneur, dont vous a chargées la divine Providence; et c'est ce qui, assurément, mérite par-dessus tout votre plus sérieuse attention. Nous allons vous offrir là-dessus quelques considérations, dans l'espérance qu'elles vous aideront à entrer dans votre seconde période séculaire avec cette volonté ferme et généreuse qui surmonte les plus invincibles obstacles.

1. Considérez-vous, avant tout et par-dessus tout, comme *Filles de la Charité*, *Servantes des Pauvres*, *Sœurs de la Providence*. Tenez cœur et âme à ces titres, non en paroles, mais en actions.

2. En conséquence, comme *Filles de la Charité*, aimez tendrement les pauvres; comme *Ser-*

vantes des pauvres, ayez une vraie vénération pour ces membres souffrants de Jésus-Christ; comme *Sœurs de la Providence*, comptez souverainement sur le secours du Père des miséricordes pour le soutien de votre communauté et le soulagement de toutes les misères.

3. Montrez que vous aimez les pauvres, en parlant d'eux en toute occasion avec estime et bonheur, en faisant vos délices de travailler à les soulager, en vous appliquant à les instruire et à employer, pour les rendre meilleurs, mille autres moyens que la charité sait si bien inventer.

4. Si l'obéissance vous appelle à des offices qui vous empêchent d'être en rapports immédiats avec les pauvres, consacrez, autant que vous le pourrez, vos jours de congé et vos vacances à visiter les malades, à veiller les moribonds, à ensevelir les morts, à faire des quêtes pour les pauvres, afin de vous écarter le moins possible de la noble fin de votre Institut.

5. Tenez, autant que vous le pourrez, à avoir, dans vos maisons d'éducation, des salles d'infirmes et d'orphelines; et, en général, trouvez-vous plus heureuses de soigner les pauvres que d'instruire les riches. Que votre ambition soit de présenter, à votre jubilé demi-séculaire, un chiffre d'infirmes plus élevé que celui des élèves pensionnaires et externes.

6. Rendez-vous capables, sans doute, de donner

une bonne éducation si vous en êtes chargées par l'obéissance, dans l'intention de former de bonnes mères de famille. Mais ce que vous avez surtout à faire, c'est de vous exercer à être de bonnes hospitalières, de bonnes pharmaciennes, de bonnes visitatrices des pauvres, de bonnes veilleuses des malades. Ne négligez rien pour acquérir la perfection de ces fonctions diverses, dans l'exercice de la charité.

7. Rendez-vous agréables aux riches, mais toujours dans l'intérêt des pauvres. Faites-leur à propos quelques visites, quand surtout ils sont dans l'affliction. Par là vous les disposerez à se montrer généreux et charitables en faveur de vos pauvres, soit dans leurs testaments, soit dans les quêtes à domicile.

8. Tâchez d'obtenir petit à petit que des personnes, bien disposées en faveur des pauvres, créent des constituts dont la rente servira à soutenir les Sœurs, qui, dans ce cas, n'auraient pas autre chose à faire qu'à travailler pour les pauvres. Car il est bien à désirer qu'il y ait au service exclusif des pauvres autant de Sœurs que possible. Espérez que, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, la divine Providence vous viendra en aide. Elle a déjà tant fait pour vous!

9. Croyez qu'en vous consacrant ainsi exclusivement à l'exercice des œuvres propres de votre saint état, vous remplirez vos cœurs d'une joie toute

sainte, qui est la compagne inséparable de la charité. Or, cette joie chassera la tristesse, les dégoûts, les ennuis et autres désolations qui font le tourment des âmes religieuses. Avec cette joie intérieure, qui est un des plus beaux fruits du Saint-Esprit, votre conscience sera toujours à l'aise. Vous craindrez le péché comme le démon, mais vous ne vous alarmerez pas pour des riens et des bagatelles. Vous passerez à travers tous les scandales et les dangers du monde, sans trouble, parce que le Seigneur est toujours avec vous quand vous êtes dans l'exercice de vos bonnes œuvres. Vous ferez vos confessions et vos communions en paix. Tous les confesseurs et directeurs vous accommoderont, parce que vous ne verrez en eux que Notre-Seigneur. Vous vous arrangerez parfaitement avec vos supérieures et officières, parce qu'elles vous représenteront l'auguste personne de la Vierge Immaculée. De même, en vaquant à l'accomplissement de ces devoirs de la charité, vous vous donnerez un exercice salutaire, qui contribuera efficacement à la santé de vos corps, en fortifiant votre tempérament.

10. Comme vous le voyez, nos très chères Filles, l'œuvre propre de votre Institut est la visite des malades et le soin des pauvres à domicile [1].

[1] Nous croyons qu'il y a ici une lacune due à l'imprimerie, car, l'œuvre des pauvres hospitalisés a toujours été la pre-

Or, remarquez bien qu'en donnant à ces visites tout le temps nécessaire, vous faites un bien incalculable. Car, en y procédant avec prudence, vous procurez le bon règlement des familles, la paix des ménages, l'instruction des ignorants, la correction des vices, la suppression des scandales, l'industrie et l'économie chez les pauvres gens, l'amour du travail chez les pères et mères, la bonne éducation des enfants, l'éloignement des occasions du péché, la fréquentation des sacrements, la conversion des grands pécheurs, le retour des impies et blasphémateurs aux principes religieux. Tout cela se fait presqu'en entier par l'ascendant de la vertu et la puissance irrésistible de la charité.

Évidemment, vous avez devant vous, nos très chères Filles, une belle carrière religieuse dans les visites que vous avez à faire à domicile. Comme vous le voyez, ce ministère n'entraîne pas de grandes dépenses; et cependant, s'il est organisé, vous y ferez plus de bien réel que dans vos maisons d'éducation, et même dans vos orphelinats...

Ainsi donc, nos très chères Filles, en commençant ce nouveau quart de siècle, fixez-vous bien sur les vraies bases qui doivent porter tout l'édifice de votre Institut. Considérez sérieusement la

---

mière de nos œuvres. A preuve l'idiot « Dodais » et les vieilles recueillies par Mère Gamelin.

fin principale de votre sainte vocation, pour ne pas en dévier, sous prétexte de faire des œuvres étrangères, qui pourraient bien avoir plus d'éclat selon le monde, mais qui seraient loin d'être aussi glorieuses à Dieu, aussi avantageuses au prochain et aussi méritoires pour vous. Attachez-vous aux vrais moyens que vous avez à prendre pour arriver à cette fin principale. Tenez-vous bien fermement dans la route qui vous a été tracée dès le principe, et ne vous en écartez jamais.

Dans vingt-cinq ans, vous comparerez l'état actuel de votre Institut avec celui où il se trouve alors; et vous verrez ce que vous aurez gagné, sous tous rapports, à vous en tenir aux œuvres pour lesquelles vos Sœurs fondatrices se consacrèrent à Dieu. Car il est à croire que la communauté, à la fin de chaque quart de siècle, se recueillera, comme vous avez fait, pour examiner le passé et prévoir l'avenir.

Pour Nous, nos très chères Filles, Nous nous trouvons heureux d'avoir pu assister à la naissance de votre petit Institut et d'en avoir vu les prodigieux développements, pendant ces vingt-cinq ans. Mais il est évident qu'au prochain anniversaire, Nous dormirons dans la tombe, qui déjà s'ouvre sous nos pieds. En attendant, nous formons des vœux ardents pour que vous marchiez toujours à grands pas dans les sentiers de la perfection; que toujours vous soyez animées du bon esprit que

saint Vincent de Paul a légué à toutes ses Filles; que vous continuiez à vous recruter de bons sujets qui ne respirent qu'amour et charité; que vous soyez heureuses dans toutes vos pieuses entreprises; que l'esprit du monde ne vienne jamais altérer l'éclat de votre pureté et de votre charité; que vous ne fassiez toutes qu'un cœur et qu'une âme, afin de faire toujours vos œuvres avec joie et bonheur; que vous soyez, jusqu'à la fin des siècles, les brebis privilégiées de vos pasteurs, par votre simplicité et docilité; enfin, que vous ne cessiez jamais de faire la consolation de vos supérieurs, dont vous allégerez le fardeau par votre humble soumission et votre affection filiale, en attendant que nous puissions nous réunir dans la terre des vivants.

† Ig., évêque de Montréal.



RÉSIDENCE SAINT-JANVIER (Sault-au-Récollet)

CHAPITRE IX

HUITIÈME ET DERNIER VOYAGE À ROME DE MGR IGNACE BOURGET

12 août 1881

Notre fondateur vénéré, ayant sollicité et obtenu du Saint-Siège sa démission comme évêque de Montréal, se retira d'abord à l'Hospice du Sacré-Cœur, rue Mansfield. Le vénérable Prélat quitta cet endroit le 16 juin 1876 pour aller habiter la Résidence Saint-Janvier, au Sault au Récollet, où il demeura jusqu'à sa mort, le 8 juin 1885. L'illustre démissionnaire reçut en même temps, du Saint-Siège, le titre d'archevêque de Martianopolis.

Cette maison du Sault au Récollet appartenait à l'évêché et nos Sœurs en avaient la direction. Mère Zotique, l'une de nos sept fondatrices, en fut la première supérieure et eut pour compagnes, au début, les Sœurs Luce et Marie du Calvaire.

Avant son départ pour un dernier voyage à Rome, en 1881, Mgr Bourget écrivit une lettre spéciale aux Communautés du diocèse de Montréal. Mère Amable, alors notre supérieure générale, étant en visite officielle dans nos missions de l'Orégon, Sa Grandeur adressa cette lettre à Mère Marie-Godefroy, assistante générale.

Lettre de Mgr Bourget aux Sœurs de la Providence avant son départ pour son dernier voyage a Rome.— Sault au Récollet, le 1er août 1881.— Mes bonnes et chères Sœurs. Les Communautés faisant cause commune avec les paroisses pour le succès de la collecte qui se fait en faveur de l'Évêché, je crois devoir vous adresser, ci-jointe, une copie de la lettre que j'adresse aux prêtres pour les informer de la nécessité où je suis d'interrompre la visite que je leur fais et leur en donner la raison. [1]

Vous ne manquerez pas de bénir la divine Providence de l'heureuse issue de cette collecte jusqu'à ce jour; et de demander qu'elle soit également encouragée lorsqu'il me sera possible de la reprendre.

Vous prierez de même pour que mon nouveau pèlerinage au tombeau des Saints Apôtres soit couronné d'un bon succès; et qu'il puisse se faire sans les dangers et accidents auxquels l'on est toujours exposé dans ces longs voyages. Vous ne manquerez pas de faire prier à cette fin vos pauvres et

---

[1] Animé du désir d'être utile à la Religion et au pays, Mgr Bourget entreprit, malgré ses 82 ans, un voyage à Rome, en vue d'éclaircir, auprès de Sa Sainteté Léon XIII, certaines questions épineuses survenues à propos de l'établissement, à Montréal, d'une Université catholique, indépendante de l'Université Laval de Québec.

vos élèves, parce que Dieu daigne les exaucer, à cause de leur innocence et de la simplicité de leur foi. La sainte communion faite à cette intention me serait surtout d'un grand secours.

De mon côté, je penserai à vous toutes, au saint sacrifice de la messe, pendant lequel nous nous trouverons heureusement réunis dans le saint Cœur de Jésus, en passant par l'immaculé Cœur de Marie, sous la protection des anges et des saints qui entourent les autels et y sont dans de continuelles adorations.

Vous serez particulièrement présentes à mon esprit, lorsque je serai aux pieds de notre auguste Pontife, que je ne manquerai pas de prier de bénir toutes vos œuvres, pour qu'elles se multiplient de plus en plus et qu'elles tournent ainsi à la plus grande gloire de la divine Majesté.

Dans l'espoir de vous revoir ici-bas, s'il plaît à Dieu de nous accorder cette suprême consolation, et de nous rejoindre un jour dans la bienheureuse éternité,

Je demeure de vous toutes bien cordialement,

Mes bonnes et chères Sœurs,

Votre très humble et dévoué serviteur,

† Ig., Arch. de Martianopolis.

* * *

LETTRE DE M. EDMOND PERRAULT [1], PRÊTRE, A LA RÉVÉRENDE MÈRE BONNEAU, SUPÉRIEURE DE L'HÔTEL-DIEU.— A bord du *Parisian*, dimanche, le 21 août 1881.— Ma révérende Mère. Ce matin à 9 heures nous sommes en vue des côtes de l'Irlande. Nous serons à Liverpool demain matin, vient de me dire le capitaine. Quelle bonne nouvelle! Tout le monde est dans la joie et se promène avec animation sur le pont. Monseigneur est à l'arrière du bâtiment depuis six heures. Tantôt il se promène et tantôt il s'assoit. Je vous assure que c'est assez singulier de le voir avec sa culotte romaine, coiffé de son *smoking cap* et enveloppé dans sa chape. Il est très bien ce matin et la joie rayonne sur sa figure...

Nous avons eu une très belle traversée, à part la journée du 15, lundi. Nous avons toujours eu une mer très calme. Cette journée du lundi a été assez mauvaise. Nous étions près des bancs de Terreneuve et la mer était grosse. Monseigneur et moi avons eu *le mal de mer;* mais ça été peu de chose. *La restitution s'est faite volontairement et facilement.* Cela n'a pas empêché Monseigneur

---

[1] Prêtre malade en repos à la Résidence Saint-Janvier. L'abbé Edmond Perrault accompagnait Monseigneur Bourget à Rome en qualité de secrétaire particulier.

d'aller prendre ses repas à *table* comme les autres. – M. Dumesnil et le Dr Bourque n'ont pas été malades du tout.[1] Depuis ce jour nous avons été bien. Monseigneur a assez bien dormi. Hier cependant Sa Grandeur n'était pas aussi bien; il avait la fièvre et je craignais une congestion, mais il n'en a rien été et Mgr me disait: « qu'il sentait bien qu'il se faisait de nombreuses prières pour lui et qu'il voyageait sous la protection de *Celle* qui aime à être appelée *Étoile de la mer.* »

Je le reconnais moi aussi, car c'est vraiment un prodige que Mgr soit aussi bien, avec les fatigues de la traversée. Depuis quatre jours nous avons un temps assez chaud avec une mer calme et un beau soleil. Il faisait beau de voir, pendant la traversée, avec quel respect protestants et catholiques traitaient Mgr. Comme tous admiraient le courage de ce vieillard de 82 ans qui entreprenait un voyage si long et si pénible! Un colonel de l'armée anglaise et un ministre protestant m'ont demandé si Mgr (Bourget) allait chercher son chapeau de Cardinal!!! disant que, dans tous les cas, il le méritait.

Inutile de vous dire combien Mgr nous a édifiés pendant la traversée par ses saintes paroles, sa confiance en Dieu et en la sainte Vierge.

---

[1] L'abbé Amédée Dumesnil, professeur au Séminaire de St-Hyacinthe, et le docteur Bourque se rendaient à Rome avec Mgr Bourget dans les intérêts de la même cause.

Ne pouvant dire son bréviaire, à cause de sa vue, il s'en est consolé avec son rosaire qu'il récitait presque continuellement. Il a fait son chemin de croix tous les jours dans sa cabine. Le docteur Bourque me faisait remarquer que son crucifix était brisé; ce n'est pas étonnant, lui fut-il répondu, *Monseigneur est toujours après.*

Ce soir, Mgr est bien. Nous irons coucher demain soir à Londres et nous serons à Paris mardi soir pour y passer quelques jours.

Mgr me prie de le recommander encore à vos ferventes prières ainsi que ses compagnons de voyage.

Je vous demande pardon d'avoir été si long, mais j'ai cru que ces détails vous intéresseraient.

En me recommandant à vos prières, je me souscris avec considération,

Votre humble serviteur,

(Signé) J.-Ed. Perrault, Ptre.

* * *

Lettre de M. J.-Ed. Perrault, Prêtre, a Sœur Luce,[1] Supérieure.— Rome, le 8 sep-

[1] Sœur Luce remplaça Mère Zotique comme supérieure à la Résidence Saint-Janvier, le 20 août 1879. Elle y demeura jusqu'en 1885. Mère Caron l'avait remplacée durant quelques mois en 1878.

tembre 1881.— Révde Sœur Luce, supérieure. Ma bonne Sœur. Enfin, voici des nouvelles des voyageurs. Je me hâte de vous les communiquer; car je sais que vous et vos Sœurs étiez dans l'inquiétude à notre sujet. Rassurez-vous, nous sommes tous bien. Nous sommes arrivés heureusement au port. C'est de Rome que je vous écris: *de Rome*, la *ville éternelle*, où nous sommes arrivés le 3 courant. En dépit des fatigues du voyage, Mgr était très bien. Le plaisir de revoir cette *Rome* qu'il aime tant et qu'il croyait ne plus revoir...., le bonheur d'aller se prosterner encore une fois aux pieds du *Vicaire de J.-C.*, avaient fait disparaître toute trace de fatigue et Dieu sait s'il a dû souffrir dans le trajet de Paris à Rome... Dès que l'on put distinguer le dôme de Saint-Pierre, on l'entendit s'écrier plusieurs fois en se joignant les mains: *Oh! Rome! Oh! Rome!* et sa figure s'illumina et ses yeux se remplirent de larmes...

Depuis que je vous ai écrit, Mgr n'a pas été malade. Et pourtant que de fatigues! que de contrariétés! Vous savez combien je connais Sa Grandeur; eh! bien, je n'hésite pas à dire qu'il y a du merveilleux depuis le commencement jusqu'à la fin. Nous sommes débarqués à Liverpool le 21 août au matin. Nous quittâmes cette ville immédiatement pour Londres où nous arrivâmes sur les 5 heures du soir. Nous quittâmes Londres le lendemain matin, et, à 8 heures du soir, nous en-

trions dans Paris. Il était 11 heures que nous n'étions pas encore installés dans notre hôtel (Le bon Lafontaine). La Manche (petite mer qui sépare l'Angleterre de la France), qui avait coutume d'être si méchante, a été pour nous d'une douceur incomparable. Le Seigneur avait, pour nous, apaisé les vents et les flots. Nous n'avons pas eu l'ombre du mal de mer. Nous sommes demeurés à Paris cinq ou six jours pour laisser reposer Mgr qui, lui, aurait voulu partir immédiatement pour Rome. A Paris, Mgr n'a pas perdu son temps. Il a écrit, il a fait des visites, il a prié surtout. Il a dit sa messe tous les jours à l'hôtel où nous étions. Pour arriver à la petite chapelle, il lui fallait monter plus de 80 marches et il les montait comme un jeune homme. Monseigneur a rendu visite au Nonce du Saint-Siège à Paris et le lendemain, Son Excellence est venue lui rendre sa visite et s'est entretenue longtemps avec Sa Grandeur.

... Nous avons quitté Paris le 30 août au matin pour aller coucher à Mâcon; de Mâcon nous sommes allés coucher à Turin; de Turin à Florence; de Florence à Rome. A Turin et à Florence, nous sommes arrivés sur les 6 heures du soir par une pluie battante. Nous avons marché en moyenne 12 heures par jour. Imaginez, après cela, la somme de souffrances et de fatigues endurées par Sa Grandeur, qui n'en conservait pas moins sa gaieté et sa bonté accoutumées... Vous

voyez que la Providence s'en est mêlée. De Paris à Rome, nous avons dû pratiquer l'abstinence, les chars ne s'arrêtaient pas assez longtemps à chaque station pour nous permettre de prendre un repas complet. Nous prenions une tasse de café le matin et nous dînions le soir là où nous nous arrêtions. A midi, nous prenions le *lunch* dans les chars; pas le *lunch* des Anglais, mais celui des Canadiens. J'achetais pour chacun un petit pain, une tranche de jambon et une bouteille de vin pour quatre: Monseigneur, M. Dumesnil, M. Couturier et votre humble serviteur. Il n'y avait rien de plus touchant et de plus beau que de voir Monseigneur dévorer ce frugal repas. Représentez-vous le voir, la casquette de M. Lévesque [1] sur la tête, tenant d'une main son morceau de pain, sur lequel se trouvait sa tranche de jambon qu'il retenait avec le pouce et, de l'autre, mon couteau de poche avec lequel il tranchait non seulement son pain, mais son pouce quelquefois. Au lieu de *sel* pour assaisonner ce charmant repas, nous avions les bons mots, les joyeuses histoires et les réflexions de Sa Grandeur, et je vous assure que nous mangions avec appétit et avec profit pour l'âme et pour le corps.

Aujourd'hui, 8 septembre, Mgr est très bien.

---

[1] L'abbé Joseph Lévesque, vicaire à la paroisse du Sault au Récollet, de 1878-1880.

Nous sommes allés ce matin dire nos messes dans la chapelle de *Mater Admirabilis*. Nous avons été on ne peut mieux reçus. Aujourd'hui, ici, c'est fête d'obligation. Nous nous rendons, Mgr et moi, tous les matins dans quelque église pour dire la messe. Comme ce sont des pèlerinages, nous nous rendons à pied. L'autre jour nous avons marché une demi-heure environ avant d'arriver à l'église Saint-Marcel où se trouve le Général des Servites. – Nous aurons une audience du Saint-Père dans quelques jours. Mgr est plein d'espérance dans le succès de son voyage. Mgr Racine et M. Hamel sont ici, nous ne les avons pas encore vus. [1] Nous sommes ici à l'hôtel *Aliberti*, six Canadiens: Mgr Bourget, M. Dumesnil, le Sénateur Trudel, le Docteur Bourque, M. Couturier et moi. Nous sommes logés au second.

Monseigneur a une grande chambre à coucher avec l'usage d'un salon attenant à sa chambre, ma chambre tient à son salon... Mgr dort assez bien et la chaleur ne le fatigue pas trop. Il y a trois jours que le vent d'Afrique, le *siroco*, se fait sentir: (c'est le vent des fièvres), néanmoins nous sommes tous bien. Croyez qu'il fait bien chaud. Aujourd'hui, Mgr et moi ferons nos visites du jubilé et demain nous ferons le *grand jeûne romain*. Ici,

---

[1] Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, et l'abbé Thomas-Étienne Hamel étaient à Rome pour la cause de l'Université Laval de Québec.

Mgr est l'objet de l'admiration de tous... Il y a des Cardinaux qui n'ont pu s'empêcher de dire combien ils étaient émus du dévouement de Sa Grandeur. – Le Saint-Père a donné l'ordre à son maître de chambre de préparer l'*ascenseur* qui n'a pas servi depuis Pie IX. « Monseigneur est vieux, a dit Sa Sainteté, il faudra lui épargner la fatigue de monter. » Ainsi vous voyez que tout va bien; vous serez donc sans inquiétude. – Maintenant jasons de moi, car il ne faut pas que je m'oublie: Eh! bien, *moi*, c'est toujours *moi*. On me dit que je ne suis pas plus sage ici qu'au Sault, mais c'est de la calomnie, car depuis 11 heures du soir jusqu'au matin, *je ne dis plus rien*. Je suis à me *convertir* avec Mgr. J'en avais grand besoin... Bien que je ne m'ennuie pas, je pense souvent au Sault et nous en parlons tous les jours, Mgr et moi. *C'est que, voyez-vous, il est difficile d'oublier, même un peu, ceux qui nous ont fait du bien*. De ma nature je ne suis pas reconnaissant, mais je tâche de réparer ici ce défaut du cœur, en priant bien fort pour vous toutes et en demandant à Dieu de vous rendre le bien que vous m'avez fait et surtout de vous accorder les vertus qui feront de vous de bonnes et saintes religieuses. Je n'oublie pas dans mes prières Mélina et Marie [1], car à elles aussi

[1] Mlles Marie Boisclair (décédée en 1884), et Mélina Leclerc, tertiaires. (Sœur Leclerc, coad., décédée le 28 mars 1916.)

je dois de la reconnaissance. Je vous assure que ça été une fête pour M. Villeneuve [1] que de nous voir arriver. Je n'essaierai pas de vous dépeindre son émotion. Hier nous avons reçu la seconde lettre de Mlle Villeneuve avec tout son contenu. Grande joie pour tous les Canadiens. J'ai eu ma part de sucre. Grand merci à Sœur l'Ange [2] pour sa délicate attention. Les nouvelles ont fait grand plaisir à Monseigneur. Inutile de vous dire que le sucre n'a pas duré longtemps. Mgr vous bénit toutes. Il vous fait dire de n'être pas inquiètes. Nous ne pouvons dire quand nous retournerons. – Allons, ai-je écrit assez au long? J'espère que vous serez satisfaites comme cela. Au revoir. Priez bien pour nous et faites prier. Mes saluts à tout le monde et croyez-moi bien

votre humble serviteur,

(Signé) Ed. Perrault, Ptre.

(Hôtel *Aliberti*, Italie)

---

[1] L'abbé Alphonse Villeneuve, assistant-secrétaire à l'évêché de Ml de 1873-75, puis aumônier ou curé dans l'État de New York de 1875-98. Décédé à Ml, à l'Hospice Auclair, le 23 mars 1898. M. Villeneuve, de passage à Rome en 1881, y rencontra Mgr Bourget et ses compagnons. Il connaissait le motif de leur voyage.

[2] Sœur l'Ange Gardien, compagne de Sœur Luce.

* * *

Lettre de M. Villeneuve a sa mère, a Montréal.— Rome, 8 octobre 1881.— ... Dans ma lettre du premier courant, j'ai dû vous annoncer que Mgr Bourget aurait le lendemain, dimanche, son audience du Saint-Père. Malheureusement dimanche matin, Monseigneur ne s'est pas trouvé assez bien et il a dû, bien qu'avec peine, renoncer à son audience pour ce jour-là.

Le Saint-Père eut alors la bonté de faire dire à Monseigneur que Sa Sainteté le recevrait quand Sa Grandeur serait assez bien, n'importe quel jour, vers midi.

Hier, vendredi, Mgr était très bien; je suis allé dès le matin prévenir Mgr Macchi, maître de chambre du Pape, que Sa Grandeur viendrait à midi. Et à midi moins un quart, Mgr Bourget, accompagné de M. Perrault et de moi, se présentait au Vatican. A la porte d'honneur trois gardes-nobles attendaient Sa Grandeur et la conduisirent dans l'*ascenseur* qui ne sert qu'au Pape: attention bien délicate par laquelle le Souverain Pontife a voulu épargner à Mgr la fatigue de monter les trois interminables escaliers qui conduisent de la cour d'honneur aux appartements de Sa Sainteté. Dans l'antichambre, les Prélats, camériers secrets du Pape, reçurent Mgr Bourget qui fut immédiatement introduit près de Sa Sainteté. Le Saint-

Père avait fait préparer un fauteuil pour faire asseoir Mgr; mais Mgr Bourget ne voulut pas accepter cette politesse qui ne s'offre à personne. Et Monseigneur resta tout le temps à genoux aux pieds de Sa Sainteté. Son audience a duré près de vingt cinq minutes. Monseigneur Bourget nous a dit que le Pape lui avait dit des choses bien consolantes et qu'il n'oublierait jamais.

Après l'audience du Pape, Monseigneur vint chez le Cardinal Secrétaire d'État [1] qui prit le saint vieillard dans ses bras et l'embrassa. Partout dans le Palais, dans la Cour, Monseigneur a été reçu et traité en Souverain. C'est bien consolant pour le cher vieux saint et pour nous tous...

(Signé) Alphonse Villeneuve, Ptre.

---

[1] Le cardinal *Jacobini*, Secrétaire d'État de 1881 - 1887. (*Annuaire Pontifical* Battandier, 1904, p. 221.)

CHAPITRE X

MONSEIGNEUR JEAN-CHARLES PRINCE
DIVERS EXTRAITS DE SA CORRESPONDANCE

L'abbé Jean-Charles Prince, ordonné le 23 septembre 1826 par Mgr Lartigue, chanoine titulaire du chapitre diocésain créé à Montréal le 21 janvier 1841, fut intimement lié à notre communauté dès les débuts de sa fondation. Mgr Bourget lui confia la formation religieuse de nos Mères fondatrices. Nommé ensuite supérieur ecclésiastique de la communauté [1], du 30 octobre 1845 au 3 février 1850, il mit sa science et ses vertus au service de ses importantes fonctions. Le 8 juin 1852, il fut élu évêque de Saint-Hyacinthe et quitta Montréal le 3 novembre pour aller prendre possession de son siège épiscopal [2]. Il en coûta beaucoup à son grand cœur de s'éloigner de cette jeune Providence qu'il avait tant aimée et servie si fidèlement.

Sa Grandeur continua de s'intéresser au progrès de nos œuvres. De leur côté, nos Supérieures lui conservèrent un souvenir reconnaissant et profitaient de toutes les occasions pour lui en offrir

---

[1] Voir l'*Institut de la Providence*, tome I, p. 309; tome II, p. 62.

[2] Voir l'*Institut de la Providence*, tome II, ch. XXXV, p. 431.

le filial hommage. C'est ce qui explique l'échange de lettres entre Mgr Prince, devenu évêque de Saint-Hyacinthe, et les Sœurs de la Providence de Montréal. Les quelques fragments de correspondance qui suivent sont tirés de nos archives.

* * *

LETTRE DU CHANOINE JEAN-CHARLES PRINCE, V. G., A SON NEVEU JEAN-JOEL PRINCE, ÉTUDIANT AU SÉMINAIRE DE NICOLET.— Saint-Grégoire de Nicolet, le 5 mai 1845.— Mon cher neveu.[1] Je t'écris de la maison paternelle, au milieu des malades et des mourants; car notre cher Alphonse paraît plus que jamais proche de sa récompense. Oh! oui, proche de sa récompense, car vraiment c'est un ange qui s'envole au ciel et c'est là ce qui doit admirablement nous consoler. Je te l'avoue, mon cher *Johnny*, je bénis le ciel de ce qu'il daigne soustraire ce tendre enfant à tous les dangers du monde et à la séduction du siècle; et tu feras comme nous bien généreusement le sacrifice de ce bon et bien-aimé cousin, qui doit, comme il vient de me le répéter, t'obtenir du bon Dieu, par l'entremise de la sainte Vierge, la grâce de connaître

[1] Il s'agit du futur chanoine Jean-Joël Prince, missionnaire à Beebe Plains (Stanstead), de 1845 à 1848; puis professeur d'anglais au Séminaire de Saint-Hyacinthe, de 1848 à 1893, où il est décédé le 30 octobre 1893.

ta vocation aussitôt qu'il sera au ciel. Il te demande seulement de continuer à prier pour lui, afin qu'il soit toujours bien préparé à se présenter devant son divin Juge, aussitôt qu'il l'appellera. Nous venons de réciter des prières et des litanies autour de son lit de mort; ah! tu aurais pleuré de tendresse et d'amour avec nous, si tu l'avais vu embrasser amoureusement son crucifix, presser sur ses lèvres une image du Sacré-Cœur de Jésus que j'avais bénite pour lui. En vérité, je n'ai jamais vu de mourant m'édifier davantage. Pour ta grand'-mère, elle est réellement un peu mieux aujourd'hui, quoique nous ne puissions pas nous flatter de la posséder longtemps (car elle aussi veut aller au ciel bien vite); néanmoins, il pourrait se faire qu'elle nous édifierait encore quelques semaines. Elle t'embrasse, elle aussi, de tout son cœur. Je ne te demande pas, mon cher, de venir me voir, quoique ce serait une consolation bien douce pour toi et pour moi; cependant je pense qu'il sera plus parfait d'offrir à Dieu cette privation réciproque, afin d'obtenir de nouvelles grâces pour Alphonse et pour ta *memère*. Ainsi, fais courageusement ce nouveau sacrifice; ça édifiera tes maîtres et tes condisciples. D'ailleurs je suis obligé de repartir ce soir même et des affaires me forcent d'aller embarquer aux Trois-Rivières. Présente mes bons souvenirs aux prêtres du Séminaire et reçois pour toi mes plus affectueux embrassements. Le reste de la famille

est assez bien et t'embrasse avec tendresse. Adieu, cher *Johnny*, prie pour ton oncle dévoué.

(Signé) J.-C. Prince, V. G.

* * *

Lettre de Monseigneur Jean-Charles Prince a son frère. — Montréal, le 28 mai 1847. — Mon cher frère. J'ai appris avec douleur l'affligeant accident arrivé au bon frère Jean; heureusement qu'il a un courage à toute épreuve, ce bon chrétien-là!

S'il n'a pas la fortune de ce monde, il aura sûrement les trésors du ciel. Je vois que l'on s'est hâté de lui venir en aide; je n'ai qu'une bien petite offrande à lui envoyer. Quant à vous autres, vous êtes en état de supporter bien des pertes de moulins avant d'être à la besace; aussi je pense que vous n'avez pas eu la larme à l'œil pour votre petit malheur. Il faut d'ailleurs apprendre à faire des sacrifices.

J'ai transmis à M. Langevin la bonne lettre que vous lui écriviez. C'est vraiment une perte pour le commerce canadien que la mort de M. Masson [1]. Mais les riches, à la fin, n'ont plus qu'un tombeau tout comme les pauvres. Heureusement que

---

[1] L'honorable Joseph Masson, membre du Conseil législatif de Québec, décédé à son manoir seigneurial de Terrebonne, le 15 mai 1847.

M. Masson est mort en très bon chrétien! Aussi je me suis empressé d'aller à son service funèbre.

Notre bon évêque vient d'arriver, à la grande joie de tous ses diocésains. Il nous apporte toutes sortes de bonnes choses de la ville éternelle; et des Frères et des Sœurs pour instruire notre jeunesse. Adieu jusqu'au revoir. Mes affections à toute la famille.

Votre tout dévoué

† J.-C., év. de Martyropolis.

* * *

LETTRE DE MONSEIGNEUR JEAN-CHARLES PRINCE A MÈRE CARON, SUPÉRIEURE GÉNÉRALE. — Saint-Hyacinthe, le 6 janvier 1853. — A la très révérende Supérieure et à ses chères Filles. J'ai pensé à vous et je vous ai souhaité la bonne année avant le 6 du présent mois et, quand même vous ne m'auriez pas écrit, quand même vous ne m'auriez pas envoyé une semaine de dessert, je ne vous en aurais pas moins bénies; car vous êtes toujours mes fidèles Sœurs, et même mes imparfaites Filles en tout ce que vous avez de moins bon. Je vous ai donc bénies, toutes méchantes que vous soyez, c'est même pour cela que j'ai dû vous bénir davantage et demander à l'Enfant-Jésus de nous épargner, vous et moi. Ma recommandation cette fois sera de vous encourager à bien caresser

le Divin Enfant; à le bien traiter dans sa pauvreté, dans ses humiliations; à l'imiter dans son obéissance, dans sa douceur et sa résignation; et, comme disait saint François de Sales à des Religieuses de son temps, vous engager à *prendre une des larmes de ce tout petit Jésus, comme une rosée du ciel; afin qu'il n'y ait jamais plus de tristesse en vous, que celle qui réjouit ce très aimable Enfant!* De cette manière, vous aimerez cent fois mieux visiter le cher petit Enfant dans sa crèche que voir tous les rois sur leurs trônes; et vous serez sûres alors qu'il ne poussera point un soupir devant son Père, sans que vous en ayez votre part. Comme je serai heureux de vous voir ainsi passer le beau mois de janvier! De plus, je m'unirai à vous, dès lundi, pour sanctifier mon carnaval et le faire sanctifier à mes chers citadins. A la messe de cinq heures et demie, comme à celle de sept heures, qui sont ici deux messes bien fréquentées, il y aura *condoléances au Cœur de Marie désolée.* Obtenez miséricorde pour vous et pour nous.

Enfin, demeurons bien cloués dans les saints Cœurs de Jésus et de Marie, et soyons tout réchauffés par leurs divines ardeurs. C'est dans ces sentiments et tous ces désirs que je vous salue et que je vous bénis avec votre grande famille de pauvres, de riches, de vieux, de vieilles, d'orphelines, et d'enfants de toute description...

J.-C. Prince, évêque de Saint-Hyacinthe.

* * *

LETTRE DE MONSEIGNEUR JEAN-CHARLES PRINCE A MÈRE CARON, SUPÉRIEURE GÉNÉRALE.— Évêché de Saint-Hyacinthe, le 8 novembre 1853. — Ma très honorée Supérieure. Votre lettre de la Saint-Charles, comme toutes celles que vous m'adressez, est empreinte d'un dévouement et d'une affection religieuse si bien sentis que j'en suis toujours à me demander: « Mais qu'ai-je fait pour m'attirer des sentiments si vifs et si sincères? » Véritablement, ma bonne Mère, vous reconnaissez trop bien les demi-services ou les volontés de services que j'ai eus et que je désire toujours avoir pour vous et pour votre chère communauté; quoique, en réalité, je n'aie rien fait pour vous. Vous êtes bonnes, vous autres, de vous contenter de si peu!

Je vous en remercie toujours de tout mon cœur, ainsi que du beau cadeau que vous m'avez envoyé. J'y gagne vraiment, à chaque circonstance, de m'associer à vos œuvres; puisque vous me traitez toutes comme un Père. Je vous demande, pour surcroît de complaisance, d'exprimer de ma part: d'abord à la bonne petite Sœur Philomène, [1] combien j'ai été sensible à son excellent souvenir et à

[1] Maîtresse des novices de 1850 - 58, puis supérieure générale de 1858 - 72. Mère Philomène (Victoire Bourbonnière), entrée en 1845, fit profession en 1847 et mourut le 16 juillet 1888, assistante générale.

celui de ses chères novices. Je n'oublie pas ces heureuses protégées de la grande sainte Geneviève, et je demande à la très sainte Vierge et à cette sainte de les conserver dans le cœur des sept *Douleurs* et des sept *Allégresses*, alternativement, mais de manière que ça finisse toujours par celui des *Béatitudes*.

Ensuite, dites, s'il vous plaît, à la Sœur Charles, mon émule pour honorer le glorieux saint Charles, que ses vœux et ses sentiments unis à ceux de ses bonnes et chères orphelines, au jour de la fête de notre commun patron, m'ont été extrêmement agréables et m'ont donné l'espérance que nous irions ensemble un jour au ciel. En ce cas, qu'elle continue bien à invoquer le bon saint Charles pour elle et pour moi, tant qu'elle sera sur la terre!

Enfin, ayez la bonté, Mère Supérieure, d'écrire à nos vaillantes Sœurs de Sainte-Élisabeth (que j'admire d'autant mieux qu'elles se souscrivent *missionnaires*). Je les ai toutes réunies, ce jour-là, avec leurs Sœurs des autres missions et de la communauté, pour les bénir avec leurs *glorieuses* infirmes, leurs *riches* orphelines, leurs *vaillantes* pensionnaires et leurs *méritantes* œuvres de charité!

Quant à mes braves Sœurs de Sorel, comme elles sont mes Filles propres, je leur écrirai, *proprement* aussi, une belle lettre paternelle, afin qu'elles sachent que je voudrais les consoler de l'éloignement de leur bon Père de Montréal.

Après tout cela, ma bonne Supérieure, faisons-nous nos adieux pour cette fois et demeurons bien attentifs aux besoins spirituels et corporels de nos chers enfants en Jésus-Christ et prions continuellement l'un pour l'autre, afin que le Seigneur nous bénisse maintenant et tous les jours!

Votre tout dévoué frère et serviteur en N.-S.

J.-C., évêque de Saint-Hyacinthe.

* * *

LETTRE DE MONSEIGNEUR JEAN-CHARLES PRINCE A MÈRE CARON, SUPÉRIEURE GÉNÉRALE.— Évêché de Saint-Hyacinthe, le 10 novembre 1854. — Très chère Mère. Quoique je n'aie pas reçu votre lettre, je n'en suis pas moins sûr de vos bons sentiments, non seulement au jour de la Saint-Charles, mais à tous les jours de ma vie. C'est pour cela que je fais souvent mémoire de vous toutes dans mes prières et surtout au saint Sacrifice de la Messe.

Je vous confie et vous charge d'envoyer à leur destination les réponses ci-incluses à vos diverses Providences. Je voudrais pouvoir écrire à celle de Santiago, mais l'impossibilité où je suis d'accomplir cet affectueux devoir m'engage à vous prier de suppléer à mon cœur et de saluer aussi, en passant, les chères Providences de Laprairie et de Burlington.

Tout est calme et bien arrangé dans mon petit Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe; c'est la bonne

Sœur Jauron qui est supérieure. Priez encore pour cette communauté, afin que le bon Dieu leur fasse passer, à elles et à leurs pauvres, un hiver qui ne soit pas trop cruel! Je ferai la même prière pour vos pauvres et pour vous dont je suis le serviteur et le Père très dévoué.

J.-C., évêque de Saint-Hyacinthe.

* * *

Lettre de Monseigneur Jean-Charles Prince, évêque de St-Hyacinthe, a Monseigneur Walsh, archevêque de Halifax.— Évêché de Saint-Hyacinthe, le 1er novembre 1855.— Monseigneur, J'avais déjà lu avec une jouissance indicible, sur un des numéros de l'*Univers*, la lettre pastorale que Votre Grandeur adressait à mes chers compatriotes, les Acadiens de la Nouvelle-Écosse, à l'occasion du centième anniversaire de leur expulsion de la patrie, lorsque je reçus, par votre gracieuse complaisance, le numéro du *Waterford News* qui en reproduisait le texte anglais. Cet admirable document, que je relus et que je conserve dans les archives de mon diocèse, m'est d'autant plus cher qu'outre qu'il sort de votre plume ou plutôt de votre cœur, il concerne une population à laquelle je tiens par mes ancêtres. Mon grand'père et ma grand'mère étaient du nombre de ces pauvres exilés qui se réfugièrent au Canada, les uns à tra-

vers les bois, les autres, à la suite de leur premier transport aux États-Unis. [1]

Vous comprenez dès lors, Monseigneur, avec quelle religieuse sympathie j'ai vu que vous bénissiez leur mémoire et que vous consoliez leurs pauvres enfants. Je vous en remercie donc du profond de mon cœur; et en même temps je demande avec vous au ciel que mes compatriotes, les descendants de ces paisibles et religieux Acadiens, ne perdent jamais l'esprit de foi et de piété qui distinguait leurs pères; et par là même, je demande bien ardemment qu'ils ne se rendent jamais indignes des soins que vous leur prodiguez! Si ma santé et mes occupations me permettaient un jour de faire un nouveau voyage quelque part, ce serait vers Beau-Bassin, Grand-Pré, Annapolis et les Mines que je courrais; ce serait cette terre qui serait l'objet de mes amours et le terme de mon dernier pèlerinage. Oui! J'irais, en vous demandant l'accolade fraternelle, j'irais saluer, embrasser les rejetons de mes aïeux et, les ayant bénis avec vous, je me trouverais heureux d'avoir uni ma prière à la leur, et je ne ferais plus qu'un vœu, celui de nous revoir tous réunis au sein de l'éternelle patrie.

Monseigneur, cette lettre vous arrivera probablement au moment de votre retour à Halifax.

---

[1] Voir les notes de M. Gaudet, à la fin de ce chapitre.

Permettez-moi de vous féliciter de votre heureux voyage et de prendre part à la joie qui doit inonder le cœur de vos chers diocésains. Je fais en même temps des vœux pour la conservation de vos jours et pour le parfait succès de toutes vos entreprises.

C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Monseigneur,

De Votre Grâce

† J.-C. Prince, évêque de Saint-Hyacinthe.

* * *

Lettre de Monseigneur Jean-Charles Prince a Mère Caron, supérieure générale. — Évêché de Saint-Hyacinthe, le 6 novembre 1855. — Très affectionnée Supérieure. Je savais bien que vous penseriez encore à moi à la Saint-Charles, que vous prieriez et que vous communieriez pour votre pauvre Père; mais je ne croyais pas que vous pousseriez la bonté jusqu'à enrichir ma petite cathédrale d'un *Enfant Jésus* plus beau et mieux habillé que tous mes autels. Grâces vous en soient rendues et que le charmant petit *Jésus* vous bénisse autant que je l'aime!

Vous aurez votre large part aux prières que nous ferons à Noël et, si notre *Crèche* est mieux fréquentée, vous en serez la cause bienfaisante. Que

l'Emmanuel en soit béni! et ses servantes récompensées!

Saluez de ma part la Sœur Joseph [1] dont les doigts sont bénits pour faire des *Jésus;* saluez aussi toutes les autres, car elles ont des mains et des cœurs pour toutes les œuvres de charité. Saluez encore particulièrement Sœur Charles [2], non seulement parce qu'elle m'a écrit, mais aussi parce qu'elle s'appelle *Charles* et dites-lui que, conformément à sa demande, j'irai, quelque bon jour, lui dire la messe et bénir ses chères orphelines [3], dont saint Alexis est si content.

De vos chères Filles et de vous en particulier,
très estimée Supérieure,

Je demeure le tout dévoué Père et serviteur en N.-S.

J.-C., évêque de Saint-Hyacinthe.

---

[1] Sœur Joseph (Esther Pariseau), prit le nom de « Joseph du Sacré-Cœur » avant de partir pour la fondation d'une mission en Orégon en 1856. (Voir *Les Sœurs de la Providence en Orégon*, p. 33.)

[2] Sœur Charles (Théotiste Bricault dit Lamarche). Entrée le 21 septembre 1845, fit profession le 5 octobre 1847, décédée le 7 novembre 1869.

[3] De l'*Orphelinat Saint-Alexis.* (Voir l'*Institut de la Providence*, tome IV, p. 203.)

* * *

Lettre circulaire de Mgr Jean-Charles Prince a Mère Caron et aux Sœurs des douze Providences, etc.— Évêché de Saint-Hyacinthe, le 31 décembre 1855.— Très honorée Supérieure. Comme je porte un égal amour à vos Filles et à vous-même et que je vous estime toutes beaucoup; *vous*, parce que vous êtes une de mes Sœurs aînées, et *elles*, parce qu'elles sont vos enfants; j'ai cru, cette année, devoir faire une lettre commune pour la Mère et pour sa nombreuse famille. Cela me paraît d'autant mieux que vous n'avez toutes qu'un cœur et qu'une âme et que je vous réunirai plus intimement dans l'expression des mêmes sentiments paternels.

D'abord, je vous remercie des lettres affectueuses que vous m'adressez si cordialement à chaque époque de ma pauvre vie; et je vous prie de croire que c'est pour moi l'occasion de renouveler chaque fois mes vœux et mes prières pour votre communauté. Ensuite, je remarque avec bonheur que vous m'êtes toujours fidèlement attachées; à ce point que vous me conservez un souvenir reconnaissant mille fois plus grand que les petits services que j'aurais pu vous rendre et dont vous m'avez déjà amplement récompensé. Je suis alors forcé de vous reconnaître pour des *Sœurs de Charité* très bonnes, très parfaites et bien meilleures que

j'aurais pu les former. Dieu en soit béni! mes très chères Filles, et vous-mêmes, soyez-en divinement récompensées!

Nous faisions autrefois ensemble des réflexions bien sérieuses sur la finition et le commencement des années. Tout cela a dû se compléter avec le temps et par l'expérience; car les années se renouvellent rapidement, et déjà bien de nouveaux ans sont passés sur nos têtes! Plusieurs de celles à qui nous parlions sont entrées dans leur éternité. La Fondatrice elle-même y est avec un bon nombre de ses filles. Toutes y attendent, sans doute, dans la gloire les héritières de leur zèle et de leur dévouement. Puissions-nous aller les y rejoindre, lorsque la coupe de nos bonnes œuvres sera tout à fait remplie!

Pour moi, quand je vous vois rendue à votre douzième Providence [1] et que j'entrevois le ciel peuplé de Sœurs de Charité, je me dis: « Les Pères spirituels sont certainement plus heureux que les pères de ce monde; puisque ceux-ci voient à peine trois ou quatre générations (et encore les voient-ils souvent bien indignes de leurs espérances), tandis que ceux-là surabondent d'enfants spirituels qui font leur couronne et leur joie. » Il est donc bien préférable de s'attacher à l'époux divin et d'avoir,

[1] La mission de Saint-Paul de Joliette fondée le 2 septembre 1853.

pour Mère, même la Mère des Douleurs! Par conséquent, chérissez toujours votre auguste et divine Patronne, qui vous fait éprouver ses *Allégresses* bien plus souvent que ses *Douleurs*.

En effet, chaque année nous apporte de saintes et durables jouissances qui nous dédommagent amplement des quelques jours mauvais. C'est ce qui excite mon admiration et qui mérite toute ma reconnaissance, non seulement à la vue de toutes vos maisons de Providence qui se multiplient si prodigieusement; mais aussi à l'aspect des miséricordes et des bontés dont le ciel daigne me favoriser moi-même, tant à l'égard de mon diocèse que par rapport à mon établissement épiscopal, que j'ai mis sous les soins du glorieux saint Joseph. – C'est de ma nouvelle demeure que je vous écris la présente circulaire et il me semble que ce sont vos prières et vos souhaits qui m'ont procuré, par ce bon Père nourricier, cette agréable habitation. Demandez maintenant que l'Ange du Seigneur y habite avec moi et avec mes chers commensaux jusqu'à l'heure qu'il faudra la laisser pour le lieu du repos éternel!

Comme de raison et de droit, je bénis de tout mon cœur et vos personnes et vos maisons et vos œuvres et tout votre avenir! désirant seulement que vous me rendiez participant de vos travaux et de votre récompense!

Votre Père en Notre-Seigneur.

† J.-C. Prince, év. de Saint-Hyacinthe.

* * *

LETTRE DE MONSEIGNEUR JEAN-CHARLES PRINCE A MÈRE CARON, SUPÉRIEURE GÉNÉRALE.— Évêché de Saint-Hyacinthe, le 10 novembre 1857. — *Trop* bonne Mère Caron. Malgré ma défense, vous avez chômé la Saint-Charles autrement que par des prières! Et vous croyez que je vais vous remercier de l'or de votre bénitier et de l'argent de votre *pain de Savoie!...* Vraiment, vous vous trompez grandement; je vous gronde et vous êtes grondée d'introduire ainsi le luxe jusque dans mon pauvre évêché. J'ai cependant prié le miséricordieux saint Charles de vous obtenir le pardon de tous vos excès et de vous regarder affectueusement du haut du ciel ainsi que toutes vos semblables, tant les Sœurs que les dames, les vieilles et les jeunes, les sages et les insensées! Que Dieu vous soit en aide et qu'Il nous bénisse abondamment tous deux avec nos saintes familles respectives!

† J.-C., évêque de Saint-Hyacinthe.

* * *

LETTRE CIRCULAIRE DE MGR JEAN-CHARLES PRINCE A MÈRE CARON ET A SES CHÈRES FILLES DES DIVERSES PROVIDENCES.— Évêché de Saint-Hyacinthe, le 3 janvier 1858.— Très estimée Supérieure et bien-aimées Sœurs. Après avoir fidèlement prié pour vous toutes et vous avoir bénies de

mon mieux, dès le commencement de la nouvelle année, je viens aujourd'hui vous exprimer ce que vos bonnes lettres m'ont fait de plaisir et vous adresser, en même temps, quelques réflexions paternelles qui ne sont que l'épanchement de mon cœur.

Nous avons à remercier la divine Providence de toutes vos *Providences*, de ce que nous vivons encore pour nous entretenir d'Elle. En effet, la mort qui a moissonné deux évêques en Canada [1], dans le cours de la dernière année, vous a laissé les vôtres, qui pourtant ont failli mourir [2] et qui seraient probablement dans leur éternité, si vous, vos vieilles, vos infirmes et vos orphelines n'eussiez pas si bien prié. Ensuite, de votre grand nombre, deux seulement, si je ne me trompe, ont terminé leur carrière, une, presque au commencement de sa course, l'autre, la bonne et sainte Sœur Larocque [3], à la suite de longs et généreux travaux. Ah!

---

[1] NN. SS. Remi Gaulin, évêque de Kingston, décédé le 8 mai 1857, et Patrick Phelan, son successeur, décédé, un mois plus tard, le 6 juin 1857.

[2] NN. SS. Jean-Charles Prince, évêque de Saint-Hyacinthe, et Joseph LaRocque, coadjuteur de Mgr Bourget et supérieur ecclésiastique de la Communauté de 1853 à 1858. (Voir vol. V, p. 74.)

[3] Mère Larocque (Victoire Larocque). (Voir *Les Sœurs de la Providence au Chili*, ch. XXIII, pp. 227 à 284.)

Sœur Marie-Camille (Mary Keenan), entrée en 1854, décédée en 1857, âgée de 22 ans, atteinte de phtisie.

elle était une des *sept fondatrices* destinées comme vous à compatir aux sept plus grandes douleurs de la Reine des Martyrs; et elle a bien bu sa bonne part du calice des peines de cette vie. Son corps virginal repose là où sera désormais la Providence centrale de l'Amérique du Sud, comme celui de la Mère fondatrice demeure en paix sous le sanctuaire de la Providence primitive de l'Amérique du Nord. Ainsi, vous avez deux tombeaux bien chers, à mille lieues de distance, et autour de ces tombeaux se pressent, d'année en année, les cortèges de vos devancières au ciel; jusqu'à ce que toutes, vous y soyez réunies pour la grande, la belle, l'impérissable Providence du paradis.

Mais à quel tombeau terrestre se joindront nos chères Sœurs de l'Orégon? Nos autres missionnaires peuvent facilement se rendre vivantes ou mortes à l'une ou l'autre des Providences de Ville-Marie (Montréal) et de Saint-Jacques (Santiago), même nos vaillantes missionnaires de Valparaiso (Chili); mais nos bien-aimées missionnaires de Nesqually [1], elles ne pourront pas aisément être transportées à l'une ou à l'autre Providence. Il faut donc qu'elles soient immortelles! Je le veux bien, mais en cas qu'elles ne le puissent pas être, de

[1] La mission fondée en Orégon en 1856 était dans le diocèse de Nesqually, créé le 31 mai 1850. (Voir vol. V, p. 22.)

deux choses l'une; ou qu'elles vivent jusqu'à leur cinquantième année de profession, alors elles viendront renouveler leurs vœux à la maison mère et y mourir, ou bien qu'elles soient si saintes, si saintes, qu'on puisse leur ériger un tombeau dans l'Orégon où leurs remplaçantes iront faire un pèlerinage pour nous envoyer de leurs reliques. Si elles ont un moyen plus efficace de revenir nous voir, qu'elles nous le disent. En attendant, que le Sacré-Cœur de Jésus les enveloppe pour les conserver toutes embaumées de ses divins parfums!

Elles ont une double mission à remplir, ces chères Sœurs; car, outre la mission générale de mes chères Filles de la Providence, de faire tout ce que les autres communautés ne peuvent pas faire, elles s'acquittent aujourd'hui de la tâche que votre propre communauté n'avait pas pu remplir. De manière que si c'est déjà un grand bonheur de prendre les rebuts des autres, c'en est un bien plus grand de prendre et de chérir ses propres rebuts! Oh! comme je les aime en Jésus-Christ, ces chères missionnaires-là! Elles sont, *elles*, toutes mes nièces et en voyant ma Sœur Praxède [1] au milieu d'elles, *elles* sont pour moi autant de Praxèdes qui, comme

---

[1] Sœur Praxède de la Providence (Desanges Lamothe), fille de Michel et de Esther Prince, sœur de Mgr J.-C. Prince. (Voir vol. IV, pp. 385, 414 à 434 et, vol. V, pp. 29, 40, 216 et 359.)

la vierge du second siècle, remplissent tous les devoirs de la charité envers les chrétiens et les infidèles, les soulageant, les instruisant, les consolant, les servant de leurs mains et les ensevelissant au besoin.

Maintenant que dirais-je à vos autres Providences? car je voudrais parler à toutes. Eh! bien, que mes Filles de Laprairie ne se découragent point. Leur Providence est pauvre, elle menace de s'éteindre [1], suivant ce que m'écrivent vos trois Sœurs. Mes Filles, soyez fortes, très fortes en esprit de pauvreté, en esprit de charité, en esprit de persévérance et de confiance. Est-ce que le bon Dieu laisserait périr sa première fille de Providence, commencée avec la fondatrice de Santiago et continuée avec Mère des Sept-Douleurs? Oh! Marie, soutenez votre ouvrage! Puis, ma Providence de Sainte-Élisabeth? [2]... Ah! elle ne peut point périr celle-là; non seulement parce qu'elle a été appuyée, dès le commencement, par deux ou trois de mes sept colonnes fondamentales, mais aussi parce que la patronne des Dames de Charité l'a adoptée pour son enfant. Il en doit être de même de ma vieille

---

[1] Providence Notre-Dame des Sept-Douleurs, à Laprairie (Voir vol. IV, pp. 97 à 145.)

[2] Providence Sainte-Élisabeth, près Joliette. (Voir vol. IV, pp. 219 à 292.)

Providence de la Longue-Pointe [1]. Elle a été arrosée par trop de sueurs pour ne pas pousser vigoureusement. Et qu'ai-je à craindre pour ma Providence de Sorel? [2] Autant faudrait-il dire que je vais faire banqueroute pour croire qu'elle va périr. Quant à la Providence de Burlington [3], elle est trop bien appréciée de son brave évêque (Mgr de Goësbriand) pour redouter la mauvaise humeur du protestantisme; puis ces Irlandaises et Américaines-là mourraient plutôt martyres avant que d'abandonner leurs postes de charité! Ainsi que je fasse le tour du monde, en passant par Saint-Paul et l'Industrie (aujourd'hui Joliette), pour aller saluer Valparaiso [4], ma petite image de Notre-Dame de Fourvière, et revenir me reposer à l'ancien cimetière de Montréal, partout je reçois bonne hospitalité et je

---

[1] Le futur Hospice (aujourd'hui, Hôpital) Saint-Jean de Dieu. (Voir, p. 110, le mandement d'érection et, au vol. IV, pp. 51 à 95, l'historique et les gravures.)

[2] Providence Saint-Pierre de Sorel, fondée le 3 mai 1850 et fermée le 2 septembre 1858. (Voir vol. IV, pp. 295 à 317.)

[3] Orphelinat (aujourd'hui, École) Saint-Joseph de Burlington, fondé le 1er mai 1854, à la demande de Mgr de Goësbriand, évêque de Burlington.

[4] Providence Saint-Paul, près Joliette, fondée le 2 septembre 1853. L'Hôpital Saint-Eusèbe, Joliette, fondé le 10 août 1855.

Asile du Sauveur, Valparaiso, Chili. (Voir *Les Sœurs de la Providence au Chili*, TROISIÈME PARTIE, ch. II, p. 441.)

revois avec plaisir mes chères Providences d'autrefois. Que Dieu donc les bénisse! Qu'il les multiplie en nombre et en années, mais surtout que, les arrosant, les lavant, les abreuvant, les enivrant de son divin Sang, Il les sanctifie dans le temps pour l'éternité!

Adieu pour cette fois, jusqu'à nouvelle année, si Dieu me prête vie jusque là; autrement, cette circulaire serait mon testament. Mes saluts, mes remerciements aux saints Évêques qui vous protègent, aux Pères spirituels qui vous dirigent, aux bons curés qui vous alimentent.

J.-C., Év. de Saint-Hyacinthe.

* * *

LETTRE DE MONSEIGNEUR JEAN-CHARLES PRINCE A MÈRE CARON, SUPÉRIEURE GÉNÉRALE.— Évêché de Saint-Hyacinthe, le 17 février 1858.— Ma bonne Mère. Pardonnez-moi, si j'ai retenu pour quelques jours votre excellent Père spirituel, Mgr LaRocque [1]. Ce bon évêque avait besoin de ce trop court repos pour se refaire un peu des fatigues que vous lui donnez à Montréal. Et moi, j'en avais besoin pour jaser de nos chères Sœurs

[1] Mgr Joseph LaRocque, supérieur ecclésiastique du 17 mars 1853 au 8 novembre 1858.

en la charité de saint Vincent et en la Compassion de notre Mère de toutes les Douleurs.

J'aurais bien voulu aussi connaître le *nœud gordien* du pèlerinage de vos filles à London [1] et de leur retour inattendu. Il est vrai que votre discrétion en tout cela m'édifie plus que tout le reste et que vous avez encore eu ce que vous méritez. *Deo gratias!*

Grand merci pour les gentils objets que vous m'envoyez de nos bien-aimées Filles de Santiago.

Adieu plus qu'au revoir.

Votre tout dévoué

J.-C., Év. de Saint-Hyacinthe.

* * *

Lettre de Monseigneur Jean-Charles Prince a Mère Philomène, supérieure générale.— Évêché de Saint-Hyacinthe, le 29 mars 1859.— Révérende et chère Mère. Vos Filles, qui sont un peu les miennes, nous laissent donc ainsi successivement pour monter au ciel! La charité est en effet bien plus parfaite là-haut qu'ici-bas. C'est pour cela que plusieurs se hâtent de s'y rendre, pour y former cette autre communauté céleste à la-

---

[1] Providence de New London, de 1856 à 1858. (Voir Deuxième partie du présent volume.)

quelle nous devons tous appartenir. Notre bonne Marguerite n'aura pas manqué son chemin, j'en suis sûr. Elle avait trop bien préparé ses voies pour n'y pas parvenir immédiatement. Au reste, si son âme s'est arrêtée quelque part, ça n'a pas dû être pour longtemps. Elle doit être rendue et s'occuper au ciel de vous et de vos pauvres. J'espère qu'elle prie aussi pour moi, cette bonne et chère petite Écossaise (Marguerite Lymann) que j'avais introduite de si bon cœur dans votre communauté! Qui la suivra?... Quand irons-nous rejoindre nos devancières?... Oh! chère Mère, prions ensemble pour nous y retrouver tous au bon moment.

La retraite prochaine va y préparer de plus en plus vos chères Filles. Sûrement que je prierai pour vos retraitantes et d'autant plus assidûment que je serai à suivre les exercices d'une pareille retraite chez mes Sœurs Grises, pendant la même semaine. Ainsi, union réciproque de travaux spirituels et de sanctification dans le Cœur de notre Mère des Sept-Douleurs.

Comme les lettres de vos chères missionnaires m'attendrissent et me font plaisir! Dites-leur bien, quand vous leur écrirez, que si je n'écris guère, je me transporte pourtant bien souvent dans leurs diverses Providences pour y prier avec elles, pour y verser toutes leurs douleurs dans le Cœur de Marie et la conjurer d'en faire sortir autant d'allégresses. Je ferai désormais le pèlerinage de Notre-Dame

du Saint-Rosaire à *Andacollo* [1] que mes chères Filles du Chili m'ont fait connaître. Je demande aux trois gardiennes de ce sanctuaire d'y réciter, pour moi, chacune un chapelet et je leur promets un de mes moins mauvais rosaires.

Dites à ma Sœur Praxède que sa sœur, Osithe [2], a fait sa profession dans la Communauté de l'Assomption à Saint-Grégoire (de Nicolet) et que toute sa famille est heureuse et bien portante. Dites aussi à ma Sœur Thérèse [3] que sa mère et ses sœurs sont bien et que l'on souhaite qu'elle obtienne de sainte Rose de Lima une petite donation du terrain de la famille Têtu pour agrandir ma communauté de Saint-Hyacinthe. Enfin, répétez-leur à toutes mes bons sentiments et l'assurance du parfait attachement que je garde bien fidèlement pour vous, ma très chère Mère, et pour toutes vos Providences.

J.-C., Év. de Saint-Hyacinthe.

---

[1] (Voir *Les Sœurs de la Providence au Chili*, TROISIÈME PARTIE, ch. III, pp. 463 à 468.)

[2] Nièces de Mgr J.-C. Prince.

[3] Mère Thérèse de Jésus (Cléophée Têtu), missionnaire au Chili (voir vol. III, pp. 440 à 463), et fondatrice de l'Hôpital Saint-Jean de Dieu (voir vol. IV, pp. 77 à 95). Les parents de Mère Thérèse de Jésus demeuraient à Saint-Hyacinthe.

* * *

LETTRE DE MONSEIGNEUR JEAN-CHARLES PRINCE A MÈRE PHILOMÈNE, SUPÉRIEURE GÉNÉRALE. — Saint-Hyacinthe, 30 décembre 1859. — Bonne Mère. Vos vœux me sont bien chers et vos prières me sont d'un grand secours. Je les accepte donc avec une vive reconnaissance. Je vous remercie aussi très cordialement de tous les soins que vous avez si utilement donnés à mon pauvre diocésain Beauregard. J'avais déjà prié M. Villeneuve[1] et Mgr de Montréal de vous en témoigner ma sincère félicitation et je demande de plus à Dieu de vous en donner une éternelle récompense.

Dans mon souvenir annuel et quotidien, je passe en revue vos *vingt Providences* et je les visite amoureusement. Qu'elles soient toujours des maisons de parfaite charité et que toutes les personnes qui les habitent y trouvent la paix et le bonheur!

Voilà les sentiments de votre tout dévoué Père en N.-S.

J.-C., év. de Saint-Hyacinthe.

---

[1] M. Léonard-Vincent-Léon Villeneuve, sulpicien, décédé à Montréal en 1873. Comme président du « Comité de secours », M. Villeneuve s'occupait beaucoup des pauvres et des malheureux visités ou secourus par les Sœurs de l'Asile de la Providence. (Voir vol. II, pp. 411, 414 et 440.)

CHAPITRE XI

LETTRES DE M. LS-ZÉPHIRIN MOREAU, SECRÉTAIRE DE SA GRANDEUR MGR PRINCE

LETTRE A MÈRE PHILOMÈNE, SUPÉRIEURE GÉNÉRALE.— Saint-Hyacinthe, le 19 avril 1860.— Ma révérende Mère. L'affection si tendre que vous et votre communauté avez toujours portée à Monseigneur de Saint-Hyacinthe me fait un devoir de vous communiquer les sentiments qu'il vient d'exprimer à votre égard. Voici ce qu'il m'a dit il y a quelques instants: « Écrivez à mes chères Filles de la Providence, pour les remercier bien affectueusement du filial attachement qu'elles m'ont toujours témoigné, des bons services qu'elles m'ont rendus, ainsi qu'à mon diocèse; dites-leur que je leur donne à toutes, aux Sœurs de la maison mère comme aux Sœurs missionnaires du Canada, du Chili, de l'Orégon et de Burlington, une dernière bénédiction, en demandant au bon Dieu du plus profond de mon cœur qu'il les fasse prospérer dans toutes leurs saintes entreprises, et que si Dieu, dans sa miséricorde, me donne une place dans son sein, je continuerai à m'intéresser pour elles. » J'ai recueilli ces paroles avec un grand soin, et je vous les transmets avec bonheur, car elles sont le testament d'un père à ses filles bien-aimées.

Veuillez bien, ma révérende Mère, continuer à prier et à faire prier votre pieuse communauté pour notre vénérable malade. Il affaiblit graduellement, tout en conservant néanmoins sa parfaite connaissance. Ses souffrances sont horribles, mais il les endure avec une admirable patience. Il règle toutes les affaires avec un grand calme et une parfaite lucidité d'esprit. Rien ne lui échappe; il pense et pourvoit à tout. Il ne reste presque plus d'espoir de le voir revenir à la santé. Il nous faut nous résigner à perdre un père que nous aimons tant, et un évêque qui a toujours fait le bonheur de son diocèse. Le sacrifice est grand pour tout son clergé, et surtout pour moi qui l'ai connu si intimement pendant les quelques années qu'il a bien voulu m'honorer de sa confiance et de son affection. Sa mort laissera un vide bien difficile à remplir; mais que la volonté de Dieu se fasse et non la nôtre.

Veuillez bien, ma révérende Mère, agréer l'expression de mon plus profond respect, et me croire de vous et de votre communauté le tout dévoué serviteur.

L.-Z. Moreau, Ptre, secr.

* * *

LETTRE DE M. LS-Z. MOREAU, ADMINISTRATEUR DU DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE, AUX DIOCÉSAINS, le 12 mai 1860.— *Copie de cette lettre adressée à Mère Philomène, supérieure générale.*—

... Vous avez déjà appris qu'un des derniers actes de notre défunt et vénéré Évêque a été de me nommer Administrateur de ce nouveau diocèse, durant la vacance du siège, comme il appert par ses lettres expédiées le deux mars dernier.

Quelque pesant que soit pour moi ce nouveau fardeau, j'ai dû courber mes faibles épaules pour le recevoir humblement, parce qu'il m'était imposé par les mains défaillantes d'un Père, si bon que je n'aurais pas osé contrister son cœur dans ses derniers moments et dont la volonté fut invariablement ma règle depuis le jour que je m'attachai à sa personne.

Je comprends que vous avez dû être surpris de ce choix, qui m'est sans doute trop honorable et qui ne vous donne pas assurément toutes les garanties que vous auraient offertes beaucoup d'autres, mieux qualifiés que moi sous tous rapports, pour exercer un emploi si important.

Pour ma part, je n'ai à mon avantage qu'une chose qui puisse, ce semble, diminuer un peu vos craintes, en voyant mes mains tremblantes tenir les rênes de l'administration: c'est qu'ayant eu le précieux avantage de vivre depuis huit ans dans l'intimité de celui que la mort vient de nous enlever, j'ai pu l'étudier et le connaître mieux que tout autre. C'est cette connaissance que j'ai acquise, dans le commerce de sa vie privée, de sa

manière de gouverner le diocèse, qui me fait espérer que je marcherai sur ses traces. Ce sera donc son esprit, qu'il a laissé sur cette terre en descendant dans la tombe, qui nous gouvernera tous, vous, en obéissant comme vous faisiez de son vivant, moi, en me disant ce qu'il me disait jour et nuit pour la prospérité de son cher diocèse. Ainsi, quoique mort, il vivra: *Mortuus vivet.*

La courte notice qui suit vous aidera tous à graver dans vos cœurs la mémoire de ce juste, qui, il faut l'espérer, vivra toujours dans ce nouveau diocèse. *In memoria æterna erit justus.*

Mgr Prince naquit à Saint-Grégoire, dans le district des Trois-Rivières, le 13 février 1804, et, par une disposition toute spéciale de la Providence, qui se fit connaître plus tard, il fut baptisé sous le nom de Jean-Charles, au lieu de celui d'Édouard que voulaient lui donner ses vertueux parents. Il fut élevé dans la maison paternelle, dans les sentiments de la piété la plus tendre et la pratique des vertus qui font les saints.

Envoyé de bonne heure au collège de Nicolet, il y fit de brillantes études, et il devint une des gloires de ce précieux établissement qui a donné à l'Église et à la société tant de sujets distingués. Il fit encore plus de progrès dans la science des saints. Aussi, mérita-t-il l'estime et l'affection de ses condisciples, qui le vénéraient comme un de

ces écoliers vertueux dont on fait lire la vie dans les collèges, pour y entretenir la ferveur.

Dieu, qui le dirigeait en toutes choses pour en faire un instrument utile à la gloire de sa divine Majesté, l'appela à la cléricature. Il quitta donc le monde en prenant le saint habit ecclésiastique; et il étudia la science sacrée de la théologie avec le même succès qu'il avait étudié les sciences profanes. Mais, tout en suivant son cours théologique, il enseigna les lettres humaines, d'abord au collège de Nicolet, qui devait le premier jouir du fruit de ses travaux, et ensuite au séminaire de Saint-Hyacinthe qui, sans qu'il s'en doutât, devint alors un vaste champ pour son zèle.

Ce fut le 23 septembre 1826 qu'il reçut la prêtrise, à laquelle il se prépara avec une ferveur telle qu'on pouvait l'attendre de sa piété. Appelé à l'évêché de Montréal, cette même année, il fut chargé de la direction des ecclésiastiques, à qui il enseigna la théologie avec ce talent rare qui se développait au fur et à mesure qu'il était mis à l'épreuve. Sa vigilance sur ces élèves du sanctuaire égalait la haute idée qu'il se formait de l'état si saint auquel il était chargé de les préparer.

Quatre années se passèrent dans ce genre de ministère caché et sans éclat aux yeux des hommes, mais si précieux à la vue de Dieu, qui n'estime rien tant dans ce monde que la vie d'un bon prêtre.

Mais, en 1831, il lui fallut, par l'ordre de Mgr Jean-Jacques Lartigue qui avait su apprécier si bien ses bonnes qualités, renoncer à cette solitude pour entrer dans une carrière plus bruyante.

Le séminaire de Saint-Hyacinthe était alors dans une de ces crises fâcheuses qui ont coutume d'être ménagées par la divine Providence aux établissements destinés par elle à rendre d'utiles services à la religion et à la société. Ces épreuves qui les mettent à deux doigts d'une ruine certaine sont comme le cachet de la divinité, apposé à toutes les grandes œuvres, pour que le monde lui-même soit forcé de convenir que c'est Dieu seul qui en est l'auteur.

Le nouveau directeur ne se dissimulait pas les difficultés qui l'attendaient dans la restauration de cette maison d'éducation. Mais, plein de confiance en Dieu et comptant avec raison sur le dévouement de ceux qui lui furent donnés pour collaborateurs, il se mit tout de bon à l'œuvre. Le succès le plus complet couronna son infatigable vigilance et bientôt cette maison se remplit de bons sujets qui apprirent de cet habile maître à bien servir l'Église et la Patrie; et on les voit aujourd'hui tenir un rang distingué dans toutes les classes de la société comme du sanctuaire. Son secret pour faire fleurir les études fut de faire régner la vertu, car sa propre expérience lui avait appris que l'écolier vertueux est nécessairement studieux.

Neuf années s'étaient écoulées dans une direction si fructueuse lorsque la mort de Mgr Jean-Jacques Lartigue, premier évêque de Montréal, occasionnant un changement dans le personnel de l'évêché, le fit rappeler par son successeur pour l'assister dans les soins multiples qu'offrait nécessairement l'administration épiscopale de cette Église dont les besoins multipliés se faisaient vivement sentir.

Aussi, quelque tendres que fussent les liens qui l'attachaient au séminaire de Saint-Hyacinthe, il n'hésita pas un instant de les rompre, à la voix de l'obéissance qui le demandait ailleurs. Ce fut donc en 1840 qu'il entra dans une carrière toute nouvelle et qu'il fit valoir son talent exquis pour toute espèce d'œuvres et de directions.

Dans cette même année, comme tout le monde se le rappelle, parut dans notre Canada un homme puissant en paroles et en œuvres, Mgr de Forbin-Janson, que la Providence avait tout exprès envoyé sur les rives de notre majestueux Saint-Laurent pour réparer les maux occasionnés durant nos troubles de 1837-38. La première mission que donna ce célèbre missionnaire, dans ce pays, commença à Notre-Dame de Montréal, le 8 décembre 1840. Ce fut aussi l'époque de la fondation des *Mélanges Religieux*, car ce journal ne fut dans le principe que l'écho des admirables paroles que l'homme apostolique faisait entendre dans la tribune sacrée.

Cette publication se continua ensuite sous une autre forme et fut l'organe de la religion jusqu'en 1852, alors que le terrible incendie du 8 juillet consuma tout le matériel de l'établissement. Ce fut Mgr Prince qui en fut le premier rédacteur et qui, par conséquent, fraya le chemin à tous ceux qui, depuis, n'ont pas craint de faire entendre la voix de la presse pour défendre publiquement et hardiment la religion. Tous nos journalistes religieux pourront donc se glorifier de voir à leur tête un de nos plus distingués prélats.

Le 21 janvier 1841 s'inaugurait, dans la cathédrale de Montréal, une nouvelle institution pour le diocèse, savoir: le Chapitre de Saint-Jacques, et Mgr Prince se vit associé à cette œuvre naissante, à cause de la candeur de sa vie, de la gravité de ses mœurs et de ses rares mérites. Son esprit de prière, son amour de la vie intérieure et ses progrès dans les œuvres spirituelles se manifestèrent alors d'une manière frappante, comme on va le voir.

A cette époque, Kingston se trouvait absolument dénué d'établissements religieux et Mgr Gaulin [1], qui en était alors évêque, en était réduit à n'avoir auprès de lui, pour la desserte de sa ville épiscopale, qu'un ou deux prêtres qui n'avaient,

[1] Décédé le 8 mai 1857.

pour faire leurs fonctions, que la modeste église de Saint-Joseph, changée aujourd'hui en maison d'école.

Les Sœurs de la Congrégation, instruites de cet état de pénurie dans lequel se trouvait ce diocèse et prévoyant tout le bien qu'il y avait à faire dans cette ville où les catholiques étaient si délaissés, s'offrirent généreusement pour cette mission, qui fut pour elles, dans le principe, l'occasion des plus pénibles sacrifices, mais qui, avec le temps, est devenue une source des plus abondantes bénédictions; car c'est à dater de cet établissement que cette communauté a pris un accroissement prodigieux. Mais il leur fallait, pour faire cette fondation, un prêtre éclairé pour les diriger au nom de l'évêque, qui ne pouvait se charger de ce soin. Personne ne fut jugé plus propre à remplir ce ministère apostolique que M. Prince. Au premier appel qui fut fait à son zèle et à sa charité, il n'hésita pas de tout quitter encore cette fois. Il a donc sa part aux fruits de bénédictions que porte aujourd'hui la mission de ces bonnes Sœurs à Kingston, qui obtient un très grand succès; et, comme il a en même temps préparé les voies à l'établissement des Sœurs de l'Hôtel-Dieu dans cette même ville pour le soin des pauvres malades, sa récompense aux yeux de Dieu n'en sera que plus grande.

Les services de M. Prince à Kingston n'étant plus aussi nécessaires, il fut rappelé à Montréal où

l'attendaient de nouveaux travaux. Il s'agissait de régulariser certaines œuvres de charité qui se faisaient par une vertueuse veuve, Mme Gamelin, et par de pieuses demoiselles qui s'étaient associées à sa charité. Elles dirigeaient ensemble une petite maison de Providence pour le soin des veuves les plus délaissées. Des dames charitables s'étaient faites leurs protectrices et l'œuvre acquit avec le temps assez d'importance pour mériter l'attention de la Chambre, qui l'incorpora en 1841.[1]

Mais, pour donner une forme plus régulière et plus religieuse à cette institution, il fallut encore que M. Prince fût mis à contribution. L'intérêt qu'il portait aux misères les plus répugnantes à la nature le remplit d'une telle charité qu'il sacrifia tout pour cet institut naissant,[2] dont il fut tantôt le directeur, tantôt le confesseur et tantôt le supérieur, et cela jusqu'à son départ pour l'Europe en 1851. Si donc cette nouvelle communauté rend quelques services dans différentes parties du monde, en exerçant la charité qui est la première des vertus et sans laquelle toute autre vertu n'est rien, il faut encore en attribuer une bonne part de mérites à ce zélé collaborateur de toutes les saintes œuvres.

---

[1] (Voir l'*Institut de la Providence*, vol. I, pp. 181 et 551.)

[2] L'Institut des Filles de la Charité dites Sœurs de la Providence.

Une autre communauté de Montréal dut se ressentir de son zèle pour la perfection religieuse et le salut des âmes. Ce fut celle du Bon Pasteur, à laquelle il prodigua pendant un certain temps tous ses soins. Il en fut de même des autres communautés, collèges et établissements divers, qui furent, dans l'occasion, l'objet de sa vive sollicitude. On peut donc lui appliquer en un sens les paroles que l'Église a dites de saint Isidore de Séville: *Construxit monasteria, collegia, ubi, studiis sacris et lectionibus vacans, plurimos discipulos qui ad eum confluebant erudivit.*

Mais cet éclat, que répandait ce pieux chanoine dans le diocèse de Montréal et ailleurs, ne put pas demeurer plus longtemps caché; et la lumière qui jaillissait d'une vertu aussi solide se fit jour et il dut être placé sur le chandelier pour briller d'un éclat encore plus vif. Aussi, fut-il présenté au Saint-Siège pour être coadjuteur de Montréal. Informé du dessein que l'on avait conçu de l'élever à cette dignité, il fit, pour ne point l'accepter, toutes les démarches que lui inspirait sa profonde humilité. Il s'adressa au Souverain Pontife par quelqu'un qui avait sa confiance, afin de lui exposer toutes les raisons de conscience qu'il croyait avoir de refuser de se rendre à l'appel qui lui était fait de monter plus haut.

Mais Grégoire XVI, qui occupait alors la chaire de saint Pierre, lui ayant fait dire qu'il devait se

soumettre à la volonté divine, il n'apporta plus aucune résistance.

En conséquence, ses bulles furent expédiées le 5 juillet 1844 et, le 25 juillet 1845, il fut consacré sous le titre d'évêque de Martyropolis, avec Mgr François-Norbert Blanchet, alors évêque de Draza et maintenant archevêque d'*Oregon City*.

Placé sur un plus grand théâtre, son zèle n'en devint que plus pur et plus ardent. Toutes les paroisses et missions du diocèse de Montréal, alors beaucoup plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui, puisque l'on en a formé deux autres, celui de Bytown [1] et celui de Saint-Hyacinthe, furent l'objet de sa sollicitude; car il partageait celle de l'évêque titulaire, dont il était comme un autre lui-même, tant étaient intimes les rapports qui les unissaient, pour le plus grand bien de ce vaste diocèse. Ne formant qu'un cœur et qu'une âme, et n'ayant qu'un seul et même but, ils se partageaient en frères les travaux des visites pastorales et autres devoirs attachés à cette redoutable charge.

Il fut même chargé seul de toute l'administration pendant le second voyage de l'évêque de Montréal, en 1846 et 47, à la suite duquel s'opéra l'érection du diocèse de Bytown. Il se montra alors plus

---

[1] Aujourd'hui, Ottawa.

dévoué que jamais, et fit preuve d'une telle sagesse et prudence que ceux qui le suivaient de plus près en étaient émerveillés.

Ce fut dans cette même année 1847 qu'il fit, à la suite de la visite pastorale, dans laquelle il avait essuyé des fatigues au-delà de ses forces, une maladie grave qui faillit lui être funeste.

C'était durant le typhus, qui fit tant de ravage aux portes de Montréal et enleva huit prêtres et treize religieuses qui moururent dans l'exercice de la charité la plus pure.

Un vœu fut fait pour conserver la vie si précieuse du coadjuteur, dont la mort allait achever de répandre la désolation. Ce fut de faire brûler douze cierges tous les samedis à l'autel de l'Immaculé Cœur de Marie, érigé dans la chapelle de la cathédrale, destiné aux pieux offices de l'Archiconfrérie. Ce vœu fut exaucé et en reconnaissance il n'a jamais cessé de s'accomplir jusqu'à ce jour.

Enfin, la divine Providence, qui avait des vues toutes spéciales sur l'évêque de Martyropolis, lui ménagea, en 1851, une occasion glorieuse pour lui et avantageuse pour l'Église de visiter la Ville Sainte et de s'inspirer auprès du Chef Suprême de l'Église; car il fut député, par le premier Concile tenu, cette année-là, à Québec, pour solliciter l'approbation des actes de ce Concile; ce dont il s'acquitta avec sa prudence ordinaire.

Ce fut pendant qu'il était encore à Rome que le Pape Pie IX, heureusement régnant, à la demande des Pères de ce Concile, le transféra, le 8 juin 1852, de la coadjutorerie de Montréal au nouveau siège de Saint-Hyacinthe, qui apparaissait comme un septième chandelier placé dans la province ecclésiastique.

Tout en se laissant aller aux délicieuses jouissances qu'offre à la piété la Ville Éternelle, qui lui apparaissait comme un immense reliquaire, le nouvel évêque de Saint-Hyacinthe s'occupait activement des besoins de son futur troupeau. Ce fut en conséquence de ce désir de lui octroyer tous les secours possibles qu'il prit de sages mesures pour se procurer des Pères Dominicains avec des Frères instituteurs et des Sœurs institutrices.

Pour ces dernières, son choix se fixa sur les Sœurs de la Présentation, établies à Saint-Andéol, qu'il eut occasion de connaître en allant à Viviers assister au sacre de Mgr Taché, évêque de Saint-Boniface; il prit sur les lieux des arrangements convenables pour les établir dans son diocèse. Aussi, furent-elles prêtes à venir commencer leur œuvre, qui s'inaugura à Sainte-Marie de Monnoir en 1853 et qui s'est si fort accrue que cette congrégation compte déjà cinq maisons dans le diocèse, où elles sont appelées à faire un très grand bien. Les Sœurs de la Congrégation leur ayant volontiers cédé leur place dans la ville, elles se sont trouvées placées près

de l'évêque qui pouvait ainsi leur prodiguer des soins d'une manière plus suivie et plus efficace. En même temps, il appelait les Sœurs de la Congrégation, dont il appréciait hautement les succès, aux maisons importantes de Sorel et de Sherbrooke.

Ce qu'il avait fait à Montréal, dont il n'était que le coadjuteur, il le fit et avec plus d'ardeur encore à Saint-Hyacinthe, dont il se trouvait le premier pasteur.

De dures épreuves l'attendaient aussi, pour consolider le nouvel établissement, qui, comme tous ceux qui se font pour Dieu, devait reposer sur les fondements inébranlables du Calvaire, au sommet duquel brille la croix du Dieu mourant pour les péchés du monde. Une des plus sensibles fut le terrible incendie qui ruina en peu d'heures, le 17 mai 1854, l'ancien collège qu'il avait acheté, à des termes avantageux, des Messieurs du Séminaire, dont la générosité mérite tout éloge, et changé temporairement en cathédrale et en palais. Oh! comme il aimait cette maison si heureusement transformée en maison du Seigneur, après avoir été dix ans l'objet de sa sollicitude. Il se soumit toutefois avec un grand courage et se mit à l'œuvre pour faire les édifices qu'il nous a légués.

Au milieu de toutes les agitations que causent ordinairement les affaires de la fondation d'un nouveau siège, il ne négligea pas la principale, savoir: celle de se montrer toujours comme un bon Pasteur.

Sa vigilance sur son troupeau était vraiment admirable, et il se montrait invariablement soigneux et attentif, afin d'éloigner les loups de sa bergerie, de paître ses brebis dans de gras pâturages, en donnant à chacune la nourriture spirituelle qui pouvait convenir à son état.

Sa parole était puissante, mais simple dans l'expression, pure dans le sentiment et claire dans la pratique, avertissant chacun de ses devoirs, s'élevant avec force contre le désordre, condamnant publiquement les mauvais journaux, inspirant de l'ivrognerie et autres vices aussi détestables une vive horreur. Ses exemples encore plus que ses discours gagnaient les cœurs à Dieu.

Dans la pratique des devoirs de sa charge, il se montrait en tout temps constant, humble, patient, miséricordieux et plein de zèle pour le maintien des saintes règles de la discipline, surtout dans la réforme des mœurs et la célébration des saints offices. Il eut toute sa vie un attrait tout particulier pour les cérémonies de la sainte Église romaine, et ce fut principalement depuis son voyage de Rome qu'il se montra strict observateur des canons qui règlent la sacrée liturgie.

Sa dévotion à l'auguste Mère de Dieu est connue de tout le monde. On sait avec quelle tendresse filiale il s'adressa, en toutes occasions, à cette bonne et tendre Mère de toute l'Église et de son nouveau diocèse en particulier. Pour en être tout

à fait convaincu, il suffit de voir comme les fidèles de Saint-Hyacinthe assistent avec empressement et en foule aux pieux offices de l'Archiconfrérie qui se célèbrent tous les dimanches et fêtes, à la cathédrale, pour honorer le très saint et Immaculé Cœur de Marie. On peut donc lui appliquer ces paroles qu'adressait sainte Léocadie au peuple d'Espagne qui entourait son tombeau, pour approuver le zèle de saint Isidore à répandre la gloire de la Reine du ciel, qu'il cherchait à faire vivre sur la terre: *Per te vivit Domina mea, quæ cœli culmina tenet.*

Ce fut sous la protection de cette bienfaisante protectrice du genre humain qu'il put faire tant et de si belles choses, et surtout allier les vertus qui semblent les plus incompatibles. Et, en effet, il sut unir l'humilité à la grandeur d'âme, en ne souffrant jamais les désordres par une molle complaisance, mais en traitant toujours les pécheurs avec cette bonté ravissante qui gagnait à Dieu les cœurs les plus durs.

Il fut vraiment le père des pauvres, comme l'attestent les fleuves de charité qu'il faisait couler dans leur sein, malgré sa pauvreté. Il savait que la main du pauvre ouvre le ciel et que Jésus-Christ, le Père des pauvres, a mis son trésor dans les mains suppliantes de ceux qui sont ses membres. Comme aussi il était éloquent quand il plaidait la cause des pauvres, en invitant les riches à échanger, par

leurs aumônes, la terre pour le ciel et à donner une pièce d'argent pour avoir le royaume céleste! Ce sont ces pauvres, ces veuves, ces orphelins, qui furent toujours l'objet de ses prédilections, qu'il recommanda à son clergé et à son peuple dans ce moment suprême où il allait recevoir le saint Viatique pour le fortifier dans le terrible passage du temps à l'éternité.

Monseigneur Prince, dans le zèle dont il était dévoré pour la gloire de Dieu et le salut de ses ouailles, avait formé le projet de deux institutions qui devaient jeter un grand éclat sur son diocèse et lui attirer les grâces les plus précieuses.

Inspiré sans doute par le glorieux patron de sa ville épiscopale, saint Hyacinthe, qui était un fils de saint Dominique, il avait voulu lui donner les Frères, imitateurs de son zèle et de ses vertus, en appelant ici des membres de cet Ordre des Frères Prêcheurs ou Dominicains, si distingué dans l'Église par le grand nombre de saints qu'il a produits, par la science qui a brillé en lui d'un si vif éclat et par un dévouement apostolique qui a produit les fruits les plus abondants de salut. Il désirait nous édifier du spectacle des hautes vertus de cet Institut si austère et nous faire entendre cette prédication qui est l'œuvre propre des fils de saint Dominique et que le ciel a rendue si puissante par ses effets sur les âmes. Il avait demandé des membres de cet Ordre, et récemment il rece-

vait du général des Dominicains la promesse positive que quelques religieux seraient envoyés dans le cours de la présente année. Puisse nul obstacle ne s'opposer à ce que nous voyons apparaître au milieu de nous l'habit blanc de saint Hyacinthe et s'accomplir des œuvres qui ressemblent à celles qu'il a opérées!

Notre regretté pontife avait décidé de jeter au plus tôt les bases d'une autre institution depuis longtemps l'objet de ses pensées et entièrement dans l'esprit de l'Église. Celle-ci, aujourd'hui plus que jamais, appelle les chrétiens au pied de la croix pour faire descendre par la méditation et la prière le sang du Sauveur sur la société qui a si grandement besoin d'être régénérée dans cette source de toutes les grâces. Pour animer de cette dévotion les fidèles de ce diocèse, il avait établi la Confrérie du Précieux-Sang. Cette association n'a guère plus de deux ans d'existence et elle compte déjà plus de cinq mille membres au milieu desquels se distinguent cinq évêques de cette province. Ceux d'entre nous qui en font partie savent apprécier les avantages spirituels de cette pieuse société, et leur reconnaissance pour celui qui leur a procuré cette faveur doit monter en accents de prières bien ardentes vers le ciel pour lui en obtenir l'entrée, si déjà les portes de la sainte cité ne lui avaient pas été ouvertes.

Mais Mgr Prince voulait faire rendre un honneur bien plus glorieux au Précieux-Sang et à Marie Immaculée, qui n'a été sans tache que parce qu'elle devait être la source de ce Sang uni à la sainteté divine. Il avait projeté l'établissement d'une communauté de religieuses contemplatives, vouées à l'honneur du Sang divin et de la Vierge Marie, et devant, par leurs prières et leur vie pénitente, faire amende honorable pour les péchés des hommes, solliciter la conversion des pécheurs et demander qu'une pureté plus grande régnât dans la société.

Il avait formulé sa volonté à cet égard par un acte du treize avril dernier, enregistré dans les archives du diocèse et commençant par ces mots: « Croyant reconnaître depuis longtemps que la Providence veut dans mon diocèse une communauté de religieuses ayant pour but de rendre un culte spécial au Précieux-Sang de Jésus et à la pureté immaculée de Marie; voulant correspondre aux desseins de la miséricorde divine et faire couler une source de grâces abondantes sur mon diocèse et sur tout le pays, je me propose d'établir cette institution aussi prochainement que possible, si les circonstances me le permettent. »

Cette œuvre lui était tellement à cœur que pendant sa maladie il s'en occupait habituellement; il prenait des mesures pour en assurer l'exécution; il demandait qu'on fît des prières pour obtenir de

Dieu les sujets nécessaires à cette institution et les moyens de la soutenir; et la veille de sa mort il en a fait l'objet d'une de ses pressantes recommandations. Vous vous associerez sans doute, mes très chers frères, aux vœux de notre évêque et vous graverez bien avant dans votre cœur cette parole qu'il a dite sur son lit de mort: *La dévotion au Précieux-Sang, c'est mon testament en faveur de mon diocèse.*

Ne regardons pas, au reste, la perte déplorable que nous avons faite comme devant faire manquer ces belles et grandes œuvres projetées par notre saint pontife. Mais croyons plutôt qu'à son égard s'accomplira la parole que Jésus a dite de lui-même; *Si le grain de froment qu'on jette en terre ne meurt pas, il reste seul; mais, s'il meurt, il apporte beaucoup de fruit.* (S. Jean, XII, 24 et 25.)

Enfin, s'approchait pour lui le moment du repos, après une vie de travaux et de souffrances. On peut même dire que, depuis le typhus, il était habituellement dans les douleurs. Ce fut surtout dans les trois dernières semaines de sa vie qu'il a enduré les plus cruelles souffrances avec un calme et une patience qui faisaient l'admiration de tout le monde. L'on comprendra la grandeur de son courage si l'on fait attention à la nature des terribles maladies qui ont mis fin à son existence.

Enfin, recueillant toutes ses forces, il recom-

manda à son clergé et à son peuple de faire, après sa mort, des prières continuelles pour obtenir que son successeur fût un Pasteur selon le cœur de Dieu et capable de les conduire dans les sentiers de la vraie justice, beaucoup mieux qu'il n'avait pu le faire lui-même. Car sa grande humilité le portait à se reprocher beaucoup de n'avoir pas fait assez pour la gloire de Dieu et l'amour de la sainte Église.

Puis, après deux ou trois heures d'une douce agonie, il expira paisiblement dans les bras du Seigneur, le 5 mai 1860, à 8 heures et trois quarts du matin, âgé de 56 ans, 2 mois et 22 jours.

Le concours des prêtres et des fidèles auprès de son saint corps fut continuel jusqu'au 9 de ce mois que se firent ses funérailles, avec une pompe simple et modeste, mais au milieu des plus touchantes démonstrations de respect et d'affection; car l'on y compta 7 évêques, 133 prêtres et 13 ecclésiastiques.

Maintenant que notre cher évêque défunt est descendu dans la tombe, nous allons tous travailler à le faire vivre dans ce diocèse, en pratiquant fidèlement tout ce qu'il nous a recommandé avant de nous quitter.

En conséquence, je règle ce qui suit:

1. Il y aura dans chaque paroisse et communauté un service solennel pour le repos de son âme, et les fidèles seront invités à y faire la sainte com-

munion. Ceux qui ne pourraient la faire ce jour-là se feront un devoir de la reprendre un autre jour. Chaque famille est invitée à prendre la sainte habitude de dire chaque jour en commun quelque prière à cette même intention, afin que ce digne fondateur de cette nouvelle Église ne soit jamais oublié dans sa famille, qui est le diocèse tout entier.

2. Les prêtres diront chaque jour à la messe, en se conformant aux rubriques, l'oraison du Saint-Esprit pour demander un bon Pasteur pour succéder à celui que nous pleurons si justement. Cette oraison se dira avant celle déjà prescrite; et les dimanches et fêtes, elle se chantera la première aux prières qui se font pour la paix.

3. Toutes les communautés, associations et confréries sont invitées à venir réciter en corps des prières publiques dans l'église cathédrale pour obtenir à notre vénéré Pasteur un successeur capable de continuer le bien qu'il a si heureusement commencé.

4. Tous les fidèles sont invités à prier, en famille, à cette même intention, et il est à désirer que ceux qui sont établis dans la ville viennent chaque jour entendre la messe ou du moins faire quelques prières dans l'église qui renfermera le tombeau de celui qui fut notre Père à tous. Ceux de la campagne feront de même lorsqu'ils viendront en ville pour le marché et autres affaires.

Sera la présente lettre lue au prône des messes paroissiales des paroisses et des missions de ce diocèse, et au chapitre des communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Saint-Hyacinthe, sous mon seing et le sceau du diocèse, le douze mai mil huit cent soixante.

L.-Z. Moreau [1], Archiprêtre,
Administrateur.

---

[1] L'abbé Louis-Zéphirin Moreau (plus tard Monseigneur), avait vécu dans l'intimité de Mgr Jean-Charles Prince depuis son ordination (1846) jusqu'en 1852, à l'évêché de Montréal. A l'érection du diocèse de Saint-Hyacinthe, lorsque Mgr Prince, coadjuteur de Mgr Bourget de 1845-52, fut nommé évêque de ce nouveau diocèse, M. Moreau l'y suivit en qualité de secrétaire, de 1852-54, et continua de partager ses labeurs, soit comme curé de la cathédrale ou comme procureur, jusqu'en 1860, date de la mort de son regretté évêque, objet du témoignage de profonde vénération qu'il adressa aux diocésains comme Administrateur.

Après avoir secondé l'administration des deux évêques La-Rocque (Mgr Joseph, de 1860-65 et Mgr Charles, de 1866-75), le zélé vicaire général fut élu évêque de Saint-Hyacinthe le 19 novembre 1875 et sacré le 16 janvier 1876. Mgr Moreau est décédé le 24 mai 1901.



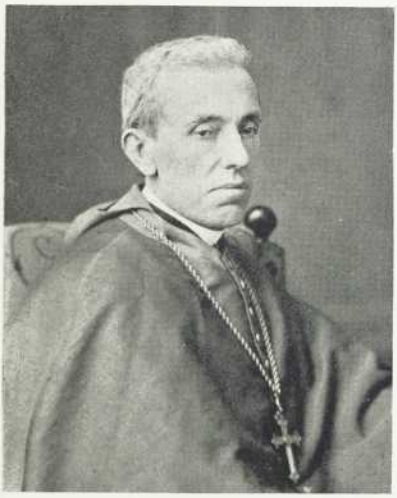
Mgr Jean-Charles Prince

Premier aumônier de la Communauté (1843-1845) et supérieur ecclésiastique (1845-1850).



Mgr Joseph Larocque

Coadjuteur de Mgr Bourget (1852-1860). Supérieur ecclésiastique de la Communauté (1853-1858).



Mgr L.-Zéphirin Moreau

Secrétaire et grand vicaire de Mgr J.-C. Prince. Évêque de Saint-Hyacinthe (1875-1901).



CHANOINE A.-F. TRUTEAU

Supérieur ecclésiastique de la Communauté (1850-1851); (1858-1862); (1868-1872).



CHANOINE HIPPOLYTE MOREAU

Supérieur ecclésiastique de la Communauté (1862-1868).



CHANOINE L.-JOSEPH MONGEAU

Supérieur ecclésiastique de la Communauté (1874-1880).

ANCÊTRES PATERNELS DE MGR JEAN-CHARLES PRINCE PREMIER ÉVÊQUE DE SAINT-HYACINTHE

Notes compilées par M. Placide Gaudet, archiviste, et gracieusement mises à la disposition de Mère Marie-Antoinette, de passage à Shédiac, le 23 août 1926. Ces notes complètent la généalogie de Mgr Prince. (Voir l'INSTITUT DE LA PROVIDENCE, volume I, DEUXIÈME SUPPLÉMENT, page 527.)

La tige de la famille LePrince en Acadie fut *Jacques LePrince*, né en France en 1646 et marié à Port-Royal, en 1678, à *Marguerite Hébert*, née au dit lieu en 1651, fille de Étienne et de Marie Gaudet. Il fut l'un des premiers colons de Pisiguid (Windsor, N.-Écosse), où il est mort en laissant plusieurs filles et trois fils, savoir:

Jean, né à Port-Royal en 1679, où il épousa, le 8 janvier 1715, *Jeanne Blanchard* (veuve Daigle), qui lui donna une nombreuse famille dont plusieurs se fixèrent au district des Trois-Rivières;

Antoine, né en 1681, marié, à la Grand-Pré, le 23 mai 1712, à *Anne Trahan*, fille de Guillaume et de Jacqueline Benoît; il s'établit à Pisiguid, paroisse de l'Assomption [1];

---

[1] Antoine, né en 1681, était le bisaïeul de Mgr Jean-Charles Prince.

François, né en 1683 ou 1684, marié, à la Grand-Pré, le 23 mai 1713, à *Catherine Benoît*, fille de Martin et de Marie Chosgros; il s'établit à Pisiguid.

J'omettrai de parler des descendants de Jean LePrince et de Jeanne Blanchard, qui sont si nombreux à Saint-Grégoire et ailleurs.

* * *

FAMILLE PRINCE (OU LEPRINCE). ANCÊTRES DE MGR JEAN-CHARLES PRINCE, EN LIGNE DIRECTE.

I – *Jacques LePrince* (premier aïeul de Mgr Prince), né en France, 1646, marié, à Port-Royal, en Acadie, en 1678, à *Marguerite Hébert*, née en 1651, fille d'Étienne et de Marie Gaudet. Jacques LePrince fut l'un des premiers colons de Pisiguid (Windsor, Nouvelle-Écosse), où il mourut.

II – *Antoine LePrince* (bisaïeul de Mgr Prince), né en 1681, à Port-Royal; marié, à la Grand-Pré, le 23 mai 1712, à *Anne Trahan*, fille de Guillaume et de Jacqueline Benoît. Antoine LePrince s'établit à Pisiguid (Windsor, Nouvelle-Écosse).

III – *Jean LePrince* (grand'père de Mgr Prince), né en 1725, à Pisiguid; marié, en 1755, à *Osithe* (ou *Josephte*) *LeBlanc*, fille de Jean

LeBlanc et de Jeanne Bourgeois. Jean LePrince et son épouse furent déportés à Philadelphie en 1755. En 1763 ou 1764, Jean LePrince devint veuf de Osithe LeBlanc, décédée à Philadelphie à l'âge de 30 ans (elle était née en 1734). [1]

IV – *Jean LePrince* (père de Mgr Prince), né en 1762 (fils de Jean et d'Osithe LeBlanc), né à Philadelphie, mais marié à Bécancour, le 24 janvier 1785, à *Rosalie Bourg*, fille de Bénoni Bourg et de Félicité Bourgeois. Jean LePrince mourut vers 1830, écrasé par un arbre. Son épouse, Rosalie Bourg, est décédée à Saint-Grégoire de Nicolet, le 21 juillet 1845, âgée de 85 ans, inhumée le 23, deux jours avant le sacre de son vénérable fils, Mgr Jean-Charles Prince [2].

* * *

SÉPULTURE DE JEAN LEPRINCE, GRAND'PÈRE DE MGR JEAN-CHARLES PRINCE, A BÉCANCOUR. — Le vingt cinq juillet mil sept cent quatre vingt un, par nous prêtre soussigné a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Jean Le-

---

[1] Jean LePrince épousa, en deuxième noces, Marie Darois, mais son fils Jean est né de la première épouse, Osithe LeBlanc.

[2] (Voir l'*Institut de la Providence*, vol. I, pp. 528 et 529).

Prince, âgé de cinquante six ans, décédé du jour précédent, muni des sacrements de l'Église, veuf en secondes noces de Marie Darois. Ont été présents, François Béliveaux, Charles Héon, Jean Le-Prince et plusieurs autres parents et amis.

(Signé) B. Dubois, Ptre.

* * *

Mariage Bénoni Bourg et Félicité Bourgeois, grands-parents maternels de Mgr Prince.— *Bénoni Bourg* (veuf de Marie-Josephte Hébert) et *Félicité Bourgeois* (veuve de Pierre Le-Prince), mariés à Bécancour, le 19 novembre 1760.

Ce ménage était à la Rivière Saint-Jean le 12 août 1763 avec trois enfants, savoir: Joseph et Anne LePrince [1], nés du premier mariage de Félicité Bourgeois (à Pierre LePrince), et Rosalie Bourg (mère de Mgr Prince), née en 1761 ou 1762, du deuxième mariage de Bénoni Bourg à Félicité Bourgeois.

---

[1] Anne LePrince, née le 18 décembre 1750, épousa, le 7 février 1769, Laurent Tourigny. Elle périt dans un naufrage le 16 juin 1795. Elle fut l'ancêtre de feu le juge Siméon Tourigny des Trois-Rivières.

CHAPITRE XII

FAMILLE BERTHELET

Les rapports de la famille Berthelet avec l'Institut de la Providence sont connus. Au fait, ces grands bienfaiteurs ont place dans chacun des volumes de notre *Histoire*. A l'aide de nos annales, ou de biographies, que nous voudrions plus complètes, nous consacrons, de nouveau, quelques pages à leur mémoire. Cette narration sera brève, car nos recherches, bien que très attentives, nous ont apporté peu de détails les concernant. Des faits provenant des ouvrages de M. E.-Z. Massicotte, archiviste, et des généalogies que voulut bien nous procurer M. Alfred LaRocque, arrière petit-fils de M. Olivier Berthelet, nous permettent d'amplifier, tant soit peu, un récit tiré de nos chroniques.

* * *

Origine de la première famille Berthelet venue d'Europe en Canada

Le premier ancêtre canadien de la famille Berthelet était fils de François Berthelet et de Françoise Ravier, tous deux d'Éris, diocèse de Genève, en Savoie. Voici sa généalogie:

I – *Berthelet, Antoine*, né en 1676; sépulturé à Ml le 16 avril 1755; marié, le 26 août 1701,

à *Jeanne Chartier*, née en 1676, fille de René [1], sépulturée à Ml le 5 février 1730.

II – *Berthelet, François*, bap. le 7 février 1703, marié, en 1730, à *Jeanne Boullard*, née en 1705, fille de Paul III.

III – *Berthelet, Pierre*, né en 1746; décédé le 2 janvier 1830. Marié, à Boucherville, le 2 février 1779, à *Marguerite Viger*, décédée le 17 août 1834. Elle était fille de François Viger et de Marie-Josette Cherrier. Pierre Berthelet était médecin; mais il s'occupa de négoce et devint grand propriétaire. Il fut marguillier à Notre-Dame en 1792. Fut capitaine de milice [2].

Du mariage de Pierre Berthelet à Marguerite Viger naquirent plusieurs enfants. Les plus connus sont:

1 – *Thérèse-Amable*, née le 27, baptisée le 28 septembre 1783, à Montréal, parrain: Nicolas Ber-

---

[1] *René Chartier* et ses deux fils furent massacrés par les Iroquois, le 5 août 1689 (Massacre de Lachine), près de la petite rivière de la Présentation, où ils demeuraient. Éloi Jarry, autre ancêtre de M. Olivier Berthelet, fut fait prisonnier et tué par les Iroquois en 1659.

[2] Pierre Berthelet avait épousé, en premières noces, Françoise Meloche; issu de ce mariage: Henri (1776), marié à Marie-Josette Bouchette.

thelet, marraine: Thérèse Viger. Mlle Thérèse Berthelet est décédée le 18 avril 1866, à l'Asile de la Providence, dont elle fut l'insigne bienfaitrice.

2 – *Antoine-Olivier*, né à Montréal, le 25 mai 1798; décédé le 25 septembre 1872; marié le 30 octobre 1822, à *Marie-Angélique-Émélie Chaboillez* [1], baptisée le 13 février 1796 et décédée le 20 avril 1850, à l'âge de 54 ans et 2 mois [2]. Son unique enfant, Émélie, née en 1823, épousa M. Alfred LaRocque.

3 – *Benjamin*, médecin, décédé le 14 novembre 1847; marié à *Catherine-Hélène Guy*, décédée à Joliette, le 10 juin 1878, à l'âge de 76 ans. Sa fille Marie-Adélaïde-Hélène, épouse du juge

---

[1] *Généalogie de la famille Chaboillez.* EN FRANCE: Jean Chaboillez, marié à Marie Lehoux, du diocèse de Troyes. EN CANADA: I – *Charles* (1684-1790), marié, en 1704, à Angélique Dandonneau. II – *Charles* (1706-1757), marié, en 1735, à Marie-Anne Chevalier. III – *Louis-Joseph* (1741-1805), marié, en janvier 1766, à Angélique Baby-Chenneville; leur fils Augustin, ordonné en 1796, mourut en 1834, curé à Boucherville; il léguait une grande partie de ses biens à Mme Olivier Berthelet. IV – *Joseph-Louis* (1766-1813), marié à Marguerite Conefroy en 1789; de ce mariage est née Marie-Émélie Chaboillez, qui fut l'épouse de M. Olivier Berthelet.

[2] Le 21 octobre 1851, M. Berthelet se remaria à Josephte-Charlotte Guy, baptisée le 26 novembre 1798, décédée le 25 octobre 1872; elle était fille de Louis-Jacques Guy, arpenteur et notaire, et de Marie-Joseph Curot.

Baby, légua sa propriété de Joliette à notre Hôpital Saint-Eusèbe. Mme Baby est décédée en 1904, âgée de 61 ans.

. 4 – *Caroline*, épouse du docteur *René Kimber*.

IV – *Berthelet, Antoine-Olivier* (1798-1872), marié à *Marie-Angélique Chaboillez*. (Voir 2, p. 267.)

* * *

Antoine-Olivier Berthelet (IV, 2) naquit le 25 mai 1798. A peine âgé de huit ans, il entra au collège de Montréal. Son père, Pierre Berthelet, bien que médecin, s'était cependant enrichi dans le négoce. L'avenir du jeune Olivier semblait bien assuré; toutefois, dès sa sortie du collège, il entra dans le commerce. S'intéressant lui-même à son propre sort, il sut augmenter d'avance la fortune que lui préparait la sollicitude paternelle. En 1822, il épousait Mlle Marie-Angélique-Émélie Chaboillez. L'unique enfant, Marie-Émélie, issue de ce mariage, naquit en 1823.

Le 12 décembre 1824, M. Olivier Berthelet fut élu marguillier de la paroisse Notre-Dame. Il avait à peine 26 ans, mais sa réputation d'honnête homme, d'ami des pauvres et d'habile financier, le signalait à l'attention du public. De son côté, Mme Berthelet se plaisait au service des pauvres. Elle participa à l'organisation de la société de bienfaisance fondée le 13 décembre 1827 et fournit le

logement indispensable pour la distribution des aumônes de l'Association.

Le 2 janvier 1830, le docteur Pierre Berthelet décédait, laissant des biens considérables. Son fils Olivier, déjà bien établi, continua, malgré sa part d'héritage, à travailler à l'accroissement de sa fortune. Sa probité, sa bienveillance, sa générosité et ses réussites en affaires en firent bientôt l'un des citoyens les plus considérés de la métropole et de ses environs. En 1832, ses admirateurs montréalais le chargèrent de les représenter à l'Assemblée législative du Bas-Canada [1]. Le 27 août 1834, décédait l'abbé Augustin Chaboillez, curé de Longueuil; il léguait ses biens – ou une partie de ses biens – à Mme Olivier Berthelet, sa parente.

Deux ans plus tard, M. Berthelet abandonne aux pauvres de Mme Gamelin un immeuble situé à l'endroit qui forme aujourd'hui l'angle sud-ouest des rues Sainte-Catherine et Saint-Christophe. Mme Gamelin et ses infirmes, au nombre de vingt-quatre, en prennent possession le 1er mai suivant [2]. C'est

---

[1] M. Berthelet représenta le comté de Montréal de 1832 à 1834. En 1838, il fut élu membre du Conseil spécial par lord Gosford, mais il refusa d'accepter cette charge.

[2] Le contrat de cette donation fut passé, le 2 septembre 1836, devant les notaires Z. Truteau et T. Bedouin. *Fut présent*, dit l'acte, Olivier Berthelet, Écuier, ci-devant marchand et maintenant bourgeois. (Voir l'*Institut de la Providence*, vol. I, p. 116.)

dans cette maison que, sept ans plus tard, eut lieu la vêture religieuse des premières novices de l'Institut de la Providence [1].

Le 21 mai 1838, M Berthelet est nommé trésorier d'un conseil formé par Mgr Bourget pour administrer l'Association de la Propagation de la Foi dans son diocèse. Les intérêts financiers des missions, dépendant de ce conseil, ne pouvaient tomber entre meilleures mains.

A mesure qu'il avance dans la vie, M. Berthelet multiplie ses largesses. Il participe à toutes les entreprises concernant soit la religion, soit l'éducation, soit l'assistance publique, soit les œuvres de relèvement moral. Sa vive sympathie pour les institutions religieuses se manifeste particulièrement. Ainsi, le 17 février 1842, il accepte volontiers l'offre de faire partie d'un syndicat formé par la Corporation de l'*Asile de Montréal*, &... pour la construction de l'*Asile de la Providence.* (Voir volume I, p. 238.)

Lorsque, le 1er août 1842, les RR. PP. Oblats quittent Saint-Hilaire, ils sont transférés à Lon-

---

[1] Cette maison ayant été détruite par le feu (le 12 octobre 1844), une partie du terrain fut vendue à M. W. C. Coffin. La Corporation de Montréal acheta le reste (une lisière) pour l'élargissement de la rue Sainte-Catherine. Cette dernière vente eut lieu le 10 octobre 1845.

gueuil, dans une maison donnée par la famille Berthelet, en mémoire de feu l'abbé Augustin Chaboillez.

Par ailleurs, et en maintes occasions, il lui fallut déployer une notable générosité, à preuve ce qui suit: le 29 juin 1843, M. Berthelet et sa femme sont parrain et marraine de l'une des dix nouvelles cloches de l'église Notre-Dame de Montréal. La cloche est appelée *Olivarius-Amélia*. L'honneur de la présenter au baptême était probablement dû aux époux Berthelet à titre de généreux souscripteurs.

Le 26 mai 1844 a lieu la bénédiction d'une autre cloche, celle de l'Asile de la Providence. M. Berthelet figure à cette cérémonie, non en qualité de parrain, mais comme percepteur des offrandes. La recette fut surprenante.

Le 20 avril 1850, Mme Olivier Berthelet décédait; elle était âgée de 54 ans et deux mois. Sa mort excita les regrets non seulement de sa famille, mais encore du public montréalais. Les pauvres perdaient en elle une amie dévouée. Elle s'était enrôlée l'une des premières dans l'Association de Charité organisée par les Messieurs de Saint-Sulpice, en 1827. Elle était aussi membre de la Société formée par Mme Gamelin (vers 1831) pour le soutien de ses pauvres. Jouissant d'une enviable fortune personnelle, elle en faisait bénéficier les intérêts de la religion en s'associant à son mari

dans l'accomplissement de ses œuvres tout à la fois si religieuses et si humanitaires. Mme Berthelet n'avait qu'une fille: Marie-Amélie, épouse de M. Alfred LaRocque.

M. Berthelet se remaria le 21 octobre 1851, (voir le renvoi, page 267).

* * *

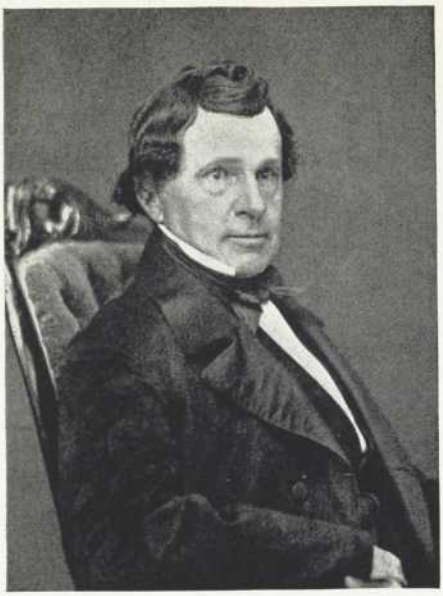
A la page 151 de l'*Annuaire de Ville-Marie*, nous trouvons cette note: *Le collège Anabaptiste a été acheté au bureau du shérif, le 31 mai 1852, par M. Olivier Berthelet, pour Mgr l'Évêque de Montréal, pour la somme de $16 020...* Or, cette même année, cet immeuble fut converti en hôpital sous le vocable de *Saint-Patrice* et sous la direction des Sœurs de l'Hôtel-Dieu [1].

* * *

Le 28 avril 1854, M. Berthelet et Mme Afred LaRocque, sa fille, abandonnent définitivement aux Sœurs Grises l'Hospice Saint-Joseph (maison, chapelle, terrain et dépendances), rue Cathédrale. Cet hospice, fondé peu d'années auparavant par M. et Mme Berthelet (née Chaboillez), avait d'abord été dirigé par des personnes séculières. Il n'était pas encore achevé lorsque, au lendemain

---

[1] Voir l'*Institut de la Providence*, vol. IV, page 173.



M. A.-Olivier Berthelet

Bienfaiteur insigne de la Communauté.



Mlle Thérèse Berthelet

Bienfaitrice insigne de la Communauté, de concert avec son vénérable frère, M. A.-Olivier.

des incendies des 8 et 9 juillet 1852, il fut occupé par des orphelins et des personnes âgées ou infirmes, sous les soins de Mlle Laferté puis de Mlle Benoît.

* * *

Après avoir donné légalement son Hospice Saint-Joseph aux Sœurs de l'Hôpital-Général, M. Berthelet dut s'occuper d'une importante affaire de famille. Il s'agissait d'assurer des jours de paix à sa sœur Mlle Thérèse Berthelet. Celle-ci avait soixante et onze ans lorsque, pour des raisons de santé, elle voulut se retirer à l'Asile de la Providence. A cette fin, elle confia la gérance de ses biens à son frère, bienfaiteur de cette maison. Le 2 septembre 1854, elle entrait dans cette demeure où pauvres et religieuses la vénéraient.

Mlle Berthelet avait passé une grande partie de son existence sous le toit paternel, puis elle avait vécu à sa guise, c'est-à-dire maîtresse chez elle, genre de vie qui lui avait permis d'assister libéralement les pauvres et d'exercer une maternelle influence sur de jeunes parents qui l'entouraient d'une filiale affection. Sans renoncer à ses relations de famille et de société, elle dut modifier ses habitudes; ce fut pour elle un sacrifice, on le conçoit. Par bonheur, notre distinguée pensionnaire, grande admiratrice de la regrettée Mère Gamelin, comptait à la Providence autant d'amies que de religieuses. Les Sœurs visitatrices, les plus au courant

des misères de toutes sortes, renseignaient la pieuse demoiselle sur les besoins des pauvres et la tenaient en rapport avec ses protégés, qu'elle n'assistait plus qu'indirectement. Cependant, elle était toujours à même de faire des bonnes œuvres, bien qu'elle eût confié sa fortune à M. Berthelet. Nous ignorons quelles étaient les conditions de cette fraternelle entente, mais les événements qui s'en suivirent prouvèrent que la charitable demoiselle n'eut pas à se repentir de s'être, en quelque sorte, donné un tuteur dans la personne de son frère. Aussi bien, dès son arrivée à l'Asile dont elle connaissait la pauvreté, elle paya, indépendamment de sa pension, les dépenses causées par l'aménagement des pièces mises à son usage. Puis, et toujours à ses frais, elle s'occupa d'améliorations qui facilitèrent la ventilation, l'éclairage et le chauffage dans les appartements des pauvres. Elle fit aussi restaurer les dépendances. Son empressement à faire réparer les étables semblait dire: « Il ne faut pas négliger les animaux des pauvres ».

Mlle Berthelet ne se souciait guère d'être admirée ou remerciée. Sa charité envers le prochain semblait agir en elle comme un penchant naturel. Si les Sœurs essayaient de lui exprimer leur gratitude, elle protestait vivement. « Je n'ai pas de mérite à soulager les pauvres », disait-elle, « c'est chez moi un besoin instinctif ». A vrai dire, elle trouvait dans sa compassion envers les malheureux

un contrepoids aux maux personnels qu'elle ne pouvait éviter.

Cependant, ses plus grandes consolations, elle les goûta dans la piété. Malgré son âge avancé et certaines souffrances physiques, elle assistait à tous les offices de la chapelle. La pensée qu'elle habitait sous le même toit que Notre-Seigneur contribua surtout à lui faire apprécier les avantages de la vie conventuelle. Une année à peine s'était écoulée qu'elle jouissait déjà d'une tranquillité depuis longtemps rêvée. Partagée entre la prière et le travail (pour les pauvres), elle se dirigeait, confiante et paisible, vers l'éternité qu'elle ne perdait jamais de vue. On admirait surtout sa foi vive connue même dans le monde. D'anciennes connaissances venaient parfois la supplier de les recommander à Dieu. On raconte qu'un jour une personne vint lui demander de prier pour lui obtenir une grâce de nécessité urgente. Oh! dit Mlle Berthelet, *nous prierons, et si bien qu'il faudra l'obtenir cette grâce!* Demeurée seule, elle s'agenouille et prie Dieu, *amicalement*, dit sa garde, d'accorder à la requérante la faveur désirée. Le même jour et même avant le coucher du soleil, la personne en question entre précipitamment chez Mlle Berthelet et s'écrie: « Merci! Mademoiselle, la grâce est obtenue »!

Cette fidèle servante de Dieu s'approchait de la sainte table aussi souvent que le permettait la réserve observée à cette époque encore embrumée

de jansénisme. Elle passait en préparatifs la nuit qui précédait cette grande action. Elle se soumettait à l'obéissance, qui l'obligeait de garder le lit au moins aux heures marquées par la règle, mais elle avouait ne pouvoir cesser, dans ses insomnies et même durant son sommeil, de penser au grand bonheur qui l'attendait. La même ferveur animait ses prières d'action de grâces et ses pratiques quotidiennes: chemin de la croix, chapelet, prières diverses et lectures spirituelles. Il n'est dit nulle part qu'elle méditait, mais il est certain que, chaque jour, et durant autant d'années que le permit son état de santé, elle faisait de longues visites au Saint-Sacrement.

M. Berthelet était un fervent catholique. Ainsi que son gendre, M. Alfred LaRocque, il appartenait à la Congrégation de Marie Immaculée, celle de l'église Saint-Jacques [1]. De même que sa sœur, Mlle Thérèse, il honorait d'un culte particulier saint Joseph et saint Antoine de Padoue. Saint Joseph protégeait leurs entreprises; saint Antoine les aidait à retrouver les choses perdues. Quoi qu'il en soit, nos dignes bienfaiteurs ne décidaient rien sans avoir prié saint Joseph. Ils ne risquaient aucune démarche importante sans demander à saint Joseph de les guider. L'inauguration de leurs en-

[1] Congrégation établie à l'église Saint-Jacques le 8 décembre 1862.

treprises avait toujours lieu un mercredi, jour consacré à saint Joseph. Enfin, telle était leur confiance en ce grand saint qu'ils lui attribuaient tout le bien qu'eux-mêmes semaient à pleines mains. Aussi, lorsque les favoris de leur bienfaisance voulaient leur parler de gratitude, ils leur disaient: *Ce n'est pas moi qu'il faut remercier... c'est saint Joseph...* c'est lui qui a tout conduit... tout arrangé...

Nous serait-il permis de croire qu'en plus d'une occasion les bienfaits de M. Berthelet étaient dûs aux conseils de Mgr Bourget, à qui saint Joseph pouvait bien les avoir inspirés?

* * *

SAINT ANTOINE DE PADOUE. (Mandement, vol. 1er, page 258, 28 novembre 1843.) Cette circulaire établit dans le diocèse de Montréal la neuvaine à saint Antoine de Padoue avec une indulgence plénière à gagner un jour de la dite neuvaine aux conditions ordinaires. Il y est dit: « Le peuple de ce pays ayant déjà une grande confiance et dévotion dans ce saint, il sera facile d'établir la susdite neuvaine en son honneur en plusieurs endroits. » De là sans doute cette dévotion dans notre Institut. Un des autels des jubés, à l'Asile de la Providence (celui de l'infirmerie), était dédié à saint Antoine. Peut-être était-ce à cause de la dévotion particulière que devait porter à ce saint M. Antoine-

Olivier Berthelet, l'un de nos plus grands bienfaiteurs [1]. A l'Institution des Sourdes-Muettes, on entretenait un autel à saint Antoine de Padoue pour l'accomplissement d'une promesse en faveur et au nom de cet établissement, faite par Mère Caron. A quelle date? à quelle occasion?... C'était probablement au début de l'œuvre.

* * *

Mademoiselle Berthelet affectionnait trop son frère pour rester insensible à ses peines comme à ses joies; aussi dut-elle partager son deuil en apprenant la mort de son unique fille, Mme Alfred LaRocque, décédée à Paris, après avoir donné le jour (31 mars précédent) à une enfant gardée par le ciel à sa famille. Mgr Bourget, se trouvant alors en France, avait préparé Mme LaRocque à la mort. Le saint évêque avait aussi baptisé l'enfant de la pieuse mourante, lui donnant pour patronne la grande sainte Thérèse d'Avila [2].

* * *

L'Asile de la Providence, fondé en 1843, avait dû, dès 1845, être agrandi de l'aile rue Sainte-Catherine. Bientôt la communauté s'y trouva encore

---

[1] Voir pp. 276 et 280.

[2] Madame LaRocque mourut à l'âge de 33 ans 2 mois 10 jours. Elle avait eu plusieurs enfants dont trois seulement firent souche. (Voir les notes généalogiques.)

trop à l'étroit; mais, faute de moyens, on ne pouvait songer à construire. En 1858, l'ouverture de la retraite annuelle tombait le 17 mars. Ce jour-là, un mercredi, M. Berthelet fut inspiré de parler à sa sœur du malaise dont souffrait tout le personnel de l'Asile. La pensée de cette démarche, il l'avoua plus tard, le tourmenta au point qu'il passa une nuit sans sommeil. Le vendredi, 19 mars, jour de la fête de saint Joseph, la rencontre a lieu. Au cours de cette entrevue, frère et sœur s'avouent mutuellement que, plus d'une fois déjà, il leur est venu à l'esprit que l'agrandissement de l'Asile de la Providence serait une œuvre de charité d'autant plus désirable qu'elle dilaterait l'espace au bénéfice des pauvres. Ils convinrent alors de se charger des frais de la construction d'une annexe à l'Asile (aile nord-ouest). Le même jour, Mgr Bourget et Mère Caron, encore supérieure à cette date, puis toutes les religieuses apprirent cette nouvelle avec une joie facile à concevoir. On s'occupa sur le champ des préparatifs de construction.

Le 26 mai 1858, soixantième anniversaire de naissance de M. Berthelet, tombait un mercredi, coïncidence qui, vu surtout les circonstances, équivalait pour plusieurs à une solennité... Ce jour-là, six religieuses et quatre vieilles sont députées auprès de l'insigne bienfaiteur. Les Sœurs lui disent les souhaits de la Communauté, tandis que les heureuses vieilles lui offrent deux lions en cire et le

complimentent, en termes simples mais pleins de bon sens et d'une émouvante sincérité, comme expression de gratitude.

Le 4 juin (1858) commencèrent, à l'Asile de la Providence, les prières d'une neuvaine pour appeler les bénédictions du ciel sur la famille Berthelet et pour demander à Dieu, par l'intermédiaire de saint Antoine de Padoue, que les ouvriers soient préservés de tout accident et du malheur d'offenser Dieu. La neuvaine se termina le 13, jour de la fête de saint Antoine. Ainsi, la célébration du soixantième anniversaire de naissance et de la fête patronale de M. Berthelet préluda aux travaux qui allaient être exécutés sous sa surveillance.

Le 13 juillet 1858, Mère Caron écrivait à Sœur Joseph du Sacré-Cœur, supérieure à Vancouver de Washington: « L'aile que monsieur et mademoiselle Berthelet bâtissent arrive au second étage.. Nous allons nous trouver bien dans cette maison. Il y aura des galeries pour prendre l'air... »

Le 14 août, des images de Notre-Dame des Sept-Douleurs, de sainte Thérèse et des saints: Amable, Antoine et Olivier, furent bénites par Mgr Bourget; le 16, elles furent déposées, couvertes de feuilles de plomb, dans une grosse pierre (creusée à cette fin), marquée d'une croix et posée à côté de la petite porte du mur du troisième étage (y compris le rez-de-chaussée), du côté de la montagne.

Le 19 juin 1859, Mgr Bourget bénit l'aile neuve de l'Asile (aile nord-ouest donnant sur le jardin). Ce fut un jour de pieuses réjouissances.

* * *

Cependant, la chapelle de l'Asile de la Providence, datant de 1843, servait depuis dix sept ans aux exercices du culte, sans avoir été achevée. Rien encore ne l'enjolivait. Aux jours de grande fête seulement, quelques décorations postiches atténuaient la rusticité des murs et des boiseries. Quant au système de chauffage, on attribuait à son insuffisance « tous les maux dont se plaignait le personnel de l'Asile ». Mlle Berthelet elle-même souffrait de cet état de choses; mais, de même que son frère, elle craignait ne pouvoir avant un certain temps se charger d'une entreprise qu'elle voulait être la sienne. Or, le 23 décembre 1860, un dimanche, M. Berthelet rencontre son domestique qui lui dit: « Je suis gelé!... Je viens d'assister à la messe à l'Asile de la Providence... Ceux qui fréquentent cette église durant les grands froids doivent contracter des infirmités... » La même pensée venait de distraire M. Berthelet, pendant qu'il priait dans la chapelle des Sœurs de Miséricorde. Ce même jour, qui était l'avant-veille de Noël, il alla parler d'affaires avec sa sœur. Quelques heures plus tard, Mgr Bourget et les Sœurs de l'Asile apprenaient la décision, prise par M. et Mlle Berthelet, d'en-

treprendre, le plus tôt possible, le parachèvement de la chapelle et la construction d'une sacristie. Cette nouvelle, on le devine, causa une explosion de joie dans toute la maison. On se mit à l'œuvre avec une telle ardeur que, le lendemain, veille de Noël, les mesures étaient prises pour opérer sans retard les déménagements nécessités dans la maison, en vue des travaux. Le jour suivant, la fête de Noël fut célébrée dans la chapelle. Le soir, à cinq heures, Mgr vint transporter le Saint-Sacrement dans la salle de communauté, qui devait, durant quelques mois, servir de temple à tout le personnel de l'Asile. Le 26 décembre, un mercredi, commencèrent les travaux.

Tout marcha si bien que, le 3 avril 1861, l'on fixait les bases de la sacristie. Le matin de ce jour, dit la chronique, le grand vicaire Truteau [1] célébra la messe de communauté en l'honneur de saint Joseph et aux intentions des bienfaiteurs, présents à cette messe. A la mi-juillet, sacristie et chapelle étaient terminées.

Dès que les travaux cessèrent, le Saint-Sacrement fut transporté solennellement à la chapelle, toute radieuse dans ses décors artistiques. Le lendemain (19 juillet), fête de saint Vincent de Paul,

---

[1] Supérieur ecclésiastique, une deuxième fois, du 8 novembre 1858 au 22 octobre 1862.



MAÎTRE-AUTEL
Chapelle de l'Asile de la Providence

Mgr Taché célèbre la grand'messe. A trois heures, Sa Grandeur préside l'office des vêpres. A partir de ce jour, l'église de la Providence reste ouverte au public.

Le 27 août de la même année (1861), M. Antoine Berthelet et Mlle Thérèse, sa sœur, assistaient à la consécration du temple qu'ils venaient de faire restaurer. Rien ne fut épargné pour rehausser la solennité de ce jour.

Mgr Bourget présida la cérémonie de consécration et la grand'messe fut célébrée par Mgr Taché. Plusieurs prêtres furent présents: MM. Louis-Ignace Guyon, curé de Saint-Eustache; Pierre Lafrance, de l'évêché de Saint-Hyacinthe; Nicolas-Victor Burtin, Oblat, de Caughnawaga; Antoine Labelle, curé de Saint-Antoine; Félix Rochette, curé de Saint-Bernard de Lacolle; Joseph-T. Lasnier, curé de Saint-Zotique; Louis-Zéphirin Moreau, de l'évêché de Saint-Hyacinthe; François-Pascal Porlier, curé de la Pointe aux Trembles; Norbert Barrette, supérieur du collège de l'Assomption; Georges-Amable Thibault, curé de Longueuil; Arsène-Louis Barbarin, P. S. S., du Séminaire de Montréal; Pierre-Saül Gendron, du Séminaire de Saint-Hyacinthe; Jean-Marie Mainguy, Jésuite, de Montréal; Remi Robert, curé de Sainte-Marguerite de Blairfindie; Alfred Dupuis, curé de Sainte-Élisabeth; Thomas-Étienne Dagenais, vicaire à Saint-Timothée; Joseph-Lucien Gariépy, curé de Saint-

Anicet; Florent Bourgeault, curé de la Pointe-Claire; Joseph-Édouard Valade, de l'évêché de Montréal; Firmin Vignon, Jésuite, du collège Sainte-Marie; Joseph-Jean-Narcisse Trudel, curé de Saint-Isidore de Laprairie, diocèse de Montréal.

Les plus grands préparatifs précédèrent ce beau jour et le temps venu, c'est-à-dire le 26, à 5 heures, les précieuses reliques des saintes Cyriaque et Janvière furent déposées, sur un brancard convenable à la circonstance, au milieu d'un reposoir préparé à la salle de communauté.

Vers les cinq heures et demie, plusieurs prêtres firent la sainte veille en récitant matines et laudes propres aux martyrs, puis, deux lampes brûlant devant ces restes précieux, les Sœurs vinrent à tour de rôle, jusqu'au lendemain, faire honneur à ces saintes martyres.

Le matin venu, l'Évêque se transporta, vers les sept heures et demie, avec son clergé, à la chapelle, pour y commencer la cérémonie; puis à la salle de communauté où ils récitèrent les psaumes de la pénitence; et la cérémonie de la consécration commença immédiatement. Elle fut pompeuse, pleine d'intérêt et laissa dans nos cœurs une douce joie qui ne peut être goûtée qu'au pied du saint autel. Ce sont véritablement les fêtes de famille de notre bon Jésus, fêtes qui pénètrent, qui réjouissent, qui inondent merveilleusement d'un bonheur qui

n'est connu que des enfants de Dieu. Le soir, à deux heures, il y eut salut solennel.

Le souvenir de cette belle journée ne s'effacera jamais de nos cœurs. Elle nous laissa, pour monument perpétuel, l'*Indult* des indulgences plénières à gagner le jour de la Dédicace et pendant toute son octave, ainsi qu'aux anniversaires avec octave; de plus, 100 jours d'indulgences partielles à chaque visite, le jour anniversaire de la Dédicace et 40, en autres temps. L'anniversaire de cette Dédicace est fixé au 27 août, pour que les Sœurs missionnaires puissent profiter de cette solennité avant de se répandre dans les diverses maisons.

L'œuvre couronnée par cette fête mémorable comportait en somme la construction de l'aile nord-ouest de l'Asile, l'installation d'un appareil calorifique dans cette section, l'achèvement de la chapelle, l'érection de la sacristie et le renouvellement du système de chauffage dans la chapelle et ses ailes adjacentes. L'ensemble des travaux et de leurs accessoires coûta à Mlle Berthelet $19 000 et $4 000 à son frère, qui voulut participer au mérite de cette aumône princière. Mais là ne s'arrête pas la munificence de M. Berthelet.

* * *

L'Institut des Sœurs de Miséricorde, fondé le 16 janvier 1848, comptait M. Berthelet parmi ses

premiers bienfaiteurs. Le 1er octobre 1853, cette communauté prenait possession d'un édifice en pierre bâti sur un terrain acheté par M. Berthelet pour l'évêque de Montréal. En 1859-1860, une nouvelle chapelle et une aile, construites aux frais de M. Berthelet, lui coûtèrent $15000. (Voir *Annuaire de Ville-Marie*, pp. 83 et 84.)

* * *

L'active bienfaisance de M. Berthelet, nous l'avons déjà constaté, ne pouvait s'interrompre. Depuis 1847, les Religieuses de Notre-Dame de la Charité du Bon-Pasteur habitaient leur monastère, rue Sherbrooke. En 1861-62, cet immeuble fut agrandi d'une aile érigée aux frais de M. Berthelet. Cette annexe coûta au-dessus de $15 000.

* * *

Nous avons vu à la page 272 le texte concernant l'Hospice Saint-Joseph, rue Cathédrale, dirigé par les révérendes Sœurs Grises. Au sujet de l'église annexée plus tard à cette institution, nous lisons dans l'*Annuaire de Ville-Marie*, page 65: « La bénédiction de la première pierre eut lieu le jour de la Sainte-Trinité, le 15 juin 1862; et l'église fut consacrée le 15 octobre 1863 par Mgr Bourget assisté de Mgr John Lynch, troisième évêque de Toronto, et de Mgr Peter McIntyre, évêque de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.

Avant de commencer la cérémonie, Mgr Bourget fit sortir M. Berthelet des rangs de l'assemblée. Celui-ci s'avance tenant par la main sa petite-fille, Thérèse LaRocque, alors âgée de 7 ans. Le vénérable évêque fait l'éloge du bienfaiteur, puis se tournant vers la petite Thérèse, il lui rappelle que lui-même l'a baptisée à Paris et qu'il lui a obtenu la faveur d'avoir un moment sur ses épaules le manteau de la *grande Thérèse.* (Voir p. 278.)

La petite église Saint-Joseph, avec le terrain, coûta $20 000 à M. Berthelet [1]. Mlle Berthelet contribua aussi à cette construction par la somme de $2 400.

* * *

Le 22 octobre 1863, M. Berthelet donne, ce jour-là, aux RR. PP. Jésuites un terrain évalué à $20 000, pour l'érection de l'église du Gésu.

* * *

Les libéralités de ce grand bienfaiteur ne pouvaient rester ignorées quand il s'agissait de constructions d'édifices. Quant à ses œuvres moins apparentes, il gardait le secret de leur valeur. Il

---

[1] Cette église Saint-Joseph, rue Cathédrale, fut démolie en 1930. (Voir la *Semaine Religieuse* de Montréal, No du 11 décembre 1930, p. 787.)

en fut ainsi lorsque, en maintes occasions, il gratifia diverses institutions de cadeaux substantiels qui ne furent connus qu'après sa mort. En 1865, il surveilla lui-même les travaux, exécutés à ses frais, afin de rendre utilisable le sous-sol de l'*Orphelinat Saint-Alexis*, rue Saint-Denis. Il en résulta des améliorations qui fournirent assez d'espace pour l'aménagement d'une cuisine, d'une buanderie temporaire et de réfectoires pour tout le personnel de la maison. Le coût de ces réparations demeura inconnu [1].

* * *

Hospice Saint-Antoine.— Le 11 novembre 1859, M. Berthelet, inspiré, croyons-nous, par Mgr Bourget, requérait l'aide des Sœurs de la Providence pour la conduite d'un refuge qui serait destiné à des malheureux quelconques. Après plusieurs jours de mûre réflexion, les Sœurs, avisées par leur Père Fondateur, acceptaient la surveillance de l'infirmerie et des travaux domestiques de l'œuvre projetée. Ce refuge fut organisé dans l'intervalle d'un an et quelques mois. Il était situé rue Labelle, No 24, et comportait une maison à quatre étages

[1] Les dons de M. Berthelet aux SS. de la Providence ne sont pas tous connus, même de la communauté, qui lui attribuait d'ordinaire les présents anonymes qu'elle recevait.

de 41 pieds par 40, sise sur un terrain de 86 pieds par 45; il avait coûté à M. Berthelet la somme de $3 200. Mgr Bourget l'intitula « Hospice Saint-Antoine » [1]. Le 13 juin 1861, eut lieu la bénédiction du nouveau refuge, après une messe à laquelle assistaient, en grand nombre, des Sœurs de la Providence. Peu après cet événement, Mère Philomène, alors supérieure générale de notre Institut, nomma des Sœurs pour la surveillance ci-haut mentionnée. L'hospice se trouvant à quelques pas de l'Asile de la Providence, ces religieuses s'y rendaient le matin, et, le soir, elles retournaient à leur maison mère.

Nos annales parlent peu de cette œuvre dont le but était annoncé par les journaux. En dépit d'une annonce peu attirante, l'Hospice Saint-Antoine se remplit bientôt de pauvres, jeunes et vieux.

Cette hospitalisation, on le conçoit, n'était que l'ébauche d'une œuvre en perspective; en attendant, le petit Hospice Saint-Antoine de 1861 fit du bien malgré l'insuffisance de son local et de ses moyens [2]. Il comptait quatre années d'existence

---

[1] Mgr Bourget avait une grande confiance en saint Antoine de Padoue. (Voir page 277.)

[2] Il n'est question nulle part, dans nos annales, du temps que les Sœurs passèrent à la surveillance de l'infirmerie et des travaux domestiques de cette maison.

lorsque, à la demande plusieurs fois réitérée de Mgr Bourget et de M. Berthelet, il passa sous la direction d'une communauté de religieux. Le 1er mars 1865, quatre Frères de la Charité, de Gand (Belgique), arrivés à Montréal le 23 février précédent, prirent possession de l'Hospice Saint-Antoine. Le 10 mai 1865, les libéralités de M. Berthelet permettaient aux Religieux de la Charité de transférer leur hospice dans un vaste immeuble, rue Dorchester. L'accroissement du personnel hospitalisé engageait bientôt M. Berthelet à donner aux religieux, en vue d'une construction, un magnifique terrain qu'il possédait, rue Mignonne (aujourd'hui rue DeMontigny).

Sur ces entrefaites, un deuil, partagé par toutes les institutions religieuses de la ville, atteignit M. Berthelet.

Mlle Berthelet allait bientôt recevoir la récompense de ses vertus. Elle entrait dans sa 83e année, lorsque se manifestèrent les symptômes de sa fin prochaine. La pensée de la mort la faisait trembler. Pourtant, toute sa vie, surtout durant ses dernières années, elle avait répandu les bienfaits à profusion. Du fond de sa retraite, elle avait su se tenir au courant du bien opéré par les diverses associations de bienfaisance et participer à leur activité. Sa charité ne se bornait pas à l'expansion des aumônes. Jamais, disaient ses intimes, on ne l'entendait blâmer le prochain. Ayons compas-

sion des pauvres pécheurs, disait-elle, taisons-nous et prions mieux pour leur conversion.

Son esprit de foi lui montrant Jésus crucifié dans la personne du pauvre, elle accueillait les indigents avec une politesse dont se serait contenté tout visiteur de bon ton. Devenue, dans ses dernières années, incapable de répondre elle-même aux infortunés qui désiraient lui parler, elle craignait qu'ils ne fussent éconduits; pour cette raison, elle avait rédigé une formule, en termes délicats, priant les requérants de s'adresser, en son nom, à son frère.

L'acceptation de la mort, comme d'ailleurs sa parfaite résignation à la volonté de Dieu, dut lui être particulièrement méritoire; car, elle l'avouait, il lui en coûtait de se séparer de son frère, d'une nièce infirme à qui elle servait de mère, et d'autres parents qu'elle chérissait.

Le 6 novembre 1862, Mlle Berthelet avait pris l'habit du Tiers-Ordre des Servites de Marie, dont faisait alors partie notre communauté; elle y fut agrégée définitivement, sous le nom de Sœur Marie-Thérèse-Amable, trois jours avant sa mort. Elle rendit sa belle âme à Dieu un mercredi, le 18 avril 1866, à quatre heures et trois quarts du soir. Elle était âgée de 82 ans 6 mois 21 jours. Son corps, revêtu des habits religieux de notre Institut, fut exposé durant cinq jours dans la salle de communauté. Son service fut solennellement célébré dans

l'église de la Providence en présence d'un clergé nombreux et de religieux représentant les différentes communautés de la ville. Des laïques, des pauvres comme des riches, encombraient la nef de l'église et le corridor d'entrée. Après l'absoute, Monseigneur fit de la défunte un panégyrique dont voici quelques fragments:

« Vous me pardonnerez, mes frères, si, en m'éloignant des usages ordinaires, j'élève la voix pour rendre à la vertueuse défunte le tribut d'éloges que mérite sa vertu. En le faisant, j'accomplis un devoir de reconnaissance; car je trouvai dans ses largesses le moyen d'étendre les œuvres du diocèse, quand, de concert avec un frère qui partageait et ses sentiments et ses inclinations, elle faisait élever ces édifices nombreux, qui sont aujourd'hui la gloire de notre cité et qui la font honorablement nommer, par des visiteurs distingués, une nouvelle Lyon, une seconde Rome...

« Devoir aussi de justice, car nous devons exalter des vertus qu'elle a si modestement cachées. Oui, sa vie fut aussi humble qu'elle a été vertueuse et parfaite! Quand l'apôtre saint Pierre fut établi sur la chaire pontificale, il fut secondé dans ses fonctions de charité auprès des chrétiens par une veuve vertueuse nommée *Thabite*. Cette dame romaine qui possédait de grands biens voulut les partager avec les pauvres; pour cet effet, elle les soulageait de ses aumônes, les assistait de ses conseils,

les fortifiait par ses prières. Elle vint à mourir et les pauvres, ses enfants, entourant ses dépouilles pleuraient leur bienfaitrice. Saint Pierre eut connaissance de cette désolation générale: il se transporta au lieu où reposait la défunte et trouva, comme on l'en avait informé, cette dame déposée dans une grande salle; elle était morte. Les pauvres s'approchèrent de saint Pierre en lui montrant les habits qu'ils tenaient de sa libéralité et tous pleuraient. L'Apôtre en fut attendri et, s'emparant d'un de ces vêtements qu'on lui avait présentés, il se rend auprès de la défunte sur laquelle il dépose l'objet et lui dit: *Thabite, revenez à la vie.* La défunte obéit et elle fut rendue aux pauvres qui bénirent le Seigneur dans la joie et l'allégresse.

« Ne vous semble-t-il pas, mes frères, qu'il y ait, entre cette action de saint Pierre vis-à-vis de Thabite et l'acte qui s'opère en ce moment, une similitude étrange de rapports circonstanciés? La personne que nous pleurons aujourd'hui a, comme la vertueuse Thabite, mérité l'affection générale. Que de pauvres n'a-t-elle pas soulagés!... que de bons conseils n'a-t-elle pas donnés!... et tout cela dans l'humilité d'une vie obscure, dans la solitude d'une vie conventuelle, dans le silence d'une modeste chambre, seul témoin de sa bienfaisance!... Dans ce moment, en voyant la pompe à la fois modeste et solennelle dont nous honorons ses dépouilles, il me semble que, du fond de sa tombe, cette âme

humble me reproche de mettre au jour ce qu'elle a si bien caché. Mais, comme la vertu mérite sa récompense et que l'ostentation n'est plus à craindre quand on a franchi les limites de la vie, il est temps de la révéler à la société: nous le devons à son mérite et à notre commune édification. Voyons comment elle a pratiqué la charité:

1° *Sa charité était compatissante.* Il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur tous les établissements qu'elle a fondés pour s'en convaincre; mais suivons-la un peu dans le détail. C'était à l'époque des grands travaux dans le diocèse, je veux dire, dans ce temps où la nécessité faisait sentir rigoureusement le besoin d'établissements religieux. Nos trop modestes ressources étaient insuffisantes à tant de besoins, mais le Saint-Esprit souffla sur cette âme préparée aux bonnes œuvres et elle vint à notre secours. Voulant propager le bien sous le voile de l'humilité et agrandir ses œuvres pour le soulagement de l'humanité souffrante, elle ouvrit ses trésors et confia à d'humbles vierges le soin de perpétuer la semence qu'elle jetait la première, en donnant un appui au misérable, un refuge à l'indigent. C'était nous donner à Nous-même une ressource singulière et providentielle; aussi, vîmes-nous, dès ce moment, les communautés prendre un développement prodigieux et satisfaire, en grande partie du moins, aux plus urgentes nécessités de la population indigente.

La société lui est donc également redevable; car, nous devons le dire, elle partagea avec son frère les grandes dépenses de leurs nombreux établissements.

« 2° *Sa charité était modeste;* et en effet, à la voir simplement vêtue, on ne pouvait soupçonner qu'elle fût la fondatrice de tant de couvents et d'hospices. A l'entendre, on eût pu croire qu'elle fût incapable de tout bien. Si on lui parlait de ses actes de bienfaisance, on devenait importun à ses yeux; c'était l'humilier que de lui en attribuer le mérite.

« 3° *Sa charité était sympathique et loyale;* en effet, les pauvres, dans la personne desquels elle découvrait Notre-Seigneur, étaient accueillis chez elle avec une sorte de vénération. Non seulement elle leur donnait du pain matériel, mais aussi elle leur communiquait la nourriture de l'âme par les conseils pleins du feu de sa charité. A ceux qu'elle connaissait être capables de travailler, elle enseignait l'amour et la pratique du travail et de l'économie; à d'autres, c'était la soumission au sein de l'infortune ou la patience sous le poids des souffrances. Mais, ce qui caractérisait le plus avantageusement sa vertu, ce fut l'esprit de charité qui la domina en toutes circonstances.

« Il était admirable de la voir toujours prendre la part de l'opprimé, ou, sur d'autres sujets, cou-

vrir du manteau de la charité les paroles et les actes répréhensibles du prochain. Mais, autant sa charité était sympathique, autant et plus elle était loyale et universelle. C'est ainsi qu'en 1841, ayant appris la pauvreté des Religieux Oblats, qui arrivaient dans le pays, elle s'empressa de leur faire passer des secours et d'abondantes aumônes. Que n'a-t-elle pas fait pour les églises et les missionnaires de l'étranger!... Dieu le connaît pour l'en récompenser; pour elle, elle chercha à ignorer même les œuvres de sa droite.

« N'ai-je pas sujet de lui appliquer cette parole des livres saints: *Elle vivra dans la lumière parce qu'elle a parcouru une carrière de miséricorde?* Oui, elle a compris cet oracle de l'Esprit divin par le Prophète: *Rompez votre pain avec le pauvre et ne méprisez pas votre chair.* Mademoiselle Berthelet a fait l'un et l'autre, en lui donnant en abondance le vêtement et la nourriture; qu'elle entende donc maintenant cette autre parole promise à la charité bienfaisante: *Soyez la bénie de mon Père, parce que vous avez pratiqué mes ordonnances.*

« Quand la vénérable Thabite eut passé à une vie meilleure, son corps fut exposé par les chrétiens dans une vaste salle où on lui rendit les derniers honneurs. Celle dont nous honorons en ce moment les dépouilles a aussi été exposée dans

une grande salle; cet appartement, c'est l'œuvre de sa bienfaisance; c'est sa charité qui l'a fait construire. Là aussi, comme une autre Thabite elle a reçu les honneurs qui lui étaient dûs et, dans cet instant même, n'est-ce pas dans un temple qu'elle a fait bâtir que nous honorons ses dépouilles?... Ne puis-je donc pas lui dire comme autrefois l'Apôtre: *Thabite, levez-vous; allez recevoir la couronne immortelle que Dieu vous destine... Levez-vous et vivez, non plus d'une vie passagère et imparfaite, mais au sein d'une lumière éternelle et incorruptible.* Oui, son âme qui, n'en doutons pas, accompagne d'une manière invisible mais réelle par la foi ce corps inanimé, se réjouit maintenant dans le Seigneur de sa vie humble, patiente, charitable et mortifiée. Car, disons-le pour notre instruction, elle ne fut pas connue par la généralité du monde qui, au sein de l'opulence, n'a jamais de quoi mettre de côté pour les pauvres; par ceux qui nagent dans les richesses et à qui il manque toujours quelque chose pour paraître convenablement ou selon leur état. Elle a su se gêner, s'imposer des sacrifices; voilà pourquoi elle est bénie aujourd'hui sur la terre qu'elle a édifiée et qu'elle vient de quitter. Son nom vivra éternellement comme sa mémoire, parce qu'elle a fondé ses œuvres sur une terre ferme, sur le roc de la charité chrétienne; voilà encore pourquoi elle est reçue dans les demeures éternelles où elle a eu à sa ren-

contre tous ceux qui sont redevables à sa bienfaisance et qui manifestent au Souverain Juge son mérite et sa vertu.

« Mais il est temps de rendre à la terre les dépouilles qu'elle réclame, tandis que son âme ira jouir de la vie des immortels. En donnant nos derniers adieux à celle qui fut notre constante consolation, prions que la charité s'enracine de plus en plus dans les cœurs chrétiens et religieux; demandons au Tout-Puissant qu'il inspire et renouvelle, pour notre édification, ces exemples d'une vertu à la fois si humble et si douce. »

Les rites de l'Église étant accomplis conformément au cérémonial, les restes de la vénérée bienfaitrice furent déposés dans une voûte en briques, sous la chapelle de saint Joseph (près de celle des chanoines de l'évêché).

Qu'elle repose en paix et prie pour nous!

* * *

ZOUAVES.— Outre le bien qu'il répandait à Montréal, M. Berthelet prodiguait au loin ses libéralités. Les faveurs spirituelles et les titres honorifiques que, de temps à autre, lui décernait Sa Sainteté Pie IX attestaient son zèle pour la propagation de la Foi et son dévouement au Souverain Pontife. Lorsque vinrent les jours sombres de la spoliation des biens de l'Église, il vit avec une juste

fierté l'un de ses petits-fils, M. F.-Alfred LaRocque, quitter l'Angleterre, où il venait de terminer ses études, pour s'enrôler dans l'armée du Pape. Arrivé à Rome le 10 février 1867, celui-ci, le 3 novembre suivant, prenait part à la glorieuse journée de Mentana.

Le 17 novembre 1867, l'évêque de Montréal lisait du haut de la chaire: « On recommande à vos prières M. Alfred LaRocque, fils, qu'un télégramme, reçu hier de Rome, nous apprend avoir été gravement blessé en combattant avec les zouaves pontificaux, pour la défense du Saint-Siège. Tous les bons catholiques comprendront sans peine que c'est, pour notre ville et pour toute notre patrie, un grand honneur d'avoir, dans la personne de ce jeune compatriote, combattu sous l'étendard pontifical, pour le soutien de l'Église...Chacun de nous ne manquera pas de payer un juste tribut d'admiration au dévouement de ce concitoyen qui, de l'agrément de sa respectable famille, s'est ainsi enrôlé au service du Roi-Pontife, au lieu de jouir tranquillement, au sein de la patrie, de tous les plaisirs que sa belle fortune lui aurait procurés... » [1].

Ces paroles, suivies d'autres réflexions des plus

---

[1] Le jeune LaRocque, encore convalescent, revint à Montréal, en juin 1868. Le 24, il assistait à la messe et – aux acclamations de la foule – à la procession de la *Saint-Jean-Baptiste*.

touchantes, puis une lettre pastorale, produisirent ce mouvement qui suscita cinq cents soldats canadiens prêts à verser leur sang pour la cause pontificale.

Depuis 1860, Mgr Bourget tenait ses ouailles au courant des faits concernant les États de l'Église, que les puissances italiennes voulaient s'annexer. Le zèle du saint évêque et le sang canadien versé pour la plus noble des causes stimulèrent la foi des catholiques par tout le pays. Un comité présidé par M. Berthelet se mit bientôt à l'œuvre. De généreuses souscriptions permirent la formation d'un corps de zouaves pontificaux. Pour sa part, M. Olivier Berthelet se chargea des frais de voyage de vingt zouaves et de leur entretien durant leur séjour à Rome. Dans l'intervalle de vingt mois, sept contingents de zouaves canadiens furent dirigés vers la ville éternelle.

Trois cent cinquante de ces braves combattaient à Rome et cent vingt de leurs compatriotes touchaient le sol de France pour se joindre aux soldats du Pape, lorsque, le 20 novembre 1870, les Piémontais s'emparèrent de la capitale du monde catholique...

Les zouaves canadiens revinrent au pays. Les faits sublimes de cette nouvelle croisade ornent l'histoire du Canada; ils sont, de même, relatés dans l'*Histoire de l'Église*, et c'est à ces deux sources qu'il faut les étudier.

* * *

Le 8 décembre 1867, à l'occasion d'un *Triduum* prescrit par le Souverain Pontife pour le triomphe de l'Église, Mgr Bourget adresse aux communautés religieuses une circulaire d'où nous extrayons ce qui suit:

« ... Un grand combat est donc engagé... Vous n'y serez pas sans doute étrangères. Les moyens que vous avez de servir cette noble et grande cause sont la prière, le dévouement et le sacrifice; or, ces moyens sont souverainement efficaces.

« *La prière.* Elle doit être animée de tous les sentiments qu'inspirent la piété filiale, l'affection religieuse, l'attachement sacré au Vicaire de Jésus-Christ, au successeur de Pierre, au Père commun des fidèles, qui est la pierre fondamentale et inébranlable de l'Église...

« Il suffit pour cela que les besoins, les douleurs, les dangers de ce bon Père soient jour et nuit présents à votre esprit; que votre mémoire, votre entendement et votre cœur en soient tout remplis à l'oraison, à la communion et dans chacune de vos actions. Cette continuelle préoccupation des besoins, des dangers, des douleurs du Père commun, ne peut que remplir votre esprit de saintes pensées et votre cœur de pieux sentiments; elle ne peut qu'entretenir dans votre âme le feu du divin

amour et l'attachement au céleste Époux. Car, aimer le Pape, c'est aimer Jésus-Christ, comme écouter le Pape, c'est écouter Jésus-Christ.

« Ce que vous avez à faire pour atteindre ce but, ce n'est pas de vous livrer à des exercices ou prières extraordinaires, mais seulement de donner une attention particulière aux devoirs qu'il vous faut accomplir du matin au soir et du soir au matin, afin de vous en acquitter avec une foi plus vive, une confiance plus grande, une charité plus ardente, une humilité plus profonde, sans déranger en rien les pratiques communes et les intentions ordinaires. Toutefois, il serait bon qu'il y eût chaque jour, chaque semaine, chaque mois, un de vos exercices consacré à cette fin spéciale de prier pour le Pape, selon qu'il plaira à la supérieure de le recommander.

« *Le dévouenent.* Quand on ne refuse à Dieu aucun des sacrifices qu'il nous demande, il ne nous refuse lui-même rien de ce que nous lui demandons dans l'ordre de sa Providence. Quel puissant motif d'être généreux pour un Dieu qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, et qui, même dans ce monde, paie toujours au centuple!

« Il s'agit, à l'heure qu'il est, de solliciter de la divine miséricorde des grâces qui intéressent vivement toute l'Église et d'où dépendent le salut de beaucoup d'âmes et le bonheur du monde en-

tier. Si, sur la terre, il se fait de grands sacrifices et beaucoup d'actes de dévouement, le ciel deviendra comme du miel, en laissant couler ici-bas l'abondance de ses biens, de ses douceurs et de ses consolations.

« En prenant part au concert de prières qui vont s'élever au ciel de toutes les parties de l'univers, vous ne manquerez pas d'ajouter votre part d'un dévouement tout religieux. A cette fin, vous tâcherez de contribuer à la guérison des plaies mortelles que l'impiété, la rébellion, l'orgueil humain, l'indifférence en matière de religion et la sensualité ont faites aux différentes classes de la société... Il faut, pour guérir ce grand malade qui est le genre humain, un grand médecin qui ait des remèdes spécifiques et qui verse dans ses plaies profondes un baume tout divin. Ce grand médecin, c'est le Sauveur qui s'est montré aux hommes plein de grâce, de douceur et de bonté, pour leur apprendre à renoncer à l'impiété et aux désirs du siècle et à vivre dans la sobriété, la justice et la piété... (Tite, II, 12.)

« Ainsi, opposez vos exercices de piété aux œuvres de ténèbres, à l'intention de faire cesser les impiétés qui se propagent d'une manière si alarmante par les livres irréligieux et immoraux, les discours séduisants, les journaux impies. Soyez soumises de cœur et d'âme à vos saintes constitutions et à vos supérieures, avec l'intention de travailler

à arrêter l'esprit de révolte, d'indépendance et de mépris contre les lois sacrées de l'Église. Renoncez généreusement à votre propre esprit et à votre propre jugement, pour combattre l'orgueil de la raison humaine qui s'élève jusqu'à se croire et se dire l'égale de la raison divine. Marchez à grands pas dans les voies de la ferveur, pour extirper cette mortelle indifférence qui porte à croire dans le siècle que toute religion est bonne et que l'on peut s'y sauver dès que l'on est honnête suivant le monde. Faites la guerre à la sensualité par la mortification intérieure et extérieure, pour purifier les corps et les âmes infectés du poison de l'impureté. Sacrifiez tout pour faire régner la paix et l'union afin d'étouffer ces funestes divisions, querelles et animosités, qui causent tant de troubles et de désordres dans tous les pays.

« *Le sacrifice.* Il est le plus beau fruit du dévouement. Or, à l'heure qu'il est, la cause pontificale excite les âmes grandes et nobles à faire des sacrifices de tous genres, de toutes espèces et de toute nature: sacrifice de la patrie que l'on aime; sacrifice des parents que l'on chérit; sacrifice de ses aises auxquelles l'on est accoutumé; sacrifice des biens de la fortune, que l'on foule aux pieds en ne travaillant que pour acquérir les richesses du ciel; sacrifice enfin de tout ce que l'on peut avoir de plus cher au monde. C'est ce qui se remarque surtout chez ceux qui s'enrôlent sous l'é-

tendard pontifical ou qui favorisent cet acte extraordinaire de dévouement.

« Vous serez donc encouragées à bien faire vos sacrifices journaliers, en pensant que vous pouvez par là puissamment contribuer à susciter, développer et fortifier, dans la sainte Église, tant de sacrifices que fait naître la cause pontificale. Il va sans dire que vous voudrez ajouter votre obole à toutes les oblations du monde entier et faire couler vos petits ruisseaux de charité dans ce vaste océan de contributions volontaires qui alimentent le trésor pontifical. Si vos ressources pécuniaires ne vous permettent pas d'offrir tout ce que vos cœurs voudraient déposer aux pieds de votre vénérable Père, peut-être que vos mains et celles de vos élèves, orphelines et infirmes, y pourraient suppléer, en travaillant à faire quelques habits aux zouaves canadiens qui se préparent à partir pour aller représenter leur pays dans l'armée pontificale... »

19 février 1868. — Départ pour Rome des zouaves pontificaux canadiens. A la demande de Mgr Bourget, nos Sœurs contribuèrent avec bonheur à cette belle œuvre, en aidant à la confection des uniformes de ces défenseurs du Pape.

22 février 1868.— Monseigneur adresse à ce sujet la lettre suivante aux Sœurs de l'Asile de la Providence:

Montréal, le 22 février 1868,

Mes chères Filles,

Vous vous êtes associées bien cordialement, comme on devait s'y attendre, au beau mouvement des zouaves canadiens qui a produit partout des émotions qui ne s'effaceront pas de sitôt.

Il est question maintenant de faire produire à ce mouvement des fruits durables, afin que ces jeunes soldats du Pape se conduisent si bien, à Rome et ailleurs, qu'ils fassent vraiment honneur à la religion et à la patrie. Il faut pour cela qu'ils soient franchement des héros chrétiens. J'invite tous les fidèles du diocèse à faire de ferventes et instantes prières à cette fin. Car, comme la prière a produit ce mouvement, ce mouvement doit maintenant exciter la prière. Vous vous joindrez donc tout naturellement à ce grand et harmonieux concert de prières pour le succès de cette expédition. Il vous suffira d'offrir à cette intention quelques-uns de vos exercices ordinaires, tels que messes, communions, bonnes œuvres faites en certains jours marqués, litanies de la sainte Vierge, si elles se chantent, le samedi, dans vos oratoires ou devant quelques-unes de vos pieuses madones.

Pour que vous soyez au courant des princi-

pales choses faites, dans le diocèse, pour encourager le mouvement des zouaves, je vous adresse avec la présente deux feuilles d'*annonces* et un opuscule, contenant une allocution donnée aux zouaves au moment de leur départ.

Je profite de l'occasion pour vous remercier d'avoir sacrifié votre temps et vos peines pour aider à habiller les soldats qui s'en vont défendre l'Église et le Pape. Ils savent que ce sont leurs Sœurs en religion qui ont façonné leurs habits militaires. Nul doute que ce ne soit pour eux un puissant motif de les respecter par une conduite édifiante.

Je vous bénis toutes en me recommandant à vos ferventes prières, et je me déclare bien sincèrement le très humble et dévoué serviteur de toutes et de chacune de vous.

† Ig., évêque de Montréal.

* * *

Hommages a M. Ant.-Ol. Berthelet. — A la Providence on profitait de la fête de saint Antoine pour offrir à notre généreux bienfaiteur des témoignages de reconnaissance. Ce jour-là, les chères vieilles et les petites orphelines lui parlaient au nom de toute la Communauté. Il agréait volontiers souhaits et compliments. Il acceptait même un pré-

sent, pourvu qu'il fût modeste, comme par exemple les petits objets en cire modelés par les Sœurs. Mais ce qu'il préférait à tout en ces occasions, c'était, d'abord, le bonheur des enfants, qu'il comblait de bontés, et, en second lieu, les conversations avec les bonnes vieilles. La célébration de son soixante douzième anniversaire fut particulièrement touchante. A cette occasion, l'abbé C. Tanguay, auteur du *Dictionnaire généalogique* des familles canadiennes-françaises, présenta à M. Berthelet l'arbre généalogique de sa famille accompagné de l'acrostiche qui suit:

O n dit que sur les bords du Leman magnifique [1],
B el arbre, tu naquis, tout brillant d'avenir;
E t qu'un jour, tu nous vins, à travers l'Atlantique,
R ejeton précieux que Dieu devait bénir!
T a tige, plusieurs fois, d'un sang pur arrosée, –
H eureux et noble engrais! – au Canada fleurit;
E n ce sang des martyrs tu trouvas ta rosée,
L e suc vivifiant qui toujours te nourrit;
E t ton dernier rameau te fera dans l'histoire
T out riche de beaux fruits [2], tout rayonnant de gloire.

(Extrait du tome I du *Dict. généalogique*, p. 46.)

Le 13 juin 1871, M. Berthelet assiste à la

---

[1] On a vu, p. 265, que l'ancêtre était de Genève.

[2] Allusion aux œuvres dues à la charité de M. Berthelet.

messe de fondation célébrée à l'Asile de la Providence pour sa famille. Après le déjeuner, les Sœurs et les orphelines se réunissent à la salle de communauté pour lui offrir leurs vœux. Il entend le chant et les déclamations de circonstance, puis il monte chez les vieilles, *qui ont quelque chose à lui dire.* Cette fois, comme toujours, elles savent si bien l'intéresser qu'il donne deux cents piastres à la supérieure pour des frais de réparations que ses vieilles amies viennent de solliciter.

* * *

M. Berthelet était de moyenne stature, de forte constitution et d'une rare activité. Son état de santé semblait lui assurer de longues années encore, lorsqu'une paralysie, qui se déclara à la suite d'un accident, l'obligea de prendre un demi-repos. Bien que soumis à la volonté de Dieu, il voulut cependant recourir à la grande thaumaturge du Canada pour obtenir sa guérison. Le 30 juin 1871, il se mit en route pour Sainte-Anne de Beaupré. Mère Caron et Sœur Pierre Claver l'accompagnaient. Les exercices quotidiens de ce pèlerinage impliquaient l'audition de la messe, la communion, le chemin de la Croix, la vénération des saintes reliques et diverses prières. Outre ces pieuses pratiques, M. Berthelet payait chaque jour des honoraires de messes et des additions au luminaire. Comme il en avait d'ailleurs l'habitude, il ne manquait aucune occa-

sion de faire l'aumône. La clôture de cette espèce de retraite eut lieu le 12 juillet, un mercredi. L'édifiant malade revint chez lui non guéri, mais consolé... et résigné aux ennuis d'une quasi inaction. Au commencement de janvier 1872, Mère Caron (qui depuis six ans était assistante générale) fut chargée de pourvoir aux soins que réclamait l'état du vénéré malade. M. Berthelet avait une confiance illimitée en Mère Caron, qui avait le don de l'encourager sans le bercer d'illusions.

Le 12 juin 1872, veille de la Saint-Antoine, M. Berthelet se rendit à la Providence. Comme les années précédentes, on y fêtait son saint patron. Les orphelines lui présentèrent les souhaits et lui chantèrent la gratitude de tout le personnel (religieux et laïque de l'Asile). Une femme infirme et illettrée vint ensuite lui dire un compliment qu'elle avait elle-même composé. L'indulgent ami des pauvres parut écouter avec plaisir tous ces témoignages qu'il savait être sincères. La paralysie l'empêchant d'y répondre d'une voix assez forte pour qu'il fût entendu de tous les assistants, M. le grand vicaire Truteau le suppléa. Malgré son état de faiblesse, M. Berthelet monta au troisième étage. Pour la dernière fois, il allait converser avec cette catégorie de pauvres dont la naïveté lui rappelait sans doute la fine vieille qui, le 14 mars 1836, avait obtenu de ce *bon Monsieur* la maison où devait germer l'arbre devenu l'*Institut de la Providence.*

* * *

Le 22 juillet suivant (1872), Mère Caron était élue supérieure générale, charge qu'elle avait déposée quatorze ans auparavant. M. Berthelet s'attendait à cette nomination; il la désirait même dans l'intérêt de la Communauté. De son côté, Mère Caron sut remplir ses fonctions compliquées sans perdre de vue les souffrances du plus grand protecteur laïque de nos œuvres à cette époque.

Le 21 août 1872, M. Berthelet parvint, une fois encore, à se rendre, à pied, à l'église de la Providence, pour une visite de Quarante-Heures. Il était parti sans prendre aucune nourriture, craignant, s'il déjeunait, « de dormir devant le Dieu trois fois saint ». De retour chez lui, il se sentit beaucoup plus faible et dit: « C'est la dernière fois que je sors. » A cette date, Mère Caron se préparait à partir pour aller visiter ses missions dans les Montagnes Rocheuses. A cause de l'extrême faiblesse de M. Berthelet, elle regrettait de ne pouvoir retarder son départ, fixé au 25 septembre. Or il arriva que, le matin de ce même jour, elle dut se rendre en toute hâte auprès du vénéré mourant. Elle recueillit son dernier soupir et, accompagnée de Sœur Marie-Victor (M. Gadbois), elle partit quelques heures plus tard, dans la soirée, pour le Montana.

M. Berthelet mourut donc le 25 septembre 1872.

C'était un mercredi et à l'heure de l'*Angelus* du midi. Il était âgé de soixante quatorze ans et quatre mois. Son agonie fut paisible, son esprit lucide jusqu'au dernier moment. Il expira tenant, lui-même, un cierge ardent bénit en 1840 par Mgr de Forbin Janson, évêque de Nancy. Ses funérailles eurent lieu le 28 septembre, à l'église Notre-Dame. Outre un nombreux clergé, une foule de laïques et des représentants de toutes les communautés de la ville y assistaient [1].

* * *

FAMILLE LAROCQUE.— Monsieur Berthelet n'a pas laissé son nom à ses descendants, mais il revit dans les enfants et petits-enfants de Mme Alfred LaRocque, son unique fille. Monsieur LaRocque appartenait à l'une des familles les plus remarquables du pays; comme son épouse et son beau-père, il fut un ami dévoué des Sœurs de la Providence. C'est lui qui, en 1841, remplit les formalités voulues pour obtenir la reconnaissance civile de l'humble asile de Mme Gamelin. (Voir l'*Institut de la Providence*, volume I, page 181.)

---

[1] Les restes de M. Berthelet reposaient dans l'église Saint-Joseph, qu'il avait fait construire en 1863 (voir p. 286). En décembre 1930, on les a transférés dans la crypte de la Maison Mère des Sœurs Grises. (Voir la *Semaine Religieuse* de Montréal, No du 11 décembre 1930, p. 789.)

Nos lectrices aimeront bien sûr à rencontrer dans notre narration la généalogie, incomplète mais véridique, de cette famille dont l'histoire se trouve alliée en quelque sorte à celle de l'Église catholique, apostolique et romaine, sous le règne de l'immortel Pie IX.

Généalogie de la famille LaRocque

Lignée canadienne

I – *Antoine LaRocque*, fils de Philippe et de Madeleine DeBoisjoly, né en 1720, marié à Québec, en 1752, à *Catherine Guillemot*, née le 5 janvier 1716. Antoine LaRocque est décédé en 1790.

II – *François-Antoine*, bap. le 23 sept. 1753, à Québec; marié, en 1781, à *Angélique Leroux*, fille de Germain Leroux. Celui-ci habitait, à l'Assomption, la maison de pierre qui devint, en 1870, l'hospice fondé et, depuis, dirigé par les Sœurs de la Providence.

III – *François-Antoine LaRocque...*

(Son frère, Joseph LaRocque, traiteur associé, alternativement, à l'une ou l'autre des compagnies du Nord-Ouest ou de la Baie d'Hudson, fut l'un des plus généreux bienfaiteurs des missions de l'Orégon, sous la juridiction des vénérables évêques Blanchet).

IV – *François-Alfred-Chartier LaRocque*, marié, à Montréal, à *Émélie Berthelet*, fille d'Antoine-Olivier Berthelet et d'Angélique-Émélie Chaboillez. Mme LaRocque mourut à Paris, le 2 avril 1856, à l'âge de 33 ans 2 mois et 10 jours [1]. Monsieur LaRocque est décédé le 13 août 1893. Issus du mariage LaRocque-Berthelet dix enfants, dont sept moururent en bas âge. Les survivants (*Alfred*, *Armand* et *Thérèse*) sont compris dans les notes suivantes:

1 – *Alfred LaRocque* (1845-1905, le zouave). – A la page 658 de l'*Annuaire pontifical* (Battandier), année 1907, nous trouvons ces lignes: *M. F.-A. LaRocque, Commandeur de l'Ordre de Pie IX, décoré de la médaille militaire de Mentana, ayant été blessé en cette bataille et ayant pris part au siège de Rome, décédé à Montréal, le 21 avril 1905, à l'âge de 60 ans.*

Monsieur LaRocque avait épousé *Mlle Kinton*. De ce mariage sont nés: Mlle Minnie LaRocque, décédée; M. Alfred LaRocque, ingénieur civil, marié à Mlle Magnan. Issus de ce mariage, quatre fils: Alfred, François, Antoine et Joseph.

---

[1] Voir page 278 du présent volume.

2 – *Armand LaRocque*, marié à *Mlle Starnes*. Issus: Pauline, baronne d'Halweyn; Berthe, Mme Hingston. Deux enfants sont nés de ce dernier mariage.

3 – *Thérèse-Émélie LaRocque*, née à Paris le 31 mars 1856 [1]; mariée, le 30 juillet 1873, à l'honorable *J.-Aldéric Ouimet*. Enfants nés de ce mariage: Thérèse (Mme Beullac), Paul, Eugène-Aldéric, Eugénie et Marie. Mme Ouimet est décédée, à Montréal, le 1er septembre 1897.

---

[1] Voir page 278 du présent volume.

DEUXIÈME PARTIE

ŒUVRES OCCASIONNELLES DE LA PROVIDENCE



MÈRE PHILOMÈNE
Supérieure générale (1858-1872)

CHAPITRE I

PROVIDENCE DE KINGSTON

1861. Préliminaires.— Obstacles.— Préparatifs de fondation.— Entente.— Conseils de Mgr Bourget.— Dévouement et sacrifices.

Le 20 août 1861, Sa Grandeur Mgr Edward John Horan, évêque de Kingston, sollicitait de la Supérieure générale, Mère Philomène, un service d'une spéciale importance. Mgr Horan désirait gratifier sa ville épiscopale d'une institution de charité, mais, cette œuvre, il la voulait indépendante de toute autorité étrangère à son diocèse. Il possédait déjà, à Kingston, un couvent dirigé par les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame et un Hôtel-Dieu sous la conduite des Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph, venues de Montréal. Afin de compléter, en quelque sorte, l'organisation de ses œuvres, il pria Mère Philomène de lui *prêter trois* ou *quatre Sœurs* qui formeraient de pieuses personnes aux pratiques de la vie religieuse et aux œuvres de charité. Le zélé prélat voulait, par ce moyen, fonder un nouvel *Institut de la Providence.* Mère Philomène se demanda comment des religieuses *prêtées* pourraient fonder une institution à laquelle leur communauté resterait étrangère. « Je ne crois pas », dit-elle à Mgr Horan, « que l'on trouve parmi nous une seule religieuse qui

veuille se séparer ainsi de notre Institut, ne fût-ce que pour peu d'années. Toutefois, je m'entendrai à ce sujet avec Monseigneur notre Fondateur. » Mgr Horan, qui s'était d'abord adressé à Mgr Bourget, ne parut pas s'inquiéter de cette réponse. Cependant, un obstacle devait s'opposer au désir que manifesta Mgr Bourget de seconder les vues de Mgr Horan. Pour des raisons données plus loin, l'on eut peine à trouver quatre Sœurs prêtes à quitter volontairement la maison mère pour aller fonder une communauté à Kingston. Il serait trop long, et partant monotone, de reproduire les pourparlers auxquels donna lieu cette affaire. Des citations textuelles suffiront d'ailleurs pour nous éclairer.

De retour chez lui, Mgr Horan, certain de voir ses plans agréés, commença des préparatifs de fondation. De son côté, Mère Philomène recommanda cette question aux prières de la communauté. Après plusieurs entrevues avec ses conseillères, elle résuma les décisions qui s'ensuivirent et les joignit au brouillon d'une lettre destinée à Mgr Horan, qu'elle soumit à l'approbation de Mgr Bourget. Le lendemain, Monseigneur retournait le tout à Mère Philomène avec des observations en forme de lettre. Le premier alinéa de ce document visait, bien sûr, la secrétaire ou plutôt toutes les secrétaires de la Providence, présentes et futures. « Ma fille », écrivait le saint évêque Bourget, « je vous renvoie

votre projet de lettre... J'ai tâché d'en retrancher des mots exprimant plus que le cœur ne ressent. Je sais que votre bon Père saint Vincent n'aimait guère ce genre pompeux dans le style, dans les phrases, dans l'esprit, nulle part enfin. Tâchons, ma fille, de couvrir avec des mots pleins de simplicité les trésors de bons sentiments qu'il plaît à Dieu de nous donner dans sa grande miséricorde et par pure charité...

« Je vous adresse en même temps un projet de règle d'union, que vous soumettrez d'abord à votre Conseil, puis à la Communauté, afin que chacune de vos Sœurs puisse faire là-dessus ses observations, en toute simplicité. Puis vous le tirerez au net et vous le proposerez à Mgr de Kingston, en le priant de vouloir bien vous dire ce qu'il en pense.

« Je reviens sur ce que je vous disais hier: *Il y va du bien général pour votre Communauté, laquelle désire se poser bientôt sur des bases solides.* « Chaque Sœur doit accepter les décisions de la Communauté avec une respectueuse vénération, comme étant l'expression de la volonté de Dieu... D'un autre côté, chaque Sœur doit regarder, dans le choix que fait d'elle le Conseil, pour un office quelconque, la signification de cette volonté de Dieu. Aussi, doit-elle s'y soumettre avec un souverain bonheur.

« Tirant maintenant quelques conclusions de

ces principes de bonne administration, il faut bien se fixer dans l'affaire en question.

« Comme il s'agit ici d'un acte de dévouement sans bornes et que, de ce dévouement parfait, dépend, il est bien permis de le croire, tout le succès de cette entreprise, il faut laisser les Sœurs déjà nommées au sentiment pur et simple de leur générosité. Si quelques-unes rétractent leur consentement déjà donné, nommez-en d'autres à leur place, s'il y en a. Sinon, il faudrait renoncer à cette fondation. Car si l'on veut une fin, il faut en prendre les moyens. »

* * *

Mgr Bourget engage les Sœurs à se sacrifier généreusement et à compter sur la maternelle sollicitude de la Providence. Il leur rappelle les premiers temps de leur Institut. « Lorsque », leur dit-il, « vous avez commencé la fondation de votre Providence à Montréal, personne n'aurait pu vous promettre ce que Dieu vous a donné si libéralement et si largement. Maintenant, il me semble que, par reconnaissance et par amour pour l'aimable Providence, vous devriez désirer faire connaître, en tous lieux, les merveilles de sa bonté pour vous et pour tout le monde. »

Monseigneur Bourget rappelle ici la générosité des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame,

lorsque, en 1841, elles allèrent s'établir à Kingston.[1] « D'abord », dit Sa Grandeur, « elles se mirent au-dessus de toutes les difficultés que l'on fit ici pour les empêcher d'accomplir cette bonne œuvre. Puis, rendues là, elles ne trouvèrent pas une maison comme vous en trouvez une; mais il leur fallut se loger dans un bout de maison... Après avoir bien travaillé le jour à instruire les enfants les plus pauvres, il leur fallait avoir, durant la nuit, les oreilles cassées par le bruit des logis d'alentour. »

Remarquons ici que, en 1852-53, cinq Sœurs de la Providence s'étaient rendues en Orégon, puis au Chili, où elles se fixèrent. En 1855 et 1857, des contingents étaient allés se joindre aux Sœurs du Chili. En 1856, un autre groupe avait fondé une école en Orégon. A chacun de ces départs, presque toutes les Sœurs s'étaient offertes pour se donner aux œuvres de charité dans ces régions lointaines. Et voilà qu'en 1861, l'on n'ose pas se dévouer dans un pays où l'on peut se rendre commodément en moins d'une journée de chemin de fer. Avouons que, cette fois, les Filles de Mère Gamelin se montrèrent peu empressées de répondre à l'invitation d'aller se sacrifier hors du diocèse de Montréal.

Le fait s'explique cependant. Depuis un cer-

---

[1] Voir PREMIÈRE PARTIE ch. XI, p. 245.

tain temps, des lettres de nos Sœurs du Chili bouleversaient les esprits des Sœurs de Montréal. On y parlait de séparation. Aussi, quand Mgr Bourget voulut satisfaire à la demande de l'évêque de Kingston, il dut lutter contre des préjugés déjà répandus dans toute la communauté. Enfin, l'obstacle fut surmonté et l'entreprise tourna à la plus grande gloire de Dieu.

CHAPITRE II

NOMINATION DES FONDATRICES.— CONDITIONS PROPOSÉES À MGR HORAN.— CORRESPONDANCE.

Le 1er septembre, Mère Philomène écrivait à Mgr John Horan pour lui annoncer la nomination des quatre ou cinq religieuses devant fonder une Providence à Kingston. Elle lui faisait part en même temps de certaines conditions, d'ordre disciplinaire, posées par la communauté et rédigées par Mgr Bourget, *afin de sauvegarder les liens qui attachaient, à leur maison mère de Montréal, les Sœurs « prêtées » à Kingston pour la fondation d'une maison de charité.* Ces conditions se lisaient comme suit:

1. Éviter toute dérogation aux constitutions et coutumes de la communauté.

2. Liberté, pour la communauté de Montréal, de rappeler ses sujets ou de les changer quand elle le trouvera nécessaire.

3. Faculté pour chaque Sœur de la fondation (ou Sœur *prêtée*) de faire sa *retraite* annuelle à Montréal, aux époques fixées par l'usage.

4. Latitude laissée aux Sœurs (de Montréal) de visiter leurs sujets (à Kingston) selon leurs coutumes.

5. Considérer comme irrévocable l'union établie par le présent règlement, afin de lier à la mai-

son mère de Montréal, aussi intimement que possible, nos Sœurs fondatrices (c'est-à-dire nos religieuses *prêtées* à Kingston pour y fonder une maison de la Providence).

6. Il est convenu que, durant sept ans, des Sœurs de la Providence du diocèse de Montréal seront prêtées au diocèse de Kingston.

« Si ces conditions sont agréées de Votre Grandeur, la Communauté fera tous ses efforts pour seconder ses pieuses intentions. Alors, quelques semaines de préparation me paraissent nécessaires afin que ces Sœurs se mettent au courant des travaux généraux et particuliers de l'Institut et puissent prendre en copie différents manuscrits, etc..

« De plus, l'expérience que nous ont donnée les différentes fondations nous fait regarder comme essentielle et nécessaire au bien de l'œuvre la permission de conserver le Très Saint-Sacrement dans une chambre ou chapelle intérieure de la Communauté et que les Sœurs soient sous la direction spéciale d'un chapelain.

« Sollicitant la paternelle bénédiction de Votre Grandeur, je demeure dans les sentiments du plus profond respect,

De Votre Grandeur,

la très humble servante,

Sœur Philomène, Supre.

Le 23 septembre, Mgr Horan répondait à Mère Philomène:

« Madame la Supérieure. Je vous dois des excuses pour avoir si longtemps tardé de répondre à votre lettre du 1er du courant.

« Je suis heureux que votre Communauté ait consenti à venir à mon secours et je m'efforcerai de témoigner ma reconnaissance en faisant tout ce qui dépendra de moi pour avancer les intérêts du nouvel établissement et pour pourvoir à tous les besoins spirituels et temporels des bonnes Sœurs qui se dévouent avec tant de générosité pour le bien du diocèse de Kingston.

« J'ai lu et relu avec attention le *projet de règles* que vous avez bien voulu me communiquer. J'ai admiré l'esprit de sagesse qui avait présidé à la rédaction de ces règles et je ferai ce qui dépendra de moi pour les maintenir.

« Déjà, nous sommes à préparer la maison pour la réception des Sœurs, mais elle ne sera prête que vers la fin d'octobre. Je dois aussi être absent de chez moi jusque vers ce temps-là. Ainsi, il serait mieux que les Sœurs ne quittassent Montréal qu'après la fête de la Toussaint.

« Me recommandant à vos ferventes prières et à celles de votre Communauté. Je demeure...

† E. J., Év. de Kingston. »

CHAPITRE III

PRÉPARATIFS IMMÉDIATS.— DÉPART.— ARRIVÉE À KINGSTON.— MESSE DE FONDATION.— DÉPOT POUR LES PAUVRES. — OUVERTURE DU NOVICIAT.

Le 12 décembre 1861, Mgr Ignace Bourget, notre saint Fondateur, se rend à l'Asile de la Providence. A cinq heures et demie du matin, il fait l'oraison sur l'*amour de Dieu prouvé par les œuvres.* Il célèbre ensuite la sainte Messe pour appeler les bénédictions du ciel sur l'œuvre que l'on allait inaugurer. Durant le saint Sacrifice on chante le *Stabat Mater.*

Après la messe, les Sœurs s'assemblèrent à la salle de communauté et l'on procéda au cérémonial des adieux. Les nouvelles fondatrices étaient: 1. Sœur Marie du Saint-Sacrement (Adèle Roy), nommée supérieure et maîtresse des novices de l'établissement qui s'annonçait; 2. Sœur Marie-Anselme (M.-Catherine McAuley), compagne de la supérieure, à titre d'assistante, d'économe et d'aumônière des pauvres; 3. Sœur Marie-André (Célina Lemoine), conseillère; 4. Sœur Marie du Mont-Carmel (Mary Caplis). Celles-ci étaient destinées aux soins des orphelins et des pauvres [1].

---

[1] Sœur Marie du Saint-Sacrement, née à Sainte-Anne de la

Mère Philomène et les nouvelles missionnaires allèrent passer le reste de la journée à l'Hospice Saint-Jacques, Mont Saint-Joseph.

Ce même jour, à six heures du soir, Mère Philomène, Sœur l'Ange Gardien (sa compagne de voyage), les quatre fondatrices et demoiselle Desfossés [1] prirent le train pour Kingston. Monseigneur de Montréal, accompagné de l'abbé Louis Turcot [2], faisait aussi partie du voyage. A deux heures du matin, le 13, le train arrivait à destination. Des voitures attendaient les voyageurs à la gare de Kingston. Mgr Horan s'y était rendu pour souhaiter la bienvenue à l'illustre évêque de Montréal. Il voulut d'abord conduire ses hôtes au modeste édifice qui, de ce moment, s'appela *Maison de la Providence.* C'était une bâtisse en pierre qui avait autrefois logé des soldats.

Elle comportait un rez-de-chaussée et deux étages. Le vénérable évêque avait confié à sa sœur, Mlle Horan, le soin de l'aménager. Cette dame s'était acquittée de sa tâche admirablement. Tout,

---

Pocatière, en 1830; – Sœur Marie-Anselme, née en Irlande, en 1833; – Sœur Marie-André, née à Belœil, en 1835; – Sœur Marie du Mont-Carmel, née en Irlande, en 1831.

[1] Demoiselle Desfossés était une « Fille consacrée », ajoutée au personnel religieux qui s'embarquait pour Kingston.

[2] L'abbé Louis Turcot (1817-1893), à l'évêché de Montréal de 1861 à 1863.

depuis la chapelle jusqu'à la moindre pièce domestique, était préparé avec une exquise précision [1].

La messe de fondation eut lieu le matin même de l'arrivée (le 13). A la demande de Mgr Bourget, Mgr Horan la célébra. Comme c'était un vendredi, sept cierges apportés par les Sœurs brûlèrent devant une image de Notre-Dame des Sept-Douleurs, don de Mgr Horan. Durant la messe, les Sœurs chantèrent le *Veni Creator* et le *Stabat Mater*. Ce jour même, le Saint-Sacrement fut installé en permanence dans la chapelle de la « Nouvelle Providence ».

Comme les Sœurs manifestaient leur contentement d'avoir une image de Notre-Dame de la Compassion dans leur chapelle, Mgr Horan leur dit: « Je sais que cette dévotion est chère à votre Institut et j'ai pensé vous faire plaisir en plaçant notre maison de la Providence sous ce vocable de notre Mère du ciel. »

Dans l'après-midi du 13, Mgr Bourget donna aux Sœurs la bénédiction du Saint-Sacrement. Sa Grandeur passa trois jours à Kingston. Le jour de son départ pour Montréal, il célébra une messe

---

[1] Le 14 février 1876, Mlle Horan, l'une des pensionnaires à l'Asile de la Providence, fit chanter, dans notre église, le service anniversaire de son frère, Mgr Edward John Horan, évêque de Kingston, décédé le 15 février 1875.

pontificale dans la cathédrale, en actions de grâces pour la réussite de la fondation et pour implorer les bénédictions du ciel sur le nouvel établissement. Lorsque Sa Grandeur partit pour Kingston, l'abbé James Lonergan était déjà nommé confesseur des religieuses de la Providence [1] et l'abbé Isaïe Sauvé, leur chapelain [2].

Le 18, la Providence de Kingston hospitalisait deux petits orphelins de langue anglaise, *Eugh* (4 ans) et *Michael* (2 ans).

Le 20 décembre, Mère Philomène retourne à la maison mère. Son séjour à la jeune Providence avait fait un grand bien aux fondatrices dont la plus âgée avait à peine trente et un ans.

Le 21 décembre, deux enfants pauvres: Olivier et Michel, probablement de langue française, mais vraiment Ontariens, sont confiés aux Sœurs.

* * *

Les mois de janvier, février et mars 1862 furent consacrés aux intérêts des pauvres: visites à

---

[1] L'abbé James Lonergan (1834-1905) exerça du ministère à Kingston de 1858-67. Plus tard il eut encore souvent l'occasion de prouver son dévouement aux Sœurs de la Providence, comme par exemple à Hochelaga et à Saint-Jean de Dieu.

[2] L'abbé Isaïe Sauvé (1833-65), prêtre en 1860. Aumônier de la Maison de Réforme à Saint-Vincent de Paul, de Laval.

domicile, distributions d'aumônes, entrevues avec des gens riches, heureux de se constituer bienfaiteurs d'une maison de charité. Ces généreux amis, dans cette ville où les catholiques étaient (et sont encore) en minorité, n'auraient pu soutenir seuls un établissement comme celui de la Providence. Mgr Horan le savait; aussi avait-il réglé que la moitié des aumônes provenant des collectes faites les dimanches serait remise aux Sœurs. Sa Grandeur fournit aussi le bois de chauffage tant au couvent qu'aux familles nécessiteuses. Il fut aussi convenu que les Sœurs pourraient quêter dans tout le diocèse de Kingston. Ces générosités permirent aux Sœurs d'ouvrir un dépôt. La petite maison que l'on habitait alors ne pouvait suffire aux besoins des œuvres en opération. Pour cette raison, Mgr Horan fit restaurer une vieille bâtisse en pierre (sise à quelques pas de la maison de fondation) pour y recevoir des orphelins et des vieillards des deux sexes.

En même temps, Mgr Horan mettait sa voiture au service des Sœurs, pour faire transporter au besoin le bois de chauffage destiné aux pauvres. La même voiture servit aussi pour des visites au pénitencier, situé à deux milles de la Providence. Les Sœurs devaient s'y rendre chaque samedi pour enseigner le catéchisme aux délinquantes catholiques et pour remplir l'office de sacristines.

Le 25 mars 1862 eut lieu l'ouverture du noviciat des Sœurs de la Providence à Kingston.

Deux jeunes filles, édifiées par la vie humble, simple et charitable, des Filles de Mère Gamelin, demandèrent d'être admises dans la Communauté. L'entrée, qui eut lieu dans l'après-midi, fut suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement. Monseigneur Horan termina la cérémonie par une touchante instruction.

CHAPITRE IV

RECRUTEMENT.— STATISTIQUE.— NOMINATION D'UNE SUPÉRIEURE.— ADIEUX.— RETOUR À LA MAISON MÈRE.— RECONNAISSANCE ET SYMPATHIE.

L'entente [1] entre Mgr Bourget et Mgr Horan avait limité à « sept » le nombre d'années que des Sœurs de notre Communauté passeraient à Kingston pour y fonder un Institut de la Providence. Cette clause faisait partie d'un contrat amical, spécifiant les conditions posées tant à Mgr Horan qu'à notre Communauté de Montréal. De part et d'autre on avait trouvé raisonnables les conventions de cet acte, lequel probablement pouvait être résilié à volonté.

Durant près de cinq ans, Mgr Horan et nos Sœurs travaillèrent ensemble à l'œuvre qu'ils avaient à cœur d'établir. Contentements et sacrifices, succès et revers se présentèrent à tour de rôle, ainsi qu'il arrive presque toujours en temps de fondations. Cependant, si l'on en juge par des lettres écrites de bonne foi, il appert que, d'ordinaire, des consolations faisaient contrepoids aux épreuves.

En 1866, l'annaliste écrit: *L'exercice de nos œuvres de charité n'a jamais été interrompu, ni chez nos pauvres à domicile, ni chez nos hospita-*

---

[1] Cf. p. 326, art. 6.

lisés internes. Et puis, notre personnel religieux s'est accru de cinq Sœurs professes et de deux novices.

De fait, la Providence de Kingston, fondée en 1861, s'était recrutée. Le 23 mars 1866, elle comptait onze religieuses, c'est-à-dire quatre Sœurs de notre Communauté de Montréal, cinq Sœurs professes, formées au noviciat de Kingston et deux novices de cette même Providence. Ce nombre était d'autant plus encourageant qu'il s'agissait de religieuses douées de qualités propres au but d'un Institut de charité. Telle était la statistique religieuse de cette œuvre si intéressante, lorsque Mgr John Horan remercia Mgr Bourget et notre Supérieure générale, Mère Philomène, pour les services que notre Communauté venait de lui rendre. C'était une manière d'annoncer que la fondation de Kingston rendait à la maison mère ses Sœurs *prêtées*.

Le changement s'opéra sans trouble. Mgr Horan s'entendit avec Sœur Marie du Saint-Sacrement pour lui nommer une remplaçante comme Supérieure. Le choix était facile. Spontanément, l'autorité tomba dans les mains de Sœur Mary Edward (McKingley).

Les adieux se firent sans bruit, mais en brisant des cœurs. Nos Sœurs Marie-Anselme et Marie de la Merci n'étant pas revenues de Montréal (où elles avaient assisté à la retraite annuelle), les Sœurs Marie du Saint-Sacrement et Marie-André



Mgr Edward J. Horan
Évêque de Kingston
(1858-1874)



Mère Mary Edward
Première religieuse et première Supérieure des Sœurs de la Providence de Kingston.



Sœur Marie du S.-Sacrement
Supérieure du groupe des Sœurs de la Providence de Montréal en mission temporaire à Kingston.

furent les dernières à quitter la Maison de la Providence de Kingston. Seules, elles purent dire combien fut lamentable la scène qui marqua leur départ. Parlant de ces jeunes Sœurs, qu'elle laissait si tôt après les avoir formées à la vie religieuse, Sœur Marie du Saint-Sacrement écrit: « Ces chères enfants paraissaient découragées. Leurs sanglots et lamentations nous désolaient. Il fallut nous arracher de leurs bras pour nous séparer d'elles. [1] »

* * *

La suite prouva la sincérité des regrets qu'elles manifestèrent en voyant s'éloigner leurs fondatrices. Après un intervalle de soixante et douze ans (1866-1938), nos Sœurs de la Providence de Kingston paraissent toujours heureuses de se dire les « Filles de Mère Gamelin ». Il faut convenir qu'en marchant sur les traces de Mère Mary Edward et de ses six premières compagnes, les Sœurs de cet intéressant Institut se sont saturées de l'esprit de nos œuvres. C'est qu'elles l'avaient appris à l'école de Sœur Marie du Saint-Sacrement, qui fut elle-même façonnée à la vie spirituelle par Mgr Bourget

---

[1] Ces jeunes Sœurs furent les dernières à apprendre que leurs fondatrices de Montréal devaient quitter définitivement Kingston.

et Mère Gamelin. Rien donc de surprenant si les Sœurs de la Providence de Kingston, comme celles des États-Unis (diocèse de Springfield), ressemblent aux Sœurs de la Providence de Montréal.

Mère Mary Edward (McKingley), première Sœur de cet Institut, en fut la Supérieure après l'éloignement de ses premières fondatrices. Religieuse aussi vertueuse que distinguée, elle sut maintenir parmi ses Sœurs l'esprit de leur vocation. Elle gouverna sa Communauté, comme Supérieure locale, de 1866 à 1869, et, comme Supérieure générale, à trois reprises, de 1869 à 1875, de 1884 à 1890 et de 1890 à 1896. Elle mourut Supérieure locale du couvent de Trenton, le 21 novembre 1904, après trente huit ans de vie religieuse.

Les œuvres de la Providence de Kingston se multiplient à l'honneur de l'Église et au bénéfice de l'humanité. Les Sœurs qui les dirigent aiment les pauvres et les pauvres aiment les Sœurs. Comme hospitalières et comme institutrices, elles sont admirées. Dieu en soit loué!

Ces chères Sœurs ne manquent pas les occasions de nous témoigner leur affection. Voici une lettre qui le prouve. Elle fut adressée, le 12 août 1911, à notre vénérée Mère Marie-Julien, alors notre Supérieure générale:

« Maison de la Providence
Kingston, le 12 août 1911

Révérende Mère Générale
Maison de la Providence
Montréal, Canada.

Très honorée Mère,

C'est avec une vive douleur et un regret très profond que nous avons reçu la nouvelle du décès de notre bien-aimée fondatrice, Sœur Marie du Saint-Sacrement. Celles de nos Sœurs qui la considèrent comme leur première Supérieure, leur Mère et leur Maîtresse, et qui ont eu l'inappréciable avantage d'avoir été formées à la vie religieuse sous sa douce égide et sous l'impulsion de ses pieux conseils, déplorent amèrement sa perte. Les autres membres de la Communauté la connaissaient de réputation pour en avoir souvent entendu parler, toujours avec vénération, par nos anciennes Sœurs qui ne la nommaient jamais que « notre sainte Mère Marie du Saint-Sacrement ».

Nous avions espéré qu'elle prendrait part à nos fêtes jubilaires à l'occasion du cinquantenaire de notre fondation à Kingston, car nous ne doutons pas que ces pieuses réminiscences auraient été chères à son cœur maternel, en ravivant la flamme

de pure charité dont elle était animée envers ses humbles sujets, de même que pour le progrès de cet Institut dont elle fut la fondatrice. Mais Dieu avait d'autres desseins et l'a appelée pour recevoir la récompense due à sa longue vie toute de généreux dévouement au service du Maître.

Puisse celle qui fut si admirable pendant sa vie continuer à nous aider à arriver au ciel où, unies à elle, nous rendrons d'éternelles actions de grâces à Celui qui a daigné nous choisir pour ses amies de prédilection!

En vous offrant l'expression de notre sympathie, nous vous prions d'agréer aussi l'assurance de nos prières et l'offrande d'une messe pour le repos de l'âme de celle que nous tenions en profonde vénération.

Vos dévouées Sœurs de la Maison de la Providence (de Kingston).

Mère Marie-Gabriel, supérieure générale. »

SUPÉRIEURES GÉNÉRALES DE L'INSTITUT DES SŒURS DE LA PROVIDENCE DE KINGSTON DE 1866 A 1938.

Mère Mary Edward (C. McKingley) [1].....1866-1875
Mère Mary John (Ellen O'Donnell).....1875-1881

[1] Sœur Mary Edward fut d'abord supérieure locale. Elle fut reconnue supérieure générale en 1869.

Mère Mary du Mont Carmel (Ellen Byrne) ...1881-1884
Mère Mary Edward (C. McKingley) 1884-1896
Mère Mary Scholastica (B. McDonnell)[1].....1896-1907
Mère Mary Gabriel (M. Cunningham) 1907-1913
Mère Mary Francis Regis (Yonge).....1913-1918
Mère Mary Clement (M. Shea).....1918-1924
Mère Mary Ursula (M. Byrne).....1924-1927
Mère Mary Clement (M. Shea)[2].....1927-1930
Mère Mary Ursula (M. Byrne) 1930-1936
Mère Mary Victoria, supérieure générale depuis 1936.

SŒURS DE LA PROVIDENCE DE MONTRÉAL QUI PARTICIPÈRENT A LA FONDATION DE LA PROVIDENCE DE KINGSTON (13 décembre 1861 au 14 septembre 1866).— Sœur Marie du Saint-Sacrement (Adèle Roy); Sœur Marie-Anselme (Catherine McAuley); Sœur Marie-André (Céline Lemoine); Sœur Marie du Mont Carmel (Mary Caplis).

Remarques:

Sœur Marie-Rosalie (A. Chènevert) remplaça Sœur Marie du Mont Carmel en 1862. Sœur Marie de la Merci (B. Cashen) remplaça Sœur Marie-Rosalie en 1864.

---

[1] Décédée en charge le 11 février 1907.

[2] Décédée en charge le 14 janvier 1930.

* * *

TABLEAU DE FAITS CONCERNANT LA PROVIDENCE DE KINGSTON. — A la demande de Mgr John Horan, évêque de Kingston, quatre Sœurs de la Providence de Montréal sont choisies pour aller fonder, à Kingston, une *Maison de la Providence* tout à fait indépendante de la nôtre. Le 13 décembre 1861, elles arrivent à Kingston. Il est convenu que, durant sept ans, des Sœurs de notre Institut seront *prêtées* au diocèse de ce nom.

Quatre ans neuf mois deux jours se sont écoulés lorsque Mère Philomène, Supérieure générale, se rend à la demande de Mgr Horan en rappelant à notre maison mère nos Sœurs *prêtées* au diocèse de Kingston. Leur départ de cet endroit a lieu le *14 septembre 1866*.

ENTRÉES DES PRÉTENDANTES AU NOVICIAT DES SŒURS DE LA PROVIDENCE DE KINGSTON DE 1862 À 1866.

Catherine McKingley (Sœur Mary Edward) ....25 mars 1862
Ann O'Reilly (retournée dans sa famille) .....25 mars 1862
Elizabeth Horan (Sœur Mary of the Seven Dolors) 9 août 1862
S. McAuley (Vve M. McBride) (Sr J. of Chantal) 3 oct. 1862
Mary Cleary (Sr Mary Teresa).....22 mars 1863
Ann Coulton (retournée dans sa famille)..... 4 nov. 1863
Ellen O'Donnell (Sr Mary John)..... 2 fév. 1864
Ellen Kelley (retournée dans sa famille)..... 3 juin 1864
Elizabeth Keating (Sr Mary of the Cross) .....14 juin 1864
Sarah Byrne (Sr Mary of the Sacred Heart).... 3 nov. 1864

Catherine McCunniff ..... 21 juil. 1865
Mary Gargan ..... 8 sept. 1866

STATISTIQUE DE LA PROVIDENCE DE KINGSTON, ONTARIO, LORSQUE NOS SŒURS DE MONTRÉAL LA QUITTÈRENT DÉFINITIVEMENT LE 14 SEPTEMBRE 1866.

Sœurs professes	*Entrées*	*Professions*
Sr M. Edward (C. McKingly)	25 mars 1862 –	4 avril 1864
Sr M. of the S. Dolors (E. Horan) .	9 août 1862 –	14 oct. 1864
Sr M. J. of Chantal (S. McAuley) .	3 oct. 1862 –	14 oct. 1864
Sr M. Teresa (M. Cleary)	22 mars 1863 –	23 mars 1865
Sr M. John (E. O'Donnell)	2 fév. 1864 –	23 mars 1866

Novices non-professes	*Entrées*	*Professions*
Sr M. of the Cross (E. Keating)[1] ...	14 juin 1864 –	14 sept. 1866
Sr M. of the S. Heart (S. Byrne)[2] ..	3 nov. 1864 –	20 nov. 1866

Postulantes	*Entrées*
Sr McCunniff	21 juil. 1865
Sr Gargan	8 sept. 1866

---

[1] Sœur Mary of the Cross fit profession le 14 septembre 1866, quelques heures après le départ définitif des Sœurs Marie du Saint-Sacrement et Marie-André.

[2] Sœur Mary of the Sacred Heart fit profession le 20 novembre 1866, soit environ neuf semaines après le départ des dernières religieuses de notre Maison Mère de Montréal.

N. B. – Sous la régence de Sœur Marie du Saint-Sacrement au noviciat de la Providence, à Kingston, il y eut, paraît-il, douze entrées au postulat. Les Sœurs: Ann O'Reilly, entrée le 25 mars 1862, Ann Coulton, entrée le 4 novembre 1863, et Ellen Kelly, entrée le 3 juin 1864, sont retournées dans leurs familles après quelques mois de noviciat..

LES SŒURS DE LA PROVIDENCE DE KINGSTON
INSTITUT FONDÉ EN 1861.

DIOCÈSE DE KINGSTON

KINGSTON	Maison Mère, nov. et hospice, 13 déc. ...	1861
–	St Mary's on the Lake (Orphelinat)...	1910
–	École séparée.....	
BROCKVILLE	Hôpital Saint-Vincent de Paul.....	1887
–	École séparée.....	
PERTH	Couvent et école séparée.....	1892
BELLEVILLE	Couvent et école séparée.....	1900
TRENTON	Couvent et école séparée.....	1902
SMITH'S FALLS	Hôpital.....	1903
–	École séparée.....	
PRESCOTT	Couvent et école séparée.....	1905
CHESTERVILLE	Couvent et école séparée.....	1907
GANANOQUE	École séparée.....	1921
TWEED	École séparée.....	1923

DIOCÈSE DE PEMBROKE

ARNPRIOR	Couvent et école séparée.....	1909

DIOCÈSE D'ALEXANDRIA

GLEN NEVIS	École supérieure séparée.....	1914
LANCASTER	Couvent et école séparée [1].....	1924
APPLE HILL	Couvent et école séparée.....	1929

DIOCÈSE DE WINNIPEG

WINNIPEG	Orphelinat.....	1923

[1] De 1924 à 1937.

DIOCÈSE D'EDMONTON

DAYSLAND	Hôpital	1908
EDMONTON	Rosary Hall (Foyer pour filles)	1916
–	St Mary's Home (Orphelinat)	1923
–	Hospice pour les vieillards	1924
CAMEROSE	Hôpital Sainte-Marie	1926

DIOCÈSE DE REGINA

MOOSE JAW	Hôpital	1912

DIOCÈSE DE TORONTO

KING CITY	Couvent du Sacré-Cœur et école	1938

CHAPITRE V

SALLE D'ASILE SAINT-VINCENT DE PAUL

PRÉLIMINAIRES

ORIGINE.— LES « CONFÉRENCES ». — BÉNÉDICTION D'UNE CHAPELLE PROVISOIRE.— LA « SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL ».— ENTENTE.— CONSTRUCTION.— CLASSE AUX GARÇONNETS.— VISITES À DOMICILE.— DAMES PATRONNESSES.— HOSPITALISATION.— GARDERIE.—

A première vue, les origines de notre Salle d'asile Saint-Vincent de Paul (rue Visitation) paraissent embrouillées. Au contraire, si nous dirigeons nos recherches vers l'évêché, le séminaire de Saint-Sulpice, l'Ordre des Oblats de Marie-Immaculée et la Société dite « Conférences de Saint-Vincent de Paul », la lumière nous éclaire aussitôt. Rappelons-nous d'abord combien notre vénérable fondatrice (Mère Gamelin) aimait à parcourir le faubourg Québec, visitant les pauvres, les malades et les prisonniers. Le jeune Institut attirait l'attention des bienfaiteurs, et, avec bonheur, les Sœurs recevaient une partie de la nourriture et des vêtements ainsi que d'autres présents pour aider tout ce monde à vivre. Les pauvres étaient déjà nombreux à « la Providence », lorsque, en 1848, s'établirent à Montréal quatre « Conférences de Saint-Vincent de Paul ». Les voici telles qu'on les trouve décrites dans l'*Annuaire de Ville-Marie:*

CONFÉRENCE SAINT-JACQUES

ÉTABLIE LE 19 MARS 1848

Président: Hubert Paré.

Vice-présidents: A.-E. Montmarquet et D. Pelletier.

Secrétaire: F.-X. Lanthier; *Trésorier:* J. Robillard.

Aumônier: M. A. Campion, Ptre s. s.

Nombre de membres: 113.

Lieu de réunion: Chapelle souterraine de l'Église Saint-Jacques.

Jours et heures de réunion: Tous les dimanches, à 1½ heure p. m.

CONFÉRENCE NOTRE-DAME

ÉTABLIE LE 23 JUILLET 1848

Président: Frédérick Glackmeyer.

Vice-présidents: B. Delisle et Alexis Dubord.

Secrétaire: J.-B. Larue; *Trésorier:* J.-O. Guillemette.

Aumônier: M. L.-V.-L. Villeneuve, Ptre s. s.

Nombre de membres: 109.

Lieu de réunion: Cabinet de lecture Paroissial, 197, Notre-Dame.

Jours et heures de réunion: Tous les dimanches, après vêpres.

CONFÉRENCE SAINTE-MARIE

ÉTABLIE LE 23 JUILLET 1848

Président: P.-J. Beaudry.

Vice-présidents: Remi Lambert et Côme Perrin.

Secrétaire: Ls-Venant Blanchard; *Trésorier:* Jos. Chabot.

Aumônier: R. P. Alexandre Trudeau, O. M. I.

Nombre de membres: 223.

Lieu de réunion: Asile Saint-Vincent de Paul, 30, rue Visitation.

Jours et heures de réunion: Tous les dimanches à 1 heure p. m.

CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH

ÉTABLIE LE 23 JUILLET 1848

Président: Joseph Versailles.

Vice-présidents: Eust.-L. Languedoc et Joseph Dubrule.

Secrétaire: Léon Seers; *Trésorier:* C.-S. Rodier, junior.

Aumônier: M. L.-V.-L. Villeneuve, Ptre S. S.

Nombre de membres: 104.

Lieu de réunion: École des Sœurs, No 1, rue Saint-Félix.

Jours et heures de réunion: Tous les dimanches à 1 heure p. m.

Le 8 septembre suivant, Mgr Bourget bénissait une chapelle, rue Visitation. C'était un bâtiment en bois mesurant 80 pieds sur 30. Il devait servir au culte, en attendant l'église en pierre, en voie de construction. En même temps que s'ouvrait la chapelle provisoire, les RR. PP. Léonard et Bernard, O. M. I., chargés de la desservir, venaient se fixer à Montréal. Le 8 décembre suivant, le noviciat des révérends Pères Oblats était transféré de Longueuil à Montréal, dans une maison sise dans le faubourg Québec (quartier Ste-Marie) [1].

Cette même année 1848, la Société de Saint-Vincent de Paul s'implantait à Montréal [2]. D'après le récit inséré à la page 347, il nous est permis de croire que notre vénérée fondatrice, Mère Gamelin [3] eut des rapports avec la *Conférence Sainte-Marie*, c'est-à-dire celle du faubourg Québec. La

---

[1] Arrivés à Montréal, le 2 décembre 1841, les quatre premiers Oblats, missionnaires en Canada, s'établirent d'abord à Saint-Hilaire de Rouville. Ils furent transférés à Longueuil en 1842.

[2] La Société de Saint-Vincent de Paul fut fondée par Frédéric Ozanam, à Paris, en mai 1833; par le docteur Ls-Joseph Painchaud, à Québec, en 1846, et par M. G. M. Muir, à Montréal, en 1848.

La *Conférence Saint-Pierre* date du 10 juin 1852. En 1863, Montréal comptait déjà 10 *Conférences*.

[3] Décédée le 23 septembre 1851.

Saint-Vincent de Paul, fondée principalement pour visiter les pauvres à domicile et leur distribuer des aumônes, ne se bornait pas à cette seule œuvre. Ainsi, en février 1849, le président du conseil particulier de la *Saint-Vincent de Paul* mentionne, dans son rapport officiel, l'*Hospice Saint-Jérôme-Émilien comme l'une des œuvres spéciales soutenues par la « Saint-Vincent de Paul »*.

CONFÉRENCE SAINT-PIERRE

ÉTABLIE LE 10 JUIN 1852

Président: George Fullum.

Vice-présidents: A.-C. Larivière et Ls Carle.

Secrétaire: Jos. Duhamel; *Trésorier:* M. Carle.

Aumônier: R. P. Hy. Charpeney, O.M.I.

Nombre de membres: 197.

Lieu de réunion: Asile Saint-Vincent de Paul, 30 rue Visitation.

Jours et heures de réunion: Tous les dimanches à 1 heure p. m.

* * *

Le 26 juin 1853, l'église Saint-Pierre, en construction depuis deux ans, s'ouvrait au public [1].

[1] Elle fut bénite par Mgr Joseph LaRocque, évêque coadjuteur de Montréal.

Ici va commencer le rôle des Sœurs de la Providence dans le faubourg Québec.

Après une entente entre Mgr Bourget, le révérend Père Santoni, supérieur des Oblats de Montréal, le Conseil de la « Saint-Vincent de Paul » et Mère Caron, supérieure de l'Institut de la Providence [1], il fut convenu que des Sœurs de cette communauté résideraient au faubourg Québec, afin de venir en aide aux *Conférences Sainte-Marie* et *Saint-Pierre*. A cette fin, les Messieurs de la « Saint-Vincent de Paul » firent construire, au prix de $1400, une maison de 68 pieds sur 40, sur un terrain de 160 pieds sur 80, lequel coûta $2000.

Cette maison était en voie de construction lorsque, le 17 janvier 1854, un mardi, nos Sœurs Françoise (Françoise Laberge), professe, et Cécile (Zulma Drolet), encore novice, commencèrent les visites à domicile et la distribution des aumônes de la « Saint-Vincent de Paul ». En attendant l'achèvement de la maison érigée par les *Conférences* [2], les Sœurs passaient les journées dans l'ancienne chapelle Saint-Pierre, où des dames leur portaient à dîner. Le soir, nos Sœurs retournaient à l'Asile de la Providence, alors notre maison mère. Dès les

---

[1] Élue supérieure le 7 octobre 1851, 18 jours après la mort de notre vénérée fondatrice, Mère Gamelin.

[2] Cette maison évidemment doit son nom (Saint-Vincent de Paul) aux Messieurs des *Conférences*.

premiers mois de leur séjour dans l'ancienne chapelle, nos Sœurs eurent l'occasion de rencontrer des garçonnets plus ou moins gavroches. Ils fuyaient l'école; car, disaient-ils, l'étude les ennuyait; ils préféraient voltiger en plein air. On les appelait « gamins du faubourg Québec ». Après l'installation des Sœurs dans leur nouveau logis, le Conseil général de la Providence adjoignit une Sœur professe [1] à la Sœur Françoise et à la novice en promettant aux Messieurs que, durant le jour, ces religieuses auraient soin des garçonnets en question. Agés de dix à seize ans, ils devaient être gardés par les Sœurs aux frais des conférenciers.

Les débuts de cette œuvre furent difficiles pour les Sœurs. Leurs élèves, retenus comme des oiseaux en cage, trouvaient les classes trop longues. Aussi, dit la chronique, on avait à peine ouvert les portes, après les classes, que tous se dispersaient à l'instant. Les uns couraient dans le chemin; on en voyait d'autres grimper dans les arbres, monter sur des *sheds* et même jusque sur les toits des habitations.

---

[1] Sœur Thomas (E. Caron), officière puis supérieure, 1855-66. Sœur Ulysse Racicot, novice, fit profession le 14 mars 1856 sous le nom de Sœur Julienne. Sœur Drolet, novice, avait fait profession le 10 septembre 1854, sous le nom de Sœur Cécile (Mère Cécile, assistante générale de 1886 à 1898).

Cette école *neuve* dura pendant deux ans, logée dans l'ancienne chapelle. Les enfants qui la fréquentèrent, plus ou moins assidûment, se calmèrent. Tous y firent leur première communion. Outre le catéchisme, ils apprirent à lire, à écrire et à compter. Ils appartenaient à de bonnes familles; aussi, devenus d'excellents citoyens, plusieurs d'entre eux se plaisaient à dire que les Sœurs leur avaient appris à « courir dans le bon chemin ».

1855 – Plusieurs dames se firent *Dames patronnesses* pour aider aux religieuses maîtresses d'écoles.

1857 – En cette année, les Messieurs de la « Saint-Vincent de Paul » demandèrent aux Sœurs d'hospitaliser des veuves et des orphelins pauvres. Les Sœurs y consentirent volontiers, mais elles durent cesser d'instruire des garçons de dix à seize ans, n'ayant pour loger tout le monde que l'ancienne chapelle Saint-Pierre, annexée à la maison des *Conférences*. Malgré le bon vouloir des Sœurs, cette nouvelle hospitalisation dura quelques mois à peine. On essaya ensuite d'établir une espèce de garderie, afin de secourir des mères obligées de s'éloigner de leur domicile pour gagner le pain de la famille. Cette espèce de pouponnière, très appréciée à son début, cessa bientôt de fonctionner, elle aussi.

1858 – Au printemps de 1858, les Sœurs Grises ouvrirent à Montréal une Salle d'asile [1], école maternelle des plus intéressantes. « Les Salles d'asile », lisons-nous dans l'*Annuaire de Ville-Marie* 1863-64, « furent établies par M. V. Rousseau, P.S.S. La première prit naissance dans l'Hospice Saint-Joseph, rue du cimetière, le 25 avril 1858, et fut placée sous la direction des Sœurs Grises... La seconde Salle d'asile fut établie par Mgr Bourget, le 9 janvier 1860, dans la maison Saint-Vincent de Paul, rue Visitation, et fut placée sous la direction des Sœurs de la Providence. »

---

[1] Les Salles d'asile furent fondées à Paris en 1801, par Mme la Marquise de Pastoret, pour recueillir les enfants de 3 à 7 ans... auxquels leurs mères ne peuvent donner les soins convenables. Les Salles d'asile furent approuvées et protégées par l'empereur Napoléon III.



SALLE D'ASILE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
Rue Visitation, à Montréal



SŒUR THOMAS
Supérieure de la Salle d'Asile Saint-Vincent-de-Paul (1855-1866); (1869-1889).

CHAPITRE VI

SALLE D'ASILE SAINT-VINCENT DE PAUL

FONDÉE PAR MGR IGNACE BOURGET

le 9 janvier 1860

ORGANISATION.— « PATRONAGE DES ENFANTS ».— NOTES: CLASSES. — DÉPOT.— INCENDIE.— ÉPREUVES.— BIENFAITEURS. — CHARITÉ ÉDIFIANTE.— CONFIRMATION PAR MGR FABRE.— DERNIÈRE VISITE DE MGR BOURGET.— FÊTE DE CHARITÉ.— DAMES DE CHARITÉ.— DONS GÉNÉREUX.— ORPHELINAT.— PREMIÈRE VISITE DE MGR BRUCHÉSI.— ÉTRENNES AUX PAUVRES.— BANQUET DE CHARITÉ.— VISITES ENCOURAGEANTES. — SUPÉRIEURES DEPUIS LA FONDATION.

Directeur: M. Hippolyte Moreau, chanoine de l'évêché.

Chapelain: le Père Hyacinthe Charpeney, O. M. I.

1ère *Directrice:* Sœur Thomas (Elisabeth Caron).

2e – – François d'Assise (Julie Bourdon).

3e – – Roch (Emélie Goulet).

4e – – Marie-Eugénie (Elmire Champagne).

5e – – Michel des Saints (H. Schetté).

Nombre de classes: 2; de maîtresses: 4; d'élèves: 270

Nombre de garçons de 2 à 7 ans: 100; de 6 à 8 ans: 70 – 170

Nombre de filles de 2 à 7 ans: 100

Heures de classe: *En hiver*, de 7½ h. a. m. à 4 h. p. m.

Heures de classe: *En été*, de 7½ h. a. m. à 5 h. p. m.

Jour de congé: Jeudi. Vacances: 15 jours en mars, 15 jours en août.

Fête patronale: Sainte Catherine, 25 novembre.

Deux Sœurs, chargées de la Salle d'asile fondée le 9 janvier 1860, commencèrent la classe des bébés le 18 janvier de la même année.

Ces deux premières Sœurs de la Providence [1] furent initiées à l'enseignement des très petits par une Sœur Grise (Sœur Gaudry); déjà cette religieuse possédait l'art de discipliner et d'instruire à la fois une cinquantaine de mioches.

La chapelle Saint-Pierre fut convertie en école maternelle pour les enfants de 2 à 7 ans. Les Messieurs de Saint-Sulpice voulurent bien se charger des frais de ces améliorations. Le Père Eugène-Augustin Gauvin, O. M. I., fit venir d'Europe les livres et l'outillage propres aux Salles d'asile.

La première année, chaque enfant payait 30 sous par mois. Dès l'ouverture de l'œuvre, on établit le « patronage des enfants », c'est-à-dire une aide permanente accordée par les *Conférences de Saint-Vincent de Paul* aux petits pauvres qui fréquentaient l'asile. Au besoin ils recevaient gratuitement le dîner, la collation et même le vêtement.

---

[1] Les Sœurs Rose de Marie (R. Tessier) et Marie du Mont-Carmel (Mary Caplis). Elles initièrent à leur tour d'autres Sœurs à cette méthode spéciale d'enseignement.

Notes provenant de la Salle d'asile Saint-Vincent de Paul
rue Visitation

1861 – Le révérend Père Gauvin, o. m. i., excellent aviseur des Sœurs de la Salle d'asile Saint-Vincent de Paul, quittera bientôt Montréal pour Québec. Il est remplacé, à la Salle d'Asile de Montréal, par le Père Hyacinthe Charpeney, o. m. i.

1862 – Avant le départ du Père Gauvin, on ouvrit une classe pour des enfants de « sept » ans. Cette école réussit très bien, mais elle dura peu. La nécessité d'un dépôt pour les « demandants » obligea les Sœurs à sacrifier une classe aux dépens des « petits », mais pour peu de temps.

1863 – Sœur François d'Assise (Julie Bourdon) commença le 22 septembre à donner les exercices chez les enfants et se dévoua avec un talent remarquable à l'œuvre des « petits » de la Salle d'asile.

1864 – La salle d'asile se remplit de plus de deux cents enfants.

1865 – Les Sœurs Marie-Victoire et Marie-Hedwidge durent abandonner l'asile, la première, pour cause de maladie, et la seconde parce qu'elle avait des aptitudes remarquables pour le soin des muets. Celle-ci passa à l'enseignement des Sourdes-Muettes.

1866 – Depuis la fondation de la Salle d'asile, la maison mère avait toujours pourvu aux dépenses de ce nouveau « Saint-Vincent de Paul ». Mais l'habile supérieure, Sœur Charles [1], qui conduisait la Salle depuis trois ans, assura l'autorité générale que elle-même (Sœur Charles) saurait bien se tirer d'affaire adroitement. Il en fut ainsi!

1867 – Le 17 avril, un incendie ravagea une partie de la Salle d'asile. La chapelle était complètement dévastée.

1868 – A la fin de l'année 1868, il ne restait que deux classes.

1869 – Pendant les deux années qui suivirent l'incendie, les Sœurs subirent de rudes épreuves. Heureusement, la sainte messe, qu'elles entendaient chaque matin les consolait. Durant la même année, plusieurs personnes apportèrent des présents pour la Salle d'asile. Ainsi, M. Lamontagne donna un autel; M. Gadbois offrit une lampe de sanctuaire; M. J. B. Workman versa $ 100. Madame Lamarche voulut être organiste à l'Asile durant plusieurs années.

---

[1] Sœur Charles, Théotiste Bricault, fille de Jean-Baptiste Bricault dit Lamarche, cultivateur, et de Théotiste Martineau, née en la paroisse de Saint-Esprit et demeurant à Montréal lors de son entrée à la Providence.

1870 – Le 28 février, plus de quatre cents élèves étaient placés dans les classes de la Salle d'asile de la Providence.

1871 – Au commencement du mois de mai, la Salle fut visitée par Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec. Après avoir vu les exercices des enfants (tant au préau qu'à l'estrade), Son Excellence exprima sa satisfaction en ces termes: « La ville de Montréal est heureuse de posséder des Asiles où l'on élève les enfants dans la piété, l'ordre et l'obéissance. La Salle d'asile est une précieuse institution. »

Conformément au désir exprimé par Mgr Bourget, l'année scolaire 1870-1871 se termina sans examen ni distribution de prix solennelle chez les enfants de la Salle d'asile, en signe d'affliction pour l'emprisonnement du Saint-Père, Sa Sainteté Pie IX.

1872 – Depuis le mois d'août, des bébés sont à l'Asile au nombre de deux cents. Quant aux classes de l'externat, elles sont remplies de quatre cents élèves.

1873 – Les Messieurs des *Conférences Saint-Vincent de Paul* sont très dévoués à notre maison (Salle d'asile) et généreux envers les pauvres qui en dépendent. Leurs distributions sont toujours accomplies cordialement. Leur sympathie est des plus

sincères pour les membres souffrants de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La délicatesse avec laquelle ils assistent les indigents est vraiment édifiante. Ils ne négligent aucun moyen d'augmenter leur caisse, afin que leurs aumônes soient plus abondantes.

Les dames patronnesses sont aussi d'un grand secours pour le soutien de notre maison. Sans ces *Dames*, nous serions dans la triste nécessité de refuser un grand nombre d'enfants. Il arrive parfois qu'une soixantaine de familles sont assistées par la *Société de Saint-Vincent de Paul.*

1874 – Le 4 juin, jour de la fête du Sacré-Cœur, nos religieuses eurent le bonheur d'adorer le Saint-Sacrement exposé dans notre chapelle. Ce jour-là, quarante de nos petites filles furent confirmées à l'église Saint-Pierre par Mgr Fabre, évêque de Gratianapolis (coadjuteur de Montréal).

La même année, le 22 août, le vénérable Mgr Ignace Bourget visita la Salle d'asile. Ce fut un jour délicieux. Depuis quatre ans, la santé chancelante de notre digne Pasteur et Père ne lui avait pas permis de nous accorder la faveur d'une visite. Il eut quelques minutes d'entretien avec des Dames de Charité et traita de l'excellence du *chapelet.*

1875 – Au cours de cette année, Monsieur le curé Lussier, de Châteauguay, donna un ostensoir, un encensoir et divers ornements d'église. Cette

générosité nous procura le bonheur d'avoir plus souvent la bénédiction du Saint-Sacrement dans notre chapelle.

Depuis un an, 95 à 100 familles furent assistées par des *Conférences;* 80 cordes de bois et plus de 700 pains leur furent distribués.

1877 – Une crise financière empêcha plusieurs enfants de venir à la classe.

Les Sœurs firent une visite à notre fondateur, Mgr Ignace Bourget. L'entretien roula sur le besoin qu'on avait d'argent, afin d'acheter du bois, du pain et de la viande, pour un grand nombre de pauvres veuves...

1878 – Une jeune Sœur de la Salle d'asile, nommée Sœur Vincent Ferrier, était une parfaite institutrice. Elle fut obligée de se rendre en des pays lointains pour se consacrer à l'œuvre des missions, dans l'intérêt des âmes. Les sacrifices furent *grands* de part et d'autre, car la jeune Sœur Vincent Ferrier avait su, par son dévouement, gagner l'estime des personnes qui l'entouraient et de pauvres souvent nombreux [1].

---

[1] Sœur Vincent Ferrier, Marie-Rose Proulx, fille de Basile Proulx et de Zoé Mathieu demeurant à Saint-Aimé, de Richelieu. Née le 17 juillet 1853, elle fit profession en 1875 et partit pour les missions en 1878. Mère Vincent Ferrier vit encore (1938) et remplit actuellement l'office d'assistante locale à l'Hôpital de Seattle.

1880 – Les Sœurs de la Salle d'asile Saint-Vincent de Paul obtinrent, du Conseil général de la Providence, la permission de recevoir dans la maison des enfants comme pensionnaires; les revenus de leur pension aideraient les Sœurs à payer leurs dépenses quotidiennes.

1882 – Un des anciens élèves, apprenti-statuaire, présenta, aux Sœurs de la Salle d'asile, une statue du Sacré-Cœur, en témoignage de reconnaissance pour ses anciennes institutrices. Cette statue était son premier ouvrage.

1890 – Le révérend Père Eugène-Augustin Gauvin, O. M. I., né en France le 17 novembre 1826, fut ordonné le 29 septembre 1849. En Canada, il fut chargé de plusieurs missions. En 1857, il était à Montréal, à Saint-Pierre, où, jusqu'en 1863, il rendait de grands services aux classes de l'asile, en leur donnant l'apparence des écoles de France. Il mourut, supérieur et curé, à Notre-Dame de Hull, le 25 janvier 1890. Sa mort, comme son départ de la paroisse Saint-Pierre, de Montréal, apporta la tristesse dans la Salle d'asile où il avait brillé par son habileté dans l'enseignement.

1891 – *Charité!* Une jeune fille désirait ardemment « une grâce »! Il ne s'agissait de rien de moins que d'obtenir la conversion d'un père chéri. La pieuse enfant!... Si cette faveur lui était ac-

cordée, elle habillerait un enfant pauvre lorsqu'il ferait sa première communion. Dieu se laissa toucher par cette promesse et prouva, une fois de plus, combien la charité lui est agréable.

Parmi les enfants qui fréquentent la Salle d'asile et le Jardin de l'Enfance, nous avons eu, cette année, plus de pauvres. Il nous semblait voir tomber du ciel notre défunte et bien-aimée Supérieure (Sœur Thomas). Cette chère Mère nous paraissait se diriger vers ces « petits pensionnaires du bon Dieu » dans le Jardin de l'établissement.

La plupart de ces chers enfants arrivent à l'école vers les sept heures du matin.

1892 – Dans nos chroniques de 1892, nous lisons: « C'est au mois de mars que, dans notre Salle d'asile, fut tenue une grande assemblée, ou plutôt une conférence, par l'avocat Desrosiers (vice-président du conseil des *Conférences Saint-Vincent de Paul*).

Trois *Conférences* avaient même été convoquées pour la circonstance. Le but de cette convocation était de tripler la quête, une pratique qui n'est jamais omise en de semblables réunions. L'hiver était loin d'être terminé et déjà les nombreuses familles assistées par la *Société de Saint-Vincent de Paul* avaient presque complètement épuisé les fonds de leur bienfaitrice.

Combien de fois nous avons entendu une voix nous dire: « Donner aux pauvres, c'est prêter à Dieu »! Monsieur le conférencier sut démontrer cette vérité; il donna des règles sages à nos bons Messieurs qui ont tant à cœur les intérêts des pauvres; il les félicita de tout le bien qu'ils savent faire. Il leur offrit un généreux cadeau, pris à la caisse générale dont il est le gardien. Le révérend Père Legault, O. M. I., chapelain des *Conférences*, présent à la réunion, remercia, au nom des membres, le charitable avocat des pauvres. « Vous avez été pour nous », lui dit-il, « un vrai *Vincent de Paul*, nous apprenant à aimer les pauvres et à leur être utiles... »

Cette fête de charité se termina par la bénédiction solennelle du très Saint-Sacrement.

1893 – Le dernier jour de décembre 1893, les *Dames de charité* se réunirent et offrirent, avec leurs vœux de bonne année, des étrennes.

A cette occasion, les *Dames* recevaient avec plaisir les objets nécessaires pour le bazar annuel fixé au 16 janvier suivant. Tout fut mis en œuvre pour rendre ce bazar aussi attrayant et aussi fructueux que possible. Dès l'ouverture, les Dames de Charité se divisèrent en deux camps, afin d'augmenter l'émulation s'il était possible. L'une d'elles, Mme J. Lincourt, organisa un concert dont la recette devait tomber dans celle du « bazar ». Après

treize jours de travail et de dévouement, on parvint à la somme de $1600. Vu la rigueur de l'hiver et la grande pauvreté des gens, cette somme dépassa ce qu'on attendait du succès de ce bazar.

Cette année, comme toujours, les portes de l'Asile furent ouvertes à tous les chers bébés du faubourg. Sept cent cinquante ont accepté l'invitation de notre Père saint Vincent. Cependant, vu la maladie épidémique, nos élèves sont moins nombreux que les années dernières. Une trentaine même ont été frappés par la faulx meurtrière.

1894 – L'hiver a été excessivement rigoureux. On manqua d'ouvrage, on trouva donc encore plus dure la saison. Cependant, grâce au zèle et au dévouement de la *Société de Saint-Vincent de Paul*, les pauvres sont assistés dans la mesure du possible. 130 familles ont demandé à être secourues. On leur a distribué « en nature » pour un montant de $1355,33. Ces distributions se font à la Salle d'asile.

1895 – Au mois de mai, les résidents de la Salle d'asile avaient l'insigne honneur de recevoir, sous leur toit, deux illustres visiteurs. Le Père Antoine, assistant général des Oblats, qui n'avait pu, l'année précédente, assister à la fête préparée à son retour d'Europe, vint, cette année, à une petite séance organisée en son honneur. Les Dames patronnesses assistaient à la fête... Le bon Père Antoine en pro-

fita pour leur adresser quelques paroles des plus cordiales. Il se plut à leur rappeler les jours heureux qu'il avait passés autrefois à Montréal, à St. Pierre et à la Salle d'asile. Le lendemain de cette fête, nous recevions Mgr Adélard Langevin, archevêque de Saint-Boniface, dans le Manitoba. Élu le 8 janvier 1895, il fut sacré dans sa cathédrale par Mgr Edouard-Charles Fabre, le 19 mars 1895. Après sa consécration, Mgr Langevin s'était empressé de faire le voyage de Montréal.

1896 – Les dévouées *Dames de Charité* sont toujours le principal soutien de la Salle d'asile. Leur zèle ne se ralentit pas et les œuvres qu'elles entreprennent pour venir en aide aux religieuses sont couronnées de succès. Leur nombre augmente chaque année, mais quelques-unes passent à une autre vie.

Notre Asile Saint-Vincent de Paul ouvre cette année une classe pour les enfants qui ont fait leur première communion.

1897 – Enfin, nos désirs sont réalisés: « Nous aurons des pauvres internes. Le besoin d'un orphelinat s'impose... »

1898 – Le 25 novembre, jour de la fête de sainte Catherine, nous avions le bonheur de recevoir Monseigneur Paul Bruchési, notre digne archevêque. Ce bien-aimé Père avait eu la charité

de se rendre à notre désir et voulut même nous dire la messe à sept heures et demie. Notre petite chapelle resplendissait de beauté. Nos *Dames de Charité* et nos demoiselles chanteuses s'étaient empressées d'assister à cette messe. Mgr Bruchési visitait notre personnel pour la première fois depuis son élévation à l'épiscopat, le 25 juin 1897.

Après le déjeuner, Sa Grandeur ne manqua pas de faire allusion, dans sa réponse, à l'adresse qui lui fut présentée: *Mes enfants*, dit-il aux élèves, *les fleurs que vous avez prises pour interprètes ont un langage éloquent et bien vrai, mais vous-mêmes vous parlez beaucoup mieux que les fleurs...* Monseigneur les loua de leur belle simplicité et leur dit en toutes lettres: *Vous parlez le français d'une manière parfaite.*

Nous étions fières de nos chers élèves, non de cette fierté qu'inspire l'orgueil, mais du contentement que donnent au cœur le témoignage du devoir accompli et celui du dévouement apprécié...

Monseigneur parla ensuite aux *Dames de Charité*, ainsi qu'aux demoiselles chanteuses, les félicitant de leur participation aux cérémonies de l'église comme de leur générosité envers les indigents. S'adressant aux religieuses, Sa Grandeur leur dit: *Je comprends combien ce doit être une dure tâche d'enseigner chez de si jeunes enfants; mais encouragez-vous par la pensée que vous êtes sans cesse*

à préparer à l'Église toute une génération d'enfants fidèles... Cette *pensée* suffit à elle seule pour soutenir notre courage au milieu de nos rudes travaux...

Monseigneur bénit toute l'assistance au moment du départ.

1899 – Le 22 décembre, a lieu l'ouverture du dépôt pour les pauvres du quartier, sous les auspices des *Conférences Sainte-Marie, Saint-Pierre* et *Saint-Thomas*. Les pauvres attendent dans le grand corridor; les bancs sont tous occupés par les « pratiques », les pauvres qui viennent recevoir les provisions de la semaine. Ces provisions étaient: sucre, thé, farine d'avoine, riz, pois, viande et pain. On distribue aussi des « bons » pour du combustible.

Le Père Cornellier, O. M. I., chapelain des *Conférences*, fait la bénédiction des provisions, adresse quelques mots à l'assemblée des pauvres et aux *Messieurs officiers des Conférences*, puis nous procédons à la distribution des épices. Il y a une addition de bonbons pour les enfants, vers Noël.

Ce même jour, nous recevons de la « Banque d'Épargne de la cité et du district » [1], à titre d'étrennes pour nos pauvres internes, un chèque de $162. – Merci, mon Dieu!

---

[1] Voir l'article spécial inséré au commencement de la PREMIÈRE PARTIE du présent volume.

1900 – Le 23 septembre, nous allons au tombeau de notre vénérée Mère Gamelin. C'est toujours avec une dévotion filiale que nous accomplissons cet acte de piété. Quand nous prions notre Mère fondatrice, il nous semble qu'elle est plus particulièrement attentive aux demandes de chacune de nous. Que de besoins! Que de demandes pressantes du personnel religieux, de nos chers pauvres et de nos infirmes! Oh! bien-aimée Mère! près de votre tombe, qui nous voile vos traits, nous nous consolons, en espérant que Dieu nous permettra de vous contempler dans la gloire qu'il réserve à ses élus.

Depuis décembre 1848, les Pères Oblats étaient établis à Montréal, rue Visitation. Le 10 octobre 1900, la paroisse de Saint-Pierre fut détachée de la paroisse de Sainte-Brigide.

1901 – Chaque année nos enfants ont le privilège d'avoir une retraite spéciale. C'est le bon Père Drouet, supérieur, qui, malgré ses importantes charges, veut bien s'occuper de cette plus petite partie de son troupeau. Nos chers élèves suivent les exercices avec une admirable piété.

Le 23 décembre a lieu l'ouverture du dépôt pour les pauvres des *Conférences Sainte-Marie, Saint-Pierre* et *Saint-Thomas*. Le Père Villeneuve, O.M.I., chapelain des *Conférences*, bénit les provisions et fait une instruction appropriée à la circonstance.

Chaque pauvre s'avance avec un grand panier, pour recevoir la portion de vivres qui lui est accordée...

1902 – Nos élèves du Jardin de l'Enfance offrent, en ce 13 janvier, des souhaits de bonne fête au Père Duhaut. Il y a chanson et adresse.

Cette année, à notre grande satisfaction, dit l'annaliste, nos Dames bienfaitrices décident un banquet de charité. Il y a concours entre les paroisses Saint-Pierre et Sainte-Brigide. Mesdames J. W. Harris, P. Poulin, J. Lincourt, J.-B. Deschamps, A. Labelle et J. Bélisle acceptent la présidence des divers services. Nos Chères Dames sont admirables. Elles se font mendiantes pour nos petites orphelines. – La proclamation eut lieu dans la Salle Saint-Pierre. Elle nous fit connaître les résultats que voici: Mme J. W. Harris est la première, – Mme P. Poulin, la 2e, – Mme J. Lincourt, la 3e, – Mme J.-B. Deschamps, la 4e, – Mme Labelle, la 5e et Mme J. Bélisle, la 6e.

1903 – Monsieur J. W. Harris, bienfaiteur insigne de cette mission, procure une grande jouissance à nos orphelines en leur faisant don de trois balançoires, de la valeur de $125.

1904 – Le 12 octobre, le Père Drouet, O. M. I., curé de la paroisse Saint-Pierre, est remplacé par le Père Jodoin, déjà résidant dans la paroisse et dont nous connaissons tout le mérite. Nous avons

le bonheur de le recevoir le 17 de ce mois. Pour la première fois, nous recevons la visite du Père Tourangeau, supérieur provincial des Oblats du Canada.

1905 – Nos élèves sont ivres de joie en voyant arriver les vacances. Le Père Jodoin donne aux élèves, en cette circonstance, des conseils propres à les aider à bien passer leurs semaines de délassements.

1906 – Le 22 novembre, les orphelins de l'Asile reçurent la visite du Père Tourangeau, provincial, de retour d'un voyage à Rome. Il nous parla longuement du Saint-Père, le Pape Pie X, qu'il avait vu plusieurs fois.

1907 – Le 14 octobre, Mgr Breynat, O. M. I., vicaire apostolique du Mackenzie, de passage à Montréal, visita la Salle d'asile, dont il intéressa vivement le personnel. Quel bien font les missionnaires!

1908 – Nous célébrons la fête patronale du Père Jodoin, O. M. I., supérieur et curé de la paroisse. Il s'est acquis des droits incontestables à notre vénération par la sagesse de ses conseils et par son dévouement, surtout à l'égard de nos petites orphelines.

1909 – Monsieur Joseph Lorange est décédé le 15 mars. Ami dévoué des nécessiteux, M. Lo-

range en a soulagé un grand nombre par l'administration du *bien des pauvres* comme président de la « Conférence Saint-Thomas » durant trente cinq ans. La Salle d'asile Saint-Vincent de Paul avait toute sa sympathie et a, pendant plus de cinquante années, bénéficié de ses largesses et de son bienveillant appui dans l'exercice de ses œuvres de zèle et de charité. Que Dieu soit lui-même sa récompense!

1910 – Leur bienfaiteur M. J. W. Harris, si bien connu des Sœurs de la Providence, cause une grande joie à nos orphelines. Avec ses deux charmantes demoiselles Jeanne et Laurette, il distribue à chacune fruits et bonbons.

1911 – Une visite très agréable fut celle du Père Zacharie Lacasse, missionnaire au Manitoba durant plusieurs années. Il connaissait très bien notre Salle d'asile, car auparavant il y exerçait parfois le ministère. Il aimait à passer souvent dans la paroisse de Saint-Pierre. A la messe, les cantiques et prières demandent à Dieu de lui conserver les paroissiens qui lui étaient si chers. Son caractère, ses fines réparties et ses histoires uniques lui gagnaient le cœur des assistants.

1913 – Selon les coutumes de l'Institut, au premier de l'an, nous nous assemblons à la Salle de Communauté pour nous faire de mutuels souhaits.

Le reste du jour se passe en actions de grâces pour les bienfaits reçus durant l'année écoulée.

1914 – Adieu les beaux jours de vacances! pour les maîtresses de la Salle d'asile comme pour celles du Jardin de l'Enfance.

1915 – Depuis plus de deux mois, deux à trois cents personnes chaque jour demandent à la porte leur morceau de pain.

1916 – Les portes des diverses classes sont toutes grandes ouvertes, en ce jour de septembre, aux deux cents élèves qui suivront les cours du Jardin de l'Enfance.

1917 – Sa Grandeur Mgr Latulippe, évêque de Haileybury, préside cette année à la cérémonie de confirmation.

1918 – Pleines d'ardeur, les maîtresses se rendent à leurs classes pour reprendre le travail auprès des enfants.

* * *

SUPÉRIEURES DE LA SALLE D'ASILE SAINT-VINCENT DE PAUL, RUE VISITATION. – Sœur Françoise (Françoise Laberge), 1854; Sœur Thomas (Élisabeth Caron), 1855-1866; Sœur Charles (Théotiste Bricault dit Lamarche), 1866-1869; Sœur Thomas (2e fois), 1869-1889; Sœur Marie-Zoé (Marie-Louise Gauthier), 1889-1892; Sœur Anatolie (M.-

Eugénie Desroches), 1892-1899; Sœur Charles de Jésus (Rachel-Lia Boulet), 1899-1901; Sœur Irénée (Georgiana Noël), 1901-1907; Sœur Marie-Laure (Marie-Emma Baril), 1907-1913; Sœur Jeanne de Valois (Marie-Louise Poirier), 1913-1915; Sœur Adéodat (Alice David), 1915-1921; Sœur Marie-Albéric (Marie-Anne Corbeil), 1921-1926; Sœur Vitaline (Olivine Pellerin), 1926-1928; Sœur Orence (Rose de Lima Lasalle), 1928-1931; Sœur Marie de la Salette (M.-Eugénie Lambert), 1931-1937 et Sœur Alméride (Azilda Richard) depuis 1937.

SAINT VINCENT DE PAUL ET LES PAUVRES

CONFÉRENCE À SES FILLES DE LA CHARITÉ [1]

Jusqu'ici, mes Filles, nous avions coutume de prendre une vertu pour sujet d'entretien et de vous questionner, ou bien encore de nous arrêter sur une règle tout le temps d'une conférence. Ces méthodes, grâce à Dieu, vous sont très utiles, mais aujourd'hui nous en prendrons une autre: celle de ne donner qu'une petite instruction sur chacune d'elles.

Nous avons agi jusqu'à présent, comme j'ai dit souvent, parce que, les règles fondamentales

---

[1] Extrait de *Dieu et les Pauvres*, tome II, pp. 198 et suivantes.

étant les plus importantes, elles demandaient une plus ample explication. Celles dont nous allons nous occuper maintenant, quoique très nécessaires, ne demandent pas d'être aussi longuement commentées.

Voici ce que dit la règle aux *Filles de la Charité:* « Votre principal soin, après l'amour de Dieu et le désir de vous rendre agréables à sa divine majesté, doit être de servir les pauvres malades avec une grande douceur et cordialité, compatissant à leur mal, écoutant leurs plaintes, comme une bonne mère doit faire; car ils vous regardent comme des personnes envoyées de Dieu pour les assister. »

Ainsi, vous êtes destinées pour représenter la bonté de Dieu à l'égard de ces pauvres malades. Or, comme cette bonté se comporte avec les affligés d'une manière douce et charitable, il faut aussi que vous traitiez les pauvres malades avec douceur, compassion et amour; ce sont vos *seigneurs* et *maîtres* et les miens aussi.

Il existe une certaine compagnie dont je ne me rappelle pas le nom, qui appelle les pauvres: *Nos Seigneurs et Maîtres*, et c'est avec raison. Oh! que ce sont de grands seigneurs au ciel! C'est à eux d'en ouvrir la porte comme il est dit dans l'Évangile. Voilà ce qui vous oblige à les servir avec respect comme vos *Maîtres*, et avec dévotion parce qu'ils vous représentent la personne de Notre-Seigneur qui a dit: « Ce que vous ferez au plus

petit des miens, je le tiendrai comme fait à moi-même ». En sorte, mes Filles, que Notre-Seigneur est réellement avec ces malades et reçoit les services que vous leur rendez; et selon cela, il faut non seulement prendre garde d'éloigner de soi la rudesse et l'impatience, mais de plus, s'étudier à les servir avec cordialité et grande douceur, même les plus fâcheux et les plus difficiles. Or, bien que vos malades soient de grandes personnes, ils ne sont cependant que des enfants dans la dévotion. Un bon mot, qui part du cœur et qui est dit dans l'esprit qu'il faut, leur suffira pour les porter à Dieu. Ces sortes d'expressions, quand elles procèdent d'une âme pénétrée de l'esprit de Dieu, gagnent les cœurs à Notre-Seigneur. Ainsi donc une parole qu'une Fille de la Charité dit à une personne malade, oh! c'est comme un dard qui perce le cœur de ce malade et le gagne à l'amour de Dieu. Je sais que vous êtes toutes bonnes; or, un seul mot d'une âme qui aime beaucoup Notre-Seigneur et la bienheureuse Vierge, qui n'a pas d'autres pensées, dans tout ce qu'elle fait, que de plaire à Jésus-Christ, c'est une flamme d'amour qui entre dans les cœurs de ceux qui l'écoutent. Ce mot consolant que vous direz à vos malades aura pour effet de les exciter à la patience, de les porter à faire une bonne confession, de les aider à bien mourir, ou à bien vivre, s'ils recouvrent la santé, et leur apprendra ce qui leur est nécessaire pour leur salut.

Pensez-vous que Dieu vous ait seulement destinées pour porter quelques morceaux de pain et de viande, du potage et des remèdes aux malades? Oh! non, il attend encore de vous que vous pourvoyiez à leurs besoins spirituels; il faut que vous leur donniez la manne spirituelle et que vous leur communiquiez l'esprit de Dieu... Voilà votre belle vocation. A cette fin réfléchissez et dites-vous: « Comment ai-je rempli mes devoirs dans cette paroisse?... dans cet hôpital?... Est-ce seulement leur corps que j'ai assisté, ou bien ai-je eu soin de porter secours à leur âme comme à leur corps?... »

Mais quelqu'une de vous dira peut-être: « Hélas! nous avons une trentaine de malades à servir, comment pouvons-nous donner la portion à chacun et les instruire de même? » O mes Sœurs! à cela je réponds: que vous n'avez à leur dire en passant qu'un simple mot de Notre-Seigneur, vous efforçant d'élever en même temps votre cœur à Dieu pour lui demander de vous inspirer ce que vous devez dire à vos pauvres malades. Adressez-leur quelques paroles de consolation, par exemple: « Eh! bien, mon frère, eh! bien, ma sœur, aimons-nous bien le bon Dieu? Ne voulez-vous pas faire une bonne confession? » Et ainsi, dire un mot selon le besoin qu'on voit...

Rappelez-vous de quelle manière vos chères Sœurs, qui sont devant Dieu, parlaient aux pau-

vres malades et à leurs Sœurs; ah! chacune d'elles le faisait si bien! Oui, on les a vues toujours servir les malades avec douceur, charité, cordialité et humilité. Souvenez-vous bien de tout cela et faites de même. C'est aussi la leçon que Notre-Seigneur lui-même nous donne: *Apprenez de moi*, dit-il, *que je suis doux et humble de cœur.* Si vous avez un avis à donner à vos Sœurs, que ce soit toujours avec humilité et douceur...

Oh! donnons-nous bien à Dieu pour travailler dans un esprit d'humilité et de douceur; demandons à nos Sœurs, qui sont heureuses là-haut, de nous obtenir cette grâce, et prions Notre-Seigneur de nous l'accorder, pour leur amour. Mon Dieu! vous avez accordé cette grâce à nos Sœurs de toucher les cœurs quand elles parlaient aux pauvres; ah! accordez-nous la même faveur. Vous les avez tant aimées!

Oh! quel bonheur que Dieu vous ait donné de si saintes œuvres! Y a-t-il rien de plus beau que de voir une âme se donner entièrement à Dieu pour le service des pauvres? de voir une Fille de la Charité qui sert bien ses malades, qui travaille à leur salut, qui s'efforce de devenir de plus en plus parfaite, afin que par là elle soit plus agréable à Dieu? Mes Filles, je le répète, si vous pouviez voir une Sœur qui est tout cela, oh! nous ne verrions, en vérité, rien de plus beau que cette âme.

Nous ne la voyons pas maintenant, mais nous la verrons dans le ciel. Quoi! quitter tout ce qu'on a au monde! père, mère, frères, sœurs, parents, amis, ses biens, si on en a, ainsi que son pays, et pourquoi? pour servir les pauvres, pour les instruire et les aider à aller en paradis! Y a-t-il rien de plus beau et de plus estimable? Si nous voyions une fille ainsi faite, nous verrions son âme reluire comme un soleil. Nous ne pourrions en envisager la beauté sans en être éblouis. Telles sont les âmes des justes qui pratiquent la justice en s'acquittant de ce qu'ils doivent à Dieu, à leur prochain et à eux-mêmes. Et si Dieu récompense ainsi ceux qui s'acquittent de ces trois degrés de justice, que ne fera-t-il pas pour une Fille de la Charité qui pratique non seulement cette justice, mais encore qui consacre sa vie tout entière au service de Dieu, en vivant selon sa règle?... Ah! si vous connaissiez quelle grande grâce c'est que de servir les pauvres et d'être appelé de Dieu pour un si saint exercice! Ah! qu'elle doit être belle, cette âme ainsi revêtue de la grâce de Dieu, remplie de la vertu de Dieu, le portant dans son cœur et ne le perdant jamais de vue! Si nous pouvions voir tout cela, nous serions ravis d'admiration et éblouis de la beauté d'une telle âme!... Oui, un saint Père a dit que si nous pouvions voir la beauté de la vertu, nous nous évanouirions à cette vue et qu'il nous serait impossible de ne la pas aimer, même en résistant

à cet amour. Donnez-vous entièrement à Dieu pour le salut des pauvres que vous servez. Ils sont vos *Maîtres* et les miens et nous-mêmes sommes les voiles sous lesquels se cache Notre-Seigneur en ce monde.

CHAPITRE VII

CATASTROPHE DE BELOEIL

DÉSASTRE.— SECOURS AUX BLESSÉS.— RÈGLEMENT SPÉCIAL.— FAITS NOTÉS.— LETTRES.— BREFS HISTORIQUES.

Un train parti de la Pointe-Lévis, dans l'après-midi du 28 juin 1864, se composait de onze wagons contenant 538 voyageurs. Tous étaient des émigrants partis de Hambourg le 18 mai et arrivés à Québec en juin. Leur intention était de s'établir, les uns dans le Haut-Canada, les autres, dans l'ouest des États-Unis. Plusieurs d'entre eux – 80 environ –, ne pouvant payer leur passage jusqu'à destination, durent demeurer à Québec. Ce fut pour ceux-là une heureuse chance. De fait, un épouvantable désastre attendait leurs compatriotes en route. Par une bien triste coïncidence, pendant que le train de la Pointe-Lévis venait à toute vitesse, on ouvrait, sur la rivière Richelieu qu'il devait traverser, le pont qui relie Saint-Hilaire à Belœil, pour laisser passer cinq barges. Bien que le fanal à lumière rouge signalât le danger et que d'ailleurs le règlement exigeât un arrêt à l'entrée du pont, à trois heures du matin, le convoi continua à toute vapeur; aussi plongea-t-il dans l'abîme, à l'instant même où la dernière barge passait sous le pont. Les wagons tombèrent les uns à la suite des autres,

dans un pêle-mêle épouvantable, on le conçoit. En visitant le théâtre de ce désastre, on a peine à s'expliquer comment certains voyageurs ont pu échapper à la mort en pareille occasion.

Le lendemain du désastre, le 30 juin, Mère Philomène, supérieure générale de la Providence, écrivait à Mgr Bourget, alors en visite officielle à Saint-Martin: « Monseigneur, à l'occasion de la catastrophe de Belœil, les médecins administrateurs de l'*Hôpital Anglais* ont, par l'intermédiaire de M. L.-V.-L. Villeneuve, Sulpicien, manifesté le désir d'être aidés par des Sœurs de Charité pour les traitements à donner aux nombreux blessés sur le point d'arriver. Nous pensons bien, Monseigneur, agir selon les conseils que vous nous donneriez si vous étiez à l'évêché. Aussi, *sans hésiter*, nous avons donc choisi sept Sœurs qui se sont rendues de bonne heure à l'Hôpital. Le soir, deux autres les ont suivies. Nous allons en augmenter le nombre au besoin...

Sœur Philomène, supre. »

RÉPONSE DE MGR BOURGET A MÈRE PHILOMÈNE.— Saint-Martin, le 3 juillet 1864.— En arrivant ici, hier soir (le 2), je trouvai, dans la chambre qu'on m'avait préparée, votre lettre du 30 juin. Vos Sœurs devront:

1. Montrer une souveraine réserve.
2. Marcher habituellement en la présence de

Dieu et ne se proposer que sa plus grande gloire, au milieu de tant de soins multipliés.

3. Ne cesser de recommander à Notre-Dame des Sept-Douleurs tant de pauvres malades.

4. Offrir à cette intention toutes les prières de votre communauté pour les femmes âgées, les innocents orphelins, les pauvres.

5. Déployer un grand zèle pour le service de cet hôpital, dans l'espérance bien fondée qu'il en résultera beaucoup de bien.

6. Se regarder continuellement comme étant en spectacle à Dieu et aux anges.

Telles sont les principales règles qu'auront à suivre vos Sœurs pour profiter des avantages que vous ménage, à toutes, la divine Providence. La sainte Église vous adresse aujourd'hui cette belle prière que voici. Elle vous convient si bien:

O Dieu, dont la Providence ne se trompe jamais dans ses desseins, nous vous supplions à genoux d'éloigner de nous tous les maux qui nous menacent et de nous accorder tout ce que vous savez devoir nous être utile. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. (Collecte du 7e dimanche après la Pentecôte.)

Je vous prie de charger votre Sœur secrétaire, ou quelqu'autre, d'écrire tout ce qui s'est passé et se passe maintenant à l'hôpital anglais pour y soigner les sinistrés, afin que je puisse en temps

et lieu faire connaître au diocèse les scènes touchantes qui s'y passent chaque jour. Qu'elle note fidèlement tout ce qui pourrait tant soit peu intéresser la charité et exciter les bons sentiments des âmes vraiment chrétiennes. Cette relation pourra m'être envoyée à la Longue-Pointe.

Je vous bénis avec toutes vos filles et vos malades, en me recommandant aux ferventes prières qui se font partout pour le succès de vos bonnes œuvres.

† Ig., évêque de Montréal.

* * *

Le 19 juillet, trois médecins et la dame patronnesse de l'Hôpital anglais, avec une de ses amies, voulurent visiter l'Asile de la Providence. Ils furent conduits partout, à l'exception des pièces ordinairement réservées dans les communautés. Dames et Messieurs parurent surpris et édifiés de la tenue de notre maison.

Vers la fin de juillet, nos Sœurs quittèrent définitivement le service des malades aux hôpitaux. Elles continuèrent cependant de les visiter tous les deux ou trois jours...

FAITS NOTÉS PAR DES SŒURS DE LA PROVIDENCE DURANT LE TEMPS QU'ELLES ONT AIDÉ, A L'HOPITAL ANGLAIS, AU SOIN DES BLESSÉS VIC-

TIMES DE LA CATASTROPHE SURVENUE AU PONT DE BELŒIL, LE 26 JUIN 1864.

... Le jour même de la catastrophe de Belœil, nous étions neuf religieuses de la Providence nous présentant à l'Hôpital anglais, pour aider au soin des blessés. Les médecins directeurs nous reçurent avec civilité. Ces messieurs nous témoignèrent beaucoup de confiance en nous chargeant de belles salles où nous pourrions être libres de soigner les malades comme nous aurions pu le faire chez nous. Les blessés, en grand nombre, arrivèrent à 7 heures et demie du soir. Ils étaient, depuis la Pointe Saint-Charles, portés sur des brancards. Nous assistâmes alors à la scène la plus émouvante que nous pourrions imaginer. Nous entendions les gémissements des blessés, les cris des enfants et les sanglots des émigrés sauvés du naufrage.

Nous sommes heureuses de mentionner la joie que firent paraître ces infortunés en apercevant nos croix pectorales. Ils essayaient de nous faire comprendre, par leurs gestes et surtout par le signe de la croix, qu'ils étaient catholiques. Voyant une femme sur le point de succomber, une Sœur s'aperçut qu'elle portait au cou un fragment de scapulaire. Le Père Schneider, Jésuite, qui se trouvait là, lui administra les derniers sacrements. Elle mourut le lendemain matin. Une autre femme,

catholique, mourut au moment où on l'entrait à l'hôpital.

Après l'installation et l'examen médical des blessés, les traitements commencèrent. Nous avons été témoins de la patience héroïque des opérés. Sutures, éclissages, amputations, n'arrachaient aux adultes que de faibles gémissements. Il faut dire que les chirurgiens étaient habiles en science et sympathiques aux malades. Quant à nous (les religieuses), nous pansions les plaies. La tâche était facile. Une de nos Sœurs a rencontré un cas exceptionnel. Un blessé à qui elle présentait une potion lui fit signe qu'il n'en voulait pas, pour cause de répugnance. Mais, la Sœur lui ayant présenté un crucifix, il le baisa pieusement et absorba aussitôt la médecine. Nous aurions pu rédiger plusieurs pages de traits édifiants si nous avions su converser avec nos bons émigrés.

Durant les premiers jours que les pauvres sinistrés passèrent à l'hôpital, il n'y avait rien de plus triste que de voir pères, mères, enfants, chercher ceux de leurs parents qu'ils croyaient perdus. Mais des mesures prises par les hôpitaux [1] eurent pour effet de réunir, sous un même toit, les membres de chaque famille.

---

[1] Outre l'*Hôpital Anglais*, Montréal possédait surtout l'*Hôtel-Dieu* et l'*Hôpital général* des Sœurs Grises.

Il nous était pénible, durant les premiers jours, de ne pouvoir dire des paroles consolantes à ces infortunés dont plusieurs venaient de l'Allemagne. Les autres, nous a-t-on dit, étaient des Polonais, des Bohémiens, des Russes, des Suédois et des Norvégiens. Nous avions recours à des interprètes, peu nombreux et par conséquent rarement à notre disposition. Heureusement, dès la première semaine de notre service à l'hôpital, notre Mère Générale (Mère Philomène) a fait venir de Burlington notre chère Sœur Marie-Thérèse, allemande. Cette bonne Sœur fut une précieuse interprète tant pour nous que pour nos malades.

Aussitôt arrivés à l'hôpital, les catholiques nous demandaient des chapelets, des scapulaires et des médailles; car ils avaient perdu presque tous leurs objets de piété au moment de l'accident. Souvent, ces mêmes catholiques, placés dans une même salle, se réunissaient pour dire le chapelet et réciter d'autres prières. Nous avons vu des mères, incapables de se lever, réunir auprès d'elles, matin et soir, leurs enfants pour leur faire réciter leurs prières.

Tous faisaient pieusement usage de l'eau bénite que leur apportaient les Sœurs. Ils en mettaient sur leurs blessures et, parfois, ils en buvaient.

Une pauvre femme dit à une Sœur, à l'aide d'un interprète: « Je pleure mes livres catholiques, que je conservais pour ma plus grande consolation ».

Plusieurs ont fait connaître aux Sœurs leur désir de se confesser, d'entendre la sainte Messe et d'adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le Très Saint-Sacrement.

Les médecins paraissaient satisfaits des travaux des Sœurs. Ils voulaient toujours les choisir dans leurs opérations. L'un de ces messieurs dit un jour à l'une d'entre nous: « Il serait à désirer que les Sœurs restassent à l'hôpital pour soigner les malades ».

REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS DES DIRECTEURS DE L'HOPITAL ANGLAIS AUX RELIGIEUSES DE LA PROVIDENCE

Montreal General Hospital
August 1st 1864

Revd Dear Madam,

I beg to enclose copy of a minute passed by the Committee of Management of this Institution at its last meeting and beg to assure you that it but fully expresses our sense of the very great kindness and attention which the Ladies of your Order bestowed on the patients under their care

I am,

Very faithfully yours,

T. Morland, Chairman
Com. of Mangt

Traduction:

Hôpital Général,
Montréal, 1er août 1864

Révérende et chère Madame,

Permettez que j'insère ici une copie de la résolution adoptée par le Comité d'administration de cette Institution, à sa dernière assemblée. Je vous prie de croire qu'elle exprime parfaitement notre appréciation de la très grande bonté et de l'attention dont les malades confiés à leurs soins ont été l'objet de la part des Dames de votre Communauté.

Je suis très respectueusement,

votre très humble

T. Morland, président.

EXTRACT FROM THE MINUTES
OF THE COMMITTEE OF MANAGEMENT
OF THE MONTREAL GENERAL HOSPITAL

Montreal General Hospital
July 30 1864

Resolved unanimously that the members of the Committee of Management of the Montreal General Hospital beg leave to put on record their sense of the benevolent disposition and christian spirit of the Lady Superior and other Ladies of

the Maison de la Providence, who on the occasion of the Belœil disaster placed at their disposal the services of an invaluable staff of Nuns. The members of this Committee further beg leave respectfully and gratefully to express to these Ladies their sense of the obligations which have been laid upon them and the friends of this Institution by these acts of Kindness and charity

Ed. Russell
House Steward

A true Copy,

Traduction:

EXTRAIT DES MINUTES
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION
DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL

Hôpital Général de Montréal
30 juillet 1864

Par décision unanime, les membres du Comité d'administration de l'Hôpital Général sollicitent la permission de faire connaître leur satisfaction pour la condescendance et l'esprit chrétien témoignés par la Supérieure et les autres Sœurs de la Maison de la Providence, qui, à l'occasion du désastre de Belœil, ont mis à leur disposition le dévouement d'un nombre considérable de Sœurs. Les membres de ce Comité sollicitent de plus la faveur de dire, avec

respect et reconnaissance, à ces Révérendes Dames combien ils ressentent les obligations qu'imposent à eux-mêmes et aux amis de leur Institution ces actes de bonté et de charité.

Ed. Russell
Procureur

* * *

Grand Trunk Railway of Canada
Montreal, Oct. 24th 1864

Madam,

The Directors of the Grand Trunk Railway Company, desirous of marking their sense of the great services rendered by the Sisters of Providence, who so kindly undertook to assist the staff at the General Hospital, in attending to the infortunate sufferers by the late melancholy accident which occurred at Belœil, have directed me to enclose for your acceptance a cheque for Two Hundred and Fifty Dollards, towards the funds of your Institution.

May I therefore in the name of the Directors beg your acceptance of the account which I now have the pleasure to enclose?

No one who visited the General Hospital, during the period when it was so crowded with the infortunate sufferers from catastrophe, could fail to observe the great care and solicitude evinced by

the Sisters of Providence, who so tenderly watched over and supplied the wants of those whom they had undertaken to attend.

I have the honor to be, Madam,

Your very respectful and obedt servant,

J. Hickson.

To the Lady Superioress,
La Providence Convent
Sainte-Catherine Street, Montreal.

Traduction:

Compagnie du chemin de fer
du Grand Tronc, Canada
Montréal, le 24 octobre 1864

Madame,

Les Directeurs de la Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc, désirant témoigner aux Sœurs de la Providence leurs sentiments pour les éminents services qu'elles leur ont rendus en acceptant si généreusement d'aider les autorités de l'Hôpital général dans les soins à donner aux malheureuses victimes de la pénible catastrophe arrivée à Belœil, m'ont chargé de vous prier d'accepter, en faveur de votre Communauté, le chèque ci inclus de deux cent cinquante piastres ($250).

Puis-je me flatter, au nom des directeurs, que

vous accepterez ce montant que j'ai le plaisir de joindre à cette lettre?

Tous ceux qui ont visité l'Hôpital général, pendant qu'il était encombré des infortunées victimes de la catastrophe, n'ont pu manquer de remarquer l'attentive sollicitude et les soins des Sœurs de la Providence, qui ont veillé avec tant de bonté, en pourvoyant à leurs besoins, ceux qu'elles s'étaient chargées de soigner.

J'ai l'honneur d'être, Madame,

Votre très respectueux et obéissant serviteur

J. Hickson.

HOTEL-DIEU DE MONTRÉAL [1]

(FONDÉ À LA FLÈCHE DE FRANCE)

Mademoiselle Jeanne Mance faisait partie des Associés français qui prirent possession de Ville-Marie (Montréal), le 18 mai 1642. Mademoiselle Mance avait quitté la France afin de se sacrifier pour les Français du Canada et les malades de toutes races.

En 1644, selon les volontés de Mme de Bullion, Mlle Mance établit l'Hôtel-Dieu.

---

[1] L'Hôtel-Dieu de Montréal et l'Hôpital général des Sœurs Grises (aussi de Montréal) reçurent, paraît-il, des blessés de Belœil en 1864.

En 1649, Mlle Mance profite de l'été pour aller à Paris réorganiser la Société de Montréal, dont elle est une des associées. Elle revint à Montréal l'année suivante, le 29 octobre.

En 1656, 31 mars.— Compromis fait à Paris, entre les Associés de Montréal de les Hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche, pour assurer à celles-ci la direction de l'Hôpital de Ville-Marie.

En 1658, 29 septembre.— Mlle Mance part de Montréal pour un second voyage en France, sous la protection de la très vénérée Marguerite Bourgeoys.

En 1659, 29 mars.— L'établissement des Sœurs de Saint-Joseph est enfin conclu et arrêté par la Compagnie de Montréal, et ce, par la générosité de Mme de Bullion, par le zèle de Mlle Mance, par la protection de M. Olier...

En 1659, le 29 juin, Mlle Mance quitte la France pour Montréal, avec trois religieuses de Saint-Joseph de la Flèche.

Sœurs de la Charité de l'Hopital général de Montréal

dites communément Sœurs Grises

Communauté fondée à Montréal, le 31 décembre 1737, par madame d'Youville. En 1747, la fondatrice prenait possession de l'Hôpital général,

institution établie par les Frères Charon, d'où provient la dénomination de *Sœurs de Charité de l'Hôpital général de Montréal.*

Madame d'Youville a été déclarée « Vénérable » le 28 avril 1890.

Trois autres communautés, sorties originairement de l'Institut des Sœurs de la Charité de Montréal, portent le même nom et presque le même habit religieux que les Sœurs Grises de Montréal; ce sont: celle des Sœurs-Grises de l'Hôtel-Dieu, de Saint-Hyacinthe, fondée en 1840; celle des Sœurs-Grises de la Croix, d'Ottawa, fondée en 1845; celle des Sœurs-Grises de la Charité, de Québec, fondée en 1849. Une quatrième maison indépendante, issue de Saint-Hyacinthe, a été fondée à Nicolet le 18 août 1886.

But: Soin des vieillards et infirmes des deux sexes, œuvre des enfants trouvés et abandonnés, éducation des orphelins et des orphelines, soin des malades dans les hôpitaux, visite des pauvres et des malades à domicile, veilles auprès des malades, pharmacies et dispensaires pour les pauvres, salles d'asile, écoles maternelles, écoles industrielles pour les Sauvages, écoles ménagères pour les jeunes filles, écoles élémentaires, écoles modèles et académiques, instruction des aveugles et des épileptiques des deux sexes.

Cet Institut compte 67 établissements et 1,445 religieuses vocales et auxiliaires. (Statistique de 1938.)

Hopital Général Anglais
Montréal

Le premier hôpital anglais fondé à Montréal date de 1822. Après la cession du Canada à l'Angleterre, les religieuses de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général (Sœurs Grises) continuèrent, comme par le passé, de recevoir les malades ou les pauvres, sans acception de race ou de croyance, ce qui n'empêchait pas les protestants d'aviser aux moyens les plus pratiques de secourir eux-mêmes leurs coreligionnaires.

La paix qui suivit les années du conflit anglo-américain (1812 à 1814) favorisa l'immigration au Canada. Des étrangers de langue anglaise se dirigeaient en grand nombre vers l'ouest de la province. La maladie et la pauvreté obligeaient plusieurs d'entre eux à s'arrêter et même à se fixer à Montréal. Afin de les secourir, une association désignée sous le titre de *Ladies Benevolent Society* se forma à Montréal.

En 1818, les membres de cette société, devenue très populaire, s'entendirent avec des personnages influents pour fonder un refuge où les immigrants malades seraient hospitalisés. C'est alors que le docteur Blackwood et M. Isaac Winslow Clarck louèrent, au faubourg Saint-Joseph, une maison qu'ils appelèrent *House of Recovery*. C'était un modeste logis, où peu de malades pouvaient

être reçus. Le ler mai 1819, on lui substitua un local assez spacieux pour abriter vingt quatre patients; cette maison, située rue Craig, fut appelée *Montreal General Hospital.* L'année suivante, MM. Richardson, William McGillivray et Samuel Gerrard achetèrent de M. Marshall un terrain afin d'y bâtir un hôpital. Un syndicat formé à cet effet confia les travaux de l'édifice à M. Thomas Philips, architecte. L'inauguration du nouvel hôpital eut lieu en 1822. La bâtisse et le terrain avaient coûté 5886 louis, 8 chelins. L'année suivante, le Parlement accordait une charte civile à cette institution, qu'il gratifiait d'une allocation annuelle de 850 louis. L'association des dames, dite *Ladies Benevolent Society*, fut dissoute en février 1822 [1]. Il fut alors décidé que l'Asile des enfants pauvres serait dorénavant affecté à l'hospitalisation exclusive des orphelins.

C'est ainsi qu'en 1832 furent fondés l'Orpheninat catholique et l'Orphelinat protestant, deux institutions distinctes, mais que, parfois, l'on est porté à confondre en lisant les rapports publics qui les concernent. (Voir l'*Institut de la Providence*, volume I, page 93.)

---

[1] Voir l'*Histoire de Montréal* (Hochelaga Depicta), par *Newton Bosworth.*

CHAPITRE VIII

PROVIDENCE SAINT-JACQUES
1845-1874

SERVICE DE SACRISTIE.— SITE DE LA NOUVELLE CATHÉDRALE.— SACRIFICE.

1845. – Les archives de notre maison mère nous apprennent que les Sœurs de la Providence remplirent l'office de sacristines à la cathédrale Saint-Jacques (rue Saint-Denis) dès 1845 [1]. La première sacristine fut Sœur Marie du Crucifix (Ursule Leblanc), décédée en 1852 à l'Asile de la Providence.

1852. – Après le grand incendie (1852), notre Hospice Saint-Joseph, rue DeMontigny, fut transformé en évêché; Mgr Bourget et ses chanoines y firent leur résidence. (Voir gravure, volume II, page 423.)

1855. – Le 9 février 1855, Mgr Bourget alla établir la résidence épiscopale dans le faubourg Saint-Antoine. Notre vénérable fondateur profita de cette occasion pour donner aux Sœurs de la Providence le soin de la sacristie et la direction des femmes engagées pour le service domestique.

---

[1] Voir l'*Institut de la Providence*, vol. II, page 32.

En cette année (1855), le cimetière de la ville ayant été transféré à la montagne, il fut convenu de fournir des sacristines pour l'évêché; les Sœurs seraient logées dans l'ancienne maison qui contenait la chapelle des morts. Cette maison, bien réparée, fournissait un logement convenable.

Le 15 septembre, les Sœurs l'Ange Gardien (Z. Thompson), Marie de l'Enfant-Jésus (P. Dufort) et Louis de Gonzague (A. Costin), s'installèrent dans cette nouvelle demeure: Sœur l'Ange Gardien y était nommée supérieure.

La maison que nos Sœurs allaient habiter était assez vaste pour leur procurer, outre la chapelle, un réfectoire, une cuisine, un dortoir et une salle de communauté. Elles avaient, pour les aider, quelques filles qui couchaient à l'étage supérieur, où se trouvait aussi une salle de couture.

Le séjour des Sœurs à cet endroit ne leur fut pas des plus agréables. Souvent elles passèrent des nuits sans dormir. Ces insomnies étaient causées non par la frayeur des morts, mais par des vacarmes de vivants, qui souvent se réunissaient dans ce lieu éloigné des habitations. La police y passait rarement; aussi, ces visiteurs y tapageaient impunément durant une partie des nuits.

1872.— Lorsque, en 1872, on démolit cette maison, qui fut d'abord la résidence du gardien, puis la nôtre, les Sœurs passaient les journées à

l'évêché et allaient coucher chez les révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, près du palais épiscopal. Cet état de choses dura jusqu'au 1er juin 1874, époque où s'ouvrit l'Hospice du Sacré-Cœur, rue Sainte-Marguerite.

SITE DE LA NOUVELLE CATHÉDRALE

1852 à 1874.— La reconstruction de la cathédrale fut pour l'évêque la cause d'une bien vive préoccupation. Dans son mandement du 19 mars 1853, le dévoué pasteur annonce à ses diocésains que, désespérant de trouver en Canada les ressources nécessaires à l'accomplissement de ses desseins, il va tendre la main en Europe, surtout en France et en Italie. Cependant, le saint prélat ne fut pas obligé d'aller à l'étranger solliciter des secours pour la construction. Ses diocésains s'empressèrent de l'assurer qu'ils lui fourniraient les moyens nécessaires à cette fin. « Après des offres si solennelles et si spontanées », leur dit-il dans sa lettre pastorale du 27 août 1854, « Nous n'avons nulle crainte de vous être à charge... Aussi aurons-nous plus de joie de tendre une main suppliante aux plus pauvres de cette cité, que nous en aurions eu de frapper à la porte des plus riches de l'ancien monde. » Puis, dans cette lettre, Sa Grandeur donne les motifs qui lui font choisir un nouvel emplacement pour la future cathédrale.

Depuis deux ans, c'est-à-dire depuis le grand feu de 1852, la chapelle de la Providence servait d'église épiscopale. Il fallait reconstruire la cathédrale, tout le diocèse en convenait; seule la question du site suscitait des dissidences parmi le peuple. Les uns voulaient reconstruire l'édifice sur ses ruines; d'autres proposaient de le transférer sur le Coteau Baron, à proximité de l'endroit où il était alors question de construire la gare du Pacifique Canadien.

Le 27 août 1854, une lettre pastorale apprend aux diocésains de Montréal que la cathédrale Saint-Jacques sera placée dans un endroit plus central (au Mont Saint-Joseph, quartier Saint-Antoine). Monseigneur explique qu'il choisit le site en question parce que: « ce quartier devient le centre de toutes les communications de la province. L'Évêque y sera donc plus accessible au clergé et aux fidèles du diocèse... Tous les mouvements matériels se dirigent de ce côté-là; l'action de l'Évêque y sera donc des plus nécessaires pour la conservation du dépôt des saines doctrines et le maintien des pratiques religieuses. Toutes les grandeurs du monde vont se développer; la religion y doit donc déployer, avec les splendeurs de son culte, toutes ses forces morales, afin de paralyser, autant que possible, cet esprit de matérialisme qui, en courbant insensiblement l'homme vers la terre, lui fait oublier le ciel... »

Le 25 février 1855, Mgr Jean-Charles Prince, évêque de Saint-Hyacinthe, bénit la cathédrale provisoire, qui avait été commencée en 1854 avant le départ de Mgr Ignace Bourget pour Rome. Le vénérable évêque allait assister à la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception. Le palais épiscopal, encore le même de nos jours (1938), fut aussi commencé en 1854. Monseigneur Bourget en prit possession à la fin d'août 1856.

Le 22 décembre 1856. — EXTRAIT D'UNE LETTRE PASTORALE DE MGR BOURGET.— ... Nous avons profité de notre séjour à Rome pour visiter celles des églises dont le plan pourrait être adopté lorsqu'on en viendrait à construire une nouvelle cathédrale à Montréal. Or, ... Nous nous sommes arrêté à la majestueuse église Saint-Pierre, dont Nous avons ordonné de faire le plan...

Le 25 juillet 1857, fête de saint Jacques et jour anniversaire du sacre de Mgr Bourget, Sa Grandeur voulut marquer d'une *croix* l'endroit où devait s'élever l'église-mère de son diocèse. Dans l'après-midi, à l'issue des vêpres, le clergé, suivi d'un grand nombre de fidèles, se rendit sur l'emplacement du temple en perspective. Au cours d'une touchante allocution, le saint prélat manifesta de nouveau son désir de voir sa cathédrale réédifiée selon les plans de la Basilique de Saint-Pierre de Rome. Puis eut lieu la bénédiction. Après l'érec-

tion de la croix, Mgr Bourget enleva lui-même une pelletée de terre à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'imposante basilique.

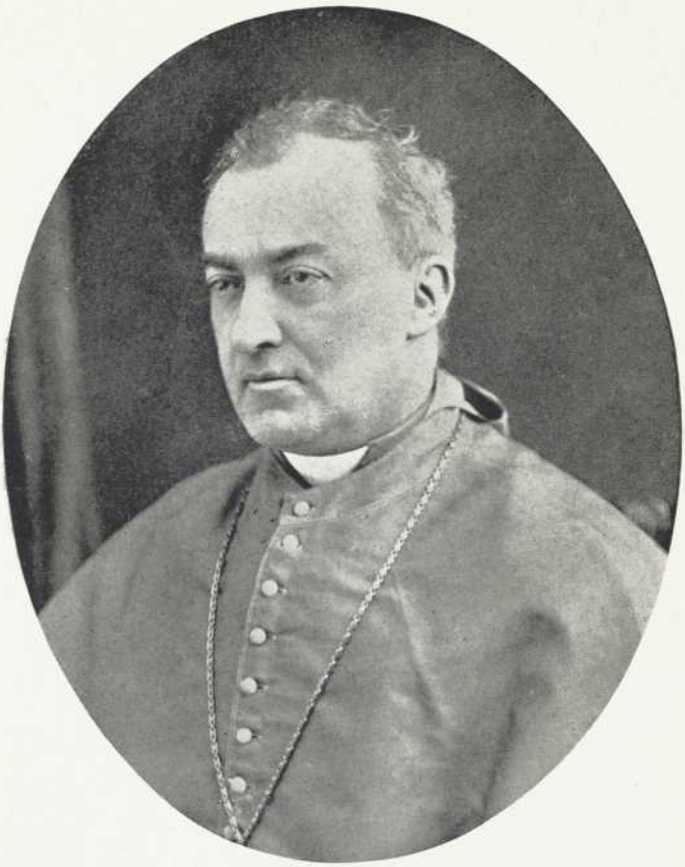
Le 28 août 1870, Mgr Bourget donna les raisons du retard apporté à la réédification de la cathédrale, depuis ce 25 juillet 1857. A des milliers de fidèles venus pour assister à la pose de la première pierre du temple en question, Sa Grandeur dit en substance: « Ravagés par l'incendie de 1852, les faubourgs Saint-Laurent et Québec devinrent des monceaux de ruines [1]. Mais sur ces décombres se sont élevés, depuis, un grand nombre de magnifiques maisons, des institutions de bienfaisance, des hospices... qui font de notre ville comme une seconde Rome. C'est pour ne pas paralyser ces œuvres que la réédification de notre cathédrale a été si longtemps retardée... »

Dix huit ans après la destruction des édifices épiscopaux (1852), le vaste bâtiment, qui servait de cathédrale provisoire depuis 1855, ne répondait plus aux exigences du service liturgique diocésain.

Des souscriptions, des collectes, des bazars – surtout celui de 1874 – prouvèrent le désir po-

---

[1] Voir l'*Institut de la Providence*, vol. II, ch. XXXIII, pp. 399 à 416. Beaucoup de détails sur l'incendie du 8 juillet 1852 y sont relatés.



Mgr Édouard-Charles Fabre

Évêque-coadjuteur de Mgr Bourget (1873-1876), puis son successeur (1876-1896). Supérieur ecclésiastique de la Communauté (1880-1891).

pulaire de voir la cathédrale bientôt relevée de ses ruines.

Le 11 mai 1876, Mgr Bourget donne sa démission. Monseigneur Édouard-Charles Fabre, son coadjuteur, puis son successeur, fait continuer les travaux. En 1878, la maçonnerie n'attendait plus que la couverture; mais des événements funestes causent une interruption qui dure sept ans. Sur ces entrefaites, le vénérable Mgr Bourget, archevêque de Martianopolis, est inspiré de visiter ses anciens diocésains, afin de leur procurer une nouvelle occasion de venir en aide à la cathédrale. Le 5 janvier 1881, il inaugurait cette tournée mémorable. Le Seigneur bénit cette entreprise, laquelle fut couronnée de succès. Après une interruption de sept ans, Mgr Fabre fit reprendre les travaux. En 1894, le majestueux édifice fut livré au culte.

La reconstruction de la nouvelle cathédrale fut pour la jeune *Providence* l'occasion d'un sacrifice. Née à proximité de l'évêché, formée à la vie religieuse par deux évêques, elle avait eu ordinairement pour aumôniers des prêtres en quelque sorte inamovibles de l'évêché. Ainsi les Sœurs appréhendaient l'éloignement de leur fondateur et de leurs zélés directeurs. D'autre part, parmi les citoyens, les uns voulaient que la cathédrale fût, cette fois, érigée sur le Coteau Baron; d'autres tenaient à lui conserver son premier site. Les Sœurs, évidemment,

partageaient cette dernière idée. Elles parlèrent en ce sens, modérément, dit-on; mais plus tard, Mère Caron demanda pardon à Mgr Bourget, au nom de la communauté, pour avoir, en ces circonstances, différé d'opinion avec Sa Grandeur.

CHAPITRE IX

MISSIONS TEMPORAIRES
1853-1854

HOSPICE SAINT-CAJÉTAN (SAULT-AU-RÉCOLLET), 1853-1854.— Le 21 août 1853, à la demande de M. Janvier Vinet, curé du Sault-au-Récollet, le conseil de la maison mère nommait deux Sœurs pour exercer, dans sa paroisse, les œuvres de miséricorde telles que nous les pratiquons dans notre communauté. Sœur Alphonse Rodriguez (J. Talon-Lespérance) fut nommée supérieure de cette fondation. On lui donna pour compagne Sœur Adélaïde (A. Brassard). Elles se rendirent au poste désigné, le 29. Elles eurent pour logis l'ancien presbytère.

Par une singulière coïncidence, Mgr Cajétan Bedini, Nonce apostolique à Rio de Janeiro, se trouvant de passage à Montréal, alla visiter les Dames Religieuses du Sacré-Cœur, demeurant encore à Saint-Vincent de Paul, Ile Jésus. C'était le 30 août, c'est-à-dire, le lendemain de l'ouverture de l'Hospice de la Providence. Nous ignorons si le distingué prélat visita nos Sœurs en passant au Sault-au-Récollet. Nous sommes seulement certaines que c'est lui qui donna à leur humble maison le nom de « Hospice Saint-Cajétan ».

Cette maison fut fermée l'année suivante, ainsi qu'on le voit au cahier des archives comme suit:

Aujourd'hui, le quatorze août mil huit cent cinquante quatre, à une assemblée générale des Sœurs de la Communauté..., il a été décidé que les Sœurs Alphonse et Adélaïde, missionnaires au Sault-au-Récollet, seront rappelées à la Communauté, ne trouvant pas là de quoi exercer les œuvres de l'Institut.

(Signé) *Sœur Caron, supérieure*
Sœur Philomène, secrétaire.

Statistiques de l'Hospice Saint-Cajétan, 1853-1854.— Nombre de veilles à domicile, 24; nombre de décès à domicile, 3; pensionnaires, 2; orphelines, 7.

PROVIDENCE NOTRE-DAME DE LA MONTAGNE, MONTRÉAL, 1854-1857.— Au mois de mai 1854, on ouvrit un nouveau cimetière à la Côte des Neiges, pour se conformer au règlement; la Corporation de Montréal ne permettait plus d'enterrer les morts dans la ville. La terre du docteur Pierre Beaubien fut achetée pour cette fin. Monsieur Villeneuve, prêtre du Séminaire de Saint-Sulpice, aumônier des pauvres [1], proposa au Comité du cime-

[1] Monsieur Léonard-Vincent-Léon Villeneuve. (Voir renvoi,

tière d'offrir à notre Communauté l'usage de la maison et de tout le terrain non occupé par le cimetière. Le 18 mai, nos Sœurs Thomas (E. Caron) et Françoise (F. Laberge) furent nommées pour commencer cette fondation temporaire et prendre soin de ce terrain. Le 30 mai 1855, Sa Grandeur Mgr LaRocque bénit la maison, spécialement la chambre qu'il nomma *Chapelle de l'Immaculée-Conception*. Le but de cette mission était de procurer aux Sœurs convalescentes l'avantage de respirer un air sain et même très pur, tout autre que celui de la ville.

Mémoire, du 3 mai 1855 au 3 mai 1856: *Recettes* 139 louis, 4 chelins, 4 deniers, produit de la terre; 136 louis, provenant de dons. *Dépenses*, 187 louis, 17 chelins, 10 deniers. *Balance de la recette*, 87 louis, 6 chelins, 6 deniers.

A la suite des notes concernant les trois années d'existence de cette mission connue sous le nom de *Notre-Dame de la Montagne*, nous trouvons deux lettres adressées à la supérieure générale de cette époque, notre vénérée Mère Caron. Nous les citons telles que consignées dans nos chroniques:

---

p. 235 et DEUXIÈME PARTIE, ch. V, les « Conférences » de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Montréal, 27 avril 1857

Ma révérende Mère,

L'intérêt que notre vénéré prédicateur, Monsieur Bilaudel [1], a constamment témoigné à votre chère et fervente Communauté, j'espère bien le lui témoigner à mon tour, s'il plaît à Dieu.

J'apprécie hautement les signalés services que vous rendez à notre population, et la bonté que vous avez eue depuis longtemps de nous laisser exercer dans votre église le ministère pastoral [2].

Le comité du cimetière n'a point encore cessé d'exister. Si, comme il est probable, le comité de finances, outre ses attributions anciennes, est bientôt chargé de la question des affaires du cimetière, j'ai la confiance que les Messieurs qui le composent chercheront, avec un bon vouloir, à concilier les intérêts de la fabrique avec ce qui sera de la convenance de nos bonnes Sœurs. Pour ce qui me concerne, je puis bien vous promettre, ma révé-

---

[1] Monsieur Pierre-Louis Bilaudel, supérieur du Séminaire et grand vicaire de l'évêque de Montréal de 1846-1866 (voir l'*Institut de la Providence*, vol. I, pp. 251, 320, 374 et 376). Monsieur Dominique Granet lui succéda comme supérieur du Séminaire et fut, lui aussi, grand vicaire de l'évêque de Montréal, de 1856 à 1866.

[2] La chapelle de l'Asile de la Providence avait servi de cathédrale de 1852 à 1855 et d'église paroissiale jusqu'au 28 juin 1857.

rende Mère, que c'est à quoi je viserai de mon mieux.

Agréez, je vous prie, l'assurance du dévouement entier avec lequel j'ai l'honneur d'être, ma révérende Mère, votre très humble serviteur.

(Signé) D. Granet, Supr du Séminaire.

Montréal, 11 mai 1857

Ma révérende Mère,

Ce que vous avez déjà fait, et que vous faites tous les jours, avec tant de zèle et de désintéressement, ne me laisse lieu de douter que vous ne secondiez de votre mieux mes confrères en tout ce qui vous sera possible, à mesure que votre concours leur deviendra nécessaire pour quelque besoin nouveau.

J'espère que nos Messieurs, de leur côté, éviteront avec grand soin de rien faire qui vous soit onéreux ou désagréable, et qu'ils sauront apprécier, comme je les apprécie moi-même, les grands services que vous nous rendez.

Veuillez bien croire, je vous prie, ma révérende Mère, à ma sincère estime et à mon parfait dévouement pour votre fervente Communauté où je vois, avec une joie bien vive, fleurir les plus belles vertus de la religion.

Votre très obéissant serviteur

(Signé) D. Granet, Supr du Séminaire.

PROVIDENCE DE NEW LONDON (HAUT-CANADA), 1856-1858.— La mission de London, demandée par l'évêque de l'endroit, Sa Grandeur Mgr Pierre-Adolphe Pinsonnault, fut acceptée le 6 juin 1856. Les Sœurs Catherine (Sœur Servante, on dirait aujourd'hui, supérieure), Marie-Claire, Lajoie et Marie du Mont-Carmel, quittèrent la Communauté le 2 septembre à 9 heures et demie du matin, accompagnées de M. Truteau, vicaire général, chapelain de la Communauté, de la Supérieure de la Providence (Mère Caron) et de Sœur Charles. Le voyage dura trois jours; parties le mardi matin, les voyageuses n'arrivèrent que le jeudi soir. Le trajet se fit assez bien jusqu'à l'approche du terme de leur voyage; mais alors, en filles de Notre-Dame des Sept-Douleurs, elles durent essuyer quelques traverses. En tournant le coin d'une rue qui faisait face au palais de l'Évêque, la voiture, dans laquelle se trouvaient la Supérieure et les autres Sœurs à l'exception de Sœur Marie du Mont-Carmel, tomba du haut d'une espèce de promontoire. La voiture fut brisée. Mais la Providence veillait sur ses filles; seule Sœur Catherine se démit l'épaule. Grâce aux soins assidus qu'elle reçut, elle fut en état de prendre sa besogne peu de jours après cet accident.

Arrivées à London, les Sœurs se rendirent au presbytère, puis ensuite dans leur communauté, où elles reçurent la nourriture et l'ameublement. Le

10 du même mois, Sœur Marie du Mont-Carmel commença la classe dans une maison louée et reçut, en entrant, 56 élèves. La première pensionnaire entrée à l'école était une protestante, âgée de 10 ans. Ses parents s'informant du prix de la pension, Sœur Catherine leur proposa 18 louis par an. « C'est trop peu », répondirent-ils. « Une pension de 25 louis n'est pas trop pour payer vos soins ». Ils laissèrent la jeune fille au couvent à cette condition. Cette générosité fut regardée comme une bonté de la divine Providence, laquelle vient toujours en aide à ses enfants.

Pendant les deux années qu'a duré cette mission, les Sœurs ont reçu 5 élèves pensionnaires, 305 élèves externes, 2 orphelines, 2 orphelins et 1 infirme. Elles ont fait 310 visites aux malades et elles ont passé 13 nuits auprès des mourants.

Cette mission avait pour but l'exercice des œuvres de charité: soin des pauvres, visites des malades et tenue d'un modeste pensionnat. Nos Sœurs avaient aussi le soin de la sacristie et la surveillance des domestiques de l'évêché. Les bonnes dispositions des gens nous faisaient espérer que cette mission deviendrait prospère; mais il en fut autrement.

Nos Sœurs revinrent de New London le 13 janvier 1858. Voici un billet de Mère Caron adressé à Sa Grandeur Mgr Pinsonnault:

Monseigneur,

Nos Sœurs sont arrivées de New London sans accident et en bonne santé. Je remercie bien Votre Grandeur de toutes les bontés que vous avez eues pour elles pendant leur séjour dans votre ville épiscopale. J'espère que vous voudrez bien leur pardonner la peine qu'elles vous ont causée.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect... [1]

PROVIDENCE SAINT-JEAN DORCHESTER, 1858-1860.— A la demande de l'abbé Charles LaRocque, curé de Saint-Jean, et avec l'approbation de Monseigneur Bourget, deux Sœurs de la Providence furent chargées, en 1858, d'enseigner les rudiments des langues française et anglaise à des garçonnets, dans la paroisse de Saint-Jean-Dorchester [2]. Nos Sœurs avaient leurs classes à l'étage supérieur de

---

[1] Mgr Pierre-Adolphe Pinsonnault, né à Saint-Philippe de Laprairie, diocèse de Montréal, le 23 novembre 1815, sacré à Montréal le 18 mai 1856, évêque de London; transféra son siège à Sandwich en 1859; démissionnaire et nommé évêque de Birtha, le 18 décembre 1866, décéda à Montréal le 30 janvier 1883.

[2] Aujourd'hui Saint-Jean-de-Québec ou Saint-Jean sur Richelieu. Ville épiscopale depuis 1934. Mgr Anastase Forget, premier évêque, élu le 12 mai 1934 et sacré dans la cathédrale de Saint-Jean le 29 juin suivant.

l'académie locale; mais elles eurent la bonne fortune d'être hospitalisées par les révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, qui les reçurent avec une fraternelle sympathie. Elles occupaient une chambre dans le couvent, près de la chapelle, et se joignaient aux révérendes Sœurs de la Congrégation pour les pieux exercices qu'il leur était possible de faire en commun. Elles agissaient ainsi en vertu du règlement que Mgr Bourget dressa pour elles et que voici:

1er septembre 1858.— DIRECTION POUR LES SŒURS DE LA PROVIDENCE DE LA MISSION DE SAINT-JEAN L'ÉVANGÉLISTE:

1. Les Sœurs (de la Providence), appelées à Saint-Jean pour tenir l'école des petits garçons, de 4 à 9 ans, se conformeront au règlement des Sœurs de la Congrégation, qui ont la charité de leur accorder l'hospitalité, pour le dortoir et les pieux exercices qu'il leur sera possible de faire.

2. Elles seront bien discrètes dans leurs rapports avec ces charitables religieuses, pour ne rien dire et ne rien faire qui puisse altérer tant soit peu l'union qui, grâce à Dieu, règne entre elles.

3. Elles vivront d'ailleurs dans une entente cordiale, se concertant avec affection pour le succès de l'œuvre importante qui leur est confiée.

4. Elles observeront religieusement leurs règles communes et particulières, afin de pouvoir avancer à grands pas dans les sentiers de la vie religieuse.

5. Elles se conformeront, pour la conduite de leur école, à la direction qui leur sera donnée par M. le Curé.

6. Elles auront soin de ne jamais se séparer, quand il faudra se tenir à la maison d'école, pour l'instruction des enfants qui sont confiés à leurs soins.

7. Elles n'oublieront pas qu'avec leurs petits élèves il leur faudra se conduire avec une modestie strictement religieuse.

8. Cela ne les empêchera pas toutefois d'être pour eux tous de vraies mères, c'est-à-dire des mères chrétiennes qui n'ont rien tant à cœur que de bien élever leurs enfants.

9. Elles veilleront à ce que ces enfants soient proprement et chaudement habillés, recourant pour cela à la charité des riches, quand il y aura nécessité.

10. Elles n'oublieront pas que ces petits enfants sont moins raisonnables et plus faibles que les plus avancés en âge.

11. Dans cette vue, elles tâcheront de tellement varier leurs exercices enfantins, qu'ils puissent y trouver autant de plaisir que de profit, ayant

soin de les faire prier, chanter, lire et écrire, jouer et toujours, si à propos qu'ils viennent à l'école avec plaisir.

12. Pour les commençants surtout, les prières, le catéchisme, les cantiques, entremêlés de jeux et quelques fois d'un petit *somme*, ont coutume d'être un appas, pour les enfants de trois ou quatre ans.

13. Les Sœurs pourront, si M. le Curé l'a pour agréable, visiter les pauvres et les malades à domicile.

14. Dans ces visites, elles pourront découvrir les enfants absents de l'école et pour quelles raisons ils s'absentent. Comme ordinairement c'est le manque d'habillement qui les empêche d'aller aux instructions communes, elles intercéderont auprès des riches pour avoir de quoi les vêtir.

15. Elles se mettront en rapport avec les dames, pour les mettre à contribution, soit pour quêter, soit pour faire ces habits.

16. Elles suivront au reste leurs règles dans l'exercice de ces œuvres de charité, qui sont le principal objet de leur Institut.

+ Jg. Ev. de Montréal.

* * *

Durant les deux années que nos Sœurs Marie de la Providence (Célina Bourbonnière) et Marie de la Croix (Mary Ann Finnan) passèrent à Saint-Jean, elles eurent la consolation d'exercer les œuvres de charité autant que leur occupation principale le leur permettait.

CONCLUSION

Ce sixième volume est comme le dernier rayon d'une vie lumineuse qui s'éteint. Ses vives lueurs nous sont léguées afin qu'elles ne se perdent pas, et que notre vie les recueille et s'en éclaire.

Mère Marie-Antoinette avait 84 ans quand elle a écrit ces pages. Ainsi que le dit si bien, dans sa magnifique préface, Monseigneur le censeur de ses ouvrages, cette chère Mère a réuni, pour les conserver au souvenir de sa famille religieuse, les noms, les faits et gestes de ces fidèles amis de la Providence; de ces apôtres de la charité et de la bonne parole; de ces fils dévoués de l'Église, vaillants défenseurs de ses droits et de la papauté. Elle se devait de les signaler tout spécialement à l'attention, avant d'aller là-haut les rejoindre dans les gloires d'un jour sans fin.

Il convenait donc de clore ce volume par la nécrologie de son auteur, à qui la mort a fermé les yeux, sans lui laisser la consolation de voir l'impression finale de son œuvre. Elle n'en reste pas moins vivante et fructueuse pour les générations futures que verra naître et grandir notre cher Institut. Car si les jeunes suivent généralement les exemples étalés à leurs regards par le présent, elles se forment surtout des leçons du passé et des conseils donnés par nos aînées dans la vie. Mère Marie-Antoinette avait le souci de la formation des jeunes. – « Il faut », disait-elle, « les entraîner au plus parfait, afin qu'elles réparent ce que nous aurions omis d'accomplir dans la pratique de notre devoir et dans le service de Dieu... ».

Chère Mère profondément regrettée, soyez bénie pour le bien que vous n'avez cessé de semer dans le champ de notre Institut!



MAISON MÈRE ACTUELLE (1940), INAUGURÉE EN 1888

(Située angle nord-est des rues Fullum et Sainte-Catherine)

SUPPLÉMENT



Mère Praxède de la Providence
Supérieure générale actuelle

SUPPLÉMENT

LETTRE DE MÈRE PRAXÈDE DE LA PROVIDENCE, SUPÉRIEURE GÉNÉRALE, ANNONÇANT À LA COMMUNAUTÉ LA MORT DE MÈRE MARIE-ANTOINETTE.— SYMPATHIES.— NÉCROLOGIE. — ACCUSÉS DE RÉCEPTION.

Providence Maison Mère,
Montréal, 24 janvier 1939.

Mes bien chères Mères et Sœurs,

Notre vénérée Mère Marie-Antoinette n'est plus! C'est sous le coup d'une douloureuse émotion que je viens vous annoncer sa mort survenue ce jour à 10.10 heures a. m.

Depuis le 2 novembre dernier, jour où le médecin avait jugé prudent de la faire administrer, l'Ange de la Mort planait sur la frêle existence de la chère Mère Marie-Antoinette et nous faisait appréhender le dénouement fatal d'un mal qui – étant donné l'âge avancé de la malade – ne pouvait guère nous laisser l'espoir d'une guérison. Cependant, pour nous consoler un peu de sa perte, c'est après une longue carrière fructueusement remplie que cette vénérée Mère s'en est allée vers Dieu, abondamment munie des secours de notre Mère la sainte Église.

Notre chère Mère Marie-Antoinette a porté longtemps et dignement le lourd fardeau de l'autorité dans les administrations générale et provin-

ciale; nous ne saurions oublier que c'est au début de son double sexennat comme supérieure générale que notre Institut reçut l'approbation définitive de ses Constitutions. Qui dira la somme de travail et les soucis parfois accablants qui furent pour cette vénérée Mère la rançon de cet inestimable bienfait?

Par les œuvres multiples qu'elle a accomplies au cours de sa méritante carrière toute consacrée à la gloire du bon Dieu – mentionnons entre autres les admirables ouvrages de plume qu'elle laisse en héritage à notre Institut, lesquels constituent un trésor précieux qui lui valut les PALMES ACADÉMIQUES *en décembre 1929 – Mère Marie-Antoinette s'est acquis des droits inaliénables à notre profonde gratitude; aussi bien, comme témoignage d'affection et de reconnaissance, je vous propose, mes bien chères Mères et Sœurs, d'offrir, outre les suffrages requis par les Constitutions, huit jours supplémentaires de prières et de bonnes œuvres pour le repos de son âme; de même, dans chaque établissement où les ressources le permettent, on voudra bien faire célébrer trois messes.*

Veuillez croire, mes bien chères Mères et Sœurs, à la religieuse affection que je vous porte et priez pour moi notre Mère des Douleurs en laquelle je vous demeure unie au pied de la Croix.

Sœur Prairie de la Providence
Supre Gén^le
J.C.sp.

COLLÈGE PONTIFICAL CANADIEN
117 Quattro Fontane,
ROME

Le Cardinal Archevêque de Québec, ainsi que Son Excellence Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa et Son Excellence Monseigneur Deschamps, expriment leurs condoléances aux Sœurs de la Charité de la Providence à l'occasion du décès de leur vénérée Mère Marie-Antoinette, et assurent de leurs pieux suffrages.

* * *

COLLÈGE PONTIFICAL CANADIEN
117 Quattro Fontane
ROME

9 février 1939

A la Très Honorée Mère Praxède
supérieure générale

Très Honorée Mère,

J'apprends, à l'instant, le décès de Mère Marie-Antoinette. Cette nouvelle ne me surprend pas, vu l'état dans lequel je l'ai trouvée lors de mon passage à la Maison Mère, en janvier. C'était plutôt pénible de la voir ainsi agitée, après l'avoir connue si calme, si pondérée, si spirituelle et si vaillante. Mais tout doit finir! Les vies les plus précieuses ont une fin. Elle laisse cependant une bien belle œuvre, appréciée, admirée, j'allais dire enviée. Bien peu de Communautés ont eu l'avantage de posséder une historienne de son

envergure et de sa valeur. Elle s'amusait bien quand je lui disais de ne pas vieillir trop vite afin de terminer son travail. Elle a tenu et elle a complété sa tâche qu'elle aimait tant. C'est fini! Le bon Dieu en qui elle espérait grande miséricorde a dû la bien recevoir et la bien traiter. Je me ferai un devoir de prier pour elle; je le lui ai promis d'ailleurs, et je tiendrai parole.

Je vous offre, très honorée Mère, mes plus sincères sympathies, à vous et à votre Communauté si méritante, et croyez à l'assurance de mon religieux dévouement.

† Em.-A. Deschamps, V. G.,
Évêque de Thennesis,
Auxiliaire de Montréal.

* * *

Bucarest, 10 février 1939

† Andrea Cassulo, archevêque de Leontopolis, présente ses vives condoléances et prie pour le repos de l'âme de la Mère Marie-Antoinette qui a bien mérité de sa Congrégation et de l'Église.

A la Très Révérende Mère Praxède, supre génle
des Sœurs de Charité de la Providence
Montréal, Canada.

* * *

Rome, 12 février 1939

Révérende Mère,

Merci de votre délicatesse à m'envoyer ici

le faire-part de la Très Révérende Mère Marie-Antoinette. J'ai prié et continuerai à prier pour elle.

‡ Guillaume Forbes,
Archevêque d'Ottawa.

* * *

Couvent des Dominicains
St-Hyacinthe, 27 janvier 1939

Révérende Mère Praxède de la Providence
supérieure générale

Ma Révérende Mère,

Permettez que je vous offre mes religieuses sympathies à l'occasion de la mort de votre vénérable Mère Marie-Antoinette, ancienne Générale et historienne de votre Congrégation. Une vie si riche de labeur, de service et de mérites laisse après elle un grand vide; mais sa tombe en est illuminée; elle demeure aussi dans ses œuvres et le souvenir de ses vertus; et combien plus douce et plus belle encore la pensée de sa récompense en Dieu!

Je ne puis assister aux funérailles, mais j'unis mes humbles prières aux vôtres pour le repos de son âme et pour votre consolation.

Agréez, ma Révérende Mère, l'expression de mes respectueux sentiments.

Fr. E.-A. Langlais, O. P.

* * *

Révérende Mère Générale
Providence Maison-Mère.

Ma Révérende Mère,

Un simple billet m'annonce la mort de Mère Marie-Antoinette. Je l'ai lu avec moins de surprise que d'émotion. On pouvait s'y attendre, à cause de son grand âge et de sa maladie. Mais sa mort ne peut manquer d'émouvoir profondément. C'est une grande perte pour votre importante Communauté. Je m'associe à son deuil d'un cœur profond.

Cette vénérable Mère a exercé une grande influence. Dans sa Communauté d'abord, qui lui devra beaucoup de reconnaissance, et aussi à l'extérieur où son grand esprit, son intelligence supérieure, son savoir, sa longue expérience des hommes et des choses, sa haute culture intellectuelle en avaient fait un personnage considérable. Le tout à l'honneur de votre Communauté.

Je prie toute la Communauté, et vous ma Mère, d'accepter l'hommage de ma profonde sympathie.

Chanoine Z. Alary.

* * *

Montréal, le 26 janvier 1939

Ma très révérende Mère générale,

J'ai appris aujourd'hui le décès de la vénérable Mère Marie-Antoinette. Je l'ai

connue il y a plusieurs années, alors qu'elle était la Supérieure de ma sœur Marie-Gustave, de l'Hospice Auclair et, plus tard, archiviste et historien de votre Communauté. Je lus alors avec beaucoup d'intérêt son livre sur le groupe de Religieuses qui allèrent fonder au Chili une maison de votre Ordre. Dans mon voyage en Amérique du Sud, j'appris tout le bien qu'elles font là-bas. Vos religieuses apprendront à aimer l'esprit et les œuvres de votre vénérée fondatrice et de ses compagnes, en lisant les beaux livres de la chère défunte. Les pages relatant les origines de votre communauté et la part qu'y prit Mgr Bourget sont restées dans ma mémoire comme un beau cantique. Permettez à un amateur de notre histoire canadienne de vous dire l'admiration et aussi la reconnaissance de notre petit pays pour celle dont tout le monde fait l'éloge en la conduisant à son lieu de repos. Je joins ma faible voix à ce concert de louanges que le rappel à Dieu de votre vénérée Mère Marie-Antoinette aura soulevé dans votre admirable congrégation.

Votre très respectueux serviteur,

L.-A. Desrosiers, ptre.

* * *

Ste-Ursule, 25 janvier 1939.

Rév. Mère Praxède de la Providence

Profondes sympathies et assurance de prières pour le repos de l'âme de la regrettée Mère Marie-Antoinette.

L'abbé Pierre Boulay,
Aumônier École Normale.

Hôpital Général des Sœurs Grises
Montréal, 25 janvier 1939

Mère Évangéline Gallant, supérieure générale des Sœurs Grises prie la Révérende Mère Praxède de la Providence, supérieure générale, d'agréer l'expression de ses vives condoléances pour le deuil qui frappe l'Institut de la Providence, et l'assurance des pieux suffrages de sa Communauté pour le repos de l'âme de vénérée Mère Marie-Antoinette, ex-supérieure générale.

* * *

Québec 25 janvier 1939

Révérende Mère Supérieure Générale,

Apprends avec regret la mort de l'ex-supérieure générale, Mère Marie-Antoinette. Mes plus vives sympathies. M. C.-J. Magnan me représentera aux funérailles.

Le surintendant de l'Instruction Publique
Cyrille-F. Delâge

* * *

Québec, 25 janvier 1939

Révérende Mère Supérieure Générale,

Vives sympathies à l'occasion de la mort de Mère Marie-Antoinette. Serai aux funérailles.

C.-J. Magnan.

* * *

Respectueuses condoléances. LA PHOTOGRAVURE NATIONALE a fait insérer pour un an dans « l'œuvre des Semaines Eucharistiques » Révde Mère Marie-Antoinette.

Cette inscription assure à la personne défunte le secours de 1520 messes, célébrées chaque année, pour les associés.

* * *

Montréal, 25 janvier 1939

Révérende Mère,

Madame J.-A.-E. Beaudoin et sa famille vous présentent, Mère, ainsi qu'à toute votre belle communauté, l'expression de sa profonde sympathie, pour le deuil cruel qui vous frappe.

Nous unissons d'un même cœur nos pieux suffrages à ceux de votre distinguée famille religieuse.

Nous n'avions pas, hélas, le grand honneur de connaître la révérende Mère Marie-Antoinette. Mais nous savons ce que représente, pour votre noble communauté, le départ de cette sainte religieuse, douée des plus hautes qualités de l'intelligence et du cœur.

Daignez agréer, révérende Mère, l'expression réitérée de nos très respectueuses et très sincères condoléances.

* * *

Le total des messes payées par la Communauté, les parents et les amis de Mère Marie-Antoinette, se chiffre à 472.

Des lettres, des télégrammes, des bouquets spirituels, des sympathies sont venus des maisons de l'Institut et d'ailleurs, porter à notre très honorée Mère générale, Mère Praxède de la Providence, la part que tous prenaient au deuil de la Communauté. Nous les conservons précieusement dans le trésor de nos archives familiales.

NÉCROLOGIE

DE LA TRÈS HONORÉE

MERE MARIE-ANTOINETTE

(Julie-Marguerite-Lia Blanchard)

Née à Saint-Isidore de Laprairie (Québec), le 19 mars 1854, du mariage de Théodore Blanchard et d'Antoinette Neveu; entrée au noviciat le 8 septembre 1871; professe le 19 novembre 1873; décédée à Montréal le 24 janvier 1939, à l'âge de 84 ans 10 mois 5 jours, dont 67 ans 4 mois 16 jours de religion. Son corps est inhumé au cimetière de la Communauté, à Saint-Jean de Dieu.

Le sacrifice est consommé. Mère Marie-Antoinette n'est plus. Elle a rendu sa belle âme à Dieu le 24 janvier 1939. Notre Mère générale en a fait porter la nouvelle à tout l'Institut [1] par voie de lettres et de téléphones. Chaque foyer de la Providence s'incline avec respect, reconnaissance et affection, sur la tombe de celle dont la mémoire, consacrée par ses œuvres, restera en vénération dans la Communauté dont elle est l'une des gloires. M. Elie Blanchard, I. C., directeur des travaux publics de la ville et neveu de la chère défunte, a bien voulu se charger d'annoncer au public la mort de sa vénérée tante, par tous les postes de la radio.

---

[1] Voir page 425, premier article du Supplément.

Ce n'est pas dans le cadre restreint d'une nécrologie que l'on peut peindre la personnalité, le caractère et les œuvres de Mère Marie-Antoinette. C'est sa vie qu'il faudrait écrire. Peut-être une plume autorisée le fera-t-elle un jour. Pour le moment, il faut nous contenter de marquer le plus succinctement possible les traits saillants de cette inoubliable nature.

Née de parents profondément chrétiens, possédant une bonne instruction bilingue, la jeune Lia eut l'avantage de développer de bonne heure ses facultés. A quatre ans, il lui tombait sous la main un conte de Schmidt: *Le petit mouton.* Elle demanda à un jeune homme, pensionnaire chez son père, de lui épeler le premier mot de ce livre, puis un deuxième, un troisième, etc. Finalement, elle lisait couramment *Le petit mouton.* Elle commença dès lors à fréquenter l'école du village.

L'aînée de quinze enfants, dont elle et cinq garçons seulement survécurent, la jeune Lia se prêtait, malgré sa turbulence, à aider sa mère auprès de ses petits frères. Un jour, la maman, fatiguée de leur tapage, lui dit de leur conter des contes. A peine eut-elle commencé, tous de s'écrier: « On le sait, on le sait... ». – « Maman », dit l'enfant, « je n'en sais pas d'autre ». – « Fais-en », reprit la mère. La fillette, alors âgée de sept ans, réfléchit un instant, pendant que les bambins l'entouraient attentifs. – « Une fois », dit-elle, « c'était le soleil

et la lune. Ils venaient de se marier et n'avaient que deux enfants: deux étoiles... » Un éclat de rire du père et de la mère interrompit la narratrice, qui refusa obstinément de continuer. – « Quel dommage! » s'écria M. Blanchard, « j'aurais bien voulu savoir ce que sont devenus ces deux enfants-là ».

A dix ans, la jeune Lia avait lu tous les livres de la bibliothèque paroissiale, pourvue de bons auteurs. Le curé de l'endroit, l'abbé J.-N. Trudel, suivait avec intérêt cette enfant d'une beauté rare, à l'âme plus belle encore et à l'intelligence transcendante. Il allait souvent à la ville acheter des volumes susceptibles de former son esprit et son cœur.

Lia avait onze ans quand ses parents vinrent s'établir à Montréal, où M. Blanchard obtint une position lucrative, comme menuisier-modeleur et dessinateur dans une maison anglaise. Il y travailla quarante ans. C'est ainsi qu'il put établir ses enfants et s'assurer une honnête aisance pour ses vieux jours qu'il termina, ainsi que son épouse, comme pensionnaire à l'Hospice Gamelin.

Madame Blanchard veillait avec sollicitude sur cette unique fille, dont la nature ardente lui inspirait des craintes. Quand celle-ci sut marcher, pour l'empêcher de se casser le cou ou les jambes en dégringolant les escaliers, la mère lui apprit à dire à chaque marche: *Jésus*, *Marie*, *Joseph*. Toute sa

vie, elle garda cette pratique. Les derniers jours qu'elle eut à gravir les quelques marches qui séparaient son bureau de sa chambre, à l'infirmerie, elle répétait à demi-voix: *Jésus, Marie, Joseph.*

La jeune Lia avait une grand'tante maternelle, madame Marc-Antoine Primeau, devenue veuve en 1858 et remariée au docteur Antoine-Noël Duguay. Madame Duguay demeurait à Sainte-Martine et affectionnait beaucoup cette enfant. Durant les vacances, elle la gardait auprès d'elle et la comblait de gâteries. Mais l'enfant ne goûtait guère les charmes de cette somptueuse demeure; elle s'ennuyait du foyer familial et y retournait volontiers, avec sa bonne tante qui ne pouvait s'en séparer. Celle-ci s'était chargée de son éducation. Pour condescendre au désir de Mme Blanchard, elle la mit, à l'âge de douze ans, pensionnaire à notre couvent de Saint-Vincent de Paul. Elle s'y trouvait très heureuse, quand sa tante voulut la placer chez les Dames du Sacré-Cœur, au Sault-au-Récollet. Mère Caron, alors supérieure à Saint-Vincent de Paul, aimait d'un amour de prédilection la jeune fille. Elle s'opposa à ce projet et dit à Mme Duguay: « Ne faites pas cela, Madame, vous ne savez pas les desseins de Dieu sur cette enfant... » On donna le choix à l'intéressée, qui préféra demeurer à son cher couvent.

Au bout de cinq ans, elle le quitta pour entrer au noviciat; elle avait dix sept ans. Le 21 mai

1872, elle revêtait le saint habit et fit profession le 19 novembre 1873. A partir de cette époque jusqu'en 1890, elle fut employée à l'enseignement, à l'école Saint-Jacques, à la salle d'Asile de la rue Visitation, à Saint-Vincent de Paul et à Mascouche; elle y obtint de brillants succès. Le premier diplôme modèle décerné au pensionnat de Saint-Vincent, sous sa direction, créa toute une surprise. A Mascouche, ce fut mieux encore; durant les six dernières années qu'elle y passa, les diplômes d'école modèle de première classe (le plus haut grade d'alors) se multiplièrent dans sa classe. Ses élèves l'admiraient et l'aimaient. Elle les formait aux travaux manuels, et, chaque année, organisait une remarquable exposition de travaux de couture, de tricots, de broderies, etc. Plusieurs religieuses, sorties des rangs de ses élèves, se font gloire d'avoir étudié sous sa direction.

Le 19 juillet 1890, Mère Marie-Antoinette fut rappelée à la maison mère, en qualité de directrice générale des études et de secrétaire particulière de Mère Marie-Godefroy, supérieure générale. En visitant les classes, elle se rendit compte de bien des lacunes et s'appliqua à les combler, surtout en matière de méthodes. Ses conférences étaient, pour les professeurs, des sources de lumières. En vue de faciliter aux finissantes les travaux préparatoires au brevet, elle édita le *Recueil de diverses matières*, qui subsista durant trente ans et rendit d'immenses

services. Elle rédigea également, pour les commençants, un *Petit catéchisme historique*, qui fait encore la joie des classes de débutants.

Au Chapitre du 4 juillet 1892, elle fut élue quatrième assistante générale. Le surcroît de travaux que lui imposait cette charge l'obligea, quatre ans plus tard, à confier à une remplaçante son office de directrice des études.

A l'automne, Mère Marie-Antoinette accompagna Mère Marie-Godefroy dans sa visite officielle des missions de l'Ouest. De concert avec sa supérieure, elle prit des mesures pour assurer le succès des classes dans ces régions. Un des principaux facteurs de cette réorganisation des études fut la refonte du programme en usage dans nos maisons de l'Ouest. Jusqu'alors, l'enseignement n'allait pas au-delà de la première communion; après cette époque, les élèves s'en allaient aux écoles publiques, ce qui constituait un grave danger pour leur foi. S'appuyant sur l'article 271 du *Coutumier*, l'assistante emprunta aux programmes des écoles laïques les matières qui manquaient au nôtre et fit de celui-ci un programme idéal pour nos académies. Ces académies devinrent bientôt des centres de hautes études, qui ne le cédaient en rien aux *High Schools* de l'État. Les jeunes filles catholiques purent ainsi continuer et parfaire leur cours dans une atmosphère chrétienne. De ces pensionnats ou académies sont sorties plusieurs vocations religieuses,

dont Mère Marie Wilfrid et Mère Marie Alexandre, devenues, toutes deux, assistantes dans notre Conseil généralice.

Mère Marie-Antoinette venait d'atteindre ses 44 ans, quand le Chapitre du 5 juillet 1898 l'élut supérieure générale. Elle fut réélue aux élections du 5 juillet 1904.

Dès sa première visite dans les missions de l'Ouest, elle s'occupa des hôpitaux. Pour suppléer au manque de religieuses, elle établit des écoles de gardes-malades laïques à Seattle, à Portland et à Vancouver, en Colombie canadienne. Actuellement, tout hôpital un peu important a son école de gardes-malades.

* * *

L'Institut vivait alors sous une Règle qui n'avait été approuvée que pour une période de dix ans; il s'agissait de préparer le travail relatif à son approbation définitive. Guidée par notre supérieur ecclésiastique, le chanoine Joseph-Alfred Archambault, Mère Marie-Antoinette se mit à l'œuvre dès le début de son terme d'office. Quand tout fut prêt, M. le Supérieur partit pour Rome. Après six mois de travail et de correspondance, l'approbation définitive des Constitutions était accordée par le pape Léon XIII, le 12 septembre 1900. Alors se manifestèrent, chez Mère Marie-Antoinette, deux profonds sentiments: l'amour de sa Communauté et

l'obéissance au Pape. Tout ce qui émanait de cette autorité suprême lui était sacré; elle accepta sans restriction les *Normæ*, règles canoniques appliquées aux congrégations à vœux simples, que Rome nous imposait. Ces directives affectaient, en supprimant, ajoutant ou modifiant, 165 articles de nos Constitutions. M. le Supérieur revenait de sa mission avec notre nouveau livre de Règles, qui avait été imprimé à Rome. Le remettant à notre Mère, il lui dit: « Le Pape vous enjoint de faire exécuter cela à la lettre ». Elle le fit, en dépit des obstacles, des objections, des difficultés de toutes sortes. A qui lui représentait que tel article n'était pas acceptable, elle répondait invariablement: « Nous allons essayer d'abord, nous verrons ensuite. Comment dire au Saint-Père que nous ne pouvons accepter cette décision sans en avoir fait l'essai?... » Le tout finit par s'imposer pour le plus grand bien de l'Institut.

Notre Mère dut remanier en entier le *Coutumier*, afin de l'adapter aux nouvelles Constitutions. C'est là que parut le mieux son esprit d'ordre et de précision, dans la classification des matières se rapportant au même sujet. Elle rédigea ensuite le *Cérémonial* des élections générales: ses directions et ses formules mirent fin aux divergences, aux incertitudes, aux correspondances sans fin, qui avaient marqué jusque-là ces assises conventuelles. Sous le règne de Mère Marie-Antoinette, l'Institut de la

Providence entra ainsi dans un état de stabilité. L'esprit d'initiative et d'organisation de la supérieure générale lui permit de donner à sa Communauté la règlementation disciplinaire et financière qui fait sa force et sa sécurité.

Pour y fortifier l'esprit religieux, Mère Marie-Antoinette écrivit trois volumes de circulaires, lumineuses et pratiques, dont Mgr Bruchési disait, en les lisant: « C'est un code épiscopal, ma Mère, il ne vous manque que la mozette ». Elle compila, en trois volumes également, les conférences de saint Vincent de Paul aux Filles de la Charité, qu'elle adapta à nos Constitutions et qu'elle intitula: *Dieu et les Pauvres*. Elle recueillit ensuite dans un même volume, sous le titre: *Mgr Bourget et l'Œuvre de la Providence*, les décrets et mandements de Mgr Bourget adressés à la Communauté.

Mère Marie-Antoinette tenait, comme à l'un des devoirs les plus rigoureux d'une supérieure générale, à diriger ses sujets dans les voies d'une piété éclairée, à leur proposer des formules de prières conformes à l'esprit de l'Église. La liturgie était pour elle une mine, où elle voulait voir ses filles puiser les trésors spirituels. – « La prière liturgique », écrivait-elle en 1908, « est la plus excellente et la plus efficace de toutes les prières. Appliquons-nous donc, mes chères Sœurs, à en tirer des sentiments et des considérations qui ne manqueront pas de rendre nos oraisons plus abondamment nourries de

la dévotion chrétienne et plus heureusement fécondes en résolutions pratiques pour la gouverne de notre vie ».

A cette fin, elle édita, avec l'approbation de l'Ordinaire, notre *Recueil pieux*, volume de 1500 pages, destiné à la Communauté, qui établit l'uniformité dans les prières récitées au saint sacrifice de la messe. Pendant plus de vingt ans, on ne vit pas d'autre manuel dans les mains des Sœurs; elles purent ainsi suivre les offices du cycle temporal et du cycle sanctoral, pendant toute l'année liturgique. De nos jours, ce *Recueil pieux*, dont l'édition fut vite épuisée, a été remplacé avec avantage par le *Missel* et le *Vespéral* que tout le monde connaît.

En 1902, Mère Marie-Antoinette fonda, pour l'usage exclusif de la Communauté, le *Petit Journal de la Providence*. Cette revue mensuelle devait renseigner chaque foyer de l'Institut sur une foule de faits divers, que le cadre d'une correspondance ordinaire ou d'une circulaire ne saurait contenir. Cette publication intime et périodique est, de nos jours, plus vivante que jamais. Le premier fascicule parut le 1er janvier 1902 et renfermait les principaux événements de 1900 et 1901.

Outre les ouvrages précités, elle édita le *Petit Traité de politesse* et celui d'*Économie domestique*, à l'usage de la Communauté. Ce fut aussi durant son administration que fut publiée la *Vie de Mère*

Caron, l'une de nos sept fondatrices, ouvrage écrit avec un rare bonheur par l'abbé Élie-J. Auclair, membre de la Société royale du Canada ou Académie canadienne.

* * *

Autant que possible, elle tenait à faire elle-même la visite officielle des missions lointaines. Dans un de ses voyages, il lui arriva, le 3 juillet 1900, un accident qui faillit lui coûter la vie, ainsi qu'à sa compagne, Sœur Bernardine. La relation de ce triste incident, qui jeta l'émoi dans tout l'Institut, sera insérée dans l'*Historique de la Mission Saint-Ignace* des Montagnes Rocheuses. Mère Gamelin ne fut pas étrangère au salut de ses deux filles.

Quand le train quitta la voie ferrée pour dégringoler dans l'abîme, il ne restait plus à leur wagon qu'une roue qui le retenait au rail. Sœur Bernardine, par une fenêtre ouverte, avait été projetée à cinquante pieds dans la pente de la montagne. Mère Marie-Antoinette avait perdu connaissance à la porte de sortie et tous les passagers l'avaient piétinée en se sauvant. Un petit poêle, tombé sur elle, l'avait couverte de brûlures. La paupière de l'œil gauche pendait sur la joue et le sang dégorgeait de toutes parts. Des hommes parvinrent, avec beaucoup de difficultés, à la tirer des débris où elle gisait. En revenant à elle, elle s'aperçut que les

deux cordons de sa robe s'étaient brisés dans sa chute. L'un se perdit, l'autre, sans être attaché, demeura autour de sa taille, retenant solidement le chapelet du costume de Mère Gamelin, qu'elle portait. Nos blessées furent transportées à Missoula. La paupière dut subir cinq points de suture; une luxation de l'épaule droite rendait le bras inerte. Sœur Bernardine était contusionnée par tout le corps, mais sans blessure grave. Mère Marie de l'Enfant-Jésus, supérieure de Saint-Ignace, accourut pour prendre soin de Mère Marie-Antoinette.

Les missions sauvages du Nord, ouvertes, quelques-unes, depuis onze ans, n'avaient pas encore été visitées officiellement. En 1905, notre Mère voulut remplir ce devoir. A cette époque, sa santé était épuisée par les excès de son zèle infatigable. Son Conseil et l'autorité ecclésiastique mirent en avant mille et une raisons pour l'engager à remettre à plus tard ce voyage, qu'elle devait entreprendre en hiver, pour profiter des glaces de la rivière Athabaska. Ce long trajet comportait bien des dangers et surtout des fatigues; de plus, des affaires importantes étaient sur le tapis à la maison mère. – « Je remets tout entre les mains de la divine Providence », dit notre Mère, « elle nous gardera et arrangera toutes choses pour le mieux. Quant à moi, je vais où le devoir m'appelle ». Sa confiance ne fut pas vaine; les affaires se réglèrent à l'avantage de l'Institut.

Ce voyage s'effectua comme dans les temps primitifs, c'est-à-dire au prix de bien des souffrances. Nous avions des centaines de milles à parcourir pour arriver au lac Wabaska, par un froid de 40 à 50 degrés, dans une voiture découverte, conduite par deux chevaux, allant au pas. Le soir, on couchait sous la tente, dressée sur des côtes d'une trentaine de pieds qu'il fallait gravir. Pour nous préserver de la visite des loups dont nous entendions les hurlements à quelque distance, le père Husson, notre guide, abattait des cyprès, arbres résineux dans lesquels il mettait le feu et dont il entourait le campement. La résine, en brûlant doucement, projetait une lueur qui écartait les fauves.

Sur la route, notre Mère prit un commencement de pneumonie, avec une température de 104. Mme Besnard, la femme du gérant de la Cie Révillon Frères, nous avait donné, en partant du poste, une livre de beurre non salé et nous avait dit: « Si vous êtes malades, prenez-en, cela guérit de tous maux ». C'est ce qui arriva; après deux jours, la fièvre était tombée. Chaque matin, le bon Père disait la messe sous notre tente et nous donnait la sainte communion; ce viatique nous a sauvées et préservées de tout péril.

Les missions du lac Wabaska, du lac des Esclaves, de Saint-Augustin, du Vermillon et des Pieds-Noirs, eurent la visite de notre Mère géné-

rale. De là, se dirigeant vers la Colombie, elle visita les Kootenays et se rendit jusqu'en Alaska, où la mission esquimaude de Nome était fondée depuis 1902.

Dieu seul connaît le bien qui résulta de cette première visite officielle. Nos chères Sœurs missionnaires ne l'ont jamais oubliée; elle non plus, la charitable Mère. De sa grande famille religieuse, qu'elle aima si profondément, aucun foyer ne lui fut plus cher que les missions sauvages. Elle avait d'ailleurs une prédilection marquée pour les missions de l'Ouest. Rien de ce qui les concernait ne lui était indifférent. A l'appui de cet avancé, que l'on me permette de citer ici le témoignage de notre très honorée Mère générale, Mère Praxède de la Providence, dont le zèle s'est exercé dans ces missions durant 44 ans. – « Si nos missions de l'Ouest », dit-elle, « sont restées si profondément attachées à la maison mère, c'est grâce à Mère Marie-Antoinette, dont la prudence et la justice réglaient toutes choses pour le bien et à la satisfaction générale de chaque maison ».

* * *

La Communauté poursuivait depuis six ans sa marche paisible, elle prospérait sous l'égide de nos Constitutions définitivement approuvées. Nos Seigneurs Bruchési et Archambault s'étaient grandement réjouis de l'adoption des *Normæ* et en avaient

fait part aux membres de la Commission romaine. Tous deux conseillèrent à la supérieure générale d'aller en personne rendre compte de son administration au Saint-Père. Il en coûtait beaucoup à Mère Marie-Antoinette d'entreprendre ce voyage. A ses objections, les deux prélats répondirent: « Allez, ma Mère, en toute confiance. Vous serez bien reçue du Pape d'abord, et ensuite des cardinaux et prélats qui se sont occupés de vos Constitutions. » Cette assertion se vérifia à la lettre. En arrivant à Rome, elle trouva pour la recevoir à la gare, notre chargé d'affaires, Mgr Albert Battandier, à qui était confié l'examen de toutes les constitutions à vœux simples. Ce prélat était bien connu chez nous, par les correspondances que, dans la *Semaine religieuse* de Montréal, il signait de son pseudonyme: *Don Alessandro.*

Le saint pape Pie X voulut bien nous recevoir en audience privée, durant vingt minutes, le 2 juin 1906. Il témoigna à notre Mère la plus paternelle bienveillance. Il s'informa avec détails de la Communauté, dont il avait eu une bonne idée, du reste, par le compte rendu que notre Mère lui avait fait remettre la veille de notre audience. Sa Sainteté voulut savoir la nature de nos relations avec les autorités gouvernementales, avec les professionnels, surtout avec le peuple. Aux réponses nettes et précises de notre Mère, le Saint-Père disait: « Oh! que c'est bien! ils sont tous bons pour

vous. Je les bénis et je bénis tous ceux que vous avez dans l'esprit et dans le cœur. »

Durant les six semaines de notre séjour à Rome, nous avons rencontré, selon le désir de nos évêques, onze membres de la Commission romaine chargée de l'approbation définitive de nos Constitutions. Tous reçurent la supérieure générale de la Providence avec des témoignages d'estime et de haute considération; tous la félicitèrent de l'obéissance parfaite de la Communauté à la voix du Pape. Le cardinal Ferrata, entre autres, préfet de la Congrégation des Religieux, lui dit: « Ma Mère, cet acte parfait d'obéissance a dû vous coûter cher. Il est impossible qu'il en soit autrement, avec une communauté si nombreuse et des œuvres si diverses... » Comme notre Mère se contentait de regarder Son Éminence sans répondre, le cardinal ajouta: « Si vous avez de trop grandes difficultés, des choses délicates à régler, écrivez-moi, je serai là pour vous aider, vous le méritez bien... »

Dans nos visites aux différents sanctuaires de Rome, nous nous rendîmes premièrement à l'église de Sainte-Praxède. Cette sainte est la patronne de notre actuelle Mère générale. Alors supérieure de l'hôpital Saint-Paul de Vancouver, en Colombie, elle nous y avait reçues l'année précédente et nous avait comblées des plus délicates attentions. En nous agenouillant devant la statue de sainte Praxède, notre Mère me dit: « Prions bien pour Sœur Praxède

de la Providence, en reconnaissance de ce qu'elle a fait pour nous. Remarquez bien ce que je vous dis: Un jour nous la nommerons notre *Mère générale.* »

De Paris, où nous passâmes la Saint-Vincent de Paul, le 19 juillet, nous nous sommes dirigées vers Lourdes, où nous attendaient à la fois l'épreuve et la consolation. On nous avait dit: « Attendez donc quelques jours pour être témoins des nombreux miracles qui marquent tous les ans le grand pèlerinage d'Orléans ». Notre Mère répondit: « Je sais que la Vierge de Lourdes peut faire des miracles. Je veux simplement lui présenter mes hommages et la prier de bénir notre Communauté. »

Nous partons. A peine avions-nous pris place dans le train de troisième que notre Mère devint d'une grande pâleur, sous l'effet d'une douleur aiguë ressentie au coude du bras droit. Comme nous étions seules dans notre compartiment, je regardai ce qu'il pouvait bien y avoir. De chaque côté du coude apparaissaient deux espèces de clous noirs; en haut et en bas, une enflure grosse comme la moitié d'un œuf coupé sur la longueur. – « Auriez-vous été piquée par un insecte venimeux? » lui dis-je. – « Je ne sais pas; depuis quelques instants seulement je ressens une douleur violente. » J'essayai de la soulager avec des lotions d'eau froide et d'alcool jusqu'à Bordeaux, où nous descendons à quatre heures. Les Sœurs de l'Espérance, qui nous attendaient, fi-

rent tout en leur pouvoir pour alléger sa souffrance. Ce fut en vain, le mal allait en empirant. Néanmoins, nous avons continué notre voyage le lendemain matin. En arrivant à Lourdes à 4 heures de l'après-midi, nous nous sommes rendues à la basilique pour y faire notre confession de pèlerinage et nous revenions au plus tôt à notre hôtel. A ce moment, le bras de notre Mère, enflé du coude à l'épaule, présentait une teinte fortement violacée; elle ne pouvait le remuer. Dans tout le côté droit, la douleur descendait de la tête aux pieds. La nuit fut terrible. Le matin, quand les piscines furent ouvertes et que notre Mère se présenta, les nobles dames françaises, gardes-malades bénévoles pendant la saison des pèlerinages, nous reçurent avec une grande sympathie. Elles furent effrayées de l'état de la malade et apprêtèrent aussitôt un bain pour les bras. Notre Mère demandait non pas de guérir, mais de ne pas rester impotente le reste du voyage. Ce fut avec des douleurs sans nom qu'on dégagea le vêtement. Pendant qu'elle plongeait son bras dans l'eau de la source, les dames répétaient les invocations en usage: « O douce Vierge de Lourdes, ayez pitié! Bonne Mère, guérissez-la! etc. » Quand la litanie fut terminée, on voulut que notre Mère retirât son bras du bain. – « Oh! je vous en prie », dit-elle, « laissez-moi donc encore un peu, je suis si bien dans cette eau! » On recommença les prières. Notre Mère alors retira son bras; il

était parfaitement normal et toute trace du mal avait disparu. Elle le remuait en tous sens et faisait de grands signes de croix. Tout le monde pleurait. – « Quel dommage, ma Mère! » dit l'une des dames, Mlle de la Rousselière, « que vous n'ayez pas vu un médecin. Il aurait à enregistrer un beau miracle; le premier de la saison. » La journée se passa en actions de grâces aux pieds de la Vierge de Massabielle. Le lendemain, à notre arrêt à Bordeaux, les religieuses pleurèrent de bonheur au récit de cette insigne faveur.

* * *

Pour qui l'a suivie de près durant sa longue carrière religieuse, il est facile de dire jusqu'à quel point Mère Marie-Antoinette a pratiqué les vertus fondamentales de notre Institut. L'*humilité* était à la base de tous ses actes. Loin de s'enorgueillir des succès qu'elle obtenait en tout ce qu'elle entreprenait, elle en renvoyait fidèlement à Dieu toute la gloire. « Tout pour vous, mon Dieu! » était sa devise favorite. – « Sans vous, mon Dieu, je ne suis rien », disait-elle souvent. Elle eût demandé conseil à un enfant si elle eût cru en bénéficier. Elle aimait les petits, les humbles, ceux à qui on ne pense pas...

La *simplicité* enveloppait toute sa personne. Il n'y avait chez elle ni feinte ni biais; la voie

droite était la seule qu'elle connût. Que de fois, au cours de ses écrits, nous l'avons vue sacrifier une phrase élégante, une pensée magnifique, sous prétexte qu'elle pouvait n'être pas absolument conforme aux documents! Une loyauté parfaite réglait ses relations avec ses sujets et toutes sortes de personnes.

Que dire de sa *charité*?... Rappelons seulement que, à peine élue supérieure générale, elle s'occupa de l'œuvre des dépôts, s'assurant par elle-même comment les pauvres, nos *seigneurs et maîtres*, ainsi que les nommait notre Mère fondatrice, y étaient reçus et traités. La soupe devait être excellente, le pain aussi, le service fait dans de la vaisselle convenable et la quantité suffisante. Elle encourageait les Sœurs à donner. – « Videz vos armoires », disait-elle, « la Providence les remplira. Ne craignez pas, donnez sans compter, Dieu vous le rendra avec usure. » Que de fois, à l'appui de ces paroles, le ciel lui envoyait des ressources inattendues! Un jour entre autres, il s'agissait d'aider une jeune fille qui avait son petit frère à sa charge: il lui fallait cent dollars. Notre Mère la plaça dans une de nos maisons et lui versa ensuite la somme requise. Le soir même, le courrier apportait un chèque de cent piastres, un cadeau de la bonne supérieure de Seattle. Lors de la fondation de l'Hospice Gamelin, elle se chargea, dès qu'elle fut élue supérieure générale en 1898, de fournir du *bon beurre*

aux pauvres. Pendant douze ans, elle alloua à cette fin la somme annuelle de trois cents piastres.

Avec ses sujets, Mère Marie-Antoinette n'était pas démonstrative; mais quelle sincérité dans ses affections! Une parole de Mgr Bruchési la peint admirablement. – « Votre Mère générale sait aimer », dit-il un jour à une intime, « elle est même très affectueuse; mais elle a le cœur enveloppé dans la raison. » Elle s'était donné pour règle de conduite de ne jamais témoigner de ressentiment à qui lui avait fait de la peine ou l'avait offensée; ce qui faisait dire à Sœur Marie-Léonie, sa cousine germaine, qu'il suffisait d'avoir fait injure à Mère Marie-Antoinette pour être l'objet de ses libéralités et de sa bienveillance.

Mgr Bruchési avait eu un jour un sensible chagrin: on avait dénaturé les propos tenus par lui dans une de ses visites à la maison mère. Notre Mère générale l'assura que c'était le fait d'une particulière, qui l'avait mal compris. Il demanda le nom de la coupable. – « Monseigneur », répondit notre Mère, « je ne passe pas pour être maternelle, mais j'aime assez mes Sœurs pour les couvrir du manteau de la charité. Permettez-moi de taire son nom. »

Cette conduite n'était pas chez elle l'effet de la nature; par tempérament, elle était sévère, même austère. Mais elle voulut à tout prix éteindre en son âme ce sentiment. Encore toute jeune Sœur,

elle prit l'habitude, qu'elle garda toute sa vie, de dire chaque jour à la chapelle un *Pater* et un *Ave* pour ceux et celles qui lui avaient fait du tort, soit par leurs paroles, soit par leurs procédés. Elle était sûre alors de ne jamais donner prise au ressentiment. Souvent en butte à la critique et à la jalousie, elle ne se plaignit jamais, ni même ne se vengea en rétablissant les faits. A ses intimes, qui le lui conseillaient en certaines occurrences, elle répondait: « J'ai trop d'ouvrage pour cela, Dieu sait tout, il peut tout et il m'aime; il saura bien prendre ma défense, si cela est nécessaire ». Le fait est que le bon Maître n'a jamais manqué en cela à sa fidèle épouse.

Sa confiance en la Providence fut sa lumière pour éclairer ses entreprises, sa force pour les soutenir dans leur exécution. Son devoir, elle l'accomplissait au prix de tous les sacrifices, dans des circonstances où les plus courageux auraient reculé.

Sa piété n'était ni extérieure ni chargée de formules; elle provenait des racines profondes de sa foi et de son adhésion à la volonté divine. S'agissait-il d'affaires extrêmement compliquées, dont le succès tenait à une décision du Conseil général, elle disait: « Prions, c'est le temps ». Se rendant elle-même à la chapelle, elle en revenait quelques instants après. « Vous n'avez pas eu le temps de prier », disait alors, dans sa franchise, son assistante générale, Mère Jean de la Croix. – « Pour-

quoi s'attarder inutilement à demander? » répondait-elle, « le bon Dieu a envoyé sa lumière. » Bien des cas quasi désespérés se sont réglés ainsi, pour la gloire de Dieu et le bien de la Communauté.

Elle essayait de pénétrer ses filles de cette piété solide. Qui ne se rappelle ses admirables conférences de retraite, dont les Sœurs étaient avides? Chacune prenait des notes et les emportait dans les missions, comme un des meilleurs produits de la retraite. Il n'y avait jamais rien de blessant ou d'amer ni dans ses recommandations, ni dans ses conseils, marqués toujours au coin de la prudence, de la délicatesse et de la charité.

On lui a reproché les saillies d'une nature impétueuse et extrêmement sensible; elle n'était pas toujours maîtresse d'un premier mouvement de promptitude. Seulement, sa loyauté ne tardait pas à dominer ces faiblesses et à les réparer. Aussi, une épreuve personnelle ou des peines de famille atteignaient-elles ses sujets, c'était à leur supérieure générale qu'elles allaient se confier. La consolation s'offrait alors non seulement avec des paroles d'encouragement, mais en forme de secours substantiels, qui relevaient le courage et réglaient des situations difficiles. Avec ce réconfort, on se passait de manifestations extérieures d'affection. C'est que, pour Mère Marie-Antoinette, la bonté n'était pas la faiblesse qui cède toujours et laisse tout aller à la dérive, de peur de se créer une inimitié en

causant une peine. Elle suppose, au contraire, un profond amour de la justice, qui ne permet au cœur de se produire que quand il s'est mis d'accord avec le devoir et la charité.

Son obéissance à l'autorité ecclésiastique lui faisait accepter tous les sacrifices, quand les intérêts de l'Institut n'étaient pas en jeu. Pour l'éprouver sans doute, Son Excellence Mgr Bruchési lui parla un jour de nous enlever le cœur de Monseigneur Bourget, prétextant que sa place était à l'archevêché de Montréal. Comme notre Mère ne répliquait rien, Monseigneur ajouta: « Il vous en coûterait beaucoup, je suppose, de vous séparer du cœur de Mgr Bourget? » – « Oh! oui, Monseigneur, à moi et à toute la Communauté. Mais je crois qu'il en coûterait davantage à Mgr Bourget de se séparer de nous; il semble se trouver si bien avec ses enfants de la Providence! » Et le cœur de Monseigneur Bourget nous resta.

Sa fidélité à donner aux Sœurs défuntes les suffrages prescrits par la Règle allait jusqu'au scrupule. Elle marquait fidèlement, dans un petit cahier, la date de la mort de chacune, afin de ne pas l'oublier. Craignant que les changements apportés par les *Normæ* eussent occasionné des oublis dans les obligations antérieurement assumées par la Communauté sur ce point, elle paya deux cents piastres de messes, au nom de l'Institut, pour les réparer.

* * *

Les élections de 1910 mettaient fin au second terme de supériorat de Mère Marie-Antoinette. Elle sollicita alors la faveur d'être déchargée de toute responsabilité. Mère Marie-Julien, qui lui succédait, se rendit à sa demande. Mais, connaissant son activité naturelle, sachant que le repos lui était insupportable, elle la pria de se charger d'écrire l'Histoire de l'Institut. Mère Marie-Antoinette accepta avec joie cette tâche. Ayant ses appartements à Saint-Jean de Dieu, elle se forma d'abord une collection complète de *La Minerve*, journal quotidien qui parut durant 75 ans; celle des *Mélanges Religieux*, publiés sous la direction de Mgr Prince; celle de l'*Annuaire Pontifical*, de Mgr Battandier, etc., etc., qui sont parmi les grandes richesses de nos archives. Elle passa ensuite un an à Joliette, d'où elle rayonna en quête de documents historiques. Sir Lomer Gouin, alors premier ministre, lui avait gracieusement donné un permis pour consulter gratuitement toutes les archives de la province et y puiser ce qui lui rendrait service.

Tout en s'appliquant à cette œuvre, Mère Marie-Antoinette dut céder à la voix de l'obéissance qui la nommait, le 25 juillet 1913, supérieure provinciale de Joliette. Dès la première visite officielle de sa province, elle demanda à Mère Marie-Julien l'autorisation de fusionner les orphelines avec les

pensionnaires, dans les maisons qui recevaient ces deux classes d'élèves. Cette permission lui fut accordée volontiers. L'opération ne se fit pas sans difficultés; mais l'appui des curés et la haute approbation des évêques lui permirent d'en triompher. Aujourd'hui, à peu près partout où nos maisons possèdent un pensionnat, il n'y a qu'une seule catégorie d'élèves.

Une autre œuvre lui tenait à cœur; elle s'en occupa durant ses six années comme supérieure provinciale. Nous voulons parler de la mission de de Sainte-Ursule, dont l'état financier était alors déplorable. Fortement appuyée par Son Excellence Mgr F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières, elle commença par y ouvrir un jardin de l'enfance, procurant ainsi aux familles le placement facile de leurs garçons et filles, au même endroit. Le projet eut un plein succès; en peu de temps, la maison s'emplit d'enfants des deux sexes. La Mère provinciale conçut ensuite le plan d'introduire dans le programme l'enseignement ménager scientifique. Sainte-Ursule possédait toutes les ressources propres à favoriser cette mesure. Mère Marie-Antoinette rédigea à cet effet un opuscule: l'*Enseignement classico-ménager*. C'était rudimentaire, mais suffisant pour les débuts. Ce projet n'alla pas sans contradictions. Comment faire accepter une œuvre de ce genre dans un milieu si isolé des centres, etc?... On alla même jusqu'à jeter le ridicule

sur l'entreprise, en disant que les élèves de Sainte-Ursule apprendraient à *brasser la soupe avec une plume.* La courageuse Mère fit la sourde oreille, mais dut opérer plusieurs changements dans le personnel. Comme l'on s'en plaignait à Mgr Cloutier, le grand évêque répondit: « Quand on veut procurer la gloire de Dieu et assurer le salut d'une maison, on élimine les obstacles qui s'y opposent. » Le temps a donné raison à la chère Mère Marie-Antoinette.

Mère Marie des Servites, supérieure de cette mission, fut désignée pour organiser l'École normale de Sainte-Ursule, en quoi elle fut puissamment secondée par notre Mère générale d'alors, Mère Amarine, et M. C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles normales. Cette chère Mère est heureuse de proclamer Mère Marie-Antoinette la cheville ouvrière de cette œuvre providentielle; la mission de Sainte-Ursule lui rend hommage en nommant, avec l'accent de la plus profonde reconnaissance, Mère Marie-Antoinette la fondatrice de son école normale. Du haut du ciel, Mgr Cloutier doit rendre gloire à Dieu de ce magnifique résultat, auquel il a tant contribué. Son successeur, Son Excellence Mgr Alfred-Odilon Comtois, en couvrant de sa paternelle protection l'École normale de Sainte-Ursule, en assure la prospérité et la stabilité.

* * *

Son terme de supérieure provinciale étant expiré en 1919, Mère Marie-Antoinette demanda de nouveau à l'autorité de la libérer de toute charge, afin de se donner entièrement à son travail d'historienne. On le lui accorda. Le 1er septembre 1919, elle se fixa définitivement à la maison mère, où une vie d'isolement, de travail ininterrompu, de sacrifices de toutes sortes, fut son lot jusqu'au jour où elle cessa d'écrire, à l'été de 1938, soit vingt ans tout près.

Son premier ouvrage, publié en 1921, s'intitula: *Les Sœurs de la Providence au Chili.* Ce ne fut pas sans appréhension qu'elle l'entreprit. Trois fois déjà, on avait essayé d'écrire cette page mouvementée de notre histoire et l'on avait toujours reculé devant le récit des difficultés survenues entre nos Sœurs et les autorités ecclésiastiques chiliennes.

La première à qui les supérieures confièrent ce travail fut Sœur Jean Chrysostome, dont le talent littéraire était incontestable. Le deuxième fut l'abbé Félix Kavanagh, ancien chapelain de la maison mère et fidèle ami de la Communauté. Enfin, le troisième fut Mgr Napoléon Caron, curé d'Yamachiche et cousin de Mère Caron. Celui-ci s'était mis à l'œuvre avec un certain enthousiasme; mais, un jour, il ferma son manuscrit en disant: « Cette histoire-là ne sera jamais écrite ».

Forte de son obéissance à sa supérieure générale, Mère Marie-Antoinette écrivit, sans se préoccuper de ce qui adviendrait. Quelques anciennes Sœurs, qui étaient allées au Chili, vivaient encore, notamment Mère Pierre d'Alcantara et surtout Mère Jean de la Croix, son ancienne assistante générale. Elle les consulta, leur soumit ses doutes sur l'authenticité de certains faits et surmonta heureusement les obstacles qui avaient découragé les autres.

La Mère Bernard-Morin, supérieure générale des Sœurs du Chili, qui avait d'abord redouté la publication de cette histoire, s'en trouva si satisfaite, après l'avoir lue, qu'elle en fit demander 25 exemplaires pour les offrir à ses maisons et aux autorités ecclésiastiques.

Mère Marie-Antoinette publia six volumes de l'*Histoire des Sœurs de la Providence*, mais elle restait encore pour ainsi dire, dans la période des débuts de la Communauté. Le premier volume parut en 1925; le deuxième en 1928; le troisième, en 1930 (réédition de *Les Sœurs de la Providence au Chili*); le quatrième, aussi en 1930; le cinquième, en 1937; le sixième est précisément le présent volume, pour lequel Son Excellence Monseigneur E.-A. Deschamps donna son *Imprimatur*, et Mgr Emile Chartier, son *Nihil obstat*, en mai 1938. Au cours de l'été, se sentant épuisée par ce dernier effort de ses 84 ans, la chère Mère déposa la plume pour ne plus la reprendre. A cette ré-

flexion d'une compagne: *Vous pouvez dire comme Notre-Seigneur: Tout est consommé*, Mère Marie-Antoinette répondit: « En effet, mon œuvre est finie ici-bas, il ne me reste qu'à mourir ».

Elle gardait et exprimait souvent une grande reconnaissance à Mère Amarine, alors supérieure générale, pour son zèle à favoriser l'impression de ses ouvrages, à sacrifier parfois des travaux d'urgence pour terminer au plus tôt cette œuvre de première importance.

La plus vive de ses consolations, dans ce travail qui compte des milliers de pages et qu'elle commença à 65 ans, fut de le savoir censuré par Mgr Émile Chartier, vice-recteur de l'Université de Montréal. Elle avait mis en lui une confiance qu'il méritait largement. Quand il vint lui rendre visite à la maison mère et lui soumettre, avec sa délicatesse coutumière, ses idées sur le classement des articles de son dernier volume, elle manifesta des préférences auxquelles il acquiesça volontiers. Mais, après son départ, elle revisa ses manuscrits et remit tout en la place qu'avait proposée Monseigneur Chartier. A partir de ce moment, elle se désintéressa absolument de son travail.

Son Excellence Mgr Andrea Cassulo, délégué apostolique du Saint-Siège au Canada, appréciait hautement cette œuvre historique. Rencontrant un jour Mère Marie-Antoinette, dans une de ses vi-

sites à la maison mère, il la félicita de sa verte vieillesse, de son travail si consciencieux et lui dit finalement: « Ma Mère, laissez-moi bénir ces mains qui ont écrit de si belles choses à la gloire de Dieu et de votre Communauté. » Il traça alors le signe de la croix sur les mains et sur le front de l'historienne. Ce geste pieusement délicat, venant d'un tel personnage, rendit très heureuse la chère Mère, et elle aimait à le rappeler. D'autres approbations non moins sympathiques lui arrivaient de toutes parts et de très haut, soutenant son courage et sa persévérance au labeur.

* * *

Le 25 septembre 1923 marquait la date mémorable des NOCES D'OR de Mère Marie-Antoinette. La fête revêtit un cachet spécial de solennité. Son Excellence Mgr Georges Gauthier, archevêque-administrateur du diocèse de Montréal, célébra le saint sacrifice, auquel assistaient Leurs Excellences Mgr E.-A. Deschamps, évêque auxiliaire de Montréal, Mgr Guillaume Forbes, évêque de Joliette, son frère, Mgr John Forbes, des Pères Blancs, évêque de l'Ouganda, et un grand nombre de prêtres.

Mgr de Joliette prononça de sa belle voix une touchante allocution, prenant pour texte la devise de notre Institut: *La charité de Jésus-Christ nous presse.*

Dans l'après-midi, le personnel religieux, toujours très nombreux en pareille circonstance, se réunissait à la salle de communauté pour la fête intime, que partageaient avec Mère Marie-Antoinette ses vénérables compagnes jubilaires.

Ces fêtes de la maison mère eurent pour notre chère héroïne leur prolongement à la mission de Mascouche. Ce fut l'occasion d'un geste admirable de la part de ses anciennes élèves. Sous l'inspiration de l'une d'elles, Mme Cléophas Pepin (Donalda Pelletier), cousine de Mère Amarine, le 27 septembre assemblait en conventum, à leur *Alma Mater*, les élèves d'autrefois. Au nombre de 42, tant laïques que religieuses, toutes furent présentées à notre Mère générale, Mère Amarine, et à ses assistantes, qui partageaient la joie commune. Après le dîner, on se rendit à la chapelle, où les anciennes élèves chantèrent leur cantique d'autrefois: *Vois à tes pieds, Vierge Marie...*, et récitèrent l'acte de consécration de jeunes filles à la Vierge Immaculée.

A deux heures, dans la salle de musique, on donnait une séance en l'honneur de la jubilaire. Toutes étaient heureuses d'offrir à leur ancienne maîtresse l'hommage public d'une gratitude et d'une affection survivant au temps et à la distance. Notre chère Mère n'a jamais oublié cette fête du cœur; elle en parlait toujours avec une vive émotion.

L'abbé E.-J. Duprat, retiré chez nos Sœurs de

Mascouche, ne fut pas le dernier à partager la joie commune; il avait connu la petite Lia encore enfant, quand il était vicaire à Saint-Isidore de Laprairie, et en avait conservé un souvenir affectueux, que les années n'avaient fait qu'aviver.

* * *

Nulle moins que Mère Marie-Antoinette n'a recherché les honneurs et la popularité. Aussi fut-elle littéralement ahurie en apprenant l'ovation dont elle devait être bientôt l'objet. Monsieur Edouard Carteron, consul général de France au Canada, avait lu le premier volume de notre *Histoire*, ainsi que celle des *Sœurs de la Providence au Chili*. Il avait remarqué, dans la préface d'approbation, cette phrase du censeur, le chanoine (depuis Mgr) Émile Chartier: « La France, ma révérende Mère, devra s'intéresser à vos annales ». Il n'en fallut pas davantage pour qu'il donnât suite à cette parole.

Le 5 décembre 1929, sur les quatre heures de l'après-midi, les supérieures provinciales et locales de Montréal et des environs, accompagnées d'une Sœur de chaque mission, répondant à l'invitation de notre Mère générale, Mère Amarine, s'unissaient au personnel de la maison mère, en la vaste salle de communauté, ignorant le motif de cette convocation. Déjà, les membres du Conseil général avaient reçu Leurs Excellences Nos Seigneurs Gauthier et Deschamps, M. le Consul et Mme Carteron.

M. Carteron était chargé, de la part du gouvernement français, de remettre à Mère Marie-Antoinette la médaille aux palmes académiques et le parchemin qui la créait Officier d'Académie. M. le Consul s'acquitta de son agréable mission avec cette courtoisie et cette grâce françaises qui le caractérisaient et le rendaient si populaire. Sa parole chaude et vibrante salua la récipiendaire, Nos Seigneurs les évêques et l'auditoire. Nos lectrices trouveront ce magistral discours inséré en entier dans le *Petit Journal de la Providence* de décembre 1929.

En même temps que le précieux parchemin, M. Carteron remet à Mgr l'Archevêque l'écrin où brille la médaille (deux palmes réunies à leur tige et dont les fines ciselures ont l'éclat du diamant); le bijou est surmonté d'une boucle de ruban violet. A son tour, Mgr Gauthier remet la précieuse médaille à notre Mère générale, qui épingle, sur le camail de Mère Marie-Antoinette, cette décoration si bien méritée. En toute humilité et simplicité, la chère Mère reçoit cet hommage de la mère-patrie.

Conformément au cérémonial, en pareille circonstance, M. le Consul donne l'accolade à la récipiendaire; notre Mère générale ainsi que Mme Carteron la baisent à leur tour. Son Excellence Mgr Gauthier, avec l'éloquence que nous lui connaissons, se fait l'interprète de Mère Marie-Antoinette et adresse les remerciements de celle-ci à

M. le Consul. Il souligne le mérite spécial de l'historienne: celui d'avoir mis en lumière la grande et belle figure de Mgr Bourget, l'évêque pour qui Son Excellence a une dévotion et un cœur de fils.

Pour les honneurs décernés à Mère Marie-Antoinette, une légitime fierté se reflétait sur toutes les figures de l'assistance. Cette fin de journée de 1929 demeurera dans le souvenir de ceux et de celles qui l'ont vécue, l'une des belles pages de nos annales.

* * *

Quatre ans plus tard, le 23 septembre 1933, Mère Marie-Antoinette fêtait son Jubilé de diamant. La fête fut rehaussée par la présence de Son Excellence Mgr Cassulo, de trois évêques et de prêtres nombreux. Monseigneur le Délégué fit l'allocution de circonstance. Inutile de dire avec quelle pieuse avidité fut recueillie, comme à la fête de ses NOCES D'OR, chacune des paroles touchantes tombées des lèvres de l'auguste prélat. Mère Marie-Antoinette avait alors 79 ans 6 mois. Elle personnifiait le travail intelligent et pratique, la charité discrète et désintéressée. Elle était restée jeune d'esprit, parfumant de finesse et de gaîté ses 80 ans. Passé cet âge, elle devint attristée et recueillie, mais travaillait sans relâche et avec une sorte de fébrilité, qui indiquait qu'elle se sentait pressée d'en finir.

La vaine gloire n'avait jamais effleuré cette âme faite de simplicité et de noblesse. Dans tout ce qu'elle entreprenait, elle avait en vue la volonté de Dieu et le bien des âmes. Durant les dix neuf ans – presque vingt ans – que dura son travail de rédaction, elle pria avec une ferveur constante, invoquant plus particulièrement le Saint-Esprit, à qui elle avait une grande dévotion. A ses compagnes, qui lui en faisaient la remarque, elle répondait: « Oui, en effet, mes volumes sont des enfants de la prière. Je suis impuissante quand je ne prie pas. Dieu et sa sainte Mère sont là pour m'inspirer et bénir ma bonne volonté ».

* * *

Le 7 juillet 1938 apportait à notre chère Mère Marie-Antoinette un bonheur auquel elle ne s'attendait pas. La Providence ménage ainsi de ces délicatesses divines aux âmes qui mettent en elle leur filiale confiance.

L'annonce de la visite à la maison mère de Son Excellence Mgr Bruchési y avait jeté l'émoi, surtout parmi celles qui l'avaient connu intimement. Mère Marie-Antoinette était de ce nombre. Aussi, quand, au salon, la chère vieille Mère apparut et s'agenouilla aux pieds du vénérable vieillard, il l'enlaça dans une pieuse étreinte, en disant, avec des larmes dans la voix: « C'est vous, Mère Marie-Antoinette, c'est vous que je revois!... ». Les témoins

de cette scène éprouvaient, nous le sentions, une émotion profonde; l'un d'entre eux disait, peu après: « Je n'ai jamais rien vu de si beau ni de si touchant ».

L'illustre visiteur, conduit en chaise roulante, se rend d'abord à la chapelle, puis à la salle de communauté; il y entre au chant de notre cantique familial: *O douce Providence*, qu'il chante avec nous. Son Excellence parle d'une voix émue, avec une vigueur où l'on reconnaît encore l'éloquence de celui qui enthousiasmait les foules de notre pays et même de l'Europe. Le geste sobre est resté gracieux. – « Je connais bien », dit-il, « cette salle où je suis venu maintes fois parler à des Sœurs aussi nombreuses qu'en ce moment, (280 retraitantes portaient à 450 religieuses l'auditoire du jour). Quand je me rappelle nos entretiens de ce temps-là, quand je songe à ce qui s'est passé depuis bientôt vingt ans que je suis retiré dans ma chambre de malade, et que je me revois au milieu de vous, salué par un chant que j'aimais tant, il me semble que je rêve... Oui, le bon Dieu nous prépare quelquefois de ces rêves pour nous consoler et nous fortifier!... Il est aussi puissant qu'il est bon, et il nous aime... Comment ne pas lui rendre amour pour amour et ne pas le laisser faire de nous ce qu'il veut?... »

Son Excellence aborde ensuite un sujet cher à son cœur: les *Incurables*. Tout le monde sait,

chez nous, que ce fut son œuvre de prédilection et qu'il eut, comme collaboratrice zélée, notre chère Mère Marie-Antoinette. Souvent le narrateur interpelle aimablement celle-ci à l'occasion de tel ou tel événement, par exemple quand il rappelle sa rencontre, à Londres, avec lord Strathcona. Il avait parlé au lord de ses chers incurables; peu après son retour à Montréal, il recevait de ce charitable ami un don de dix mille dollars et répondit aussitôt par cablogramme: *Dix mille remerciements!*

Cette visite de Mgr Bruchési à notre maison mère y restera un événement mémorable de l'année 1938. Notre registre des visiteurs en conserve d'ailleurs le souvenir, gravé dans ses pages, par l'illustre archevêque lui-même, en ces termes:

O douce Providence
Dont les divines mains
Sur nous en abondance
Répandent tous les biens!

Souvenir de ma visite à la maison mère des Sœurs de la Providence, 7 juillet 1938.

† *Paul, arch. de Montréal.*

* * *

Avant de partir de la maison mère, Mgr Bruchési avait fait promettre à Mère Marie-Antoinette qu'elle se rendrait à l'hôpital du Sacré-Cœur, le

jour où il irait. Ce fut quatre jours plus tard, le 11 juillet. Mère Marie-Antoinette accompagna Mère Amarine, assistante générale, à qui Son Excellence conserve le plus reconnaissant et affectueux souvenir.

L'entrée du prélat à la chapelle est saluée par le chant de sa devise *In Domino confido.* Tous les malades transportables sont là, sur des civières ou en chaises roulantes, remplissant les allées et les transepts. Le coup d'œil est saisissant. Son Excellence promène son regard de tous côtés et multiplie ses bénédictions. Il demande le chant: *O douce Providence.*

A la salle de communauté, Monseigneur paraît tellement ému qu'il est quelques instants sans parler. – « Je ne saurais vous exprimer, mes Sœurs, ce que je ressens en ce moment... Quelle différence entre ce merveilleux hôpital et la petite maison de la rue Saint-Denis où l'œuvre a commencé! Quelquefois, je m'arrête et je reconstruis par la pensée la magnifique histoire de votre institution. Hélas! il y a bien des pages que je n'ai pas lues durant mes années de réclusion, mais vous les connaissez toutes, ces pages... Je revois ces jeunes filles au cœur noble et généreux qui, au début, se consacraient au soin des plus tristes infirmités... Y en a-t-il encore parmi elles? » A ce moment, Sœur Laporte, coadjutrice, s'avance et reçoit la bénédiction de Monseigneur. – « Évidemment », poursuit-il, « la tâche était au-dessus de leurs forces. C'est

pourquoi il me parut nécessaire de la confier à une communauté, et c'est la Providence que j'ai choisie... ». Monseigneur n'ignorait pas alors les obstacles de toutes sortes qui se dressaient devant ce projet; mais il savait aussi qu'il avait, pour le seconder, la Mère générale, Mère Marie-Antoinette, dont le regard, éclairé de la lumière du Saint-Esprit, voyait dans l'avenir ce petit grain de sénevé devenir un grand arbre. Dieu le voulant, l'hôpital des Incurables fut fondé. C'était le 4 décembre 1899.

Son Excellence s'étend sur le développement graduel de l'œuvre, sur le dévouement et la sympathie qui l'entourèrent constamment, sur les dons substantiels que la Providence ne cessait de lui prodiguer. Il souligne les années fécondes du règne de Mère Amarine, comme supérieure de l'institution. C'était toujours un véritable bonheur, pour le digne archevêque, de venir dans ce *Palais de la souffrance* – comme il se plaisait à le nommer – où tous, jeunes et vieux, petits et grands, attendaient avec foi et résignation les joies du paradis, comme prix de leur douloureux passage sur la terre. – « Je sais », dit Monseigneur, « qu'il en est encore ainsi, et que l'hôpital du Sacré-Cœur d'aujourd'hui, comme l'hôpital des Incurables d'autrefois, est le vestibule du ciel... ».

Avant de quitter l'hôpital, Son Excellence écrit au cahier des visiteurs ces lignes, véritables immortelles déposées par le vénérable archevêque de

Montréal, à l'occasion de sa première visite, dans la corbeille de l'hôpital de Cartierville:

« J'ai passé à Montréal des jours de paradis » (*Paroles du Cardinal Vannutelli, à la fin du Congrès eucharistique de 1910*). « J'ai passé, moi, de belles heures dans l'hôpital du Sacré-Cœur à Cartierville, en compagnie des chères Sœurs de la Providence. Que le Seigneur soit à jamais béni pour toutes ses bontés! – 11 juillet 1938.

† Paul, arch. de Montréal ».

* * *

La santé de notre chère Mère s'affaiblit sensiblement à partir de 1937. D'une maigreur extraordinaire, pourtant sans souffrance physique et sans maladie organique, elle se sentait minée par une fatigue générale que son cœur, épuisé lui aussi, était impuissant à combattre. Elle se maintint cependant par les soins attentifs et le dévouement admirable de sa fidèle compagne, Sœur Pierre-Baptiste, qui lui prodiguait depuis vingt cinq ans les marques de la plus tendre et de la plus fidèle affection. Jour et nuit, celle-ci était là, répondant au premier appel et comblant la chère Mère de ses délicates attentions. Aussi Mère Marie-Antoinette ne pouvait-elle se passer d'elle. Même dans ses derniers jours, où elle avait parfois des lueurs de connaissance, elle la distinguait toujours; quand elle

sentait sa main, qu'elle serrait avec force, elle s'endormait paisiblement. Elle reconnaissait également sa garde-malade de nuit, Sœur Marie-Jean, dont les bons soins et la tendresse toute filiale la touchaient sensiblement. Elle lui souriait et, regardant son grand tablier tout blanc: « C'est la sainte Vierge », disait-elle. Quand les symptômes firent pressentir une fin prochaine, notre dévouée infirmière, Sœur Marie-Léontine, la prit sous ses soins et la fit bénéficier de toutes les ressources de sa compétence et de sa charité.

Mère Marie-Antoinette fut l'objet d'une attention spéciale de la part de notre regretté docteur J.-A.-E. Beaudoin, décédé subitement le 7 janvier 1939. Ses traitements donnés à propos ont contribué puissamment à la soutenir jusqu'à la fin, dans l'achèvement de son œuvre. Elle avait projeté de parfaire les *Notes historiques* qu'elle avait compilées, à partir de la naissance de Mgr Bourget en octobre 1799; mais ses forces trahirent son courage. C'est avec peine qu'elle renonça à ce projet, car elle savait les services inappréciables que rend encore à chaque maison ce petit volume. Elle s'occupa uniquement de sa vie spirituelle, se donnant toute à ses pratiques de piété, à ses exercices, à la lecture de l'Évangile et de la vie de Jésus-Christ.

Il manquait à la chère Mère les épreuves morales. Toute sa vie, elle s'était reposée sur la miséricorde divine et sur son invincible confiance en

la Vierge Marie, à qui elle disait souvent: « O ma Mère bénie, je suis folle de vous!... » Sa conscience droite, éclairée, exempte d'illusions, lui dictait ses pensées, ses dires et ses actes. Et voilà qu'en sa 85e année, les angoisses, les inquiétudes, les doutes, l'assaillirent tour à tour. Le passé lui devint un sujet continuel de souffrances. Sa force de volonté lui imposait le silence; mais ses larmes trahissaient son état d'âme. Maintes fois, nous l'entendions répéter: « Oui, mon Dieu, oui, que je sois humiliée, méprisée, et que vous soyez glorifié! » Ces paroles, elle les avait écrites dans un cahier personnel. Parfois, debout en face de son crucifix, elle l'implorait avec larmes et instance: « O mon Dieu, mon Sauveur crucifié, aidez-moi, soutenez-moi! Je pardonne, comme je veux que vous me pardonniez ». Son invocation favorite, depuis sa toute jeunesse religieuse, était: *Jésus, mon amour, ayez pitié de moi!* Sa résignation à la volonté divine diminuait parfois sa douleur. Elle voyait alors toutes choses de ce regard de foi qui compte infiniment plus sur le secours d'en haut que sur la force humaine. Mais il lui arrivait souvent d'avoir des craintes au sujet de tant de confidences qu'elle avait entendues durant sa vie. – « Mon Dieu », disait-elle en pressant son crucifix sur son cœur, « vous savez que je ne veux rien dire; ne permettez pas qu'une seule parole indiscrète sorte de ma bouche... » Dieu l'exauça si bien qu'elle perdit à

peu près la parole, disant un mot pour un autre, ne pouvant exprimer sa pensée qu'en de rares circonstances, bien qu'elle sût parfaitement ce qu'elle voulait dire.

Cette dure épreuve eut ses compensations. La vénérée Mère trouva un puissant réconfort dans la charité et la sympathie de l'abbé Henri McDougall, notre aumônier, qui la visitait régulièrement et l'encourageait de ses saintes exhortations. Après ses visites, elle était toujours plus calme et disait à ses compagnes: « M. l'aumônier me comprend, il me fait toujours du bien. Je suis heureuse de souffrir pour le bon Dieu ». Plusieurs fois, M. l'aumônier dit à ses compagnes désolées: « Soyez tranquilles: la chère Mère a tout son mérite; elle a accepté d'avance tout ce que le bon Dieu lui enverrait, et elle l'aimait tant, le bon Dieu!... »

Un jour vint où la bien-aimée Mère se rendit compte du déclin de ses forces et pressentit sa fin prochaine; mais elle eut la force de prononcer le *Fiat* de Gethsémani et redoubla ses prières. Chose singulière, sa pensée se concentra alors sur sa famille, qu'elle aimait profondément: ses deux frères, ses belles-sœurs, ses neveux et nièces, et quelques-unes de ses anciennes élèves passèrent tour à tour devant son souvenir. Elle parvint même à les nommer les unes après les autres. Peu avant de se sentir incapable de circuler, elle obtint la permission de les visiter une dernière fois et leur fit

ses adieux d'une manière vraiment touchante. A son retour, elle trouva assez de mots pour dire d'une façon intelligible à ses compagnes: « C'est fini pour moi... je ne les reverrai qu'au ciel... » Depuis ce jour, son âme, détournée de plus en plus de la terre, se dirigea vers ces sommets où l'âme commence à s'unir pour jamais à Dieu par la douleur acceptée.

Le 2 novembre, le médecin jugea à propos de la faire administrer. La même faveur lui fut accordée le 14 janvier. La maladie continua son cours. Après quelques jours, la vénérée malade, entourée de nos Mères et Sœurs, s'endormit paisiblement, le 24 janvier 1939, à dix heures et dix du matin, après des absolutions réitérées par M. l'Aumônier, qui ne la quitta pas jusqu'au dernier moment. Elle alla rejoindre l'Époux divin à l'amour duquel elle avait tout donné et sacrifié.

Mère Marie-Antoinette fut exposée à la salle de communauté du 24 au 27 janvier. Durant ces trois jours, ses parents, ses amis, ses anciennes élèves, des groupes de Sœurs de nos différentes maisons, avec leurs élèves, vinrent successivement lui rendre leurs derniers devoirs. Tous les après-midis, des groupes de novices se succédaient pour dire le rosaire auprès de ses restes mortels. Il faisait bon contempler cette Mère bien-aimée dans sa tombe, avec sa figure reposée, sa bouche un peu souriante. On y lisait la paix du ciel.

Ses funérailles eurent lieu le 27 janvier, au milieu d'un concours considérable de prêtres, de religieux, de parents et d'amis. Le service fut chanté par Mgr Émile Chartier, le censeur de ses ouvrages depuis vingt ans; il avait pour diacre et sous-diacre les abbés McDougall et McNabb, aumôniers de la maison mère et de l'Hospice Gamelin. Son Excellence Mgr Gauthier voulut assister au service et chanter l'absoute, assisté du chanoine Z. Alary et du Rév. Père J.-D. Brosseau, dominicain, prieur du couvent de Saint-Hyacinthe. On remarquait au chœur Mgr J.-C. Chaumont, vicaire général; des Pères dominicains, des Oblats, plusieurs prêtres séculiers.

Parmi les religieuses, on distinguait la révérende Mère générale des Sœurs de Sainte-Anne et sa compagne; la révérende Mère générale des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie et sa compagne; des révérendes Sœurs de Miséricorde et d'autres communautés; deux religieuses de la Providence de Kingston, Mère Saint-Gabriel, ex-supérieure générale, qui avait bien connu la vénérée défunte, et Mère Sainte-Hélène, supérieure de l'Hôpital de Smiths Falls, Ont. Ces dernières paraissaient heureuses de rendre un dernier hommage à Mère Marie-Antoinette. Elles lui devaient, disaient-elles, ce tribut d'affection et de reconnaissance pour les services qu'elle a rendus à cette communauté-sœur, en diverses circonstances.

Notre bien-aimée Mère Marie-Antoinette repose, à l'ombre de la croix centrale, au cimetière de la Communauté, dans le champ béni, le mystérieux dortoir, où tant d'âmes chéries attendent avec elle le signal du réveil. Elle dort son dernier sommeil à côté de Mère Marie-Alexandre, qu'elle a tant aimée et dont elle ne rappelait jamais le souvenir sans une vive émotion. – Qu'elle repose en paix et prie pour nous!

Sœur Bénédicte, f.c.s.p.

* * *

ÉTABLISSEMENTS
FONDÉS PENDANT L'ADMINISTRATION DE MÈRE MARIE-ANTOINETTE
1898-1910

Hospice Bourget, rue Ontario, Montréal, en 1899.

Mission Saint-Joseph des Pieds-Noirs, Cluny, Alberta, en 1899.

Hôpital des Incurables, Notre-Dame de Grâce, Montréal, en 1899.

Orphelinat de la Providence, New Westminster, en Colombie, en 1899.

Mission Saint-Henri du Fort Vermillon, Peace River, Alberta, en 1900.

Hôpital Saint-Eugène, Cranbrook, en Colombie, en 1900.

Mission Saint-Martin, lac Wabaska, Alta, en 1901.

Providence Saint-Pierre, Chéticamp, Cap-Breton, en 1901. (Fermée en 1902.)

Hôpital de la Providence, Oakland, Cal. en 1902.

Hôpital Sainte-Croix, Nome, Alaska, en 1902. (Fermé en 1918.)

Hôpital Saint-Joseph, Kenora, Ontario, en 1903.

Providence Sainte-Geneviève, rue DeLorimier, Montréal, en 1903.

Hôtel-Dieu de Valleyfield, en 1904.

Hôpital de la Providence, Everett, Wash., en 1905.

Jardin de l'Enfance Saint-Joseph, Joliette, en 1905.

Providence Notre-Dame de Lourdes, Wallace, Idaho, en 1906.

Hospice Saint-Antoine de Padoue, Saint-Lin des Laurentides, en 1906.

Providence Sainte-Marguerite du lac Masson, en 1906.

Maison de la Providence, Sainte-Adèle, en 1906.

Mission Saint-François-Xavier, Lac Esturgeon, Calais, Alberta, en 1907.

Hôpital du Sacré-Cœur, Athabaska Landing, en 1908. (Incendié le 14 octobre 1916.)

Lacombe Home, Midnapore, Alberta, en 1909.

ACCUSÉS DE RÉCEPTION

Ces hautes attestations du mérite et de la vertu de la vénérée défunte sont une véritable consolation pour notre très honorée Mère générale et tous les membres de notre Institut.

Nous les avons classés par ordre de date.

Saint-Martin de Beauce,
3 mars 1939.

Ma bonne Mère,

Merci de tout cœur pour la nécrologie si édifiante de la très honorée Mère Marie-Antoinette. Vous êtes bien la personne la mieux placée pour savoir quel rôle de première grandeur elle a joué dans votre si belle et si grande famille religieuse. Je sais aussi combien vous lui étiez attachée et combien aussi elle estimait celle-là qui fut bien longtemps sa digne secrétaire.

Sœur Edouard me dit que vous êtes bien fatiguée. Prenez repos pour refaire vos forces et continuer si possible l'œuvre de la grande disparue. Je prie pour vous comme je prie encore pour la très révérende Mère Marie-Antoinette. Priez aussi pour moi.

Bien vôtre en N.-S.,

Ed. Bourret, ptre.

* * *

Très Révérende Mère Praxède de la Providence,
supérieure générale.

Ma Révérende Mère,

Ce ne fut pas sans émotion qu'en janvier dernier, nous reçûmes votre faire-part du décès de la chère et vénérée Mère Marie-Antoinette. La circulaire a été laissée quelques jours à l'entrée du chœur pour rappeler à nos Sœurs les suffrages à offrir. J'ai ensuite déposé la feuille sur mon bureau avec la volonté bien arrêtée de vous écrire, pour vous dire combien nous aimions cette chère Mère.

C'est bien tard vous arriver avec des sympathies. C'est bien tard venir déposer l'hommage de notre religieuse admiration sur la tombe de la regrettée Mère. Veuillez bien me pardonner, ma Révérende Mère. La loi est la même partout pour les supérieures. Même dans un petit monastère, rien de plus difficile que d'exécuter ses projets personnels.

Dès le début de notre fondation à Joliette, Mgr Archambault, de chère et pieuse mémoire, nous parlait souvent de Mère Marie-Antoinette. Il ne manquait pas de nous dire qu'il n'avait pas pour elle une sympathie naturelle, mais qu'elle était à ses yeux le « type de la vraie supérieure ».

Un jour, la bonne Mère vint nous visiter. Elle était alors tout entière à ses œuvres littéraires. La vénérée Mère nous parla aussi de Mgr Archambault ... « Oui », avoua-t-elle, « nous nous disions bien nos vérités. »

Et lors de l'approbation de vos Constitutions, elle eut de grands actes à faire pour se soumettre aux décisions du Saint-Siège. « Sans retard », dit-elle, « je voulus obéir, malgré ceux qui me conseillaient de temporiser. Ce n'est pas souvent que nous avons occasion, nous, religieuses, d'obéir immédiatement au pape ».

Tout ce que je vous écris vous est connu, ma Révérende Mère, mais il vous sera consolant, je l'espère, de savoir que cette grande figure de votre Institut a été appréciée même en dehors de chez vous. Nous continuons de prier pour le repos de son âme et nous la prions de nous aider tout comme le font nos bonnes amies entrées déjà dans le sein de Dieu.

Qu'il vous plaise d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel je me souscris, ma Révérende Mère,

Votre humble et dévouée servante dans le Précieux Sang de Jésus,

Sœur de l'Immaculée Conception,
Supre génle.

18 mars 1939.

* * *

Couvent des Dominicains
Saint-Hyacinthe

Ma Révérende Sœur,

Agréez mes remerciements pour l'envoi de la nécrologie de votre T. H. Mère Marie-Antoinette, reçue aujourd'hui même. Elle est si captivante que je viens de la lire d'un trait, et j'en suis ému d'édification et d'admiration au fond de l'âme.

Sa figure apparaît vivante et vraie, active, simple, toute tendue au service de la Providence par le dévouement et le don incessant de soi-même. C'est ainsi qu'elle devait être pendant sa vie.

Agréez, ma Révérende Sœur, l'expression de mes respectueux et religieux sentiments.

Fr. E.-A. Langlais, O. P.

Le 24 mars 1939.

* * *

St. Francis General Hospital
Smiths Falls, Ontario,
March 24, 1939.

Rev. and dear Sister Benedicte:

I cannot find words adequate enough to express my appreciation and thankfulness to you for your thoughtfulness in sending me a copy of Reverend Mother Mary Antoinette's Necrology and her memorial card, which I received some time ago. I consider myself highly privileged and these, I will always cherish as precious souvenirs of one whom, I believe, is enjoying a very high place in her Heavenly home near to her Dear Spouse whom she served so long and faithfully during her sojourn on this earth, and I am so grateful to have had the esteemed privilege of being present at her funeral service in your magnificent chapel. May she rest in peace. Each day as I gaze on her sweet countenance I ask her to intercede for my darling Fa-

ther, Mr. Vincent, who is so ill at home, that if it is God's Holy Will, he will not have to suffer too long.

Again assuring you, dear Sister Benedicte, that I am most grateful and with kindest regards to yourself, the Reverend Mother General and dear Mother Gerard whose kindness to Mother Gabriel and myself, during our brief visit to Montreal, will never be forgotten.

I remain affectionately in the Sacred Heart,

Sister Mary Helena.

* * *

25 mars 1939.

Merci de l'envoi de la notice nécrologique de Mère Antoinette. De nouveau mes sympathies à la Communauté et à vous-même, sa fidèle compagne.

† E.-A. Deschamps, v. g.

* * *

Montréal, 26 mars 1939.

Ma bien chère Sœur,

Je vous remercie bien cordialement de m'avoir envoyé la Nécrologie de la très honorée Mère Marie-Antoinette. Ce fut une grande femme, et sa vie vaut la peine d'être écrite, non seulement pour votre communauté, mais pour le Canada et même pour les États-Unis. Où ne se sont pas étendus son zèle et son amour des pauvres et des affligés?

Vous avez bien fait de raconter la visite de Son Excellence Mgr Bruchési à la maison mère et à l'Hô-

pital du Sacré-Cœur. Tout ce qui touche à Mgr Bruchési intéresse vivement « ses prêtres » qu'il aimait tant; et nous voudrions bien le payer de retour.

Agréez, avec mes félicitations, mes remerciements et mes vœux, pour que vous puissiez faire connaître les œuvres des Sœurs de la Providence.

Abbé Philippe Perrier.

* * *

Maison Provinciale
Montréal, 26 mars 1939.

Ma Révérende Mère,

J'ai reçu la nécrologie de la chère Mère Marie-Antoinette que vous avez eu la grande bonté de m'envoyer. Je l'ai lue avec plaisir, et ce que vous dites si bien d'elle m'a rappelé que j'estimais beaucoup votre ancienne supérieure et m'a grandement édifié.

Votre bonne Mère est allée à sa récompense quand le Rév. Père Provincial et moi nous étions sur le train pour la visite de nos maisons de l'Ouest Canadien. Si j'avais été à Montréal, je serais certainement allé au service. L'absence de nos Pères m'a chagriné, mais leur conduite peut s'expliquer: c'est moi qui ai coutume de voir à ce que la Compagnie soit représentée aux funérailles, et je n'y étais pas. Au nom du R. P. Provincial, je vous prie de présenter nos excuses à votre Révérende Mère Générale.

Votre carte aussi m'a rappelé des souvenirs agréables. – Mes humbles hommages.

J.-Iv. d'Orsonnens, S. J.

Montréal, 26 mars 1939.

Révérende et chère Mère,

Nous avons reçu avec plaisir la pieuse nécrologie de notre regrettée tante Marie-Antoinette, dûe à votre plume si alerte et si vibrante. Nous vous en remercions très sincèrement et nous espérons que vous ne doutez pas de l'émotion que nous avons ressentie à la lecture d'aussi belles pages qui nous rappelaient notre chère disparue.

Vous pouvez donc croire à notre profonde reconnaissance pour tous les soins prodigués à notre tante et nous sommes sûrs que, du haut du ciel, Mère Marie-Antoinette vous réserve ses plus belles et saintes bénédictions.

Veuillez accepter, chère Mère, nos plus affectueux et respectueux hommages.

Famille J.-Elie Blanchard.

* * *

Archevêché de Montréal,
27 mars 1939.

Ma bien chère Mère Bénédicte,

Je viens de subir une forte attaque de grippe qui a tourné en congestion pulmonaire accompagnée d'une fièvre tenace. Je ne fais que commencer à me remettre. Je me sens bien faible et bien déprimé.

C'est de mon lit que je vous écris. Heureusement, ma main est restée solide.

Je viens vous remercier de la touchante notice né-

crologique que vous avez consacrée à la mémoire de la chère Mère Marie-Antoinette, notre pieuse amie. Depuis la première page jusqu'à la dernière, on voit que c'est votre cœur qui a dirigé votre plume.

Nous avions été confirmés ensemble à Notre-Dame, au mois de juin 1866. Je ne savais pas pourquoi. Un mot de votre écrit me l'explique. Ses parents venaient de s'établir à Montréal. Notre-Dame était alors l'unique église paroissiale de la ville. Mgr Bourget était absent. La confirmation avait été donnée par Mgr Taché.

Que de souvenirs votre brochure me rappelle! Mère Marie-Antoinette a eu tout le temps pour moi des bontés, des délicatesses, des charités que je ne puis dire. Nous nous comprenions bien. Vous avez inséré dans vos pages, à mon sujet, des choses qui m'ont extrêmement touché. Je ne crois pas que l'on trouve à reprendre aucune des paroles que vous citez.

Peu de vies de religieuses chez nous peuvent être comparées à la sienne. C'était une intelligence d'élite, un grand et noble cœur, une âme ardente et pure. Elle figurera toujours parmi les gloires de l'Église et de notre pays.

Veuillez présenter à la digne Mère Amarine [1] mon affectueux souvenir et agréez vous-même l'expression de mes sentiments saintement religieux et reconnaissants.

† Paul, arch. de Montréal.

---

[1] Assistante générale. Mère Praxède de la Providence, supérieure générale était, depuis le 12 février 1939, en voyage de visite officielle dans l'Ouest canadien et américain.

Chandler, P. Que.
Monday March 27 - 1939.

Rev. Sister Benedict
Mother House

Rev. Mother,

It is with a great deal of appreciation we received the beautiful history of the Life of your Venerated Mother Mary Antoinette, beautifully written by yourself who was so long her cherished Companion.

After our visit to you in February, we often spoke I and Mrs. Nadeau about how you were sad over the parting and no wonder she was a perfect being.

Now I seem to understand how all the Sisters of Providence have taken examples from her life and followed her teachings and it seems she has made you all like herself; it is marvellous. I think I know where all the nice manners in thoughts, kindness, humility and what we say in English just plain common sense comes from, which I find the Sisters of Providence have in abundance.

You know how I and Mrs. Nadeau feel toward you all and yourself in particular; I hope your health is improved and you will have many more years with us all.

You have our profound sympathy in your great loss, and with expressions of our love and respect we remain.

Mr. & Mrs. Arthur Nadeau.

Congrégation des Petites Sœurs de
Saint-Joseph, 27 mars 1939.

Ma très honorée Mère,

Ces délicatesses de votre part me touchent profondément. Oui, c'est votre cœur charitable qui vous a inspiré le don que vous m'avez fait, c'est mon cœur qui vous en remercie.

Combien je goûte, ma chère Mère, cet hommage magnifique rendu à cette vénérée et regrettée Mère! c'est une œuvre vraiment digne de votre affection.

Soyez assurée que je ne manquerai pas de prier pour le repos de l'âme de cette chère défunte. Je réciterai aussi *chaque jour* les litanies de la bonne Providence pour tous vos besoins.

Votre respectueuse et reconnaissante,

Sœur Marie-Léonide.

* * *

Québec, 28 mars 1939.

Sincères remerciements pour votre gracieux et intéressant envoi.

Cyrille-F. Delâge,
Surintendant de l'Instruction publique.

* * *

Québec, le 29 mars 1939.

Ma Révérende Sœur,

Je ne saurais trop vous remercier pour l'envoi de la *Nécrologie* de Mère Marie-Antoinette, ex-supérieure générale et historien de votre si méritante communauté.

J'ai bien connu cette religieuse distinguée qui m'honorait de son amitié. Avec sa disparition et celle de ma chère Sœur Marie-Adéline, ce sont deux belles pages du passé qui s'ajoutent aux annales de l'œuvre de Mère Gamelin.

Veuillez agréer, ma Révérende Sœur, l'assurance de ma respectueuse amitié.

C.-J. Magnan,
Inspecteur général des Écoles normales.

* * *

Palais de Justice
Montréal, le 29 mars 1939.

Révérende Sœur,

Avec profonde reconnaissance je vous accuse réception de votre *Nécrologie de la très honorée Mère Marie-Antoinette*, et vous me permettrez de vous féliciter sincèrement d'avoir résumé avec tant de bonheur la vie de celle dont vous avez été l'aide efficace, de celle qui fut si bonne pour moi et qui me procura une grande joie en facilitant la résurrection de l'un de nos plus beaux arts domestiques. [1]

J'ai lu votre brochure tout d'un trait et je la relirai de nouveau tant vous m'apprenez à estimer davantage (ce que je croyais impossible) une femme que déjà je plaçais au premier rang pour ses qualités et ses vertus nombreuses.

Respectueusement vôtre,

E.-Z. Massicotte, archiviste.

---

[1] La ceinture flêchée.

Montréal, le 30 mars 1939.

Révérende Sœur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre livre intitulé « Nécrologie de la très vénérée Mère Marie-Antoinette, » et je vous en remercie très cordialement. Les hommages que vous rendez à la douce mémoire de cette digne religieuse forment vraiment un cadre magnifique qui, s'il est restreint comme vous le dites, n'en est que plus illuminé par la peinture de ses qualités personnelles, que votre talent littéraire a su si bien mettre en lumière.

Ma chère épouse Ella, au souvenir si cher, me parlait souvent de vous et de Mère Marie-Antoinette. Si j'avais su plus tôt ce que j'ai compris depuis que j'ai fait votre connaissance à la Salle Mortuaire Bergeron, en déc. 1937, combien j'aurais été heureux de vous dire ce que je devais à la formation des élèves confiées à votre direction, dont j'ai eu la preuve personnifiée dans ma tendre épouse. Aujourd'hui, ces deux bonnes amies se réjouissent dans le Seigneur, d'un bonheur sans mélange, et nous laissent l'exemple de la vie chrétienne bien comprise, et telle que pratiquée par elles, chacune dans leur sphère respective.

Vouloir exprimer ce que l'on ressent, à la lecture de votre intéressant exposé de la vie de Mère Marie-Antoinette, demanderait tout un chapitre qui ne serait peut-être pas au niveau de votre travail. Aussi je dis tout simplement pour ma part qu'elle me fait penser aux premières fondatrices de l'enseignement chrétien envoyées par la France au Canada, dont les noms res-

teront gravés en traits indélébiles pour la glorification de notre religion et de notre patrie.

Ce sera un réconfort et un grand bonheur pour moi, d'avoir l'avantage d'aller solliciter, le mois prochain, la faveur de causer avec vous de nos chères disparues, si cela est possible. Dans cette attente, veuillez croire à mes respectueux hommages et à ma profonde gratitude.

J.-R. Prud'homme.

* * *

Montréal, 31 mars 1939.

Ma révérende Sœur,

Je viens de lire la nécrologie de la Très Honorée Mère Marie-Antoinette. Elle est palpitante d'intérêt. Je l'ai parcourue avec satisfaction. La fine plume qui a tracé ces lignes rapides y a mis sûrement tout son cœur de fille d'une telle mère. Certains détails sont suaves. Les autres détails sont révélateurs d'une vie féconde et d'une œuvre colossale accomplie par une âme élevée.

La communauté qui a eu pour diriger ses destinées un caractère de cette trempe doit rendre au ciel des actions de grâces perpétuelles. Souhaitons qu'il se trouve un historien pour écrire le plus tôt possible cette vie intéressante.

Agréez, ma révérende Sœur, mes remerciements avec mes hommages respectueux.

Chanoine Z. Alary.

Holyoke, 31 mars 1939.

Très Révérende Mère Praxède de la Providence

Très Honorée Mère,

La réception de la nécrologie de notre regrettée Mère Marie-Antoinette fut pour nous l'annonce de sa mort, n'en ayant reçu aucune notice. Bien que tardive, je ne puis rester silencieuse en face du grand deuil qui frappe la communauté.

Je vous offre donc, ma très Révérende Mère, mes plus profondes et religieuses sympathies! Mère Marie de la Providence, qui n'est plus capable d'écrire, me prie de vous les offrir en son nom et de vous dire comme elle aimait Mère Marie-Antoinette, ainsi que nos Sœurs qui ont eu le privilège de la connaître. Inutile de vous dire, digne Mère, combien je l'estimais, cette chère regrettée. Elle recevait sa fille de Mascouche si maternellement, me baisait en disant: « Ici vous êtes chez vous ». A part d'être une femme extraordinaire, Mère Marie-Antoinette fut une religieuse exemplaire; c'est ce qui la rendit chère à sa communauté.

Voilà, que déjà, plusieurs de mes bonnes amies de là-bas ont franchi le pont qui conduit à l'éternité. La notice obituaire de ma chère élève, Sœur Marie-Monique, m'a quasi causé un choc; j'eus la permission d'écrire immédiatement à ses deux sœurs religieuses qui furent aussi mes élèves. Consolons-nous, Révérende Mère, la mort n'est pas pour nous une fin ultime. Espérons qu'un jour nous serons toutes réunies autour de Mère Gamelin pour chanter la gloire de Celui qui seul sait consoler.

Grand merci à ma Sœur Bénédicte pour l'envoi de la Nécrologie, lue ce soir au réfectoire. Vous assurant de nos prières pour nos chères disparues,

Bien respectueusement vôtre en J.,

Sœur Marie-Hélène de la Croix.

* * *

Montréal, le 2 avril 1939.

Chère Mère,

C'est avec émotion que nous avons lu la nécrologie de Mère Marie-Antoinette. Ces quelques pages de la vie de celle que vous avez tant aimée nous ont fortement intéressées. Ah! que vous avez dû la pleurer cette chère Mère! Chaque ligne de cette nécrologie dictée par votre cœur et écrite de votre fine plume nous montre l'attachement que vous aviez pour elle. Dieu vous a accordé la grâce de vivre près de cette bonne Mère, les dernières années de sa vie; maintenant qu'elle est partie, je suis sûre que vous vivez de son souvenir.

Veuillez agréer, chère Mère, l'expression de mes sentiments respectueux.

Henriette Migneau.

* * *

PETITES SŒURS DES PAUVRES,
Montréal, 7 avril 1939.

Ma Révérende Mère,

Je n'ai pas le bonheur de vous connaître, du moins, je ne le pense pas. Aussi vous m'excuserez si

je viens vous prier, de la part de Son Excellence Mgr Bruchési, de vouloir bien nous envoyer la notice nécrologique de votre très regrettée Mère Marie-Antoinette.

Je suis heureuse de profiter de l'occasion pour vous exprimer, ma Rév. Mère, nos meilleurs vœux pour une joyeuse Pâque. Avec mes remerciements anticipés pour la faveur que je me suis permis de vous demander, agréez aussi l'expression de mes sentiments profondément religieux.

En Jésus et Marie, bien humblement,

Sœur Marie-Joseph, Supre.

* * *

Couvent des Dominicains
Fall River, le 8 avril 1939.

Ma chère Sœur,

Je viens un peu en retard accuser réception de votre excellente brochure. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la courte biographie de votre chère Mère, ex-supérieure générale... Grande Figure!...

Merci mille fois.

Votre tout dévoué en N.-S.

Père Picher, O. P.

* * *

Remerciements. Félicitations à la Rév. Sœur Bénédicte pour la notice nécrologique.

LE CARDINAL VILLENEUVE, O. M. I.
Archevêque de Québec.

Montréal, 9 avril 1939.

Bien chère Mère et Amie,

Je pensais pouvoir me rendre chez vous afin de vous remercier de vive voix pour le précieux petit volume que vous avez eu la bonté de m'adresser. Je vous assure que je l'ai bien apprécié, et j'en jouis doublement à la pensée que c'est vous qui l'avez rédigé. — Quelle belle vie remplie de tant de sacrifices et de beaux mouvements!... Je pense souvent à vous et aimerais tant de vous voir, mais avec mon rhumatisme dans la hanche, j'ai peine à marcher, c'est ce qui me prive du plaisir d'aller vous saluer.

J'espère que votre santé est bien remise et que tout va bien maintenant. Mille mercis encore une fois et croyez-moi

Bien affectueusement à vous,

E. I. Schmidt.

* * *

Cap des Rosiers, 12 avril 1939

Ma bien chère Mère,

Un peu tard, mais je viens vous dire que j'ai lu la nécrologie de la regrettée Mère Antoinette. Comme dirait le défunt Père Poirier, notre bon Curé du Cap d'Espoir, en lisant cette pièce, on se douterait à moins, que vous l'avez connue. Je l'ai parcourue presque d'un trait, attiré que j'étais par deux aimants, et il m'en reste que la Providence a servi sa communauté de Providence aussi bien, sinon mieux que toute autre communauté

que je connaisse. Dans vingt cinq ans, pour les Sœurs qui sont à naître, il y aura dans ce travail historique toute une mine de formation d'esprit de communauté inappréciable.

Je rappelle la vénérée disparue au *memento* des morts, parce que je sais que vous la considériez comme votre mère, étant aussi votre supérieure, et vous, sa compagne de travaux, de voyage, et que vous teniez beaucoup à ses directions et à son amitié; enfin, son admiratrice des plus fidèles et non moins dévouées. Vous avez souffert de la séparation: c'était tout naturel. Mais vous emporterez avec vous au paradis des Sœurs, ce tendre attachement, jamais démenti, parce que basé sur la piété filiale et confirmé par un esprit religieux et soutenu. Pour ça, je vous ai admirée, chère Mère, et soyez-en bénie.

Prions les uns pour les autres, et prenez encore longtemps soin de mes deux petites Sœurs Louis-Thomas et Paul de Jésus. Dieu vous le rendra.

Votre respectueux en N.-S.

J.-Th. Fortin, ptre curé.

* * *

St. Mary's Hospital
Walla Walla, 3 avril 1939.

Ma bien chère Mère Bénédicte,

J'ai reçu avec plaisir les exemplaires de la Nécrologie de notre chère et regrettée Mère Marie-Antoinette que vous avez bien voulu m'adresser; j'en suis

heureuse car je vais les distribuer à quelques-unes de nos Sœurs qui conserveront comme un trésor ces pages dictées par un amour filial béni de Dieu. J'avais eu occasion de voir votre travail; je le revois avec une satisfaction nouvelle et je vous félicite de la manière distinguée avec laquelle vous avez traité votre sujet. Soyez-en remerciée.

J'ose espérer que vous vous remettez quelque peu des grandes fatigues éprouvées en cette douloureuse circonstance. Je vous prierais de saluer tout particulièrement ma Sœur Pierre-Baptiste, la dévouée compagne de notre bien-aimée disparue.

Sœur Praxède de la Providence, f. c. s. p.
Supérieure générale.

* * *

Spokane, Wash., ce 13 avril 1939.

Ma bien chère Mère,

Je vous remercie beaucoup des copies que vous avez envoyées accompagnant votre bonne lettre. Le souvenir de notre regrettée et très chère Mère Marie-Antoinette est vénéré partout à l'OUEST; dans chaque maison que je visite, l'on s'informe de cette vénérée Mère et l'on aime à entendre parler de sa longue, belle et si utile vie. Je suis bien reconnaissante de votre envoi dont je prendrai connaissance aussitôt le premier moment libre, ce qui ne peut être que sur les trains en voyageant. Croyez-le, je suis bien occupée, de même que Mère Jean de Canti, chacune à notre besogne. Cette nécrologie nous sera une belle lecture spirituelle.

Prenez le temps voulu pour votre repos et remettez-vous aussi bien que possible. Veuillez, s'il vous plaît, dire à Sœur Pierre-Baptiste que j'ai bien goûté sa petite carte; je l'en remercie et lui fais mes meilleurs souhaits. Le bon Dieu vous récompensera toutes deux de votre loyal dévouement à notre chère Mère disparue. Mère Jean de Canti vous remercie de votre aimable souvenir et vous dit un beau bonjour.

Votre bien affectionnée en N.-S.,

Sœur Praxède de la Providence, f. c. s. p.
Supérieure générale.

* * *

Sault-au-Récollet, 11 avril 1939.

Révérende Sœur Supérieure
de l'Hospice Gamelin.

Je vous renvoie la nécrologie que vous m'avez prêtée. Je ne sais comment vous en remercier suffisamment. Elle m'a intéressé au-delà de toute expression. Après l'avoir lue, j'ai regretté de n'avoir jamais rencontré la très Honorée Mère, de ne lui avoir jamais parlé. Elle est une de ces âmes et de ces personnalités dont profitent tous ceux qui s'approchent d'elles.

J'ignorais que votre Institut lui fût si redevable. Tout ce que je savais à son sujet, c'est qu'elle était un écrivain et un historien de première valeur, et pour m'en convaincre, il suffisait d'avoir lu un de ses ouvrages. La nécrologie m'a fait découvrir ses grandes vertus et l'a-

mour que Dieu lui portait. Sa guérison instantanée à Lourdes n'est-elle pas une merveille, un miracle?

Il faut remercier vos Supérieures qui ont demandé cette courte biographie de la T. H. M. Marie-Antoinette. N'en mérite-t-elle pas une plus détaillée encore? Vos religieuses surtout le souhaiteront. Si on la leur donne, elles apprendront nécessairement l'histoire si intéressante des nombreuses fondations dûes a la T. H. Mère.

Votre reconnaissant serviteur,

G. Leclaire s. j.

* * *

Monastère Provincial du Bon-Pasteur
Montréal, ce 18 avril 1939.

Révérende et bien chère Sœur,

Pardonnez-moi de venir si tardivement vous remercier de l'avis du décès, du souvenir mortuaire et de la nécrologie de notre tant aimée et regrettée Mère Marie-Antoinette. Je vous suis très reconnaissante de cette amabilité, de ce grand plaisir.

Veuillez agréer mes bien vives sympathies pour cette douloureuse perte. Je comprends votre ennui, votre peine inconsolable, et je vous donne l'assurance qu'en priant chaque jour pour la chère disparue, j'adresse à Jésus et à Notre-Dame des Sept-Douleurs une fervente prière pour vous. Je ne doute pas que cette belle âme que nous contemplons dans la gloire se souvient de votre piété filiale, et que déjà vous avez ressenti son assistance.

Veuillez demander à Dieu que je profite de ma so-

litude convoitée depuis longtemps, pour retremper mon âme dans la ferveur et l'union à Dieu. Dans les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie.

Votre humble et reconnaissante,

Sœur Marie de Saint-Ferdinand,
religieuse du Bon-Pasteur.

* * *

Providence Mother House
Kingston, April 20, 1939.

Dear Reverend Sister Benedicte,

Please accept our sincere thanks for the memorial cards received some time ago and necrology of our much lamented and venerated Mother Mary Antoinette.

The sketch is indeed very complete and you are to be complimented on presenting such an interesting outline of the virtues and wonderful achievements accomplished by Reverend Mother. She was surely blessed with many long years of usefulness in the service of the divine Master, and we fondly hope that she now enjoys her due reward. May her soul rest in peace!

With kind regards to Reverend Mother General and Community, I am

Yours very gratefully, in the Sacred Heart,

Mother M. Victoria,
Superior General.

Couvent des Dominicains
Montréal, le 23 avril 1939.

Ma Révérende Mère,

Je viens vous remercier de la grâce que vous avez bien voulu me faire en me permettant de lire la nécrologie de Mère Marie-Antoinette; je l'ai parcourue tout d'un trait, c'est-à-dire savourée. Mère Marie-Antoinette apparaît bien, sous votre plume élégante et surtout affectueuse et reconnaissante, telle qu'elle était: une femme supérieure et une religieuse de pied en cap; et c'est de cette race là que nous avons toujours besoin. Vous avez eu le privilège de vivre dans son intimité; vous aviez tout ce qu'il fallait pour la comprendre, donc pour en parler et en écrire. Je me plais à espérer que votre si captivante « Nécrologie » n'est que l'annonce d'une vie que Dieu vous donnera le temps de publier.

En attendant cette faveur, je vous prie, ma Révérende Mère, d'agréer l'hommage de mon religieux respect et de ma profonde gratitude.

En Jésus et Marie,

fr. Hy. Couture, O. P.

* * *

Résidence Générale de France
à Tunis, 25 avril 1939.

Ma Rév. Sœur,

De tout cœur, nous nous unissons, ma femme et moi, au deuil qui a éprouvé la Commmunauté des Sœurs de la Providence, dans la personne si chère, si docte, si charitable de Mère Marie-Antoinette.

Elle était faite d'airain, pour vivre un siècle et loin du siècle, mais non contre les arrêts de la Providence dont elle était une fille de prédilection.

Je vous félicite et vous remercie d'avoir su retracer dans sa Nécrologie les étapes de son existence laborieuse, débutant parmi les fleurs de Laprairie, s'arrêtant dans la prière, se fortifiant dans le commandement, œuvrant l'Histoire avant de l'écrire et s'achevant dans le firmament, près des deux étoiles de son conte de jeunesse.

A votre Mère Générale et aux Sœurs de la Providence, nous exprimons, ma femme et moi, nos condoléances émues.

Je vous prie d'agréer, ma Rév. Sœur, tous mes hommages.

Edouard Carteron, [1]
ministre plénipotentiaire en Tunisie.

* * *

Rivière-du-Loup, 20 avril 1939.

Révérende Sœur,

La semaine dernière, la révérende Sœur Élisabeth m'a remis la nécrologie de la très honorée Mère Marie-Antoinette. Cette délicate attention de votre part m'est bien sensible, et je vous en suis très reconnaissant. On ne peut lire ces pages édifiantes sans éprouver une profonde et affectueuse admiration pour cette honorée Mère, qui était vraiment une personne de haute distinction et de grande vertu.

---

[1] Consul français au Canada de 1927 à 1935.

Je me suis fait un devoir de transmettre la version anglaise à Mr. Montgomery qui saura apprécier, sans doute, votre gracieux envoi.

Je vous prie d'agréer, Révérende Sœur Bénédicte, avec l'expression de ma gratitude, le sincère hommage de mes plus respectueuses salutations.

Louis-J. Pelletier.

28 avril 1939.— Révérende Sœur, il me fait plaisir de vous transmettre la lettre reçue de M. Montgomery, à qui j'avais adressé de votre part, avec votre carte, la nécrologie de la très honorée Mère Marie-Antoinette.

Louis-J. Pelletier.

* * *

Portland, Oregon
April 22, 1939.

Dear Mr. Pelletier:

I am exceedingly grateful to you for your courtesy in sending me the NECROLOGY OF OUR VENERATED MOTHER MARY ANTOINETTE, which I shall read with great interest.

I recall that she was the one on whose behalf you wrote me some months ago, and I am truly sorry to learn of her demise.

I trust that you continue in good health, and I still cherish the hope that someday I may make your acquaintance.

Cordially yours,

Richard G. Montgomery

Maison Saint-Joachim
Edmonton, 26 juin 1939.

Ma bien chère Sœur Marie-Philippe,

Cette biographie de Mère Antoinette que vous avez eu la bonté de me communiquer, est magnifiquement écrite et m'a vivement intéressé. Mère Bénédicte a fait revivre cette belle et noble figure de religieuse qui a exercé une influence si profonde par ses vertus et ses écrits. Le récit de la visite de Mgr Bruchési est particulièrement touchant. Je vous remercie encore, ma chère Sœur, et je vous retourne par le même courrier la précieuse biographie...

A.-J.-P. Auclair, O. M. I.

* * *

Ottawa, 2 juillet 1939.

Ma révérende Mère,

Peu après mon retour d'Europe, au commencement d'avril, j'ai trouvé votre Notice sur la vénérée Mère Marie-Antoinette, morte le 24 janvier, alors que j'étais à Rome.

Je voulais toujours vous accuser réception de cette délicatesse. Avant d'aller prendre quelques jours de vacances, je viens m'acquitter de ce pieux devoir, en vous remerciant de tout ce que vous avez fait pour cette digne Mère.

Je vous bénis de tout cœur.

† Guillaume Forbes,
Arch. d'Ottawa.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ONOMASTIQUE

A

Acadiens de la Nouvelle-Écosse, 218.
Accident de chemin de fer, 445.
Accident de voiture, 414.
Accusés de réception, 483 à 508.
Acrostiche à M. Berthelet, 308.
Acte de consécration à Marie, 466.
Adélaïde, Sœur, 409, 410.
Adieux des Sœurs de Kingston, 329, 336, 337.
Agrandissement de l'Asile, 279.
Alary, ch. Z., 430, 480.
Alessandro, Don, 449.
Alexandre, Mère Marie-, 441.
Aliberti, Hôtel, 204, 206.
Aliénés, 112 à 126.
Allocution aux Dames de charité, 155 à 173.
Allocution de Mgr Cassulo, 469.
Allocution de Mgr Forbes, 465.
Alphonse Rodriguez, Sœur, 409, 410.
Amarine, Mère, 461, 464, 466, 474.
Amis de la Providence, 1 à 315.
Amour de la sainte Vierge, 477.
Amour des pauvres, 188.
Ancêtres de Mgr Prince, 261 à 264.
Andacollo, 234.
André, Sœur Marie-, 329.
Ange Gardien, Sœur l', 206, 402.
Anniversaire, 25e de fondation, 175 à 193.
Annuaire de Ville-Marie, 355.
Annuaire pontifical, 459.
Anselme, Sœur Marie-, 329.
Antoine de Padoue, Saint, 276.
Antoine, Faubourg Saint-,401.
Antoine le Cénobite, Saint, 139, 166.
Antoine, Père, O. M. I., 367.
Antoinette, Mère Marie-, (Nécrologie), 435 à 482; à S.-J. de Dieu, 459; supre provle à Joliette, 459; séjour à la Maison Mère, 462; administrée, décès, 479; funérailles, 480.
Apostolat de la Prière, 36.
Approbations, 465.
Archambault, ch. Alfred, 441, 448.
Archiconfrérie, 253.
Archives, 459.
Armstrong, hon. David, 5.
Ascenseur du Vatican, 205.
Asile de la Providence, 156, 158, 170.
Asiles divers, 164.

Association charitable, 157, 185.
Associés de Montréal, 396.
Athabaska, rivière, 446.
Atwater, Edwin, 5, 7.
Auclair, abbé Elie-J., 445.
Auclair, Père A.-J., O. M. I., 508.
Audience du Pape, 449.
Aumône: Banque d'Épargne, 370.
Aumônes: distribution, 162.
Avis de Mgr Bourget: visite pastorale, 104.

B

Baby, Juge, et Mme, 267, 268.
Banque d'Epargne, 3 à 9, 167, 370.
Barbarin, M. A.-L., 283.
Barette, abbé Norbert, 283.
Battandier, Mgr A., 449, 459.
Bazar annuel, 366.
Beaubien, l'hon., 5.
Beaubien, Dr Pierre, 5, 410.
Beaudoin, Dr J.-E.-A., 476.
Beaudoin, Mme, 433.
Beauport, Asile de, 112, 113.
Beauregard, M., 235.
Bedini, Mgr Cajétan, 409, 410.
Bedouin, Notaire T., 269.
Bélisle, Mme J., 372.
Belœil: catastrophe, 383.
Bénédiction: Hospice S.-Jean de Dieu, 118.
Benoît, Mlle, 273.
Bernard-Morin, Mère, 463.
Bernard, Père, o.m.i., 350.
Bernardine, Sœur, 445, 446.
Berthelet, Bienfaiteurs, 265, 312.
Berthelet, Famille, 265 à 268.
Berthelet, Mme, 267 à 272.
Berthelet, Mlle Thérèse, tertiaire des Servites, 74; ses vertus, sa charité, 160, 267, 273 à 285, 298; sa maladie, sa mort, 291; son panégyrique, 292 à 298.
Berthelet, M. Olivier, 157, 265 à 290; acrostiche, 308; hommage, 307 à 312; sa mort, 311.
Berthelet, Dr. Pierre, 266, 269.
Berthelot, hon. J.-A., 5.
Besnard, M. et Mme, 447.
Bienfaiteurs de Saint-Jean de Dieu, 125.
Bilaudèle, M., 412.
Biographie de Mgr Prince, 240 à 258.
Blackwood, Dr, 398.
Blanchard, Mme Théo., 437.
Blanchard, M. Elie, 435, 495.
Blanchard, M. Théodore, 435, 437.
Blanchet, Mgr F.-N., 248.
Boisclair, Marie, tertiaire, 205.
Boissons, 106.

Bon beurre à l'Hos. Gamelin, 454.
Bon esprit, 54, 59, 65, 82, 92, 192.
Bonneau, Sœur, 198.
Bon Pasteur, Sœurs du, 247, 286.
Bordeaux, 451.
Boulay, abbé Pierre, 431.
Bourgeault, curé F., 284.
Bourgeois, Marguerite, 396.
Bourget, Mgr, fondateur de la Banque d'Épargne, 3, 167; Lettre à Mère Philomène, 11 à 29; Circulaires aux communautés de Montréal, 34 à 44; Denier de Saint-Pierre, 35; Mandement de visite pastorale, 44, 97; Directives aux SS. de la Prov., 47 à 109; Mandement d'approbation, 53; Recommandations, 65; Visite à la maison mère, 73; Indult du St-Siège, 103; Visite pastorale, avis, 104 à 109; Décret, 111; Conférence et retraite à la maison mère, 127 à 153; Dernier voyage à Rome, 195; Lettre, 196; Audience du St-Père, 207; Baptême de Thérèse LaRocque à Paris, 278; Panégyrique de Mlle Thérèse Berthelet, 292 à 298; Visite à la Salle d'Asile, 362; Démissionnaire, 407; et l'*Œuvre de la Providence*, 443, 469.
Bourque, Dr, 199, 204.
Bourret, curé Ed., 485.
Bourret, M. Joseph, 5, 7.
Bouthillier, M. T., 5.
Boyer, M. Louis, 6.
Breynat, Mgr, O.M.I., 373.
Brodeur, l'hon. Ls-P., 8.
Brosseau, R. Père, O.P., 486.
Bruchési, Mgr: Salle d'Asile, 368 à 370; 448, 458; à la maison mère, 470 à 472; à Cartierville, 473 à 475.
Bullion, Mme de, 395.
Burlington, 230.
Burtin, Père N.-V., 283.
Bytown, 248.

C

Cahiers des visiteurs à Cartierville, 474.
Camille, Sœur, 226.
Cantique à la Providence, 471, 473.
Caron, Mère, 222, 309, 310, 414; supre génle, 311, 352; voyage dans l'Ouest, 311; supérieure à St-V. de Paul, 438; sa vie, 445.
Caron, Mgr Napoléon, 462.
Carteron, M. Ed. et Mme Carteron, 467 à 469.

Cartes, Jeu de, 89.
Cartier, Sir G.-E., 5.
Cassulo, Mgr A., 428, 464, 469.
Catastrophe de Belœil, 383 à 386; faits notés par les Sœurs, 387 à 390; lettres de remercîments, 390 à 395.
Catéchisme, 150 à 153.
Catéchisme aux délinquants: Kingston, 333.
Cathédrale, 404; site, 403 à 405; plan, 405; reconstruction, 407.
Catherine, Sœur, 414.
Cave, église de l'Asile, 95.
Cécile, Mère, 352, 353.
Cérémonial de l'Église, 32.
Cérémonial des élections, 442.
Chaboillez, abbé Augustin, 269.
Chaboillez, Famille, 267.
Chambres: dames pensionnaires, 161.
Chant: *In Domino confido*, 473.
Chapelet, 362.
Chapelle de l'Imm. Conc., 411.
Chapelle des morts, 402.
Chapelle Saint-Pierre, 358.
Chapitre de Saint-Jacques, 244.
Chapitre général, 440, 441.
Chapleau, hon. J.-A., 7.
Charles, Sœur, 216, 221, 360, 414.
Charité, 105, 454, 455.
Charité récompensée, 364.
Charpeney, Père, 357, 359.
Charron, Frères, 397.
Chartier, Mgr E., VII, 420, 463, 464, 467, 480.
Chaumont, Mgr J.-C., 484.
Chemins de fer en 1846, 8, 9.
Cherrier, M. Côme-S., 162.
Chili, 178, 462.
Cimetière, 402.
Cimetière de la Communauté, 481.
Circulaires aux Commun. de Montréal, 34 à 42.
Claire, Sœur Marie-, 414.
Clark, Mr. I. W., 398.
Cloche de Notre-Dame, 271.
Cloutier, Mgr F.-X., 460, 461.
Cœur de Mgr Bourget, 458.
Collecte du 7e dim. ap. la Pentecôte, 385.
Collecte par Mgr Bourget, 159.
Collectes, 167, 171, 172.
Collège Anabaptiste, 272.
Commission romaine, 449, 450.
Communion, 145 à 150.
Communion spirituelle, 85.
Comtois, Mgr A.-O., 461.
Concile de Québec, 249.
Concile œcuménique, 45.
Conclusion: 6e volume, 420.
Conditions: fondation de Kingston, 325.
Conférences: avantages des, 131 à 134; de Mère Marie-

Antoinette, 457; de Mgr Bourget, 127 à 153; de S. V. de Paul aux Filles de la Charité, 376 à 382.
Conférences, *Société S. V. de Paul*: 347 à 363, 367, 370 à 372.
Confiance en la Providence, 58, 144, 446, 456.
Confrérie du Précieux-Sang, 255.
Confrérie du scapulaire de N.-D. des 7 Douleurs, 71.
Congés, 106.
Congrégation de Marie Immaculée, 276.
Congrégation, Sœurs de la, 245, 250, 319.
Conseil, don de, 142.
Constitutions, 24, 26, 65 à 73, 99, 185; approbation définitive, 441, 448.
Construction de deux ailes à l'Asile, 160.
Conte de Schmidt, 436.
Conte des *étoiles*, 437.
Conversations, 131 à 135, 143.
Conversion, 365.
Convocation à la maison mère, 467.
Cornellier, Père, O.M.I., 370.
Correspondances, Extraits de, 209 à 213.
Coteau Baron, 162, 404, 407.
Cours d'instructions médicales, 23.
Coutumier, 49, 442.
Couture, Père Hy., O.P., 505.
Couturier, abbé, 203, 204.
Critique, 456.
Cyriaque, Sainte, 284.

D

Dagenais, abbé T.-E., 283.
Dames bienfaitrices, 372.
Dames de Charité, 97, 155, 366, 368, 369.
Dames patronnesses, 354, 362.
Dames pensionnaires, 161.
Dandurand, hon. Raoul, 8.
Davis, Nelson, 5.
Décès de Mme Berthelet, 271.
Décès de Mère Marie-Antoinette, 479.
Décès de M. O. Berthelet, 311.
Décès du Dr P. Berthelet, 269,
Décret d'érection: S.-J. de Dieu, 111, 126.
Dédicace, 285.
Delâge, M. C.-F., 432.
DeLisle, A.-M., 7.
Denier de Saint-Pierre, 35.
Départ pour Kingston, 329.
Dépendances restaurées à l'Asile, 274.
Dépôt des pauvres, 454.

Dépôt des pauvres à Kingston, 333.
Deschamps, Mme, 372.
Deschamps, Mgr E.-A., 428, 463, 465, 487.
Desfossés, Mlle, 330.
Desrosiers, avocat, 365.
Desrosiers, abbé L.-A., 431.
Dette de l'Asile de la Providence, 170.
Dévotion à N.-D. des 7 Douleurs, 71.
Dévouement, 302, 322.
Diamant, Noces de, 469.
Dieu et les Pauvres, 443.
Directeurs de l'hôpital Anglais, 390.
Directives de Mgr Bourget, 31 à 109.
Directives aux Sœurs de la Prov., 47 à 109.
Directrice des études, 439.
Discours de Mgr Gauthier, 468.
Discrétion, 91, 139, 140, 417, 477.
Dispensaire, 95, 162.
Distribution d'aumônes, 162, 367, 370, 375.
Doherty, hon. Charles J., 8.
Dominicains, Pères, 250, 255.
Dons de M. Berthelet, 288.
D'Orsonnens, Père I., S. J., 488.
Drouet, Père, 371, 372.
Drummond, hon. Lewis T., 5.
Duguay, Mme A.-N., 438.
Duhaut, Père, 372.
Dumesnil, abbé A., 199, 204.
Don Alessandro, 449.
Duprat, abbé E.-J., 466.
Dupuis, curé Alfred, 283.
Durand, Mlle Madeleine, 157, 178.

E

École de gardes-malades, 441.
École des sourdes-muettes, 162.
École maternelle, 358.
École normale, 461.
Économie domestique, 444.
Edward, Sister Mary, 336 à 338.
Éducation des enfants pauvres, 56.
Église Saint-Joseph, 287.
Église Sainte-Praxède, 450.
Église S.-V. de Paul, 451.
Élections, 311, 440, 441, 459.
Élèves pensionnaires, Salle d'Asile, 364.
Élisabeth de Hongrie, Sainte, 130, 172.
Émilienne, Sainte, 128.
Enfant Jésus, 220.
Enseignement ménager, 460.
Entrée au noviciat, 438.
Entrée des prétendantes: Kingston, 342.

Entretien sur la communion et la rénovation des vœux, 145 à 150.
Épreuves et souffrances, 26, 41, 183.
Épreuves morales, 476.
Esprit de prière, 86.
Étrennes spirituelles, 36 à 42.
Eugénie, Sœur Marie-, 357.
Eusèbe, Saint, 230.
Évangile, 128.
Évêché, 401.
Exemplaires imprimés des Constitutions, 65 à 74.
Exercices des œuvres de charité, 420.
Exercices de Saint Ignace, 81.
Externat: Saint-Jacques, 161.

F

Fabre, ch. E.-C., 73; évêque, 126, 407.
Famille Berthelet, 265 à 268.
Famille de Mère M.-Antoinette, 478.
Famille LaRocque, 312 à 315.
Famille Prince, 261 à 264.
Familles secourues, 367.
Faubourg Québec, 347, 406.
Faubourg Saint-Antoine, 401.
Faubourg Saint-Laurent, 406.
Ferrata, Cardinal, 450.
Fête de Ste Angèle de M., 75.
Fête de N.-Dame de la Prov., 19, 24.
Fête de S. Vincent de Paul, 18.
Fête-Dieu, 33.
Fêtes de la Passion, 11, 12.
Filles de la Charité, 56, 58.
Filles de S.-Vincent de Paul, 61.
Fondateurs de la Comm., 148.
Fondation de Kingston, 319.
Fondation de l'Hospice Gamelin, 454.
Fondation: Salle d'Asile, 357.
Fondation, Une, de Mgr Bourget, 3, 9.
Fondatrices de Kingston, 325.
Forbes, NN. SS. Guillaume et John, 429, 465.
Forbin-Janson, Mgr de, 243.
Forget, Mgr A., 416.
Fortin, curé J.-Th., 500.
France, La, 467.
François d'Assise, Sœur, 359.
François de Sales, Saint, 214.
Françoise, Sœur, 411.
Funérailles de Mère Marie-Antoinette, 480.
Fusion des orphelines, 459.

G

Gabriel, Sr Mary, supre génle, 340, 480.
Gadbois, M., 360.

Gamelin, Mme, 156, 178; visite des prisonniers, 158.
Gamelin, Mère, 171.
Gamelin, M., 156.
Gamins du Faubourg Québec, 353, 354.
Garderie, 354.
Gardes-malades, 441.
Gariépy, curé J.-L., 283.
Gaudet, M. Placide, 219, 261.
Gaudry, Sœur, 358.
Gaulin, Mgr, 226, 244.
Gauthier, Mgr Georges, 465, 468, 480.
Gauvin, Père, 358, 359, 364.
Gendron, abbé P.-S., 283.
Généalogie: Famille Berthelet, 265 à 268.
Généalogie: Famille Chaboillez, 267.
Généalogie: Famille Prince, 261 à 264.
Godefroy, Mère Marie-, 439.
Goësbriand, Mgr de, 230.
Girard, Père, 3.
Gorgone, Sainte, 128.
Gouin, Sir Lomer, 8, 459.
Gouvernement, 113 à 116.
Grand Tronc, 393, 394.
Granet, M. D., 412, 413.
Grégoire XVI, 247.
Grégoire, Saint, 234, 240.
Guérison à Lourdes, 452.
Guyon, curé L., 283.

H

Hamel, abbé, T.-E., 204.
Harris, Mme et M. J. W., 372, 374.
Hébert, M. Zéphirin, 8.
Hedwidge, Sœur Marie-, 359.
Helena, Sister Mary, 480.
Hélène de la Croix, Sœur M.-, 497.
Hickson, Mr. J., 394.
Hincks, Sir Francis, 5, 8.
Hingston, Sir Donald A., 8.
Hingston, Sir William A., 7.
Histoire de l'Institut, 459, 463; du Chili, 467.
Holton, hon. L. H., 5, 7.
Hommage à M. Berthelet, 307 à 309.
Hôpital Anglais, 384, 386, 390.
Hôpital du Sacré-Cœur, 472.
Hôpital Général Anglais, 392, 398.
Hôpital-Général, Sœurs Grises, 388, 396.
Hôpital Saint-Patrice, 272.
Hôpitaux, 441.
Horan, Mlle, 330, 331.
Horan, Mgr E. J., 319 à 335; lettre à Mère Philomène, 327.
Horloge de la Passion, 84.
Hospice du S.-Cœur, 195, 403.
Hospice Gamelin, 454.
Hospice Saint-Antoine, 289.

Hospice S.-Cajétan, 409, 410.
Hospice Saint-Jérôme-Émilien, 351.
Hospice S.-Joseph, 161, 272, 273, 286, 355.
Hospice Saint-Joseph, évêché, 401.
Hospitalières de Saint-Joseph (Hôtel-Dieu), 396.
Hospitalisation des veuves et orphelins, 354.
Hôtel-Dieu, Sœur de l', 319, 388, 395.
House of Recovery, 398.
Humilité, 57, 453.
Husson, Père A., O. M. I., 447.

I

Ignace, Saint, 81.
Ignace de Loyola, Saint, 131.
Image de N.-Dame des Sept-Douleurs, 331.
Incendie du collège, 251.
Incendie: Salle d'Asile, 360.
Indulgence plénière, 103.
Indulgences, 285.
Indult du Saint-Père, 70, 103.
Industrie, L', 230.
Institution des S.-Muettes, 162.

J

Jacobini, Cardinal, 208.
Jalousie, 456.
Janvière, Sainte, 284.
Jardin de l'Enfance, 460.
Jean de Canti, Mère, 501, 502.
Jean Chrysostome, Sœur, 462.
Jean de Dieu, Saint, 111.
Jean de la Croix, Mère, 463.
Jean, Sœur Marie-, 476.
Jésuites, Pères, 287.
Jésus, Marie, Joseph, 437.
Jeu de cartes, 89.
Jodoin, Père, 372, 373.
Joie (fruit du S.-Esprit), 190.
Joseph du S.-C., Sœur, 221.
Joseph, Saint, 224, 276.
Jubilé, 204; de diamant, 469.
Jubilé d'argent de l'Inst., 176.
Judah, Henry, 7, 8.
Julien, Mère Marie-, 338, 459.
Julienne, Sœur, 353.
Justice, 458.

K

Kavanagh, abbé Félix, 462.
Kinet, abbé J.-B., 76.
Kingston, 244, 245, 319, 335.
Kootenays, mission des, 448.

L

Labelle, curé Antoine, 283.
Labelle, Mme A., 372.
Lacasse, Père Z., O. M. I., 374.
Lacoste, hon. Louis, 5.

Ladies Benevolent Society, 398, 399.
Laferté, Mlle, 273.
Lafontaine, Sir L.-H., 5, 8.
Lafrance, abbé Pierre, 283.
Lajoie, Sœur, 414.
Lamarche, Mme, 360.
Lamontagne, M., 360.
Lamothe, M. Pierre, 5.
L'Ange Gardien, Sœur, 206, 402.
Langevin, Mgr A., 368.
Langlais, Père E.-A., O. P., 429.
Laporte, Sœur, 473.
Laprairie, 229.
LaRocque, Famille, 312; généalogie, 313 à 315.
LaRocque, Mme Alfred, 278.
LaRocque, M., 4, 7, 265, 276, 299.
Larocque, Mère, 226.
LaRocque, Mgr Charles, 260, 416.
LaRocque, Mgr Jos., 72, 226, 231, 260, 411.
Lartigue, Mgr, 243.
Lasnier, curé J.-T., 283.
Latulippe, Mgr, 375.
LeBlanc, hon. Evariste, 7.
Leclaire, Père Guido, S. J., 503.
Leclerc, Mélina, tertiaire, 205.
Legault, Père, 366.
Lemieux, hon. Rodolphe, 8.
Lemoine, M. Benjamin, 6.
Léocadie, Sainte, 253.
Léonide, Sœur Marie-, 492.
Léonie, Sœur Marie-, 455.
Léontine, Sœur Marie-, 476.
Léon XIII, 196, 441.
Léonard, Père, O. M. I., 350.
Le petit mouton, 436.
Leslie, hon. James, 5.
Lettre d'approbation, 467.
Lettre de Kingston à Mère M., Julien, 338 à 340.
Lettre de l'abbé Desrosiers, 431.
Lettre de l'abbé Boulay, 431.
Lettre de Mère Gallant, 432.
Lettre de Mère Praxède de la Providence, 425, 501, 502.
Lettre de Mgr A. Cassulo, 428.
Lettre de Mgr Bourget à la Providence, 196, 306.
Lettre de Mgr Bourget à ses diocésains, 403.
Lettre de Mgr Bourget aux Sœurs de l'Asile, 75, 79.
Lettre de M. Delâge, 432.
Lettre de M. Edmond Perrault, 198, 200.
Lettre de Mgr E.-A. Deschamps, 427, 487.
Lettre de Mgr Forbes, 428, 508.
Lettre de M. L.-Z. Moreau, 237 à 260.
Lettre de M. C.-J. Magnan, 432, 493.

Lettre de Mgr Horan à Mère Philomène, 327.
Lettre du Cardinal Villeneuve, 427, 498.
Lettre du chan. Alary, 430, 495.
Lettre du Père E.-A. Langlais, 429, 486.
Lettres de Mgr Prince, 209 à 235.
Lettres de M. D. Granet, 412, 413.
Lettres de remercîments, 390.
Lettres sans permission, 142.
Lettres de sympathies, 427.
Lettres (nécrologie de Mère M.-Antoinette), 483 à 508.
Lévesque, abbé Joseph, 203.
Lincourt, Mme, 366, 372.
Litanies de la sainte Vierge, 43.
Litanies des Saints, 44.
Liturgie, 443.
Livre de règles, 73, 442.
London, 232.
Lonergan, abbé James, 332.
Longin, Saint, 179.
Longue-Pointe, 230.
Lorange, M. Joseph, 373.
Louis de Gonzague, Sœur, 402.
Lourdes, 451.
Loyauté, 454, 457.
Luce, Sœur, 195, 201.
Lussier, M. le curé, 362.
Lynch, Mgr J., 286.

M

Mackay, hon. Robert, 8.
Magnan, M. C.-J., 432, 493.
Mainguy, Père J.-M., 283.
Maison de la Prov., Kingston, 330, 331.
Maladie de Mère M.-Antoinette, 451 à 453.
Mance, Jeanne, 395, 396.
Mandement: Apostolat de la Prière, 36.
Mandement: App. des Constitutions, 53.
Mandement: demande de secours, 403.
Mandement de visite, 97.
Mandement: visite pastorale, 44.
Marguerite, Sœur, 233.
Marie de la Prov., Sœur, 420.
Marie de la Croix, Sœur, 420.
Marie de l'Enfant-Jésus, Sœur, 402, 446.
Marie de S.-Ferdinand, Sœur, 504.
Marie des Servites, Mère, 461.
Marie du Calvaire, Sœur, 195.
Marie du Carmel, Sœur, 76.
Marie du Crucifix, Sœur, 401.
Marie du Mont Carmel, Sœur, 329, 330, 341, 358, 414.
Marie du S.-Sacrement, Sœur, 329, 336 à 340, 343.
Marie-Joseph, supre, Sœur, 498.

Marshall, M., 399.
Mascouche, Noces d'Or, 466.
Macchi, Mgr, 207.
Massicotte, M. E.-Z., 265.
Masson, hon. Joseph, 212.
Mater admirabilis, 204.
Matière Médicale, 21.
Maximes de S. V. de Paul, 127.
Médaille des palmes académiques, 468.
Méditations de retraite, 74.
Mélanges Religieux, 243, 459.
Membres de la Commission romaine, 450.
Mémoire sur les finances, 411.
Messes payées pour Mère M.-Antoinette, 434.
Messieurs de la S.-Vincent de Paul, 354.
Michel des Saints, Sœur, 357.
Miettes, VII.
Migneau, Mlle Henriette, 497.
Mills, John Easton, 5.
Minerve, La, 459.
Missel et Vespéral, 444.
Mission de Sainte-Ursule, 460.
Missions de l'Ouest, 448.
Missions sauvages du nord, 446.
Missions temporaires, 409 à 419.
Modestie religieuse, 89, 144, 418.
Molson, F. W., 8.
Mongeau, chan. Ls-J., XI.
Monk, hon. S. Cornwallis, 5.
Montgomery, Dr Richard, 507.
Montagnes Rocheuses, 178.
Mont-Carmel, Sœur Marie du, 329, 330, 341, 358, 414.
Montmarquette, Mme, 20.
Montréal, 9.
Montreal General Hospital, 399.
Mont Saint-Joseph, 404.
Moreau, abbé L.-Z., VIII, 237, 283; évêque, 260.
Moreau, chan. Hippolyte, 357.
Morland, M. T., 390.
Mort de Mgr Prince, 258.
Muir, Mr. G. M., 350.
Mulholland, Mr. Henry, 6.
Murphy, hon. Edward, 5, 7.
McDougall, M. l'Aumônier, 478, 479, 480.
McGillivray, Mr. W., 399.
McIntyre, Mgr P., 286.
McKay, Mr., 145.
McNabb, abbé A., 480.

N

Nadeau, Mr. et Mrs A., 491.
Nécrologie: Mère Marie-Antoinette, 435 à 508.
Nelson, Dr. Wolfred, 5.
Nesqually, 227.
Neuvaine à Saint Antoine de Padoue, 277, 289.
Neveu, Mme Antoinette, 435.
Noces d'Or, 465.

Nome, 448.
Normæ, 442, 448, 458.
Notes historiques, 476.
Notre-Dame de la Providence, 18, 19, 24, 96.
Notre-D. des 7 Douleurs, dévotion à, 28, 71, 84, 96, 100.
Notre-Dame du B.-Conseil, historique, 13.
Noviciat, entrée de L. Blanchard, 438.
Noviciat de Kingston, 333.
Nourriture, 106.

O

Obéissance, 458.
Oblats, Pères, 270, 350.
O'Brien, hon. James, 8.
O'Brien, Mr. Thomas, 6.
O douce Providence (cantique), 471, 473.
Œuvre des aliénés, 112 à 126.
Œuvres de miséricorde, 56.
Œuvres occasionnelles, 319.
Officier d'Académie, 468.
Olier, M. P.S.S., 396.
Opuscule d'enseignement ménager, 460.
Oraison dominicale, 137.
Oraison préparatoire, 131.
Ordonnances pour Cérémonial, 31 à 34.
Orphelinat catholique, 399.
Orphelinat de la ville, 161.
Orphelinat protestant, 399.
Orphelinat Saint-Alexis, 288.
Orphelines: Salle d'Asile, 368; fusion des, 459.
Orphelins des deux sexes, 164.
Ouimet, hon. J.-Albéric, 7, 315.
Ouverture du Noviciat de Kingston, 333.
Ozanam, Frédéric, 350.

P

Palais épiscopal, 405.
Palais de la souffrance, 474.
Palmes académiques, 468.
Pape Grégoire XVI, 247.
Pape Léon XIII, 196.
Pape Pie X, 373, 449.
Pape Pie IX, prisonnier, 185, 361; 50e anniversaire sacerdotal, 16.
Panégyrique de Mlle Berthelet, 292 à 298.
Papineau, hon. L.-J., 5.
Parloir, 90.
Parole: Une, de Mgr Bruchési, 455.
Paroles de Mgr Bruchési à la maison mère, 471.
Paroles de Mgr Bruchési à l'Hôpital du S.-C., 473 à 475.
Paroles du Card. Vannutelli, 475.

Paroisse Sainte-Brigide, 372.
Paroisse Saint-Pierre, 371, 372.
Passion de N.-S., 11, 83 à 93, 128, 130.
Pastoret, Marquise de, 355.
Patrizi, Cardinal, 40.
Paul, mission de Saint-, 223.
Paul l'Ermite, Saint, 166.
Pauvreté, 88, 104.
Pauvres, 454.
Pèlerinage de M. Berthelet à Sainte-Anne, 309.
Pèlerinage à Mère Gamelin, 371.
Pèlerinage d'Orléans, 451.
Pelletier, M. Louis, 507.
Pénitencier de Kingston, 333.
Pepin, Mme Cléophas, 466.
Pères Dominicains, 250, 254.
Pères Oblats, 270, 371.
Perfection, tendance à la, 135, 137, 204.
Perrier, abbé P., 488.
Perte de temps, 104.
Petit Journal de la Providence, 444, 468.
Petit mouton, Le, 436.
Phélan, Mgr, 226.
Philippe, Sœur Marie-, 508.
Philips, Mr. Thomas, 399.
Philomène, Mère, 215, 319, 384, 389.
Picher, Père, O. P., 498.
Pie X, 373, 449.
Pie IX, 16, 185.
Pieds-Noirs, 447.
Pierre angulaire à l'Asile, 280.
Pierre-Baptiste, Sœur, 475, 501.
Pierre Claver, Sœur, 309.
Pierre d'Alcantara, Mère, 463.
Piété, 456, 470.
Pinchaud, M. L.-J., 350.
Pinsonnault, Mgr P.-A., 414.
Plan de la cathédrale, 405.
Ponctualité, 106.
Pont Saint-Hilaire ouvert, 383.
Population de Montréal en 1846, 8.
Porlier, curé Pascal, 283.
Poulin, Mme, 372.
Praxède de la Providence, Mère, 425, 426, 448, 451, 501, 502; Sœur, 228, 234.
Praxède, Église Sainte-, 450.
Précieux-Sang, 255 à 257.
Préface, VII, 467.
Présence de Dieu, 127.
Présentation, Sœurs de la, 250.
Prière exaucée, 275.
Prière, La, 137, 301.
Prières pour les bienfaiteurs, 172.
Prières pour tous, 148.
Primeau, Mme M.-A., 438.
Prince, abbé Jean-Joël, 210.
Prince, Famille, 261 à 264.
Prince, Mgr J.-C., VIII, 209 à 235, 237; voyage de Rome, 249, 250; sa mort, 258; sa biographie, 240 à 260, 405, 459.

Prison des Thermes à Rome, 77.
Prisonniers visités, 163.
Procession à Rome, 40.
Procession de la Saint-J.-B., 299.
Procure, 94.
Propagation de la Foi, 270.
Prophète Isaïe: ses paroles, 64.
Providence de Kingston, 319 à 345.
Providence divine, 454.
Providence New London, 414; statistique, 415.
Providence N.-D. de la Montagne, 410, 411.
Providence de Saint-Jacques, 401.
Providence Saint-Jean Dorchester, 416.
Providences diverses, 225, 227, 229, 230, 233 à 235.
Prud'homme, M. J.-R., 495.

Q

Quête de Mgr Bourget, 407.
Quêtes, 108, 189.
Quêtes dans le diocèse de Kingston, 333.

R

Racine, Mgr Antoine, 204.
Récréations, 88, 89.
Recrutement à Kingston, 336.
Recueil pieux, 444.
Registre des visiteurs, 472.
Règle, 441, 442.
Règle, fidélité à la, 138, 143, 152.
Règlement aux Sœurs de Saint-Jean, 417 à 419.
Règlement aux Srs de l'Hôp. Ang., 384, 385.
Règles coutumières, 62, 69, 418.
Règles des Filles de S. V. de Paul, 61, 181.
Reliques, Saintes, 128, 284.
Remèdes, 106.
Remerciements: Hôp. Anglais, 390 à 392.
Rénovation des vœux, 146 à 150.
Réparations: chapelle de l'Asile, 95, 281.
Résidence épiscopale, 401.
Résidence Saint-Janvier, 195.
Résignation à la volonté divine, 477.
Retraite du mois, 94.
Retraites par Mgr Bourget, 83, 100, 127, 176.
Richardson, Mr., 399.
Riches (visites aux), 189.
Robert, curé Remi, 283.
Rochette, curé Félix, 283.
Roch, Sœur, 357.
Rose de Marie, Sœur, 358.
Rousseau, M., P. S. S., 355.

Rousselière, Mlle de la, 453.
Russell, Mr. Ed., 392.
Ryan, hon. Thomas, 6.

S

Sacre de Mgr Taché, 250.
Sacrifice, Le, 304.
Sacrifices, 142.
Sacristines: cathédrale de S.-Jacques, 400, 402.
Saint Antoine, 310.
Saint-Augustin, Mission, 447.
Saint-Esprit, dévotion au, 470.
Saint-Ferdinand, Sr M. de, 504.
Saint-Isidore, 435, 467.
Saint-Jacques (externat), 161.
Saint-Jean, 416, 417.
Saint-Jean de Dieu, sa vie, 121 à 123; sa fête, 124.
Saint-Paul, 230.
S. Vincent-de-Paul (couvent), 438.
S. Vincent-de-Paul, église, 451.
Sainte-Élisabeth, 229.
Sainte-Hélène, Mère, 480.
Sainte-Marie-de-Monnoir, 250.
Sainte Vierge, 476.
Sainte-Ursule, 460; École normale, 461.
Salle d'Asile des Sœurs Grises, 355.
Salle d'Asile, 164, 347 à 376, 355.
Santé, 106.
Santoni, Père, o. m. i., 352.
Santiago, 227.
Sault-au-Récollet, couvent, 409.
Sauvé, abbé Isaïe, 332.
Scapulaire N.-D. des Sept-Douleurs, 71.
Schmidt, Mme E., 499.
Schneider, Père, s. j., 387.
Séance de Noces d'Or, 466.
Secrétaire d'État, 208.
Seigneurs et maîtres, 454.
Semaine religieuse, 449.
Servantes des Pauvres, 181, 183. 187.
Service pour Srs défuntes, 97.
Sheds, 353.
Sherbrooke, 251.
Signe de la croix, 151.
Silence, 104.
Simplicité, 27, 453, 470; dans le style, 321.
Sincérité, 455.
Siroco, 204.
Site de la cathédrale, 403.
Société de Montréal, 396.
Société S.-V. de Paul, 362.
Sœur de l'Immaculée Conception, supre génle, 485.
Sœurs défuntes, 458.
Sœurs de l'Assomption, 234.
Sœurs de la Congrégation, 245, 250, 403, 417.
Sœurs de l'Espérance, 451.
Sœurs de Miséricorde, 285.

Sœurs de la Présentation, 250.
Sœurs de la Providence, 58, 181, 187; au Chili, 462; Histoire des, 463, 467.
Sœurs de la Prov. de Kingston, 333.
Sœurs de la Prov. (de Rome), 76 à 79.
Sœurs de Sainte-Anne (Mère Générale), 480.
Sœurs du Bon-Pasteur, 286.
Sœurs du Sacré-Cœur, 409.
Sœurs Grises, 355, 358, 388, 395, 432.
Sœurs Grises de Québec, 397.
Sœurs Grises de la Croix (Ottawa), 397.
Sœurs Grises de Nicolet, 397.
Sœurs Grises de Saint-Hyacinthe, 397.
Sœurs de Jésus-Marie (Mère Générale), 480.
Sœurs prêtées à Kingston, 325, 326, 336, 342.
Sœurs sacristines pour l'évêché, 401.
Sorel, 230, 251.
Soupe des dépôts, 454.
Sourdes-Muettes, 162.
Souscriptions pour l'Asile, 170.
Stabat Mater, 15, 73, 329, 331.
Starnes, hon. Henry, 5, 7.
Statistiques de Kingston, 343 à 345.
Statistiques: Salle d'Asile, 357.
Statistiques, 160, 164, 185, 186. 357, 410, 415.
Statue du Sacré-Cœur, 364.
Strathcona, Lord, 472.
Suffrages, 458.
Supérieure de Seattle, 454.
Supérieures générales de Kingston, 340.
Supérieure provinciale de Joliette, 459.
Supérieures: Salle d'Asile, 375, 376.
Supplément, 425 à 434.
Surveillance, 96.
Sylvain, Frère, 135.
Sympathies, Lettres de, 427 à 433.

T

Tableau des faits: Kingston, 342 à 345.
Table des chapitres, XI.
Table des gravures, XVI.
Table des matières, XI.
Taché, Mgr, 250, 283.
Tanguay, abbé C., 308.
Taschereau, Mgr, 361.
Termini (Thermes de Dioclétien), 76.
Terrain donné par M. C.-S. Cherrier, 162.
Têtu, Famille, 234.
Thabite, veuve, 292, 293, 297.

Tharsile, Sainte, 128.
Thérèse de Jésus, Sœur, 234.
Thérèse, Sœur Marie-, 389.
Thibault, curé G.-A., 283.
Thomas, Sœur, 353, 356, 357, 365, 411.
Tiers-Ordre des Servites, 70, 71, 164.
Titres honorifiques à M. Berthelet par Pie IX, 298.
Tourangeau, Père, O.M.I., 373.
Traité de Matière médicale, 107.
Traité de politesse, 444.
Triduum prescrit par le Pape Pie IX, 301.
Trihey, Mr. Henry, 8.
Trudel, curé J.-N., 284, 437.
Trudel, Sénateur, 204.
Truteau, grand-vicaire, 282, 310, 382, 414.
Truteau, notaire Z., 269.
Turcot, abbé Louis, 330.

U

Université de Montréal, 196.
Ursule, Sainte- (mission), 460.

V

Vacances, 357.
Vaisselle des dépôts, 454.
Valade, abbé J.-E., 284.
Valparaiso, 227, 230.
Veilles et visites à domicile, 163.
Veilleuses, 107.
Veni Creator, 331.
Ventilation, 107.
Vermillon, Mission du, 447.
Vertus fondamentales, 27, 49, 132, 182, 453.
Vêture des fondatrices, 176.
Veuve de Sarepta, 166.
Victoire, Sœur Marie-, 359.
Victor, Sœur Marie-, 311.
Victoria, Mother Mary, sup. gen., 504.
Vie de Mère Caron, 445.
Vie de S.-Jean de Dieu, 121 à 123.
Vieilles, 107, 163.
Villeneuve, abbé A., 206, 207.
Villeneuve, M. L.-V.-L., 235, 348, 384, 410.
Villeneuve, Père, O. M. I., 371.
Villeneuve, S. E. le cardinal, 427.
Vincent de Paul, Saint, 128; et les pauvres, 376 à 382.
Vincent Ferrier, Sœur, 363, 454, 498.
Vinet, M. le curé, 409.
Visite à l'Asile de la Prov., 386.
Visite à Mgr Bourget, 363.
Visite d'adieux, 478, 479.
Visite de Mgr Bourget, 73; à la Salle d'Asile, 362.
Visite de Mgr Bruchési à la maison mère, 470.

Visite de Mgr Bruchési à l'hôpital du Sacré-Cœur, 473.
Visite des missions sauvages, 446.
Visite officielle: Mère Marie-Godefroy, 440.
Visite pastorale, 79, 83, 101.
Visite pastorale (Mandements de), 44, 47 à 53, 83, 98.
Visites à domicile, 168, 333, 419.
Visites au pénitencier de Kingston, 333.
Vœu de Mgr Prince, 249.
Vœux, 146.
Voyage de Paris, 451.
Voyage de Rome, 449 à 451.
Voyage à l'Ouest: Mère Caron, 311.
Voyages à Rome: Mgr Bourget, 74, 195.

W

Wabaska, Lac, 447.
Walsh, Mgr W., 218.
Wilfrid, Mère Marie-, 441.
Wilson, hon. Charles, 5.
Workman, Mr. J. B., 360.
Workman, Mr. William, 4, 7.

Y

Young, hon. Jno., 5.
Youville, Mme d', 396, 397.

Z

Zèle pour les œuvres, 90, 91.
Zotique, Mère, 195, 200.
Zouaves canadiens, 18, 298, 305 à 307.
Zouaves et Mgr Bourget, 301 à 307
Zouaves et M. Berthelet, 298 à 300.

BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

BNQ
000 182 462